Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16758 – 7,50 F - 1,13 EURO — SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Europe à Vienne

Réforme du financement de l'Union européenne, de la politique agricole commune et des fonds d'aides aux régions pauvres : les discussions s'annoncent serrées, vendredi et samedi à Vienne, entre les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze. p. 2

Irak : nouvelles menaces américaines

Après de nouveaux accrocs entre le gouvernement irakien et les inspecteurs de l'Unscom, Washington a renouvelé ses menaces de frappes militaires. p. 5

Pinochet conteste

Un des défenseurs d'Augusto Pinochet fait appel de la décision de la Chambre des Lords. Il conteste l'arrêt du 25 novembre refusant l'*« immunité souveraine »* à l'ancien dictateur. p. 3



Cabas chics

Vuitton, Hermès, Longchamp, Saint Laurent, mais aussi Tod's, Dior, Céline... célèbrent le cabas, version sophistiquée du sac à commissions. p. 23

La faiblesse des chômeurs

La journée nationale d'action de jeudi a peu mobilisé les sans-emploi. p. 8

Gestion de l'eau

Dominique Voynet devait annoncer, lors de la réunion annuelle des agences de l'eau, les modalités de son projet de création d'une écotaxe. p. 11

Le cinéma tué par la télé ?

Cri d'alarme du producteur René Cleitman et du cinéaste Robert Guédiguian : le système de protection de la création cinématographique en France risque de disparaître quand s'appliquera la nouvelle directive européenne « Télévision sans frontières ». p. 14

« Veille » des PME

Seize régions proposent des formations pour sensibiliser les PME aux pratiques d'intelligence économique. p. 17

Clonage : une nouvelle étape

Des chercheurs japonais sont parvenus à créer huit veaux à partir de quelques cellules prélevées sur une seule vache. p. 24

Ce document qui dévoile le Front national

● Injures, argent, exclusions : dans un document confidentiel, les « mégrétistes » décrivent les pratiques du FN ● Selon M. Le Pen, c'est la preuve du complot ● « Le Monde » publie ce texte qui révèle la réalité interne du parti d'extrême droite

ALORS QUE la guerre fait rage, chaque jour davantage, entre les deux clans qui se disputent le contrôle du Front national, *Le Monde* révèle le document *« confidentiel »* élaboré par des proches de Bruno Mégret et que Jean-Marie Le Pen considère comme la preuve d'un complot contre lui. Ce texte décrit crûment les pratiques en vigueur dans l'appareil du Front national. Injures, exclusions, menaces, accusations de népotisme, soupçons divers : ce document, qui se présente comme un *« argumentaire »* des « mégrétistes » face aux accusations des « lepénistes », dévoile la réalité interne du parti d'extrême droite.

Lors d'une conférence de presse, vendredi 11 décembre, le président du FN devait renouveler sa condamnation de Bruno Mégret et de ses partisans. M. Le Pen s'efforce de convaincre les élus et responsables de son mouvement qu'ils ont été *« trompés »* par M. Mégret. Il refuse catégoriquement l'organisation d'un congrès extraordinaire en janvier. A Marseille, une permanence « mégrétiste » a été saccagée par des militants mandatés par le secrétaire départemental lepéniste, Jean-Jacques Susini. M. Mégret a dénoncé dans cette agression une opération de *« purification politique »*. Ses partisans ont rendu publique une liste de 135 élus et responsables du mouvement d'extrême droite, qui ont fait connaître leur soutien à la demande d'un congrès.



A droite, la crise du parti d'extrême droite est observée avec attention, les responsables des partis s'interrogeant sur la meilleure manière de récupérer les électeurs du FN. Quant aux militants et aux cadres qui quitteraient ce parti, leur sort donne lieu à des jugements contradictoires. Pour le RPR, il n'y a aucune différence entre M. Le Pen et M. Mégret, et ce dernier ne saurait donc devenir un partenaire de l'opposition. Pour Démocratie libérale, leur intégration pourrait, au contraire, être envisagée.

Lire pages 6 et 7, le document pages 12 et 13 et notre éditorial page 15

Bill Clinton tente un ultime compromis pour éviter l'« impeachment »

LA COMMISSION des affaires judiciaires de la Chambre des représentants s'apprêtait à voter en faveur des quatre articles d'une résolution d'*impeachment* de Bill Clinton, vendredi 11 ou samedi 12 décembre. Tentant une ultime démarche de compromis, la Maison Blanche a fait savoir qu'elle pourrait accepter une résolution de censure proposée par les démocrates. Sévère, ce texte affirme que le chef de l'exécutif *« a trompé la confiance du peuple américain »*. Un vote de l'ensemble de la Chambre devrait intervenir en milieu de semaine prochaine. Celui-ci ne serait pas fatal à M. Clinton, puisqu'il semble exclu que la résolution d'*impeachment* recueille la majorité requise des deux tiers au Sénat, mais il n'en constituerait pas moins un désaveu pour le président des Etats-Unis.

Lire page 32

Quatre-vingts ans dans la vie d'Alexandre Issaevitch Soljenitsyne

MOSCOU
de notre correspondant

C'est un monument solitaire, regardé avec révérence, certes, mais qui provoque d'abord la méfiance. Alexandre Issaevitch Soljenitsyne a, en ce vendredi 11 décembre 1998, quatre-vingts ans. Et la façon dont la Russie célèbre cet anniversaire rend bien compte des relations crispées qu'elle entretient avec celui qui restera comme l'écrivain russe le plus lu du siècle. Aucune manifestation officielle n'a été prévue. L'auteur de *L'Archipel du goulag* embarrasse le pouvoir et la classe politique par ses critiques au vitriol de ceux qui ont mené *La Russie dans l'abîme*, titre de son dernier livre.

Jeudi, par exemple, les grandes figures libérales du pays – les Egor Gaïdar, Anatoli Tchoubaïs, Boris Nemtsov, Sergueï Kirienko et autre Boris Fiodorov – peu ou prou aux affaires depuis 1992, présentaient leur nouvelle coalition électorale « de centre-droit ». Leur programme ? *« En un mot, la liberté ! »*, assurait Boris Fiodorov. M. Nemtsov devait ensuite parler des droits de l'homme. Et que pensent ces libéraux d'Alexandre Soljenitsyne ? *« Il ne comprend rien à la Russie*, a tranché M. Fiodorov. *C'est un vieil homme, qui a vécu trop longtemps à l'étranger, et qui aujourd'hui se trompe. »*

Alexandre Soljenitsyne, qui vit aujourd'hui dans une maison isolée à trente kilomètres de Moscou, limite ses interventions publiques. Refusant tout contact avec les journalistes, il continue à écrire mais semble avoir dit une fois pour toutes ce qu'il pensait de la Russie post-soviétique. *« Décadence morale »*, *« destruction »* de l'âme russe, l'écrivain n'a cessé de fustiger les dirigeants de son pays, dénonçant cette *« cruelle tribu de bêtes »* qui se présentent comme *« les nouveaux Russes »*.

« A quoi sert cet écrivain qui est hors de tout parti et qui frappe tout et tous ? », s'agace cette semaine l'éditorialiste de l'hebdomadaire *Les Nouvelles de Moscou*. Toujours haï des communistes, rejeté par la plupart des libéraux et réformateurs, l'auteur d'*Une journée d'Ivan Denissovitch* n'a pas sombré dans l'oubli pour autant. Au programme dans toutes les écoles du pays, son dernier livre a été tiré à plus de 40 000 exemplaires depuis le mois de juin, chiffre inhabituel dans le monde sinistré de l'édition russe.

Journaux et télévision ont abondamment rendu compte de cette anniversaire, la chaîne NTV ayant diffusé cette semaine un long documentaire en cinq épisodes. On y rappelait le retour en Russie, en 1994, du Prix Nobel de littérature après vingt ans d'exil aux Etats-Unis : une immense foule accueillait alors le cortège officiel qui traversait Moscou. Loin d'un écrivain amer, vivant cloîtré dans de vieilles haines recuites, on y découvrait un homme alerte, blagueur et polémique, sillonnant quatre à cinq mois par an les provinces, partant à la rencontre des gens et à la recherche de ce « chemin russe » qu'il défend dans ses écrits.

« La déification de Soljenitsyne, à laquelle se livraient les intellectuels russes, s'est achevée avec le pouvoir soviétique, note, vendredi, le quotidien *Sevodnia. Mais Soljenitsyne est le dernier de la lignée des grands maîtres russes, de ces écrivains qui souffrent, de ces prophètes qu'on admire, Nekrassov, Tolstoï, Tvardovsky. »*

François Bonnet

La Déclaration des droits des militants

LES CÉLÉBRATIONS du cinquantenaire de la *Déclaration* universelle des droits de l'homme ont pris fin, jeudi 10 décembre, par une cérémonie au Palais de Chaillot où ce texte avait été adopté en 1948. Quelques dissonances ont marqué cette cérémonie finale, témoignant des rapports ambigus entre politiques et militants. Jeudi matin, le rassemblement des Organisations non gouvernementales avait adopté la « Déclaration de Paris », dans laquelle les militants réaffirment l'universalité des droits de l'homme, dénoncent la répression qui frappe dans de nombreux pays ceux qui se battent pour ces droits et appellent les Etats et les organisations internationales à leurs responsabilités.

Lire page 4

Les entreprises face aux droits de l'homme

LE CAS de l'entreprise Benetton, accusée de faire travailler des enfants en Turquie, pose la question des engagements sociaux des multinationales. De nombreux groupes, dont les sites de fabrication sont implantés en Asie, en Amérique latine ou en Europe de l'Est, sont logiquement confrontés au problème du respect des droits fondamentaux de l'homme au travail... car ces droits ne sont pas reconnus, donc pas respectés par tous les Etats.

Définis par l'Organisation internationale du travail (OIT), ces droits sont au nombre de cinq : interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, non-discrimination des employés, libertés syndicales et liberté de négociation de conventions collectives. La convention numéro 138 traitant de l'interdiction du travail des enfants n'a été ratifiée que par 67 des 174 pays membres de l'OIT. Parmi les grands absents, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie,... Ces trois derniers pays n'ont pas ratifié non plus la convention numéro 105 reconnaissant l'interdiction du travail forcé. Ces nations ne sont pas pour autant exclues de l'activité économique internationale. Ce sont même des destinations de prédilection des industries, textiles en particulier, pour y délocaliser leurs sites de fabrication ou utiliser des sous-traitants locaux et réduire massivement leurs coûts de production.

Jusqu'à présent, peu d'entreprises ont cherché à savoir ce qui se passait vraiment dans ces zones si bon marché. Ce sont les associations de consommateurs ou les syndicats qui ont dévoilé des scandales et fait pression sur les entreprises. Ainsi, le groupe textile américain GAP : accusé de travail forcé au Salvador, la société s'est dotée d'un code de conduite en décembre 1995, s'engageant à respecter les droits fondamentaux édictés par l'OIT. La société italienne Artsana, qui fabrique les jouets Chicco, a également été mise en accusation. Quatre-vingt-sept employées chinoises avaient péri en 1993, dans l'incendie nocturne d'un site de production où elles étaient enfermées. Après quatre ans de négociation avec les trois syndicats italiens, l'entreprise s'est dotée d'un code de conduite en novembre 1997.

Laure Belot

Lire la suite page 15

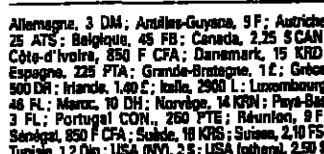
Bonjour, bonjour les petits Auguste



VALÉRIE FRATELLINI

LES CLOWNS de l'an 2000 sont décidés à régénérer un art dont on a cru qu'il allait disparaître avec le siècle. Ils se sont donné rendez-vous à Lille, jusqu'au 16 décembre, pour le festival Au rayon burlesque. Frais émoulus des écoles du cirque, ou au style déjà affirmé comme Valérie Fratellini, ils se sentent dépositaires de la tradition des Auguste à laquelle ils ont donné une fraîcheur nouvelle.

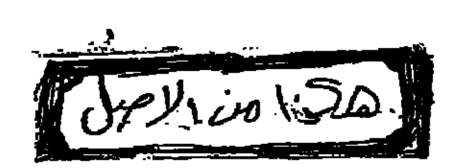
Lire page 26



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1212 - 7,50 F





SOMMET Les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze pays membres de l'Union européenne sont réunis, vendredi 11 et samedi 12 décembre à Vienne, pour discuter principalement du financement de l'UE pour la période 2000-2006. Les négociations s'annoncent rudes sur la réforme de la politique agricole commune et des fonds d'aide aux régions les plus pauvres. ● LE CHÔMAGE reste également au cœur des préoccupations du Conseil européen, qui devait faire un premier bilan de la stratégie arrêtée en 1998 à Luxembourg. Paris et Bonn défendent aujourd'hui l'idée d'un nouveau *« pacte européen pour l'emploi »*. ● PAAVO LIPPONEN, le premier ministre social-démocrate finlandais, estime, dans un entretien au *Monde*, que l'Union devrait s'intéresser davantage au nord de l'Europe et souhaite développer une dimension « septentrionale » de l'UE.

Epreuve de force à Vienne sur le financement de l'Union européenne

Le sommet qui réunit, vendredi 11 et samedi 12 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, promet d'être animé tant les divergences sont encore grandes sur l'« Agenda 2000 », qui inclut la réforme de la politique agricole commune et des fonds structurels

VIENNE
de notre envoyé spécial

Le Conseil européen s'est ouvert vendredi 11 décembre à Vienne afin de lancer la dernière phase des négociations sur le financement de l'Union au début des années 2000 et de prendre acte des discussions sur l'élargissement aux pays d'Europe centrale. La première séance de discussions a été consacrée, vendredi, aux questions de l'emploi, évoquée la veille au soir lors du dîner qui a réuni les onze chefs de gouvernement socialistes ou sociaux-démocrates de l'Union. Avant le lancement des travaux, un petit déjeuner de travail a réuni le président Jacques Chirac et le chancelier Gerhard Schröder, qui avaient adressé en début de semaine une lettre commune à leurs partenaires.

Ce sommet sera jugé sur l'aptitude des Quinze à faire progresser la négociation sur l'Agenda 2000. Le financement de l'Europe au cours de la période 2000-2006 suppose des réformes de la politique agricole commune (PAC) et des fonds structurels et doit prévoir la préparation de l'élargissement. Plusieurs des plus gros contributeurs nets au budget communautaire – l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède – réclament en outre un rééquilibrage budgétaire.

Ce dernier dossier pèse fortement sur les débats. Les quatre pays en question demandent que leur contribution nette (la différence entre ce qu'ils versent et ce qu'ils reçoivent), jugée trop élevée, soit réduite. Les autres Etats membres acceptent d'en débattre, mais chacun d'entre eux cherche à éviter de faire les frais de l'opération. Après avoir fait du « surplace » pendant plusieurs mois, la négociation commence à se nouer. La France s'était sentie piégée par les propositions de la Commission. Pour opérer le rééquilibrage, celle-ci a notamment proposé un cofinancement par les gouvernements des aides agricoles, qui sont actuellement complètement financées par le budget européen.

S'ATTAQUER AUX DÉPENSES

Un tel transfert pénaliserait particulièrement la France, le Danemark, la Belgique et l'Irlande – pays qui bénéficient largement des fonds agricoles –, car on peut imaginer que les pays les moins prospères de l'Union, dits *« de la cohésion »* (Espagne, Grèce, Portugal), demanderaient à en être dispensés. Au-delà, les Français voient en germe, dans un tel cofinancement, la remise en cause de la PAC.

La stratégie de Paris repose sur un axiome de base : les efforts doivent être supportés de manière équitable par tous. Cette donnée élémentaire, qui n'était pas admise au départ – chacun s'accrochant à ses acquis –, est exprimée dans la lettre que Jacques Chirac et Gerhard Schröder ont adressée conjointement à leurs collègues. Début décembre, au sommet franco-britannique de Saint-Malo, Tony Blair s'est rallié à cette idée : sans rien indiquer à ce stade sur l'ampleur du geste qu'il pourrait faire, il a accepté que le *« chèque britannique »* – c'est-à-dire le rabais accordé à la Grande-Bretagne en 1984 pour limiter sa contribution nette – soit mis sur la table. Les « pays de la cohésion », menés par l'Espagne, n'ont pas encore consenti une telle ouverture.

La présidence autrichienne, entraînée par l'Allemagne et par la France, a proposé une autre méthode : s'attaquer d'abord aux dépenses afin de diminuer l'ardoise à acquitter par ceux qui estiment trop verser. Il est proposé de les plafonner, chaque année, au niveau atteint au cours de la période précédente. Cela implique des politiques agricoles et structurelles sensiblement plus économes que ce que propose la Commission, qui prévoit une augmentation des moyens disponibles en fonction de la croissance du PIB. La différence est sensible. Les Français sont disposés à l'assumer sur le plan agricole. Les Espagnols, les Portugais et les Grecs n'en sont pas là.

Cette approche a l'avantage d'être conforme aux besoins de l'élargissement. L'intégration des pays d'Europe centrale à la PAC s'opérera plus facilement si les niveaux des prix et des aides ont diminué. Compte tenu de leur niveau de prospérité, très inférieur à celui des Quinze, il y aurait aussi intérêt – si l'on veut éviter que les fonds structurels *n'explosent* – à réserver une large partie des aides aux régions réellement pauvres.

Les Français sont d'accord pour – dans un deuxième temps – modifier les règles concernant les recettes, c'est-à-dire la façon dont sont calculés les versements de chacun. Allemands et Néerlandais sont toutefois invités à limiter leurs revendications.

Les « soldes nets » qu'ils dénoncent résultent de politiques dont ils sont eux-mêmes à l'origine : une fraction importante des dépenses agricoles provient des subventions (appellées restitutions) accordées pour exporter des céréales vers les pays tiers. Elles seraient moins nécessaires si les prix communautaires étaient plus bas, ce que la France pourrait supporter, mais que l'Allemagne et les Pays-Bas refusent.

Philippe Lemaître

L'Allemagne veut fermer son « carnet de chèques »

Le chancelier social-démocrate, Gerhard Schröder, a mis les points sur les « i », jeudi 10 décembre, en déclarant devant le Bundestag que l'Allemagne ne veut plus supporter l'essentiel du fardeau financier de l'Europe. *« Nous ne pouvons ni ne voulons résoudre les problèmes de l'Europe avec le carnet de chèques allemand ! »*, a dit M. Schröder, qui a réclamé une *« répartition plus juste »* des contributions au budget de l'UE en préalable à tout élargissement.

Avec 22,5 milliards de marks (environ 75 milliards de francs) de *contribution nette – soit les versements moins les aides reçues* – en 1997, l'Allemagne apporte plus de 60 % du total. Le deuxième plus gros payeur net, les Pays-Bas, apporte l'équivalent de 4,5 milliards de marks.

Premier bilan de la stratégie de Luxembourg pour l'emploi

UN AN APRÈS le sommet extraordinaire sur l'emploi de Luxembourg, où les Quinze avaient adopté *« une stratégie coordonnée pour les politiques nationales de l'emploi »*, le Conseil européen de Vienne était le premier grand rendez-vous annuel convenu pour faire le bilan des engagements pris par les gouvernements de l'Union pour lutter contre le chômage. La discussion, qui a occupé, vendredi 11 décembre, la première matinée de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, avait été précédée d'une proposition de la France et de l'Allemagne de prolonger le dispositif prévu à Luxembourg par un *« pacte européen pour l'emploi »*.

Au sommet bilatéral de Potsdam, le 1er décembre, Français et Allemands avaient suggéré dans une déclaration de compléter par un tel acte le pacte de stabilité et de croissance arrêté en 1997 à Amsterdam, sous la pression de l'ex-chancelier Kohl, pour fixer les règles de discipline budgétaire à respecter par les Etats membres dans le cadre de l'Union monétaire. Cette idée a été reprise dans la lettre que le président Chirac et le chancelier Schröder ont adressée à leurs partenaires avant Vienne. Le changement de gouvernement à Bonn, après les élections législatives de septembre, a amené l'Allemagne à revoir profondément sa position. Les autorités allemandes défendent désormais, avec les Français, l'idée que les Quinze devraient s'engager sur *« des objectifs contraignants et vérifiables »* permettant de mesurer la mise en œuvre effective de leurs engagements en matière de lutte contre le chômage.

Lionel Jospin avait l'intention, vendredi matin, d'« enfoncer le clou » lors de son intervention devant les chefs d'Etat et de gouvernement. Pour le premier ministre, le rendez-vous annuel consacré à l'emploi que les Quinze ont décidé à Luxembourg a marqué une inflexion sensible de leur approche qu'il convient maintenant de renforcer.

SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

Paris souhaite que la Commission fasse des propositions pour que, dès 1999, les lignes directrices pour l'emploi, qui figurent au centre du dispositif de Luxembourg, fixent des objectifs quantitatifs mesurables plus précis qu'en 1998, de manière à pouvoir comparer l'efficacité des plans nationaux que les Etats se sont engagés à présenter chaque année. Le premier ministre est favorable à ce que le principe de la surveillance multilatérale convenu à Luxembourg soit appliqué de manière réellement efficace.

La crainte de M. Jospin est que les « bonnes intentions » soient vite oubliées et que la révision annuelle des lignes directrices ne devienne un simple exercice de toilettage. La tentation est forte pour beaucoup de gouvernements d'en faire le minimum. L'Espagne s'était opposée l'année dernière à des objectifs trop contraignants. Tony Blair lui-même, qui avait joué un rôle important pour faire en sorte que l'emploi soit une des priorités principales des Quinze, est beaucoup moins empressé lorsqu'il s'agit de fixer des règles précises.

A quelques jours du lancement de l'euro, Paris envisage une articulation forte entre les plans nationaux pour l'emploi et les grandes orientations de politique économique fixées chaque année pour les pays de l'Union. Cette articulation, estime-t-on, doit être l'un des éléments-clés de la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro. On retrouve là le clivage entre ceux qui estiment que la stratégie de Luxembourg ne doit pas empiéter sur les prérogatives des Etats et ceux qui y voient un premier pas vers une véritable harmonisation sociale au sein de l'Union.

Henri de Bresson

Paavo Lipponen, premier ministre finlandais

« L'UE doit se tourner davantage vers le nord de l'Europe »

HELSINKI
de notre envoyé spécial

« Estimez-vous qu'un pays "contributeur net" comme l'Allemagne verse trop à l'Union européenne ?

– Chaque pays membre pourrait en dire de même... Bien sûr, nous avons besoin d'une discipline budgétaire (...). Toutefois, si l'on peut comprendre la position de l'Allemagne et d'autres pays, la question n'est pas aussi simple. Nous devons nous rappeler que, s'il n'y avait pas de "contributeurs nets", la nature de l'Union serait modifiée. Cela serait une défaite du principe de solidarité, qui est inclus dans les traités de l'Union.

– Croyez-vous que Bonn puisse, durant sa présidence au premier semestre 1999, conclure l'Agenda 2000, le financement futur de l'UE et de ses politiques dans la perspective de l'élargissement à l'Est ?

– Les problèmes ne sont pas impossibles à résoudre. Mais le temps est vraiment venu maintenant de négocier et de faire preuve de plus de flexibilité pour soutenir l'Allemagne. La question de l'Agenda 2000 devra être réglée avant la présidence finlandaise (au second semestre 1999, NDLR), sinon nous hériterons d'un programme trop chargé, ce qui n'est dans l'intérêt de personne. D'autant plus qu'il faudra bientôt faire face aussi à la question de la réforme des institutions européennes, laissée en suspens par le traité d'Amsterdam.

– Les Quinze hésitent désormais à fixer une date pour l'élargissement de l'UE vers l'Est. Pouvez-vous dire quand il aura lieu ?



PAAVO LIPPONEN

– Non. Nous devons nous assurer que les critères objectifs de sélection soient respectés. Il nous faut naviguer entre deux attitudes : la froideur vis-à-vis des pays candidats, qui pourrait les conduire au désespoir ; et l'automaticité, qui nous forcerait à accueillir des membres sans que nous y soyons préparés. Ni les candidats. Le plus important est de maintenir le processus d'élargissement en marche.

– Si vous êtes réélu aux législatives de mars 1999, vous comptez promouvoir la "dimension septentrionale" de l'Union durant la présidence finlandaise. En quoi est-ce important pour vous ?

– Cela vient naturellement. Nous sommes dans une nouvelle Europe : la Suède et la Finlande sont devenues membres de l'UE en 1995, les Etats baltes et la Pologne sont candidats. Nous devons désormais œuvrer à la formulation, pour toute l'Union, d'une politique vis-à-vis de cette région en incluant bien sûr la Russie. L'UE dans son ensemble doit être impliquée, comme elle l'est dans sa dimension méditerranéenne. Il y va de l'intérêt de tous les membres, par exemple en matière d'approvisionnement énergétique ou d'environnement.

– Le concept d'une défense européenne, tel que proposé par Londres et Paris, ne pose-t-il pas de problèmes à votre pays, qui se veut libre de toute alliance militaire ?

– La Finlande ne sera pas un obstacle sur la voie d'une politique étrangère et de sécurité commune (...). C'est dans notre intérêt que l'UE développe une capacité d'action dans des situations de crise où les Etats-Unis ne sont pas prêts à participer. La Grande-Bretagne et la France n'ont pas été concrètes sur ce qu'elles veulent. Pour l'instant, elles n'ont pas fait de propositions en vue de changements institutionnels. Nous souhaitons une approche pragmatique sur ce sujet.

– Etes-vous prêt, en tant que dirigeant social-démocrate, à prôner le développement d'une politique commune en matière fiscale, rejetée par le gouvernement travailliste britannique ?

– Vous pouvez appeler cela "coordination" ou "harmonisation", mais nous avons besoin d'une politique fiscale commune sur certains points, tels l'épargne, les dépôts bancaires. Nous avons des taux d'intérêt communs : cela nuirait donc au système financier européen s'il était possible de passer outre, grâce à des taxes plus faibles. »

Propos recueillis par Antoine Jacob

هكذا من الأصل

Les avocats de Pinochet contestent le verdict des Lords devant... les Lords

Ils tentent de plaider le conflit d'intérêts

LONDRES
de notre correspondant

De mémoire de Lord, pareil événement ne s'était jamais vu. Pour la première fois, l'impartialité de la plus haute cour du royaume est contestée – en l'occurrence par les avocats d'Augusto Pinochet. Nul ne sait qui, où, quand ni comment la chose va bien pouvoir être tranchée, mais c'est un fait, *« confirmé »* jeudi après-midi 10 décembre par Michael Caplan, l'un des défenseurs de l'ancien dictateur : le premier appel d'une décision de la Chambre des lords de justice - Cour suprême de Grande-Bretagne - a été déposé auprès de... la Chambre des lords de justice, pour contester l'arrêt du 25 novembre refusant au général chilien *« l'immunité souveraine »* à laquelle il prétendait.

Me Caplan, qui a aussi révélé que son équipe *« envisage »* de faire appel – cette fois-ci auprès de la Haute Cour – de la décision du ministre de l'intérieur de laisser la procédure d'extradition espagnole suivre son cours, n'a pas souhaité préciser sur quelle base il entendait discuter l'arrêt des Lords. Mais, après les révélations du *Guardian* quant aux liens étroits et anciens entretenus par Lord Leonard Hoffman avec Amnesty International (*Le Monde* du 9 décembre), on peut penser que les avocats vont plaider le conflit d'intérêts.

Cinquième et dernier pair de justice à se prononcer en direct à la télévision, le 25 novembre, la voix de Lord Hoffman pesa d'autant plus lourd dans le verdict que, jusqu'à son intervention, deux Lords s'étaient prononcés pour l'immunité et deux autres contre. L'appel, qui, théoriquement, ne devait pas permettre à Pinochet d'échapper à sa première et brève apparition publique devant un juge anglais, vendredi après-midi, pourrait être entendu par un groupe constitué de cinq autres Lords de justice, voire par la totalité des douze hommes qui occupent cette haute fonction.

Déjà saisi de l'affaire en début de semaine, Jack Straw, ministre de l'intérieur, avait explicitement rejeté l'argument des avocats du sénateur à vie et indiqué qu'il acceptait pour sa part le verdict des Lords sur la non-immunité de l'intéressé. Combatifs, les avocats du « patient anglais » ont visiblement décidé de ne rien laisser passer pour obtenir l'élargissement de leur client et, *« après mûre considération »*, ils reviennent à la charge. Ont-ils une chance ? Dans la mesure où Lord Hoffman n'avait pas cru devoir déclarer qu'il occupe, depuis sept ans, un poste de directeur dans un organisme de collecte de fonds créé en 1986 par l'organisation des droits de l'homme – il s'agit d'Amnesty International Charity Ltd, où Mme Hoffman, son épouse, est également bénévole – et dans la mesure où Amnesty, en tant que telle, fut exceptionnellement autorisée par les Lords à faire entendre ses arguments en faveur de l'extradition de l'ancien dictateur, le « conflit d'intérêts » pourrait être plaidé, estiment certains experts.

Patrice Claude

La « méchanceté » de la Grande-Bretagne

L'épouse d'Augusto Pinochet, Lucia Hiriart, a dénoncé, jeudi 10 décembre, la *« méchanceté et la trahison »* de la Grande-Bretagne, au lendemain du feu vert donné par le ministre de l'intérieur britannique à l'extradition de son mari vers l'Espagne. Elle a également qualifié d'*« injuste et douloureuse »* la situation que vit son mari à Londres depuis son arrestation, le 16 octobre. A Washington, le républicain Jesse Helms, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a condamné la décision britannique: *« Si on ne peut pas garantir une amnistie ou la sécurité en exil aux dictateurs, ils ne passeront pas la main aux mouvements démocratiques »*. (...) *« Une majorité de Chiliens*, a-t-il ajouté, *vous diront que* [le coup d'Etat contre Allende] *a sauvé leur pays d'une anarchie désastreuse »*. (AFP.)

La force d'extraction au Kosovo sera un test pour la France, désignée « nation-pilote »

Les premiers soldats européens débarquent en Macédoine

Réunissant 1 800 hommes, dont 800 Français, la force européenne d'extraction au Kosovo, *Joint Guarantor* (garantie conjointe), a été déclarée *« activée »*, jeudi 10 décembre, à Kumanovo, en Macédoine, par l'amiral américain James Ellis, commandant les forces de l'OTAN dans le sud de l'Europe. La France sera jugée par ses partenaires sur sa capacité à piloter une opération alliée.

LA PREMIÈRE mise en œuvre, en vraie grandeur, d'une force multinationale, placée sous le contrôle de l'OTAN, mais constituée et commandée par des Européens en l'absence d'unités américaines, a été décidée jeudi, sur le modèle de ce qui pourrait être le futur *« pilier européen »* de l'Alliance atlantique. Cette force d'extraction sera, sur le terrain, commandée par le général français Marcel Valentin, le « patron » actuel de la 11e division parachutiste, c'est-à-dire par un officier d'un pays non intégré dans l'Organisation militaire alliée.

Baptisée *Joint Guarantor* (garantie conjointe), cette force mobilisera un bataillon français à Kumanovo, au nord de Skopje, proche du Kosovo ; un bataillon italien et un bataillon anglais, puis néerlandais, à Petrovec, à proximité de l'aéroport international de Skopje ; et une compagnie allemande d'infanterie motorisée, à Tetovo. A Kumanovo, l'état-major comprend des représentants des différents pays constitutifs de la force et, à leurs côtés, deux officiers américains, six grecs et six turcs.

Sous couvert d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, la mission de cette force est de protéger les 2 000 « vérificateurs » – dont 100 civils et 50 militaires français –, détachés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ceux-ci doivent veiller, sous statut diplomatique, au respect des engagements serbes et kosovars portant sur le sort du Kosovo et l'organisation de futures élections. Un diplomate américain, William Walker, assisté d'un responsable français, Gabriel Keller, informera, en direct et en permanence, les chefs de l'OTAN à Bruxelles (le général américain Wesley Clark, commandant suprême des forces alliées en Europe) et à Naples (l'amiral Ellis) si la sécurité des « vérificateurs » nécessitait une intervention héliportée.

En cas de prises d'otages de « vérificateurs » de l'OSCE ou de membres d'équipage des avions et des hélicoptères engagés dans la mission, chaque pays devra traiter le sort de ses propres ressortissants grâce à des forces spéciales. La France a ainsi fait appel aux formations de son commandement des opérations spéciales (COS).

ŒIL D'AIGLE

L'opération *Joint Guarantor* bénéficie d'un dispositif de surveillance *Eagle eye* (œil d'aigle), déjà déployé en Italie pour vérifier le respect du cessez-le feu, la fin des actions contre des civils et le retrait des milices et forces de police, la disparition des entraves mises au retour des personnes déplacées, l'accès des ONG au Kosovo et la liberté des déplacements de l'OSCE.

Outre des appareils américains de reconnaissance, tels les avions-espions U2 qui pourraient utiliser la base française d'Istres (Bouches-du-Rhône), la mission *Eagle eye* au Kosovo fait appel, pour la première fois, à des moyens allemands : des avions Tornado et, surtout, des drones (avions de reconnaissance sans pilote), dont la mise en place a été approuvée par le Bundestag. De même, la France vient de révéler qu'elle participe à l'opération avec un C-160 Gabriel, pour les écoutes, et un Mirage IV stratégique de reconnaissance photographique.

Au ministère français de la défense, on ne se dissimule pas que *Joint Guarantor* sera pour la France, déclarée *« nation-pilote »* de l'opération, un double test. D'abord, après le sommet franco-britannique de Saint-Malo, qui a jeté les bases d'une sécurité commune en Europe, il s'agit de prouver la capacité de la France à s'engager au sein de l'OTAN au profit d'une mission européenne dont les Etats-Unis ne sont pas partie prenante.

Ensuite, ce sera une démonstration sur le tas du bien-fondé – ou non –, de la réorganisation de l'armée de terre, qui vise à modifier sa chaîne de commandement pour mieux l'insérer dans les instances alliées.

Jacques Isnard

De nouvelles résidences pour les ambassadeurs en Biélorussie

LA *« CRISE des résidences »*, qui avait provoqué en juin un scandale diplomatique entre l'Union européenne et la République ex-soviétique de Biélorussie, a trouvé un début de dénouement. Un accord, annoncé jeudi 10 décembre, prépare le retour à Minsk des cinq ambassadeurs (français, italien, grec, britannique et allemand) que l'Union européenne avait rappelés, voici six mois, pour protester contre la confiscation de leurs résidences par le président biélorusse, l'autoritaire Alexandre Loukachenko.

Ce dernier, dont la propriété jouxte l'ensemble résidentiel de Drozdy, non loin de Minsk, où logeaient de nombreux diplomates, avait en effet expulsé une vingtaine d'ambassadeurs, expliquant qu'il souhaitait mener des travaux de réparation de plomberie et du système d'égouts. L'expulsion avait donné lieu à des scènes cocasses, des chaînes et des cadenas ayant notamment été posés par des ouvriers sur une grille de l'ambassade des Etats-Unis pour en restreindre l'accès.

L'accord contient trois points. Le président Loukachenko s'engage à respecter la convention de Vienne, en vertu de laquelle les résidences d'ambassadeurs, tout comme les ambassades, sont inviolables. Il s'engage à verser une compensation financière – dont le montant doit encore être négocié. Il accorde en outre un accès *« généreux »* au complexe de Drozdy afin de faciliter le déménagement des diplomates. Car les ambassadeurs ne récupéreront pas, en vertu de ce texte, leurs résidences, et ils sont invités à se loger ailleurs en ville. Où ? La question n'a pas encore été résolue pour l'ambassadeur de France, Bernard Fassier, indiquait-on jeudi de source française.

« BONS AMIS »

La présidence autrichienne de l'Union européenne a démenti que l'Union ait perdu la face dans cette affaire, en acceptant que les diplomates soient définitivement délogés. *« C'était le maximum que l'on pouvait obtenir pour le moment »*, a-t-on indiqué à Vienne. Aucune date n'a par ailleurs été donnée pour le retour des ambassadeurs. *« Dès que les missions des pays déléguant des ambassadeurs auront intégré leur nouvelle résidence, temporaire ou permanente (...), les chefs de mission retourneront à Minsk après un accord approprié de l'Union européenne »*, a indiqué un communiqué publié jeudi, à l'issue d'une semaine de négociations dans la capitale biélorusse.

La Biélorussie, avec son régime nostalgique de l'époque soviétique, est régulièrement dénoncée pour ses violations des droits de l'homme, emprisonnements d'opposants, procès-spectacles, etc. *« Nous espérons vivement le retour rapide des ambassadeurs de la communauté* (européenne) *à Minsk »*, a déclaré le ministre biélorusse des affaires étrangères, Oural Latypov. *« Les ambassadeurs de France et d'Allemagne sont de bons amis de notre peuple. »* Des négociations sont en cours, selon lui, avec les Etats-Unis.

Natalie Nougayrède

Dissonances lors de l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme

Plusieurs intervenants ont mis en cause les responsabilités des Etats et dénoncé leur « tolérance envers les criminels » au cours des célébrations du cinquantenaire organisées au palais de Chaillot par la mission Badinter

Les organisations non gouvernementales pour la défense des droits de l'homme, réunies à Paris, ont adopté jeudi 10 décembre une déclaration dans laquelle elles réaffirment l'universalité des droits et libertés fondamentales énoncés il y a cinquante ans dans la Déclaration universelle et réclament une protection internationale pour les militants victimes de la répression. Jeudi après-midi, la cérémonie anniversaire dans la salle du palais de Chaillot, où la Déclaration universelle avait été adoptée le 10 décembre 1948, a mis un terme aux manifestations officielles que Robert Badinter avait été chargé d'organiser pour le cinquantenaire. Des messages du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, de l'opposante birmane Aung San Suu Kyi, du président tchèque Vaclav Havel ont notamment été diffusés dans la salle où avaient pris place Jacques Chirac, Lionel Jospin, leurs invités et des représentants des ONG. Le professeur Léon Schwartzenberg a perturbé la fin de la cérémonie en interpellant Robert Badinter sur le problème des sans-papiers.

LA CÉLÉBRATION officielle du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme s'est achevée jeudi 10 décembre au palais de Chaillot, en présence de Jacques Chirac et de Lionel Jospin. Le mot de la fin aurait dû revenir à Robert Badinter, en tant qu'organisateur des commémorations. Mais un trublion le lui vola. Alors que la voix vibrante de l'ancien président du Conseil constitutionnel, emporté par son discours de clôture, s'élevait, solennelle, au-dessus des gradins de la salle Jean-Vilar, une silhouette dans le public se leva et cria : *« Monsieur le président, et les sans-papiers ? »* C'était Léon Schwartzenberg. Robert Badinter, sans répondre à l'interpellation, remit d'un mot l'importun à sa place et reprit sur le même ton sa tirade interrompue. Mais l'auditoire n'y était plus vraiment.

Le sujet – les droits de l'homme – et le lieu – un théâtre au décor sobre, où les têtes d'Eleanor Roosevelt et de René Cassin, posées sur deux colonnes de pierre, trônaient à l'avant-scène – exposaient tous les orateurs à la tentation de la déclamation tragique. Plusieurs s'y sont laissés aller sans retenue. Ils auraient voué cette cérémonie à une caricature de commémoration, compassée, répétitive et autosatisfaite, chacun prêchant un public converti, si n'avaient été également invitées à s'exprimer quelques personnalités qui, dans des registres très différents, sauvèrent finalement l'ensemble.

Stefan Hessel d'abord, chargé d'introduire les premiers intervenants et qui s'acquitta de cette tâche avec une juvénile fraîcheur (cinquante années plus tôt, il était déjà là, mais au fond de la salle, en tant que fonctionnaire des affaires étrangères). Rigoberta Manchu aussi, dans sa tenue d'Indienne guatémaltèque et sa ronde simplicité. Et puis cette Colombienne, qui milite dans une association de familles de disparus, et qui sans effet de manches, en faisant simplement le tableau net et implacable de ce que l'on subit dans son pays, fit soudain surgir l'image même de l'authenticité et du courage. Elle mettait en cause les Etats : *« La coopération internationale ne doit pas être la tolérance envers les criminels »*, dit-elle.

Il y eut enfin Pierre Sané, le secrétaire général d'Amnesty international, qui, après avoir égrené la liste des pays où les droits de l'homme sont en ce moment-même le plus violemment bafoués, trouva quelques formules cinglantes contre les gouvernants : *« Où est la responsabilité ? Pourquoi cette non-réponse ? Serait-ce parce que la dignité humaine n'est pas cotée aux Bourses des valeurs de Wall Street, Londres ou Tokyo ? »* (Déluge d'applaudissements au fond de la salle ; silence dans les premiers rangs).

SURTOUT, ON NE SE PERD PAS DE VUE, HEIN..?
PESSIN

MANQUEMENTS PERSISTANTS

Telle fut l'ambiguïté générale de ces manifestations organisées pour le cinquantenaire de la Déclaration. Les invités des cérémonies officielles et les « états généraux » des ONG avaient fusionné jeudi après-midi ; il y avait des militants de base et des responsables politiques, ainsi que d'anciens militants devenus chef d'Etat, ministre ou haut responsable à l'ONU. On avait beaucoup circulé d'un forum à l'autre les jours précédents. Tous se recommandaient du même texte fondateur : ils mènent parfois les mêmes combats ; ils ne se firent donc pas la guerre. Beaucoup de ces ONG trouvent d'ailleurs auprès des gouvernants, dans les démocraties occidentales et en tout cas en France, une aide matérielle et souvent une oreille.

Mais les uns et les autres ne font pas le même métier. M. Badinter en sait quelque chose, lui qui s'est trouvé aux prises avec quelques situations délicates, comme celle du traitement à réserver au dalaï-lama, qu'on aura finalement vu en gros plans dans toutes les manifestations parisiennes de cette semaine. Pourtant, ni les responsables politiques ni le président de la mission du cinquantenaire n'ont pensé à le dire carrément, à assumer vraiment le fait qu'ils ne peuvent pas tenir tout à fait le même discours que les ONG. Mary Robinson, haut-commissaire pour les droits de l'homme à l'ONU, a esquissé le sujet mardi devant les ONG en leur disant en substance qu'elles ne perdraient pas leur âme en travaillant plus étroitement avec les décideurs, politiques ou autres. Kofi Annan ne l'a pas vraiment abordé. Jacques Chirac et Lionel Jospin ont cru s'en tirer en reconnaissant humblement les manquements persistants en France aux principes énoncés en 1948. Le premier l'a fait avec une telle insistance, dressant un si sévère bilan au regard de la devise « liberté, égalité, fraternité » que – sauf à le soupçonner de préoccupations politiciennes – on pouvait s'étonner, se demander d'où il parlait, à quel invisible pouvoir il s'adressait.

Les ONG avaient la tâche plus facile. Elles avaient axé leurs « états généraux » sur les représailles que subissent les défenseurs des droits de l'homme dans de nombreux pays du monde. Elles avaient réuni une assemblée cosmopolite et bigarrée de ces militants des quatre coins de la planète, qui savent ce que la répression veut dire. Elles avaient ces jours-ci à Paris un droit légitime à l'effusion et à l'émotion, notamment en rendant hommage aux absents, à ceux qui sont détenus pour leur combat ou ont péri par lui. Elles s'étaient donné aussi des objectifs plus concrets que la simple commémoration. Le texte qu'elles ont produit – la Déclaration de Paris, lue en séance jeudi matin et acclamée debout – a le mérite de partager clairement les responsabilités des Etats et celles des ONG et de sonner l'alarme à propos de la répression croissante qui frappe aujourd'hui les militants des droits de l'homme. Des écueils les guettaient aussi, notamment l'éventualité qu'Amnesty international apparaisse comme le leader mondial des ONG des droits de l'homme. Ils ont été évités.

NÉCESSAIRES « SACRIFICES »

Dans l'un et l'autre forum, on s'est évidemment félicité des mésaventures de l'ancien chef de la junte militaire chilienne. Jeudi matin, le Prix Nobel de la paix José Ramoz Horta s'est taillé un franc succès auprès des ONG en les appelant à *« prier pour que le général Pinochet vive encore très longtemps »*. C'est chose que l'on ne peut évidemment pas dire quand on est un responsable politique, que l'on n'a pas soi-même souffert d'une dictature, et que l'on vient tout juste de se convertir à la religion de la justice internationale. S'adressant jeudi après-midi, en duplex de New York, au public du palais de Chaillot où dirigeants et militants étaient réunis, Kofi Annan – qui était passé par les deux forums à Paris deux jours plus tôt – a eu cette belle phrase : *« Regardez à votre gauche et à votre droite, et vous verrez que la défense des droits de l'homme implique des sacrifices. »*

Claire Tréan

La Déclaration de Paris

Le texte adopté jeudi 10 décembre par les Organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme déclare notamment :

« Nous sommes convaincus que les droits humains sont universels, indivisibles et inaliénables. (...)

VERBATIM

» Nous témoignons que, cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, *"la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme"* constituent toujours une réalité quotidienne pour de nombreuses personnes et que les violations des droits humains revêtent des formes de plus en plus diverses et complexes, impliquant un nombre croissant d'acteurs, notamment économiques, dans un contexte de mondialisation.

» Nous affirmons qu'il est de la responsabilité des Etats de garantir la réalisation de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux et régionaux. (...)

» Nous affirmons le droit de tout individu de protéger et promouvoir les droits inscrits dans la Déclaration universelle. (...)

» Nous dénonçons le décalage croissant entre la réalité souvent dramatique dans de nombreux pays et les discours lénifiants tenus par ces mêmes Etats en soutien de leur image internationale.

» Nous dénonçons les tentatives d'un certain nombre d'Etats de justifier ou d'excuser les violations des droits humains au nom de la spécificité culturelle, religieuse ou historique, ou de la sécurité nationale. (...)

» Nous dénonçons la précarité économique et sociale (...) qui constitue une violation des droits humains.

» Nous dénonçons l'échec des Etats à mettre fin à l'impunité (...).

» Nous déplorons que le nombre et l'influence accrus des défenseurs des droits humains dans le monde soient accompagnés d'un développement et d'une systématisation des mesures et pratiques répressives à leur encontre. (...)

» Nous appelons les Etats à remplir leurs obligations et faire respecter le droit à la liberté d'action des défenseurs des droits humains et à cette fin (...) :

– à mettre leurs lois nationales en conformité avec la Déclaration universelle et les autres instruments internationaux et régionaux (...) ;

– à assurer cette protection [des défenseurs] contre des actes ou omissions imputables à l'Etat, ainsi que contre des actes de violence et les atteintes à la dignité humaine perpétrés par des groupes armés ou des entités privées. Nous appelons les organisations intergouvernementales, internationales ou régionales à protéger les défenseurs des droits humains ; à cette fin à se doter des instruments nécessaires pour garantir effectivement leur liberté d'action (...) ;

» Nous lançons un appel aux entreprises privées, aux sociétés transnationales, aux institutions financières internationales pour qu'elles veillent à ce que leurs stratégies contribuent à la mise en œuvre des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. (...)

Nous appelons instamment les hommes et les femmes de tous âges et tous les organes de la société à s'engager au quotidien, dans leur communauté, à respecter et promouvoir tous les droits de tous, et à nous rejoindre. (...) »

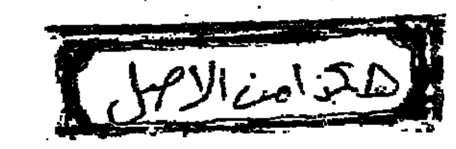
Des centaines de Libanais croupissent dans les prisons syriennes

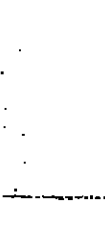
BIEN QUE cent vingt et un citoyens libanais aient été libérés en mars par la Syrie, des centaines d'autres restent détenus dans les prisons syriennes, dont certains sont tenus *« au secret, sans jugement et dans de très mauvaises conditions »*, affirme le Mouvement de soutien aux Libanais détenus arbitrairement en Syrie (Solida), dans un communiqué rendu public jeudi 10 décembre. Malgré des *« efforts internationaux »*, les autorités libanaises et syriennes s'emploient à *« empêcher quiconque d'évoquer cette question »*. *« Plusieurs familles ont ainsi été convoquées par les services de renseignement libanais et syriens ou ont subi des perquisitions »* à domicile ou sur leurs lieux de travail. Il leur a été *« fortement suggéré de cesser toute activité publique visant à faire libérer leurs proches détenus en Syrie »*, ajoute Solida.

PAS DE PROCÈS

Les détenus *« sont soumis à d'horribles tortures physiques et psychologiques »*, telles que l'isolement dans des cellules exiguës, l'arrachage des ongles ou des sévices sexuels. Ceux d'entre eux qui sont malades ou qui souffrent des séquelles de tortures ne bénéficient pas de soins médicaux. Certains sont condamnés sans avoir eu droit à un procès ni à la défense. Les autorités libanaises n'ordonnent aucune enquête sur le sort de leurs citoyens enlevés en territoire libanais par les autorités syriennes. Elles *« participent parfois directement aux enlèvements »* et exercent des pressions sur les familles en leur *« conseillant »*, à l'occasion, de *« ne plus travailler pour la libération des leurs avec les organisations internationales, telles qu'Amnesty, qui seraient "à la solde de l'Etat d'Israël" »*, affirme Solida.

En janvier 1998, *« une semaine d'action et de soutien aux Libanais détenus dans les prisons syriennes »* a été organisée par la section française d'Amnesty international, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, Action contre la torture, Solida et d'autres associations.







هكذا من الأصل

Les Palestiniens confirment l'amendement de leur charte

GAZA. Une centaine de dirigeants de l'OLP ont ratifié, jeudi 10 décembre à Gaza, l'amendement de la Charte nationale palestinienne et estimé avoir ainsi rempli leurs engagements envers Israël. Le Conseil central de l'OLP (CCOLP) a approuvé à une écrasante majorité de 81 voix l'annulation des clauses appelant à la destruction de l'Etat d'Israël, comme convenu dans le mémorandum de Wye River, conclu en octobre avec l'Etat hébreu. L'Autorité palestinienne a parallèlement rejeté une demande d'Israël de tenir un nouveau vote lundi, lors d'une réunion des instances supérieures palestiniennes en présence du président Bill Clinton à Gaza. Israël a menacé de ne pas mettre en œuvre ses prochains retraits militaires en Cisjordanie si les Palestiniens n'organisaient pas lundi un vote formel du Conseil national palestinien (CNP), l'instance suprême de l'OLP. Le CCOLP, qui était réuni jeudi en présence du président Yasser Arafat, est l'instance inférieure au CNP. – *(AFP.)*

Violente diatribe d'extrémistes iraniens contre les Etats-Unis

TÉHÉRAN. Le groupe extrémiste Ansar-Hezbollah a menacé, jeudi 10 décembre, de donner une « *leçon* » aux Etats-Unis au cas où des officiels américains « *oseraient venir en Iran* ». Dans un communiqué, le groupe affirme être « *prêt à s'opposer à la nouvelle offensive politique des Etats-Unis et arracher leur masque trompeur aux traîtres Iraniens* » qui coopéreraient avec eux. « *Nous prévenons clairement les espions et les criminels américains que, s'ils osent venir de nouveau au pays du sacrifice et des martyrs, nous donnerons à leurs dirigeants une leçon qui transformera leurs rêves d'hégémonie en cauchemar* », a ajouté ce groupe.

Par ailleurs, l'ancien ministre de l'intérieur Abdollah Nouri a appelé le numéro un du régime, l'ayatollah Ali Khamenei, à restreindre les activités des conservateurs. « *Comment un groupe de pression minoritaire peut-il empêcher le président, qui a un solide soutien populaire, d'appliquer son programme ?* », s'est interrogé M. Nouri dans un éditorial du quotidien *Khordad*. – *(AFP.)*

EUROPE :

■ **BELGIQUE : l'armée belge a acheté à Israël,** pour une somme équivalant à 400 millions de francs français, trois systèmes d'avions sans pilote (drones) équipés de caméras. Le groupe français Alcatel est associé à cette transaction. Le matériel israélien a été choisi au détriment d'un équipement comparable du groupe français Sagem. – *(AFP)*

■ **BULGARIE : la peine de mort a été abolie,** jeudi 10 décembre, par le Parlement, pour marquer le cinquantième anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme. L'Assemblée bulgare a adopté par 95 voix pour, 22 contre et 2 abstentions un amendement au code pénal abolissant la peine de mort. Celle-ci était prévue pour les cas de haute trahison et pour des meurtres particulièrement graves. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : jugeant pour la première fois qu'un viol est un crime de guerre,** le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie siégeant à La Haye a condamné, jeudi 10 décembre, Anto Furundzija, 29 ans, chef d'une milice croate de Bosnie, à dix ans de prison. Furundzija a été jugé coupable de ne pas avoir interdit à un subordonné de violer une Musulmane, en 1993. – *(AP, AFP.)*

ASIE

■ **INDE : Dassault-Aviation a confirmé qu'il avait proposé à l'Inde** l'achat de dix Mirage 2000 supplémentaires, pour 2,7 milliards de francs. New Delhi en possède quarante-cinq depuis 1982 et a acquis la technologie nécessaire à leur révision. Dassault-Aviation est aussi le fournisseur du Pakistan, à qui il a vendu quarante Mirage III d'occasion en 1997. – *(AFP)*

■ **CHINE : le silence de l'ONU face à Pékin** sur les atteintes aux droits de l'homme est « *une honte* », selon le dissident chinois Harry Wu, réfugié aux Etats-Unis. « *Si les Nations unies ne peuvent pas publiquement condamner de telles violations dans le pays le plus peuplé, c'est une honte pour l'ONU* », a-t-il déclaré, jeudi 10 décembre, à New York. Les Européens et les Etats-Unis n'ont pas présenté cette année, comme ils le faisaient tous les ans depuis 1989, de résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Chine.- *(AFP.)*

■ **MALAISIE : la Malaisie est devenue le premier pays à lever des** fonds sur le marché international des capitaux grâce à la garantie apportée par le Japon, dans le cadre de sa récente initiative en faveur des nations asiatiques touchées par la crise, a-t-on appris, vendredi 11 décembre, auprès de la maison de titres japonaise Nomura. L'opération porte sur 74 milliards de yens (635 millions de dollars). – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **COMORES : une délégation d'habitants d'Anjouan,** partisans du rattachement de leur île à la France, a été reçue, jeudi 10 décembre, par des diplomates français, alors qu'une centaine d'entre eux manifestaient devant le Quai d'Orsay. Ces « *rattachistes* » ont demandé une aide d'urgence et souhaitent une médiation française pour mettre fin aux combats qui opposent les milices armées à Mutsamudu. – *(AFP.)*

■ **ANGOLA : la « ligne dure » du président angolais** José Eduardo dos Santos, décidé à en finir « *politiquement et militairement* » avec le chef de la rébellion de l'UNITA Jonas Savimbi, l'a emporté, jeudi 10 décembre, au congrès du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA). A l'issue du 4e congrès du parti au pouvoir à Luanda, trois dirigeants historiques comptant parmi les modérés, Lopo do Nascimento, Marcolino Moco et Fernando França Van Dunem, l'actuel premier ministre, ont quitté le comité central. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi a préconisé,** jeudi 10 décembre, un arrêt total de la production de brut « *pendant l'hiver* » des 11 pays de l'OPEP, pour faire remonter les prix qui ont dégringolé au-dessous des 10 dollars le baril, dans des « *appels pressants* » adressés aux dirigeants des pays membres de l'OPEP. – *(AFP.)*

Le bugdet russe table sur 7 milliards de dollars d'aide étrangère en 1999

MOSCOU. Le gouvernement russe a adopté jeudi 10 décembre le projet de budget pour 1999, qui table sur une nouvelle aide internationale d'environ 7 milliards de dollars pour sortir de la crise. Le texte, adopté après des semaines de tergiversations, devait être transmis vendredi à la Douma (chambre basse du Parlement), dominée par les communistes et les nationalistes. Le projet prévoit un déficit budgétaire équivalant à environ 2,5 % du PIB, avec une croissance primaire (avant service de la dette) de 1,64 % du PIB, a indiqué le ministre des finances, Mikhaïl Zadornov. Mais il a admis que, pour parvenir à ce résultat, le gouvernement n'avait prévu de payer que la moitié de la dette extérieure russe arrivant à échéance en 1999, soit 9,5 milliards de dollars sur les 17,5 milliards dus. Les autorités espèrent que le reste sera restructuré et que le pays recevra environ 7 milliards de dollars supplémentaires de prêts internationaux. La Russie répète depuis des mois que, sans aide étrangère, le gouvernement sera obligé de faire tourner la planche à billets. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis menacent à nouveau l'Irak de frappes militaires

Deux incidents ont émaillé la reprise de la coopération entre l'Unscom et Bagdad

De nouveaux incidents ont émaillé mercredi 9 et jeudi 10 décembre la reprise de la coopération entre Bagdad et les équipes d'inspecteurs de l'ONU chargées de son désarmement. Elles ont été empêchées de visiter des locaux du parti Baas, au pouvoir en Irak, et l'accès à un site a été retardé pendant 45 minutes. Washington a qualifié de « très graves » ces accrocs et renouvelé ses menaces de frappes militaires.

LES NOUVEAUX accrocs survenus mercredi 9 et jeudi 10 décembre entre le gouvernement irakien et les inspecteurs de la Commission spéciale des Nations unies (Unscom) chargés du désarmement du pays ont entraîné une réplique extrêmement vigoureuse des Etats-Unis.

Le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a qualifié jeudi de « *très graves* » les difficultés faites aux inspecteurs de l'Unscom, ajoutant que l'Irak pouvait être bombardé sans préavis. Le Pentagone a annoncé peu après qu'il déployait en direction du Proche-Orient et du Golfe d'importants moyens militaires.

Huit bombardiers B-52 vont être envoyés depuis le Dakota du Nord sur l'île de Diego Garcia, dans l'océan Indien, où ils rejoindront sept autres bombardiers du même type, qui stationnent dans l'île depuis la dernière crise de novembre. Neuf batteries Patriot de missiles antiaériens ont commencé à quitter l'Europe en direction d'Israël, accompagnées de plusieurs centaines d'hommes pour des « *exercices de déploiement et de préparation d'urgence* », en coopération avec les forces israéliennes, des exercices qui n'avaient pas été annoncés auparavant. Le Pentagone a ajouté que les troupes stationnées au Koweït seront relevées, de même que le porte-avions Enterprise, qui sera remplacé dans le Golfe par le Carl Vinson.

MATÉRIEL SUSPECT

Après l'interdiction signifiée aux inspecteurs de visiter une permanence du parti Baas au pouvoir, mercredi, l'Unscom a fait état d'un nouvel incident, jeudi. Des inspecteurs se sont vu refuser l'accès à un site à Bagdad pendant 45 minutes. Le chef de l'Unscom, Richard Butler, a souligné dans son rapport hebdomadaire au Conseil de sécurité que ce site « *avait été choisi sur la base de preuves qu'il contenait du matériel* » suspect, sans autres précisions.

Ce site avait été déclaré « *sensible* » par les Irakiens qui avaient, dans un premier temps, décidé de ne permettre l'entrée qu'à quatre inspecteurs, ce que l'Unscom a jugé inacceptable, a expliqué à New York le porte-parole de la commission, qui a ajouté qu'après des négociations, « *une équipe d'une taille satisfaisante a été autorisée à pénétrer* ».

L'Irak a donné sa version de l'incident en indiquant que l'équipe avait « *inspecté un site relevant de la sécurité nationale selon les modalités d'inspection des sites sensibles* ». Enfin, les autorités irakiennes ont fait état de l'inspection de la maison d'une famille irakienne, la première du genre.

Le chef de la diplomatie irakienne, Mohammad Saïd Al-Sahhaf, s'est voulu apaisant. « *L'Irak ne cherche pas de nouvelle crise avec les équipes* » de l'Unscom, a-t-il déclaré jeudi à Bagdad. « *C'est un incident passager (...) et il est d'ordre technique* », a-t-il ajouté. La polémique a suscité une réaction mesurée de la France qui a rappelé jeudi le droit des inspecteurs à accéder « *à tous les sites* » souhaités, à condition que ce droit s'exerce conformément aux modalités retenues pour les « *sites sensibles* ». « *Il revient aux autorités irakiennes de veiller avec la plus grande attention à ce que le principe de liberté d'accès* [de l'Unscom] *s'applique concrètement, la commission spéciale veillant quant à elle à suivre les procédures qu'elle a définies pour inspecter les sites sensibles* », a estimé le Quai d'Orsay.

« GRANDE INQUIÉTUDE »

La Grande-Bretagne a assuré de son côté qu'elle n'aurait « *aucune hésitation* » à faire usage de la force si nécessaire. Assurant que les derniers développements en Irak constituaient un sujet « *de grande inquiétude* », un porte-parole du Foreign Office a estimé que « *l'Irak a promis de coopérer pleinement* » et que « *sa conduite à l'égard des inspecteurs comme sa réponse jusqu'à présent aux demandes de l'Unscom ne constituent pas une pleine coopération* ». – *(AFP, Reuters.)*



EXTRÊME DROITE La tension monte, chaque jour davantage, entre les deux clans qui se disputent le contrôle du Front national. Lors d'une conférence de presse, vendredi 11 décembre, le président du FN devait renouveler sa condamnation de Bruno Mégret et de ses proches. ● LES PARTISANS de M. Mégret ont rendu publique une liste de 135 élus et responsables du mouvement d'extrême droite ayant fait connaître leur soutien à la tenue d'un congrès extraordinaire. ● BRUNO GOLLNISCH, le secrétaire général, favorable à M. Le Pen, a estimé que M. Mégret ne pourrait pas représenter le FN lors des élections qui pourraient avoir lieu en cas d'annulation par le Conseil d'Etat des régionales dans les Bouches-du-Rhône. ● À MARSEILLE, une permanence mégrétiste a été saccagée par des militants mandatés par le secrétaire départemental lepéniste.

La guerre fait rage entre les deux clans du Front national

Jean-Marie Le Pen devait renouveler, vendredi 11 décembre, sa condamnation sans appel du « putsch » organisé contre lui par Bruno Mégret. L'ancien délégué général accentue la pression pour tenter d'obtenir la convocation d'un congrès extraordinaire

JEAN-MARIE LE PEN devait *profiter d'une conférence de* presse organisée, vendredi 11 décembre, au siège du Front national, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), pour tenter de reprendre la main dans la guerre qui l'oppose à celui qui ébranle son pouvoir, Bruno Mégret. Tout le monde, en effet, et les mégrétistes en premier, s'attendait à une déclaration musclée du président du FN, visant en priorité l'ex-délégué général du parti d'extrême droite, qu'il accusait, jeudi, de s'être mis *« hors la loi du FN en appelant à la désobéissance et à la rébellion »*. Pour mieux tenter d'isoler M. Mégret et ses partisans les plus proches, M. Le Pen pourrait, en revanche, se montrer plus indulgent pour les « seconds couteaux », en particulier les élus du mouvement signataires de l'appel à un congrès extraordinaire, qui, selon lui, se sont laissés *« tromper »* par les chefs mutins.

De congrès extraordinaire, Jean-Marie Le Pen n'en veut pas. Mais si la preuve était faite que 20 % des adhérents le réclament, peut-être accepterait-il d'en organiser un, fin 1999, après la campagne électorale européenne, expliquait-on *dans son entourage, jeudi soir*. Il est vrai que l'ampleur de la mutinerie réduit la liberté d'action du président du Front national. Les sept mille signatures en faveur de la tenue d'un congrès annoncées par Serge Martinez, jeudi, et le ralliement, revendiqué par les mégrétistes, de cinquante-six secrétaires départementaux et de cent dix-sept conseillers régionaux du FN doivent le faire réfléchir.

GUERRE PSYCHOLOGIQUE

Une fois sa déclaration prononcée, M. Le Pen devrait entamer un tour de France de *« séduction »* dans les fédérations. Le dîner-débat organisé vendredi soir à Metz, en plein fief mégrétiste, devait être un test. Si les partisans de Bruno Mégret étaient déterminés à faire entendre leur demande de congrès extraordinaire pour janvier, des lepénistes venus des départements voisins avaient, eux, l'intention de montrer qu'ils sont encore nombreux à soutenir leur chef.

Dès jeudi matin, la guerre psychologique à l'encontre du camp mégrétiste est devenue plus intense, avec M. Le Pen et Bruno Gollnisch se relayant sur les radios pour minimiser l'action de M. Mégret et le discréditer aux yeux des militants. *« Le putsch qu'il a tenté de faire et qui tente de se développer a évidemment échoué, car il reposait sur l'effet de surprise, sur la violence et sur la préméditation »*, anticipait le président du parti d'extrême droite.

Il continuait en affirmant que *« M. Mégret mène depuis plusieurs mois, peut-être plus, une action de subversion, de séduction et d'intrigue auprès des élus grâce à un organisme qui s'appelle l'Institut de formation nationale (IFN), qui est assez bien doté financièrement et qui permet d'inviter les gens dans les grands hôtels, de leur offrir à dîner »*.

La flèche suivante concernait les tentations d'alliance avec la droite attribuées au délégué général, un terrain sur lequel M. Mégret a, jusqu'à présent, refusé de se laisser entraîner : *« Il s'est fait comme cela une petite cour d'élus auxquels on promet, à travers une perspective politique d'union ou d'association avec la droite, de transformer les élus régionaux en députés. »*

M. Gollnisch, lors d'une conférence de presse puis à France-Info, jeudi, a sévèrement réduit les perspectives politiques de M. Mégret au sein du Front national en déclarant qu'il serait *« extrêmement étonné »* que ce dernier mène la liste FN dans les Bouches-du-Rhône en cas d'annulation par le Conseil d'Etat des élections régionales dans le département et qu'il puisse représenter le parti aux élections municipales à Marseille. *« Il a méthodiquement organisé le trouble dont il tente de profiter »*, a-t-il déclaré, avant de repousser l'idée d'un congrès extraordinaire qui, selon lui, nécessite *« près d'un an »* de préparation.

Aux mégrétistes qui mettent en parallèle le référendum d'initiative populaire figurant dans le programme du parti et la demande de congrès par la base, M. Gollnisch répond en substance qu'il ne faudrait pas oublier que le Front national est un parti d'extrême droite : *« Le Front national (...) n'est pas favorable à des formations politiques qui seraient des sortes d'auberge espagnole, où l'on trouverait tout et le contraire de tout, les partisans de l'Europe d'Amsterdam et ses adversaires. »* Et de conclure : *« Nous aurons une totale fermeté à l'égard de ceux qui, consciemment, organisent le sabotage de la campagne européenne et une très grande indulgence à l'égard de ceux dont la bonne foi a été surprise. »*

Tout aussi déterminé, M. Mégret, qui était jeudi soir à Montpellier (Hérault), a demandé que cessent *« les querelles stériles, les attaques verbales »* et a rejeté le défi lancé par M. Le Pen de constituer *« une deuxième liste »* aux européennes, en déclarant : *« C'est justement ce que je veux à tout prix éviter. »*

COURRIER BLOQUÉ

Jeudi, Serge Martinez avait, de son côté, dénoncé une opération menée, selon lui, par Jean-Marie Le Pen pour bloquer la boîte postale qu'il avait ouverte en son nom pour recevoir les pétitions en faveur du congrès. *« Je ne sais quels liens, quelles interventions, quelles accointances peut avoir Jean-Marie Le Pen car il a réussi à bloquer la boîte postale d'un particulier »*, a-t-il dit en racontant que, ne pouvant pas retirer, jeudi matin, son courrier, il a fait immédiatement appel à un huissier et a déposé un recours en référé. *« Comme quoi le crime ne profite jamais. Il y a peut-être plus malin que Serge Martinez »*, ironisait, jeudi soir, Samuel Maréchal.

Autant de faits qui traduisent une détérioration très rapide du climat entre les deux clans, qui se disputent également les membres de la police interne du Front national, le Département Protection Sécurité (DPS). A noter, d'ailleurs, que la réunion des DPS d'Ile-de-France prévue jeudi soir a été annulée.

La réunion du groupe Rhône-Alpes, prévue pour fixer la ligne de conduite à adopter vis-à-vis de Charles Millon, à nouveau candidat à la présidence du conseil régional, promettait d'être tendue. D'autant plus que le président du groupe, le secrétaire général, Bruno Gollnisch, a été mis en minorité au sujet du congrès. Enfin, lundi 14 décembre, devrait avoir lieu un bureau politique. Jean-Yves Le Gallou a déclaré qu'il s'y rendrait, tout comme Bruno Mégret et ses partisans.

Christiane Chombeau

Serge Martinez, l'ancien « ami » du chef passé à l'ennemi

SERGE MARTINEZ – l'homme qui a appelé, le 7 décembre, à la réunion d'un congrès extraordinaire pour trancher la crise au sommet du Front national – a le sens des anecdotes à messages multiples. Il en fait la preuve, jeudi 10 décembre, en rappelant la nature de ses relations avec le président du FN : *« Au début des années 90 – j'étais au FN et directeur de* Minute *–, Jean-Marie Le Pen voulait tenir d'urgence une réunion au Zénith à Paris. Il était très embêté car il manquait d'argent et voulait que cela soit fait très vite. Il m'a appelé – il m'appelait "Serge" à l'époque – et m'a demandé : "Est-ce que tu peux me dépanner ?" Il a compté sur moi pour organiser cela en quelques jours... Un Zénith ça s'organise en trois-quatre jours quand on le veut, quand on le peut et qu'on a les moyens nécessaires. »*

PORTRAIT

Doté d'une fortune confortable, cet adhérent récent, en 1987, s'est rapidement vu confier d'importantes responsabilités

IMPOSÉ AU BUREAU POLITIQUE

Jean-Marie Le Pen faisait, alors, confiance au sens de l'organisation de son ami « Serge » et n'hésitait pas à solliciter son aide financière. Ne l'avait-t-il pas chargé, à la fois, de la direction du personnel, de la délégation nationale aux manifestations et, récemment, du secrétariat national aux fédérations ? M. Martinez n'est-il pas le gérant des deux sociétés civiles immobilières du Front national – le siège du mouvement, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), et la maison des jeunes du Front national, rue Jeanne-d'Arc, à Paris ? Contrairement à ce que son attitude actuelle pourrait laisser penser, Serge Martinez n'a jamais fait partie du cercle des mégrétistes. En fait, cet ancien directeur de société, qui a fait fortune en vendant au bon moment son entreprise d'informatique, a toujours fait preuve d'indépendance et doit son ascension dans le parti à M. Le Pen.

Né le 9 avril 1944, Serge Martinez, a fait ses premières armes en politique dans les rangs du RPR. Arrivé au FN en 1987, il est devenu, en 1990, secrétaire de la fédération de Paris et, la même année, patron de *Minute*, qu'il a racheté. Pas pour longtemps car, deux ans plus tard, furieux qu'on lui impose, pour les élections législatives de 1993, des candidats qu'il ne désirait pas, mais aussi vexé des remontrances faites en public par Jean-Marie Le Pen sur l'organisation de la fête des Bleu-Blanc-Rouge, il démissionne de ses mandats de conseiller régional et de conseiller du 15e arrondissement de Paris, ainsi que de ses responsabilités au sein du parti. Et il vend *Minute*.

Cette bouderie ne durera pas longtemps, puisqu'on le voit reparaître en 1994. Une nouvelle fois, Jean-Marie Le Pen lui confie la responsabilité des manifestations et, quelques mois plus tard, celle de la fédération du Gard, dont le patron, Lorrain de Saint-Affrique, vient d'être exclu. Il sera, un an plus tard, le favori du président du FN pour la succession de Carl Lang, mais il ne se trouvera personne d'autre au sein du bureau politique pour soutenir ce choix. Le bureau politique refusera, de la même manière, de le coopter, en octobre 1995, mais le chef du FN l'imposera le mois suivant.

SOUVENIRS CROISÉS

De cette époque, tout le monde se souvient. Les lepénistes, pour rappeler que les mégrétistes n'avaient pas voté pour lui ; les mégrétistes, pour rappeler que les lepénistes avaient tenu de violents propos à son égard. Quoi qu'il en soit, ce pied-noir à la cinquantaine avenante a su, en peu d'années, remonter la fédération du Gard et a été la cheville ouvrière de l'accord avec Jacques Blanc lors de l'élection de ce dernier à la présidence de la région Languedoc-Roussillon. *« A Nîmes, la cote de cet homme "si convenable qu'on ne dirait pas qu'il est du FN" progresse »*, lit-on dans un portrait de lui publié dans *Les Dossiers du* Canard (automne 1998).

L'auteur de l'article continue en soulignant que, *« à l'époque de* Minute, *l'homme en question trouvait tout à fait convenable de passer un article sur Patrick Bruel titré : "Le jeune Benguigui qui monte le sentier" ; le dessinateur Aramis avait également l'imprimatur pour représenter Fabius avec un nez crochu et des doigts griffus sanguinolents »*.

Ch. Ch.

Les soutiens revendiqués par M. Mégret

Serge Martinez, qui a appelé, le 7 décembre, à la tenue d'un congrès extraordinaire du FN, a présenté, jeudi 10 décembre, une première liste de responsables et d'élus du mouvement d'extrême droite qui ont fait savoir qu'ils sont favorables à cette initiative récusée par le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, et ses proches. La répartition de ces soutiens, région par région, est la suivante :

● **Alsace.** 11 conseillers régionaux sur 13 lus au total.
● **Aquitaine.** 5 conseillers régionaux sur 9, 1 secrétaire départemental.
● **Auvergne.** 2 conseillers régionaux sur 4, 2 secrétaires départementaux.
● **Bourgogne.** 1 conseiller régional sur 9, 1 secrétaire départemental.
● **Bretagne.** 1 conseiller régional sur 7.
● **Centre.** 5 conseillers régionaux sur 13.
● **Champagne-Ardennes.** 7 conseillers régionaux sur 9, 1 secrétaire départemental.
● **Franche-Comté.** 1 conseiller régional sur 9.
● **Ile-de-France.** 17 conseillers régionaux sur 36, 1 secrétaire départemental.
● **Languedoc-Roussillon.** 4 conseillers régionaux sur 13, 1 secrétaire départemental.
● **Limousin.** 2 conseillers régionaux sur 3, 1 secrétaire départemental.
● **Lorraine.** 9 conseillers régionaux sur 13.
● **Midi-Pyrénées.** 3 conseillers régionaux sur 8, 4 secrétaires départementaux.
● **Basse-Normandie.** 3 conseillers régionaux sur 6.
● **Haute-Normandie.** 4 conseillers régionaux sur 10.
● **Nord-Pas-de-Calais.** 3 conseillers régionaux sur 18.
● **Pays de la Loire.** 4 conseillers régionaux sur 7.
● **Picardie.** 2 conseillers régionaux sur 11, 1 secrétaire départemental.
● **Poitou-Charentes.** 4 conseillers régionaux sur 5.
● **Provence-Alpes-Côte d'Azur.** 5 conseillers régionaux sur 37, 2 secrétaires départementaux, 1 conseiller général.
● **Rhône-Alpes.** 24 conseillers régionaux sur 35.
● **Réunion.** 1 secrétaire départemental.
● **Corse.** 1 secrétaire départemental.

Les « mégrétistes » accusent les hommes du président d'avoir « perquisitionné » une permanence marseillaise

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Selon une source mégrétiste crédible, un grave incident se serait déroulé, jeudi 10 décembre, dans la soirée, à Marseille. Vers 18 heures, Yvon Claire, conseiller régional, qui avait rencontré, quelques heures avant, Jean-Jacques Susini, le nouveau secrétaire départemental lepéniste, est à la permanence du 12e arrondissement de Marseille (quartiers Est) avec quelques militants. Ils organisent la signature des pétitions demandant un congrès extraordinaire.

Vers 19 heures, un groupe constitué de deux hommes, qu'ils reconnaissent comme membres du FN, et de deux ou trois autres, qu'ils désignent comme des *« gens d'extrême droite instrumentalisés »* – traduire : des « gros bras » qui ne sont pas, officiellement, membres du parti –, font irruption dans le local. Ils montrent un *« ordre de perquisition »* signé de M. Susini qui les autorise à fouiller la permanence. Ils isolent M. Claire dans un petit bureau, arrachent des affiches de Bruno Mégret collées au murs et s'emparent des formulaires appelant au congrès, du « listing » des adhérents, ainsi que de photos prises par les militants lors d'une soirée d'affichage, avant de repartir.

Selon Hubert Savon, conseiller municipal de Marseille, ce changement de méthode lui avait été annoncé, un peu plus tôt, par M. Susini en personne, au siège de la fédération : *« C'est fini, le discours "soft" est terminé, j'ai mis mon casque lourd »*, lui aurait dit l'ancien dirigeant de l'OAS Algérie. Propos qu'on peut rapprocher de ceux d'un autre ami marseillais du président du Front national, qui nous annonçait *« la contre-offensive après l'offensive Mégret »*, sans cependant faire allusion à des actes de cet ordre.

Jeudi soir, M. Mégret réagissait par un communiqué dans lequel il dénonce la *« lamentable agression »* et *« certains nervis* [qui] *se sont crus investis d'une mission de "purification politique" »*. *« Ces méthodes d'un autre âge ne régleront rien et ne suffiront pas à museler la voix des militants du Front national, de plus en plus nombreux à soutenir l'initiative salutaire proposée par Serge Martinez »*, ajoutait l'ex-délégué général, en soulignant que les intrus avaient pris les pétitions *« qui visaient à organiser, légalement, dans le cadre des statuts du Front national, un congrès extraordinaire pour l'unité »*.

Stéphane Durbec, conseiller régional, partisan de M. Le Pen affirmait, vendredi matin, que cet incident était *« improbable »* : *« Les gens de la sécurité de Susini étaient à une réunion-débat au centre-ville »*, à laquelle M. Durbec participait lui-même. Il ajoutait cependant : *« Mais si cela s'était passé, cela ne me choquerait pas tellement. »* Inquiets, mais se disant toujours aussi déterminés, les amis de M. Mégret estimaient qu'il s'agissait probablement plus d'une manœuvre d'intimidation que du début d'une offensive généralisée. Ils affirmaient n'avoir pris aucune mesure de sécurité particulière pour se protéger. En milieu de matinée, aucune plainte n'avait été déposée auprès de la police, qui a appris l'incident par la presse.

Michel Samson

Devant le tribunal correctionnel de Montpellier, peut-on traiter les frontistes de « nazis » ?

MONTPELLIER
de notre correspondant

Peut-on assimiler le Front national au Parti national-socialiste d'Adolf Hitler sans tomber sous le coup d'une diffamation ? C'était la question posée à travers le procès qui opposait, jeudi 10 décembre, Alain Jamet, président du groupe FN du conseil régional de Languedoc-Roussillon, à Jean Claude Fall, le directeur du Théâtre des Treize-Vents, devant le tribunal correctionnel de Montpellier. Dans un entretien accordé à *La Gazette de Montpellier*, en avril, M. Fall avait notamment déclaré, après l'élection de Jacques Blanc à la présidence de la région grâce aux voix du FN : *« Les nazis ne sont pas sur le point de prendre le pouvoir à la région : ils l'ont pris. »*

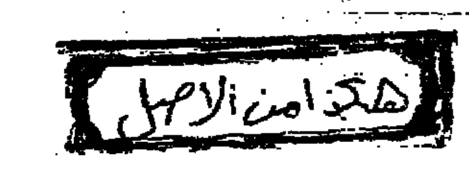
L'audience a eu lieu en dépit de l'absence du plaignant et de son avocat, retenus à Paris par un mouvement de grève à Air Liberté. Après avoir expliqué que *La Gazette de Montpellier* avait fait un raccourci de ses propos, M. Fall a cherché à démontrer qu'il existait tout de même une filiation entre le FN et l'idéologie nazie. Il en veut pour preuve des écrits du journal *National Hebdo* s'interrogeant, dans un titre, sur une possible amitié avec les SS, ou revendiquant *« le principe des rafles et des camps de concentration pour les immigrés en situation irrégulière »*. Cité comme témoin, le metteur en scène de théâtre Alain Gautré est venu raconter un voyage en car effectué avec des membres de l'association Pétain-Verdun. Voyage au cours duquel les plus vieux s'endormaient avec des chants nazis, tandis qu'au fond les jeunes jouaient aux déportés envoyés en camp de concentration.

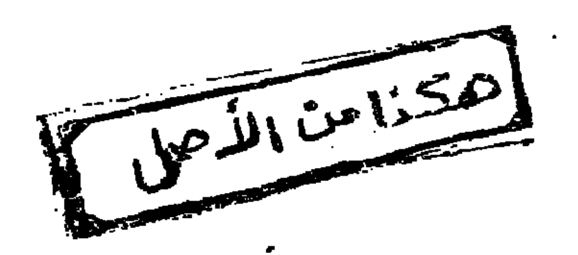
« D'AUTHENTIQUES DÉMOCRATES »

Andrée Baduel, enseignante toulonnaise et militante anti-FN, raconte, pour sa part, les menaces, les coups de fil anonymes et les cocktails Molotov qui l'ont contrainte à vivre cachée avec *« la mort dans la tête »*. Geneviève Erramuspé, directrice du Mémorial des enfants d'Izieu a lu, quant à elle, un tract reçu lorsque son association a exclu Charles Millon de son conseil d'administration, qui proposait de gagner des points au prorata du nombre d'Arabes ou de Juifs écrasés !

Sans requérir de peine, le substitut Colomines a sidéré la salle lorsqu'il a expliqué que *« chacun a sa vérité sur l'histoire »* et a mis en garde contre tout amalgame – *« chaque parti est traversé de courants, de tendances »* –, ajoutant connaître *« des gens qui ont voté pour le Front national et qui sont d'authentiques républicains et démocrates »*. Me Tubiana a rappelé à son intention que la Shoah est une vérité incontestable de l'histoire. Puis, citant notamment les propos de Jean-Marie Le Pen sur l'inégalité des races, ceux de Catherine Mégret sur les immigrés, et dénonçant *« les six morts du fait du FN »*, il a soutenu que Jean-Claude Fall avait surtout voulu lancer un appel à la vigilance. Et il a demandé au tribunal de ne pas accorder le *« brevet de bonne conduite »* que lui réclame le FN. Jugement le 25 février.

Jacques Monin





Pour garder Rhône-Alpes, M. Millon a besoin du FN

La gauche ne renonce pas à la possibilité de gouverner la région

LYON
de notre correspondant régional

Charles Millon va se battre jusqu'au bout pour conserver coûte que coûte la présidence de la région Rhône-Alpes, qu'il dirige depuis 1988. Son pari est risqué, mais son existence politique et celle du mouvement qu'il a créé, La Droite, après son élection avec les voix des conseillers du Front national, le 20 mars, en dépendent. *« Malgré les débordements de haine qui ont eu lieu, j'ai décidé de continuer mon combat »*, a-t-il annoncé solennellement, jeudi 10 décembre. L'ancien ministre de la défense a martelé qu'il se battrait *« sur la base du seul programme* [qu'il avait] *proposé en mars dernier aux Rhônalpins »*. Il a souhaité *« avoir le soutien de tous ceux qui ont été élus pour appliquer ce programme, de tous ceux qui le jugent préférable au programme commun de la gauche plurielle, de tous ceux qui refusent la confusion qui naîtrait d'un pacte républicain sans projet »*.

Le président de Rhône-Alpes, dont l'élection a été invalidée par le Conseil d'Etat, le 9 décembre, va tout faire pour résister, une fois encore, à l'assaut qu'une partie de la droite – seize conseillers régionaux UDF et RPR dissidents dont M. Millon dénonce les *« jeux ambigus »* – et la gauche « plurielle » mènent depuis neuf mois pour le contraindre à démissionner. Dans cette bataille, le soutien actif et jamais défaillant, notamment lors des votes essentiels, qu'il a reçu des trente-cinq élus du Front national et de leur chef de file dans la région, Bruno Gollnisch, aura été déterminant. Le FN, malgré ses divisions actuelles, semble disposé à poursuivre l'*« expérience de Rhône-Alpes »*, à condition que M. Millon prenne un engagement *« public »*, mais pas nécessairement écrit, sur les six points de son programme régional.

Avec les quarante-quatre élus de droite qui, jusqu'à sa récente invalidation, l'ont soutenu, et avec l'appui du groupe FN, Charles Millon peut l'emporter. Dans ce cas, son alliance avec l'extrême droite sera parfaitement lisible et l'ambiguïté qu'il entretenait sur ses « faux-vrais accords » avec le FN définitivement levée.

La droite républicaine et la gauche non communiste sont, de leur côté, à la recherche d'une solution, éventuellement commune, pour empêcher le retour de M. Millon à la tête de la région. La droite ne peut se prévaloir, pour l'heure, que de seize à dix-huit élus, au mieux vingt, sur un hémicycle qui comprend cent cinquante-sept conseillers. Elle espère donc se renforcer grâce au départ d'un certain nombre de ceux qui ont soutenu Charles Millon depuis le 20 mars. Ces élus RPR et UDF demandent à leurs collègues de droite de se *« ressaisir »* et de rompre ainsi l'alliance de fait avec le FN. Mais les réponses tardent à venir et la droite républicaine devrait avoir beaucoup de difficultés à atteindre le seuil de trente ou, mieux, quarante conseillers indispensable pour gouverner la région.

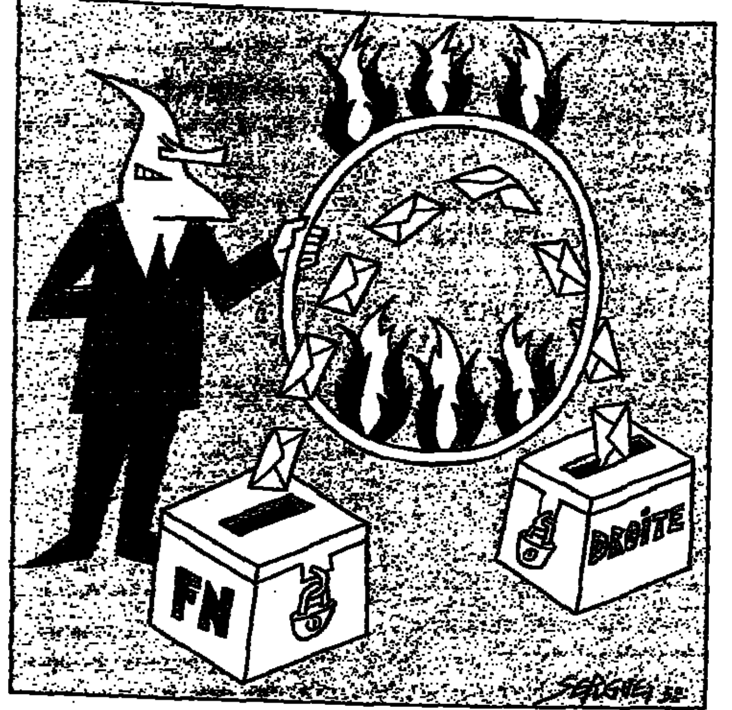
> « Malgré les débordements de haine, j'ai décidé de continuer mon combat »

« Nous sommes prêts à les aider et à accepter que la droite républicaine gouverne pour débloquer le jeu et éviter que le FN soit l'arbitre », lançait, le 4 décembre, à Lyon, le président du groupe PS, Bernard Soulage. Pour justifier la mise en place en Rhône-Alpes d'un *« arc républicain »*, ce dernier évoquait *« des circonstances historiques où les républicains doivent se comporter de façon exceptionnelle »*. Le PS (40 élus) et les Verts (8 élus), qui se situaient alors dans la perspective du rendez-vous budgétaire du mois de janvier, étaient disposés à soutenir un candidat de droite et à faire élire un exécutif homogène, lui aussi de droite.

Les déclarations faites, jeudi 10 décembre, à Paris, par Jean-Jack Queyranne (PS), battu par M. Millon le 20 mars, selon lesquelles la gauche est en mesure de gouverner Rhône-Alpes, remettent en question la stratégie précédente. *« Jusqu'au 9 décembre, nous étions dans la logique du "49 3 régional", donc une logique à un tour où il fallait rassembler tout de suite. Aujourd'hui, nous sommes entrés dans une logique à trois tours. La gauche n'a pas de raison de disparaître d'emblée. Mais, en même temps, elle ne peut pas faire la bêtise de laisser Charles Millon reprendre la région »* avec le Front national, explique à présent M. Soulage.

Cette position devrait, en partie, rassurer les douze conseillers régionaux communistes et l'élu du Mouvement des citoyens, hostiles à tout accord avec la droite républicaine. Selon François Auguste, président du groupe PCF, la situation politique est aujourd'hui *« plus ouverte que le 20 mars. Le président de la région est invalidé, le FN est divisé et la droite parlementaire tiraillée. S'il y a une possibilité pour la gauche de l'emporter, il faut créer les conditions pour cela »*.

Claude Francillon



La droite cherche à tirer profit de la crise sans brouiller son image

LE PEN, Mégret ? Même combat. Le premier, Philippe Séguin a posé les tables de la loi, en affirmant, dans un entretien publié le 8 décembre par *Le Parisien*, qu'*« il y a entre Le Pen et Mégret une large convergence idéologique »* et qu'il ne fait *« aucune différence entre eux »* (*Le Monde* du 9 décembre). M. Séguin s'étonne que son propos n'ait pas été entendu comme il convenait. *« C'est tout de même*, dit-il, *le principal parti de l'opposition qui a fixé les bornes de cette façon. La ligne sera tenue, même si le standard du RPR doit exploser une troisième fois, comme cela fut le cas au lendemain des élections régionales »*. La « ligne » évoquée est celle d'un refus de toute compromission avec l'extrême droite, officialisée au temps où le RPR était conduit par le tandem Chirac-Juppé et qui demeure celle de l'actuelle direction du mouvement gaulliste.

Informé succinctement, au cours d'un voyage en Alsace, des suites données au conseil national du Front national, le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, ironisait de son côté, le 7 décembre, à Cernay : *« Quand on voit le spectacle donné par le Front national, ça ne donne pas envie de les rejoindre. »* Il n'empêche, l'affaire est plus compliquée qu'il n'y paraît. Comment tirer parti de la crise qui secoue le parti lepéniste ?

« C'est pain béni. C'est une vraie vacherie pour la gauche », observe Yves Verwaerde, député européen et rapporteur de la commission électorale de Démocratie libérale. *« Si cela se confirme, le danger des triangulaires aura sauté »*, se félicite Pascal Clément (DL), député de Loire. *« Il faut les laisser s'entretuer et compter les morceaux à la fin. Il faut surtout ne rien faire et parler le moins possible »*, ajoute toutefois M. Clément. Jacques Larché (DL), président de la commission des lois du Sénat, est aussi de ceux qui pensent que le président du RPR s'est exprimé de façon trop *« abrupte »* : *« Si Bruno Mégret a la même attitude que Jean-Marie Le Pen, Séguin aura eu raison*, convient-il. *Si, en revanche, Mégret renonce à ce que peuvent avoir d'extraordinairement condamnables les propos tenus par Le Pen, ce peut être un événement considérable, qui peut changer les données politiques. »*

LE TABOU DES CADRES

A l'Assemblée nationale, aucun des trois groupes de l'opposition (RPR, UDF et DL) n'a abordé la question du FN. C'est pourtant le sujet qui intéresse les députés dans les couloirs. Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), qui ne s'est jamais caché d'entretenir des rapports *« courtois »* avec le FN, explique ainsi la difficulté qu'il rencontre dans sa circonscription : *« Dans une "triangulaire", je récupère 40 % des électeurs FN. Les autres se partagent entre une large abstention et l'extrême gauche. Pourtant, je fais campagne depuis dix ans sur trois thèmes qui peuvent les séduire : l'expulsion des étrangers délinquants ; la baisse de la fiscalité et du nombre des élus ; la sécurité. »*

La récupération des cadres du Front national, demeure, en revanche, un sujet tabou. *« Si Mégret et ses amis venaient frapper à notre porte, une fois partis du FN, cela deviendrait très vite houleux chez nous »*, reconnaît Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF. *« Pour l'instant, nous avons à faire une pédagogie : expliquer que Mégret, c'est pareil que Le Pen, voire pire »*, estime Renaud Donnedieu de Vabres (UDF, Indre-et-Loire). Mais, déjà, certains préconisent ce que M. Clément appelle le *« noviciat »*, consistant à demander aux éventuels transfuges de l'extrême droite de *« quitter leurs structures et de revenir sur un certain nombre de leurs théories »*, avant d'intégrer la droite républicaine.

PÉRIODE PROBATOIRE

Au RPR, on qualifierait ce type de transfert de « peyratisation », du nom du maire de Nice, Jacques Peyrat, compagnon de jeunesse de M. Le Pen, passé du Front national au RPR. Il n'est pas exclu que d'autres élus puissent en bénéficier, sous condition de « repentance » et après une période probatoire ; mais, pour l'heure, la direction du mouvement se prépare à un premier exercice pratique : démontrer que l'entreprise de banalisation du FN menée par Charles Millon est vouée à l'échec. *« Si M. Millon s'obstine à vouloir conserver la présidence du conseil régional Rhône-Alpes en renouvelant son accord avec le Front national, c'est lui qui sera responsable du passage à gauche de la deuxième région française »*, assure un proche de M. Séguin.

Les élus rhônalpins du RPR sont invités à préparer une solution qui permettrait à un élu de la droite républicaine de succéder à M. Millon, sans passer de compromis avec tout ou partie du groupe FN, lui-même divisé entre les lepénistes conduits par Bruno Gollnisch, secrétaire général du Front national, et les mégrétistes emmenés par Pierre Vial, membre du bureau politique. L'un des noms le plus souvent cité est celui d'Anne-Marie Comparini (UDF), ancienne assistante parlementaire de Raymond Barre, qui a l'avantage de bénéficier de la bienveillance du maire de Lyon, lequel s'est toujours montré très sévère vis-à-vis de M. Millon.

Service France

Le RPR prêt à accueillir les militants du FN

Le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, affirme dans un entretien, publié vendredi 11 décembre par *Le Figaro*, que la crise qui secoue le Front national est *« une bonne nouvelle pour l'opposition »*. *« Le comportement de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Mégret devrait convaincre tous ceux qui ne comprenaient pas pourquoi nous ne voulions pas d'accord avec ce parti. Sans parler des idées, le spectacle donné par la direction du FN, qui se dévore et s'assassine, condamne toute stratégie d'alliance »*, explique-t-il.

M. Sarkozy ajoute : *« Si des électeurs ou des militants du FN souhaitent se détourner de cette formation pour nous rejoindre, nous les accepterons. Je parle des militants et sympathisants. Pour le reste, nous verrons l'évolution des choses. L'opposition doit poursuivre son travail de reconquête, loin de ce qui se passe au FN, qui est une caricature de démocratie. »*

Les manifestations organisées par les associations de chômeurs ont donné lieu à une faible mobilisation

A Paris, le défilé n'a rassemblé environ que 2 000 personnes

Les manifestations organisées, jeudi 10 décembre, par les associations de chômeurs n'ont donné lieu qu'à une faible mobilisation. A Paris, on ne décomptait que près de 2 000 personnes. Peu d'élus y étaient présents. Des actions ponctuelles ont par ailleurs été organisées dans plusieurs villes de province, dont Marseille, où quelque quatre mille personnes ont défilé sur la Canebière à l'appel du comité CGT.

EN TÊTE, il y a Robert Hue. Ou presque. Un secrétaire national en caoutchouc, mais reconnaissable entre mille avec son collier de barbe. *« C'est pour qu'il se dise, en me voyant : tiens, il faudrait que je vienne de temps en temps rencontrer les chômeurs »*, explique sous son masque Jean-Pierre, militant communistes et syndicaliste CGT de Seine-Saint-Denis. Dans la manifestation clairsemée, qui, jeudi 10 décembre, a réuni un peu moins de deux mille personnes derrière les quatre associations de chômeurs, Robert Hue, le vrai, n'est pas là.

A vrai dire, les responsables politiques se font rares. Hormis Arlette Laguiller et Alain Krivine, on compte peu de responsables politiques dans ce défilé organisé pour réclamer une réforme de l'assurance-chômage, une hausse de 1 500 francs des minima sociaux et *« une prime de Noël »* de 3000 francs : Francine Bavay, vice-présidente Verte du conseil régional d'Ile-de-France, Nicole Borvo, secrétaire nationale du PCF, ainsi qu'Henri Malberg, secrétaire fédéral du PCF parisien, et Jacques Perreux, élus communiste du Val-de-Marne sont présents. Aline Pailler, députée européenne apparentée communiste, a fait le déplacement. Quelques responsables syndicaux nationaux, Annick Coupé (Sud-PTT), Michel Deschamps (FSU), Gérard Gourguechon (Groupe des Dix, SNUI), accompagnent en tête de cortège Claire Villiers (AC !), Hubert Constancias (MNCP), Richard Dethyre (Apeis), François Desanti (CGT-Chômeurs). Jacqueline Lazarre, secrétaire de la CGT, représente, seule, la direction de la confédération.

« La mobilisation, c'est pas encore cela », estime-t-on dans les rangs. Richard Dethyre (Apeis) rappelle *« qu'à la première journée d'action nationale, l'an dernier, on n'était pas aussi nombreux »*. A AC !, on explique que Marseille est parti très tôt : *« il a fallu se caler. Cela a bousculé tout le monde »*. La banderole de tête cite l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui affirme *« le droit au travail et à la protection contre le chômage »*. *« Un emploi, c'est un droit, un revenu, c'est un dû »*, crient les manifestants. Un isolé rigolard réclame : *« Une HLM pour tous (même en banlieue), des emplois-jeunes à gogo (même pour les vieux) et des transports gratuits (même polluants) »*.

OCCUPATIONS PONCTUELLES

Ailleurs, des occupations ponctuelles marquaient cette journée nationale d'action comme à Strasbourg, Lyon, Rennes, Lorient, Dieppe, Le Havre ou à Caen où le conseil général du Calvados a été investi par plusieurs centaines de chômeurs. Auparavant, quelque quatre mille personnes avaient défilé sur la Canebière à Marseille à l'appel du comité de chômeurs CGT des Bouches-du-Rhône. Une semaine plus tôt, ils étaient plus de dix mille. Charles Hoareau, respondable du comité chômeurs, justifiait ce fléchissement de la mobilisation par l'organisation de manifestations dans huit autres villes du département. Esther Exposito (AC !) estimait que *« cette apparente démobilisation ne signifie pas que le mouvement s'arrête. Il est, cette année, plus profond. Dès le mois d'octobre les gens nous ont poussés à agir pour la prime de Noël »*.

Ariane Chemin et Caroline Monnot avec Luc Leroux (Marseille)

Les comptes de l'Unedic se dégradent

AUX YEUX du patronat et de la plupart des syndicats qui la gèrent, l'assurance-chômage est plutôt généreuse. Pour les « fin de droits » vivant avec une allocation de 2 400 francs par mois, elle est avare de ses deniers : comme en décembre 1997, le mouvement des chômeurs a remis l'Unedic sur la sellette, alors que le ralentissement de la croissance va entraîner, en 1998 et 1999, une dégradation de ses comptes. *« Le déficit sera voisin de 1,5 milliard en 1998 »*, a annoncé, jeudi 10 décembre, Jean-Pierre Revoil, directeur général adjoint de l'Unedic, avant de préciser que *« l'Unedic abandonne ses prévisions d'excédent pour 1999 » [environ 1 milliard]*.

C'est dans ce contexte que les partenaires sociaux doivent négocier, les 16 et 22 décembre, une extension de l'ARPE. Cette allocation, qui permet de faire partir un salarié âgé en préretraite pour le remplacer par un jeune, *« coûte 9 milliards par an »*, a rappelé M. Revoil, et son extension aux salariés de cinquante-six ans ayant commencé à travailler à quatorze ans (ou de cinquante-sept ans ayant débuté à quinze ans) *« coûterait 2,1 milliards de francs supplémentaires »* en 1999. Cela entraînera, selon lui, *« un problème de financement »*. Certains verront, dans ces déclarations, un message du Medef (ex-CNPF), qui va s'efforcer de limiter au maximum le coût de l'extension de ce dispositif.

L'amélioration de l'assurance-chômage des salariés en contrat à durée déterminée ou en intérim constitue le second dossier chaud pour les responsables de l'Unedic.

« RECOURS ABUSIF AUX CONTRATS PRÉCAIRES »

Au congrès de la CFDT, Nicole Notat a assuré *« prendre en compte »* les demandes des chômeurs, tout en soulignant qu'il fallait chercher les causes de leur exclusion *« d'abord et avant tout dans les pratiques patronales de recours abusif aux contrats précaires »*. La CFDT devrait soutenir le projet du gouvernement d'imposer une contribution aux entreprises abusant des emplois précaires, qui servirait à améliorer la couverture chômage des salariés concernés.

Dans le rapport que Lionel Jospin lui avait commandé à la suite du mouvement des chômeurs de l'hiver 1997, Marie-Thérèse Join-Lambert suggérait d'*« engager des réflexions sur une orientation du régime d'indemnisation du chômage qui prenne mieux en compte les nouveaux risques du marché du travail »*. C'est ce que les associations de chômeurs et la CGT réclament, en vain, depuis des années.

Jean-Michel Bezat

Nicole Notat est réélue secrétaire générale de la CFDT

L'opposition admet sa « défaite »

LILLE
de notre envoyé spécial

Nicole Notat a été réélue, vendredi 11 décembre, secrétaire générale, à l'issue du 44e congrès de la CFDT. Lors de son élection au bureau national, jeudi, avec 77,8 % des suffrages, elle a obtenu un score comparable à ceux réalisés par Edmond Maire en 1979, 1982 et 1985. Les autres membres qui siégeront à la commision exécutive (CE), composée au total de neuf personnes, ont tous réalisé des résultats voisins. Annie Thomas, de la région Midi-Pyrénées, a été la mieux élue, avec 80,1 % des suffrages, tandis que Rémi Jouan, de la fédération des services, ferme le ban, avec 71,1 % des voix. Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, a été élu trésorier, tandis que Jacky Bontems a été réélu secrétaire général adjoint.

Au terme de ce vote, on connaît donc maintenant les compétences de chacun des membres de la CE. Michel Jalmain, qui a déjà remplacé Nicole Notat comme représentant de la CFDT à l'Unedic, doit prendre en charge l'action revendicative, à la place de Jean-Marie Masson, partant (*Le Monde* du 8 décembre). Mme Thomas sera chargée de l'emploi, de l'exclusion et des femmes. Jean-Marie Toulisse, de la région Nord-Pas-de-Calais, suivra les dossiers des retraites, de la prévoyance et de la famille, tandis que M. Jouan a dans son escarcelle les très petites entreprises et les conditions de travail ; les autres membres de la CE ne changent pas de secteur.

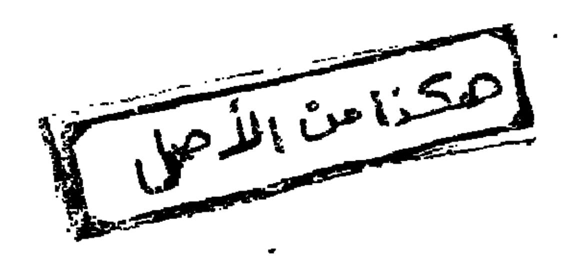
Sur les 37 membres du bureau national, aucun ne provient des rangs de l'opposition. Un certain durcissement s'est même produit, puisque les candidatures de Philippe Le Clezio (fédération des finances) et celle de Jacqueline Giraud-Eyraud (PACA) ont été rejetées, alors que tous deux défendent une position médiane entre la ligne confédérale et l'opposition. Mme Giraud-Eyraud, qui aurait pu maintenir sa candidature pour un second tour à l'élection du bureau national, a préféré se retirer.

Dans la foulée du vote sur le quitus, les congressistes ont adopté jeudi deux des trois résolutions qui leur étaient soumises, à une large majorité. Celle sur *« les missions et fonctions du syndicalisme confédéré »* a recueilli 74,5 % des voix, tandis que celle sur *« l'enjeu de la démocratie »* a été adoptée par 73,9 % des suffrages.

AMENDEMENTS REJETÉS

Tous les amendements soumis au vote et défendus par l'opposition interne ont été rejetés. Seul un amendement concernant l'exercice collectif du droit de grève a dépassé la barre des 30 %, recueillant 31,7 % des voix. Pour tous les autres, le rapport de forces se situait plutôt dans la fourchette des trois quarts en faveur de la confédération, et d'un quart pour sa minorité. Dénonçant la *« logique bloc contre bloc, poussée à son paroxysme »*, la fédération des transports et de l'équipement, opposante, n'a pas caché son amertume. Estimant que *« Nicole Notat et sa commission exécutive disposent de la chambre bleu horizon dont elles rêvaient »*, elle a, elle-même, tiré cet enseignement du congrès : *« C'est une victoire pour eux et une défaite pour nous. »*

Alain Beuve-Méry



Philippe Séguin bat le rappel du RPR pour préparer sa campagne européenne

Les adhérents du parti sont invités à élire eux-mêmes leur président

L'élection du président du RPR au suffrage direct des militants, une innovation introduite par Philippe Séguin dans les statuts du parti, est prévue samedi 12 et dimanche 13 décembre. M. Séguin, seul candidat, avait prévenu qu'il n'accepterait de se considérer comme réélu que si 70 % des adhérents participaient au vote. Pour le député des Vosges, cette mobilisation est le préalable au lancement de sa campagne pour les élections européennes.

« SI J'ÉTAIS CANDIDAT »... Philippe Séguin pense à l'avenir. Sans avoir consulté personne, il a placé très haut la barre pour l'élection du président du RPR, samedi 12 et dimanche 13 décembre, par l'ensemble des militants gaullistes. A moins de 70 % de participation, cette élection n'aurait à ses yeux *« ni sens, ni portée »* (*Le Monde* du 6 novembre). Mais, déjà, plus personne n'ose envisager, au RPR, que ce score ne soit pas atteint.

Grâce à une modification du règlement intérieur qui a rendu possible le vote par correspondance, quelque vingt-sept mille enveloppes préaffranchies sont arrivées au siège du RPR. Cela représente déjà près d'un tiers des adhérents à jour de cotisation. La liste des votants ayant été envoyée aux fédérations, il ne reste plus aux secrétaires départementaux qu'à convaincre les autres de se déplacer, les 12 et 13 décembre, dans les bureaux de vote, souvent installés dans les permanences locales du RPR. Car il en va de leur survie. Un délégué du Gers – petite fédération de quatre cent quatre adhérents – qui se plaignait, le 21 novembre, devant le comité politique, du prélèvement opéré par le centre national sur les finances des fédérations s'est attiré pour toute réponse cette boutade du président du RPR : *« Mon cher compagnon, une rapide règle de trois fait apparaître que ta fédération doit mobiliser au moins deux cent quatre-vingt-trois votants le jour de l'élection ! »* A bon entendeur...

UN DERNIER CARRÉ

Cette mobilisation, le député des Vosges y a participé en se rendant lui-même, au cours des dernières semaines, dans une quinzaine de départements. Elle participe de son prochain combat, celui des élections européennes de juin 1999. Légitimé par un vote massif des adhérents du RPR – alors que, à la mi-septembre, un cinquième seulement des militants de l'UDF avaient participé à l'élection de François Bayrou –, M. Séguin verrait son autorité renforcée au sein de l'opposition. Après avoir obtenu, dans le courant de l'été, l'aval du président de la République, il ne lui resterait plus qu'à convaincre un dernier carré de centristes. Et le plus tôt sera le mieux.

S'il n'est pas encore formellement candidat à la tête de liste de l'opposition, M. Séguin reconnaît que, en tout état de cause, il s'impliquera dans la campagne des européennes au moins autant qu'il l'avait fait pour celle des régionales. Evoque-t-on, par exemple, devant lui l'hypothèse de listes concurrentes conduites soit par M. Bayrou, soit par Charles Pasqua ? *« Eh ! bien, je leur ferais voir du pays, je leur ferais découvrir la France »*, répond M. Séguin.

Le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, préconise, lui, une campagne longue, mettant à profit les talents de *« pédagogue »* du député des Vosges. Sans plus attendre les décisions de ses partenaires de L'Alliance, la direction du RPR imagine déjà le futur matériel de campagne, qui devrait avoir un côté *« ludique »*. *« Si j'étais candidat,* précise M. Séguin, *je serais le seul chef de parti à siéger à Strasbourg, hormis M. Le Pen, et ce ne serait pas pour y faire de la figuration. »*

Cette volonté nouvelle de celui qui confessait, le 29 novembre, sur la chaîne télévisée TF1, que le Parlement européen ne faisait pas partie de ses rêves d'enfant s'explique par une double nécessité : prendre une revanche sur l'échec de la droite aux législatives de 1997 et conforter le camp sur lequel s'appuiera le *« candidat par définition »*, M. Chirac, à la prochaine élection présidentielle. *« Il lui faut apporter des victoires au mouvement »*, rapporte le porte-parole du RPR, François Fillon.

Dans le même ordre d'idées, le président du RPR doit aussi éviter des défaites. C'est ainsi que, le 8 décembre, devant les militants de la fédération de Paris et en présence du maire, Jean Tiberi, qui est aussi le secrétaire départemental de la fédération RPR de la capitale, il a lancé un véritable rappel à l'ordre, en expliquant que se jouera à Paris, aux municipales de 2001, un an avant l'élection présidentielle, *« une bataille dont chacun peut déjà mesurer le caractère crucial* (...) *pour l'avenir même de l'opposition »*.

Après le *« putsch »* manqué de Jacques Toubon sur l'Hôtel de Ville, la fédération de Paris a d'ailleurs été placée sous un contrôle plus étroit de la Rue de Lille. La direction du RPR, qui sera d'ailleurs légèrement restructurée au lendemain de l'élection du président, travaille aussi à la préparation des élections municipales dans quelques grandes métropoles régionales ainsi qu'à celle des législatives. L'objectif est que le mouvement soit en ordre de bataille avant la fin de l'an prochain, de sorte que, comme le dit M. Sarkozy, *« quand le président de la République décidera qu'il faut passer aux choses sérieuses, nous serons tous présents »*. Le vote des 12 et 13 décembre vaut aussi comme une validation de ce long travail de reconquête.

Jean-Louis Saux

Jean Tiberi propose une baisse de la fiscalité parisienne

LE MAIRE de Paris, Jean Tiberi, a annoncé, jeudi 10 décembre, que son objectif était de faire baisser d'un point les taux de la fiscalité parisienne pour le budget 1999 de la Ville, qui doit être discuté les 14 et 15 décembre au Conseil de Paris. Alors que son objectif initial était de parvenir à la stabilité fiscale pour l'an 2 000 (l'année précédant les élections municipales), le maire de Paris infléchit sa politique budgétaire, profitant de rentrées fiscales exceptionnelles : la vente des parts de la Ville dans la société Paris-Câble rapporterait 300 millions de francs et les recettes fiscales parisiennes ont été révisées à la hausse (plus 100 millions de francs) par l'Etat.

Il y a encore une semaine, le scénario officiel reposait sur une hausse des taux de 0,9 %, mais une partie de l'entourage du maire a plaidé dans le sens d'un geste fort, allant au-delà de la « fiscalité zéro », réclamée depuis le début de la mandature par les partenaires du RPR dans la majorité municipale : Jacques Dominati (DL), président du groupe Paris-Libertés et premier adjoint, Marie-Thérèse Junot (CNI), présidente du groupe des indépendants, et Yves Galland (UDF), président du petit groupe centriste issu de l'éclatement de l'UDF parisienne.

Cette insistance a fini par porter ses fruits après de vives discussions au sein même de la garde rapprochée de M. Tiberi. Jean-François Legaret (RPR), adjoint chargé des finances, et Bernard Bled, secrétaire général de la Ville, ont mis le maire en garde contre le risque de devoir, dès le budget suivant, procéder à un réajustement à la hausse des taux d'imposition pour compenser d'éventuels prélèvements financiers infligés par le « pouvoir socialiste » à la Ville de Paris. Le souci de M. Tiberi de prendre une initiative forte sur le plan politique, après avoir contenu l'offensive de Jacques Toubon (RPR) au printemps, a été déterminant.

UNE VIVE QUERELLE

Théoriquement, cette mesure aurait dû fédérer la majorité municipale. Le mérite de sa paternité donne au contraire lieu à une vive querelle entre le RPR et les libéraux parisiens : mercredi 9 décembre, M. Dominati a, en effet, demandé en vain au maire de Paris de désavouer son adjointe, Claude-Annick Tissot (RPR), chargée du personnel municipal, qui, dans un entretien publié par *Le Parisien* du 9 décembre, qualifiait de *« danger »* pour les services de proximité offerts aux Parisiens la politique de baisse de la fiscalité prônée depuis trois ans par le groupe des libéraux. Devant le refus de M. Tiberi, M. Dominati a remis sa démission de président de l'intergroupe Alliance pour Paris, créé cet été sur injonction de Philippe Séguin, président du RPR, pour vider la querelle Tiberi-Toubon.

« Si M. Tiberi propose une baisse des taux, nous la voterons, bien sûr, puisque c'est notre idée. Mais cela va à l'encontre des propos de Mme Tissot », a fait valoir M. Dominati.

Pascale Sauvage

La droite condamne l'instauration d'un délit de grande vitesse

« IL EXISTE dans notre pays un puissant lobby de la voiture et de la voiture de sport, de la moto et de la moto de grosse cylindrée. Tel n'est pas le cas pour le vélo ou pour le piéton. Il est vrai que les enjeux industriels et financiers ne sont pas les mêmes... » Ce constat dressé par le député socialiste du Bas-Rhin Armand Jung a trouvé quelques illustrations tout au long de l'examen, par l'Assemblée nationale, jeudi 10 décembre, du projet de loi sur la sécurité routière. Voté à l'unanimité par le Sénat le 7 avril, le texte a été adopté en première lecture, dans la nuit de jeudi et vendredi, par les seuls députés de gauche.

L'opposition a concentré ses attaques sur deux points : l'instauration d'une responsabilité pécuniaire pour les propriétaires de véhicules, lorsque le contrôle radar ne peut identifier le conducteur, qui, selon Dominique Busseau (DL, Charente-Maritime), *« attente aux libertés individuelles »*. Et, surtout, la création d'un délit de grande vitesse qui prévoit, en cas de récidive dans un délai d'un an, que le conducteur qui dépasse la vitesse autorisée de 50 km/heure est considéré comme ayant commis un délit, passible de trois mois d'emprisonnement, de 25 000 francs d'amende, et d'un retrait de 6 points du permis.

Fort de leur « succès » obtenu en 1994 face au centriste Bernard Bosson qui, alors ministre des transports, avait essayé en vain de faire adopter une disposition similaire, les députés de l'opposition sont revenus à la charge. *« Comment l'institution d'un délit sera-t-elle perçue par les citoyens ? Mieux vaut voler une voiture que dépasser la vitesse autorisée ! »*, a lancé Alain Ferry (app. UDF, Bas-Rhin). *« Je ne peux accepter que soient transformés en délit deux excès de vitesse dans la même année. Qui d'entre nous ne les a pas commis ? »*, a renchéri François Rochebloine (UDF, Loire), tandis que Jean-Claude Lemoine (RPR, Manche) trouvait *« injuste de mettre dans la même cellule un malfrat et un contrevenant »*.

ARGUMENTS « DE BON SENS »

Après avoir noté que *« les Français ont un rapport ambigu avec la vitesse »*, le rapporteur de la commission des lois, René Dosière (PS, Aisne), a reconnu que certains arguments de l'opposition étaient *« de bon sens »*, et qu'il fallait *« essayer de prendre en compte les différences de circonstances des excès de vitesse »*. *« En deuxième lecture, nous devrions avancer dans la rédaction de cet article »*, a-t-il estimé. Dans les tribunes du public, des représentants de la Ligue contre la violence routière, vêtus de blanc, une fleur rouge sur la poitrine, ont assisté à une partie des débats. Leur association avait au préalable remis six mille quatre cents pétitions de soutien au ministre.

Jugeant trop timide, à l'inverse, l'instauration d'un dépistage systématique de stupéfiants chez les conducteurs impliqués dans des accidents mortels, l'opposition a réclamé en vain la création d'un délit visant les conducteurs se trouvant sous l'emprise de la drogue. *« Pour vous, il vaut mieux rouler shooté que bourré ! »*, s'est exclamé Jean-Antoine Léonetti (UDF, Alpes-Maritimes).

M. Dosière a souligné qu'il convenait de mesurer la répercussion de l'usage de la drogue sur la conduite avant de créer une éventuelle sanction. Portés par l'actualité récente, droite et gauche se sont retrouvées pour approuver à l'unanimité un amendement du gouvernement réprimant davantage les outrages et violences faits aux agents des réseaux de transport public de voyageurs.

Rafaële Rivais

L'instruction sur M. Dumas pourrait être terminée avant la fin de l'année

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL, Roland Dumas, a été interrogé, jeudi 10 décembre, par les juges d'instruction parisiens Eva Joly et Laurence Vichnievsky, pour la huitième fois depuis sa mise en examen en marge de l'affaire Elf. Selon les avocats de M. Dumas, les juges ont déclaré vouloir mettre un terme à leurs investigations *« avant la fin de l'année »*.

La notification des magistrates ouvrira un délai de vingt jours durant lequel les parties pourront réclamer des actes complémentaires ou déposer des requêtes en nullité auprès de la chambre d'accusation. A l'issue de ce délai, les juges communiqueront leur dossier au parquet de Paris, afin qu'il prenne ses réquisitions. M. Dumas a été mis en examen, le 29 avril, pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »* au préjudice du groupe Elf-Aquitaine.

Réorganisation de la rédaction en chef de « L'Humanité »

LA DIRECTION DE *L'HUMANITÉ* devait présenter, vendredi 11 décembre, lors d'une assemblée générale, sa nouvelle rédaction en chef. Claude Cabanes, ancien rédacteur en chef, proche de Robert Hue, devient directeur de rédaction. Il sera assisté de deux rédacteurs en chef exécutifs, Jean-Emmanuel Ducoin (en charge du journal des trente-cinq heures), et de Pierre Laurent, ancien rédacteur en chef adjoint de *L'Huma Hebdo*. Parmi les nouveaux rédacteurs en chef, Jean-Paul Piérot (international), Bernard Frederick (politique, économie et social), Christophe Deroubaix (magazine du samedi), sont considérés comme des proches du secrétaire national.

Cet organigramme entérine la disparition de *L'Huma Hebdo* : Martine Bulard, sa rédactrice en chef, n'y figure pas. Le comité national du PCF doit se réunir, le 17 décembre, sur *L'Humanité*.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : trois des quatre militaires de carrière** poursuivis pour *« homicide involontaire »* après la mort d'un appelé en décembre 1993, ont été condamnés, jeudi 10 décembre, à des peines de prison avec sursis de six à vingt-quatre mois par le tribunal correctionnel de Paris (*Le Monde* daté 22-23 novembre). Le colonel Alain Gentric, absent sur les lieux de l'accident, a été relaxé.

■ **AMIANTE : la firme Valéo a été condamnée, jeudi 10 décembre**, dans l'affaire qui l'oppose à un ancien salarié malade de l'amiante, par le tribunal des affaires de sécurité sociale de Saint-Lô (Manche). Atteint d'un mésothéliome de la plèvre depuis décembre 1997, Serge Alfonsi, 64 ans, avait été salarié de Valéo de 1953 à 1964. Le tribunal a estimé que sa maladie professionnelle était *« due à la faute inexcusable de son employeur »* : il a fixé *« au maximum la majoration de la rente »* versée à la victime et a ordonné une expertise médicale pour déterminer le préjudice subi.

■ **SCRUTIN RÉGIONAL : le Sénat poursuivra**, mercredi 16 décembre, l'examen en nouvelle lecture du projet de réforme du scrutin régional, qui devait être achevé le 9 décembre (*Le Monde* du 11 décembre). Le gouvernement devra donc reporter la lecture définitive à l'Assemblée nationale, initalement prévue le 15 décembre.





Une affaire de détournement de fonds à la mairie de Toulouse embarrasse M. Baudis

Le directeur et le trésorier du service social – deux responsables de FO – ont été incarcérés

Le directeur et le trésorier du service social de la mairie de Toulouse – deux responsables de Force ouvrière – ont été mis en examen pour escroquerie, faux et usage de faux et abus de confiance, puis incarcérés à la suite de la découverte d'un système de détournements de fonds. Le maire (UDF) de Toulouse, Dominique Baudis, qui a présidé le service social jusqu'en décembre 1997, a porté plainte contre X...

TOULOUSE
de notre correspondant régional

C'est la mairie de Toulouse qui a découvert l'affaire, mais c'est le maire qui est embarrassé. Depuis que Dominique Baudis (UDF) a pris l'initiative de porter plainte contre X..., lundi 30 novembre, après la découverte d'un système de détournement de fonds au service social de la mairie – l'équivalent d'un comité d'entreprise – qui gère, pour les 8 950 employés municipaux, un budget annuel de 20 millions de francs, les incarcérations pleuvent et les rumeurs enflent. Au centre de la tourmente : le syndicat Force ouvrière des employés communaux, véritable forteresse locale avec ses quelque 3 000 adhérents. FO a toujours géré, en tant que syndicat majoritaire, le service social de la ville et Dominique Baudis en était le président jusqu'à ce qu'il démissionne, il y a tout juste un an.

L'affaire repose sur une escroquerie sophistiquée montée à partir de contrats d'assurance falsifiés passés entre le service social et un cabinet d'assurances, Prudence Vie, pour la couverture décès-invalidité des employés municipaux. Les malversations, qui duraient au moins depuis trois ans, seraient estimées à 3,5 millions de francs. Après l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Toulouse, deux responsables de FO – l'ancien directeur du service social, Guy Chauvet, aujourd'hui permanent syndical, et le trésorier, Christian Régus, ainsi qu'un intermédiaire, Michel Cornet, courtier toulousain, ont été mis en examen pour « *escroquerie, faux et usage de faux, abus de confiance et complicité de recel* » et incarcérés. Un troisième responsable de FO, Jean-Claude Jean-Dit-Cadet, figure emblématique du syndicat et vice-président du service social, doit être présenté au juge d'instruction, vendredi 11 décembre, au terme de quarante-huit heures de garde à vue. Les enquêteurs du SRPJ seraient parvenus à déterminer qu'il était le dernier destinataire des fonds, sous forme de liquidités, sans pouvoir dire encore à quoi ils ont servi. L'avocat de M. Jean-Dit-Cadet, Georges Catala, estime qu'on est en présence d'un « *leurre pour masquer le financement occulte de certaines formations politiques* ».

CONTRÔLE COMPTABLE

Ce sont les services de la mairie diligentés par le successeur de Dominique Baudis à la présidence du service social, le conseiller municipal Jean-Claude Lattes, qui ont mis l'escroquerie au jour au cours d'un contrôle comptable de type « circularisation ». Dominique Baudis a immédiatement porté plainte et remis des documents à la justice. A l'opposition socialiste qui le soupçonne d'avoir pris les devants pour se donner le beau rôle et l'interroge sur sa « soudaine » démission en décembre 1997 après quinze ans de présidence, le maire fait remarquer qu'il a pris cette décision après que la chambre régionale des comptes, dont il avait lui-même sollicité l'avis, lui a fait part qu'une présidence de droit du maire, de tradition à Toulouse comme dans d'autres villes, n'était pas juridiquement conforme avec le statut d'association d'un service social.

La chambre n'avait décelé aucune irrégularité financière au cours de deux enquêtes en 1993 et en 1997. Mais les accusations se multipliaient depuis plusieurs années, entretenues par les autres syndicats (CFDT, Sud et CGT) et par les dénonciations réitérées d'un employé du service : disparition de mobilier, achat de voiture de luxe, week-ends personnalisés dans les établissements de vacances gérés par le service social... Au point qu'une enquête préliminaire avait été diligentée en mars 1997. Ses conclusions, jointes à la plainte de M. Baudis, ont servi de base à l'ouverture de l'information judiciaire.

Le maire proteste de sa bonne foi devant cette « *escroquerie à caractère de droit commun* » dont il est « *la victime* » et que personne n'avait décelée avant lui, mettant sur le compte des traditionnelles rivalités syndicales les rumeurs antérieures. Les organisations syndicales, de leur côté, évoquent les « *relations politiques privilégiées* » que le maire entretiendrait avec le syndicat FO et le « *laisser-faire* » dont il aurait fait preuve lorsqu'il présidait le service social. Quant à FO, qui réfute toute responsabilité, elle dénonce « *un complot antisyndical* ».

Cette affaire tombe extrêmement mal pour Dominique Baudis, dont la gestion de la mairie de Toulouse se veut exemplaire. Lundi 14 décembre, il doit présenter les orientations budgétaires de la ville, qui feront apparaître que Toulouse est la première grande ville de France à avoir réduit son endettement à zéro. Un résultat auquel les tribulations du service social risquent de faire de l'ombre.

Jean-Paul Besset

La Chambre de commerce de Paris renonce à fusionner HEC et l'ESCP

AFIN de couper court aux rumeurs persistantes sur une profonde restructuration de ses établissements de formation, Michel Franck, le nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a anticipé, jeudi 10 décembre, l'annonce des principales orientations du plan de réorganisation de son réseau d'écoles de commerce. La fusion d'HEC avec l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP) a été écartée. « *Cette solution*, a assuré M. Franck, *aurait conduit à des conséquences plus réductrices que dynamisantes au regard de l'enjeu international majeur qui a guidé nos réflexions.* »

La solution retenue tend à créer deux pôles « *complémentaires* » : l'un de « *dimension internationale et mondiale* » autour d'HEC avec le Centre de préparation aux affaires renforcé par des alliances « *académiques* » avec l'Insead de Fontainebleau ; l'autre de dimension plus européenne prévoyant la fusion, à terme, de l'ESCP et de l'Ecole européenne des affaires qui possède des antennes à Berlin, Madrid et Oxford.

RENTRÉE DE L'AN 2000

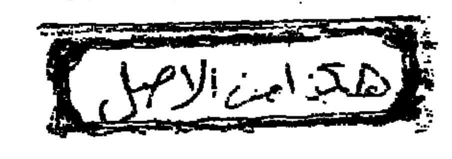
Avec des effectifs respectifs de 2 000 à 2 200 étudiants, soit à peine plus que ceux d'aujourd'hui, chacune de ces entités devrait comprendre un corps professoral renouvelé de 120 enseignants – chercheurs, dont la moitié recrutée à l'étranger. De même, la volonté des dirigeants de la CCIP est, à l'issue de ce plan de cinq ans, de doubler les effectifs d'étudiants étrangers qui seraient alors à part égale avec les Français. Cette restructuration qui devrait intervenir pour la rentrée de l'an 2000, n'est pas encore définitivement achevée. La CCIP se donne encore trois mois pour préciser son plan.

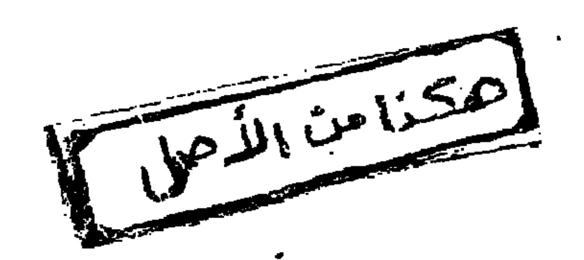
Officiellement, les impératifs financiers n'ont pas été privilégiés. Empruntant au langage sportif, les dirigeants de la CCIP affichent leur volonté de « *jouer dans le championnat du monde* » des établissements où se forment et se recrutent les futurs dirigeants d'entreprises « *mondialisées* ». Sur ce terrain-là, la concurrence s'exerce face à des établissements comme la London School of economics, l'Institut Boconi de Milan et certaines écoles américaines de plus en plus attirées par le marché européen. Face à ces écoles de renommée internationale, la « *compétition* » ne porte pas uniquement sur la sélection des étudiants. La restructuration envisagée ne devrait guère modifier les conditions de recrutement des étudiants à HEC et à l'ESCP.

En revanche, le dispositif met l'accent sur le renforcement des capacités de recherche, la référence obligée privilégiée par les américains. De même, la CCIP veut développer ses formations spécialisées (MBA, doctorats...) et surtout renforcer le secteur de la formation continue, un « *marché* » qui plus est financièrement intéressant.

Si toutes ces orientations se situent résolument dans la ligne du ministre de l'éducation, Claude Allègre, les dirigeants de la CCIP ne semblent pas disposés à envisager des rapprochements avec les universités, préconisée dans le rapport Attali.

Michel Delberghe





Remous autour de la gestion de l'eau

Dominique Voynet était très attendue, vendredi à Orléans, pour la réunion annuelle des agences de l'eau : les élus de droite et le PC s'inquiètent des rumeurs d'abandon du barrage de Chambonchard. Les agriculteurs refusent la taxe générale sur les activités polluantes

ORLÉANS
de notre correspondant

La construction du dernier grand barrage du bassin de la Loire, une énorme retenue de 80 millions de mètres cubes qui doit être édifiée sur le Cher en amont de Montluçon, est un dossier en suspens. La ministre de l'environnement Dominique Voynet, lors d'une visite sur le site le 2 juillet, avait annoncé qu'une décision serait prise lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre. Or, à l'approche de cette date, le barrage joue au Yo-Yo, tantôt inscrit à l'ordre du jour du CIADT, tantôt retiré. Vendredi 11 décembre, Mme Voynet devait intervenir à la réunion des présidents de comité de bassin à Orléans (Loiret) : à cette occasion, les pro et les anti-barrage ne manqueront pas de l'interroger sur les intentions du gouvernement.

Mme Voynet n'est pas favorable à l'ouvrage, ce n'est pas une surprise. Matignon regarde du côté du portefeuille : trop cher (600 millions de francs, valeur 1994), pour un intérêt limité, estime-t-on, même si la part de l'Etat (70 millions, en principe pris sur le budget de l'agriculture) est moindre que celle des agences de l'eau (190 millions de francs) et de l'Etablissement public d'aménagement de la Loire et des affluents (Epala, 340 millions de francs). Mais Lionel Jospin souhaite être encore informé, étudier les scénarios alternatifs, avant de décider.

Chambonchard, dossier politique, embarrasse le gouvernement. Porté sur les fonts baptismaux par l'Epala, dont le président Eric Doligé, député (RPR) du Loiret, a succédé à Jean Royer (divers droite), partisan du « tout-barrage », l'ouvrage est surtout défendu par les élus communistes, en particulier ceux de Montluçon et de l'Allier, Pierre Goldberg et Alain Lajoinie, qui estiment indispensable ce projet pour relancer une région qui se dévitalise. Les écologistes crient au *« gaspillage de l'argent public »*. Le barrage, dont la déclaration d'utilité publique a été signée le 12 décembre 1996, est contesté sur plusieurs points : il n'est plus considéré comme une priorité par les agriculteurs qui irriguent ; et son utilisation touristique – fonction qui a été ajoutée à sa vocation de soutien d'étiage – apparaît hasardeuse en raison du marnage (la différence entre les niveaux bas et haut du plan d'eau).

« UN DOSSIER MAL PRÉSENTÉ »

Le projet semblait enterré au début des années 90, mais c'est le gouvernement de Pierre Bérégovoy qui l'avait tiré de l'oubli pour des raisons politiciennes : le premier ministre, qui avait besoin à l'époque des communistes pour parer à une motion de censure, avait concédé Chambonchard que MM. Goldberg et Lajoinie réclamaient à cor et à cri.

Le gouvernement semble pencher pour l'abandon du projet. Mais, en compensation, il veut annoncer un plan de redéploiement de cette zone économique : la ville de Montluçon a en effet un problème d'approvisionnement en eau – il n'y a pas de nappe phréatique – et les élus locaux se raccrochent à Chambonchard comme à une bouée de sauvetage.

Le gouvernement entend aussi relancer le plan Loire – signé en 1994 par Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, entre l'Etat et l'Epala –, qui comprend non seulement la réalisation de Chambonchard mais celle d'un volet environnemental (restauration du saumon, préservation des écosystèmes, entretien des digues, maîtrise des zones inondables, etc.), en lui adjoignant un second volet : une étude des crues du fleuve, menée sous l'autorité du préfet de la région Centre, Jacques Barel, coordinateur du plan Loire, mais qui n'a pas été rendue publique, vient d'estimer les dégâts en cas de crue majeure bicentennale entre 4 milliards et 40 milliards de francs.

Les spécialistes ont surtout confirmé un phénomène inquiétant : le lit du fleuve a baissé – de 1 à 2 mètres – en Loire moyenne, fragilisant du coup le pied des levées. L'écroulement du pont Wilson à Tours en 1978 est dû vraisemblablement à ce phénomène. Des travaux importants de consolidation des ouvrages de protection sont à envisager. Enfin le gouvernement devra également donner son avis – le butoir là aussi était la fin 1998 – sur une ultime retenue, le projet du Veurdre, envisagée dans le plan Loire, destinée à écrêter les crues de l'Allier. Faut-il aussi décider une nouvelle dépense majeure pour un ouvrage qui, selon les experts, ne pourra que réduire – en ajoutant quelque quarante centimètres de sécurité – et non pas annihiler les risques ?

Les défenseurs de Chambonchard n'ont pas désarmé. *« C'est un dossier qui a été toujours mal présenté à Lionel Jospin, avec une vision idéologique. J'ai le sentiment qu'il peut changer d'opinion et qu'il n'a pas encore tranché »*, insiste le président de l'Epala, Eric Doligé. Celui-ci regrette que l'organisme public *« n'ait pas été associé à la préparation du CIADT alors que le gouvernement entend annoncer la deuxième phase du plan Loire »*. M. Doligé conteste ce *« plan 2, puisque le plan 1 n'a pas été réalisé »*.

En attendant, l'Epala joue ses cartes : peu après la visite de Mme Voynet à Chambonchard en juillet, l'établissement public a décidé de suspendre sa participation financière au plan Loire. Puis le 12 novembre, il a averti l'Etat qu'il réclamerait un *« dédommagement »* de 50 millions de francs, en cas d'abandon de l'ouvrage. Ultimes barouds d'honneur ? *« L'Epala s'entête sur un aménagement dépassé pour justifier son existence »*, estiment les écologistes de l'association Loire vivante.

Régis Guyotat

Les ouvrages du bassin de la Loire

Vilaine, Angers, Loir, LOIRE, Tours, LOIRE, Nantes, Bec d'Allier, Nevers, VEURDRE, MAISONS-ROUGES destruction en cours, Indre, Cher, Poitiers, Vienne, ROCHEBUT, Allier, CHARDES, LA ROCHE-B., CHAMBONCHARD, VICHY, Roanne, QUEUILLE, VILLEREST, Loire, Charente, Clermont-Ferrand, Brives-Charensac, Allier, Dordogne, NAUSSAC I, NAUSSAC II

BARRAGE EXISTANT BARRAGE EN PROJET

■ **BOUCHES-DU-RHÔNE : un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône** vient de prolonger de six mois le délai d'instruction de la demande formulée par la société Redland pour l'installation (*Le Monde* du 30 septembre) d'une gravière à Barbentane. La décision sera donc connue le 26 mai 1999. L'association qui lutte contre son implantation, l'ABCG, considère ce report comme une victoire. – *(Corresp.)*

Une nouvelle taxe, prélevée sur les pollueurs, en gestation

LORS DE LA RÉUNION, vendredi 11 décembre à Orléans, des présidents de comité de bassin, chargés de mettre en œuvre la politique de l'eau, Dominique Voynet devait livrer la primeur du projet de réforme du fonctionnement des agences de l'eau : après de longs mois de psychodrames et de polémiques entre le gouvernement, les élus locaux et les personnels, autour de l'application du principe de l'écotaxe au domaine de l'eau, l'heure de l'apaisement semble venue.

La ministre avait annoncé ses intentions réformatrices le 20 mai. Toute la difficulté rencontrée par le gouvernement était de mettre en place cette écotaxe, baptisée du nom barbare de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), sans bouleverser l'équilibre des agences de l'eau. Craignant de se voir soudain confisquer toutes leurs ressources financières par le ministère des finances, les élus comme les responsables des agences n'ont cessé depuis de faire entendre leur désaccord.

Jusqu'à présent, les 12 milliards de francs perçus chaque année par les agences échappent à tout contrôle parlementaire. Les taxes sont décidées par des comités où les rapports de forces l'emportent, ce qui aboutit à des situations assez paradoxales. Ainsi les communes retraitant leurs eaux usées sont-elles plus lourdement taxées que celles qui ne font rien ; les particuliers paient plus que les industriels ; et, les agriculteurs, souvent à l'origine de grosses pollutions diffuses, sont quasiment exemptés de toute redevance. Après la mise en place d'un groupe de travail, un compromis semble se dessiner autour d'un système à double détente.

DÉCENTRALISATION

D'une part, le principe de la décentralisation est réaffirmé : les agences conservent leurs missions premières (gestion des bassins hydrauliques, préservation de la qualité de l'eau, mise en œuvre de programme de traitement des pollutions, participation financière aux installations de retraitement...). Le système des redevances, bâti sur les émissions polluantes, est maintenu. Une loi de programmation quinquennale fixant les assiettes et encadrant les taux sera, toutefois, votée par le Parlement, afin de corriger au moins partiellement l'opacité et l'inégalité du système, soulignés par un récent rapport de la Cour des comptes.

D'autre part, une double TGAP est créée. La première part, calculée à partir des assiettes classiques de pollution (pollution domestique et industrielle), et déjà incluse dans les redevances actuelles, alimentera un compte spécial du Trésor chargé de financer les grandes actions pour la préservation de l'eau. La seconde, qui se veut dissuasive à l'égard des pollueurs, reposera sur des accises nouvelles. Elle ne touchera que les secteurs économiques ne s'aquittant pas d'une redevance : selon le ministère, elle pourra permettre de taxer les pollutions diffuses d'origine agricoles, les lessives phosphatées, les extractions de granulat... Les sommes récoltées abonderont le budget général de l'Etat.

« UN HOLD-UP »

Le ministère de l'environnement affirme que l'ensemble du dispositif ne renchérira pas le prix de l'eau. Pour le consommateur, qui paye déjà une partie de ces taxes dans ses factures, rien donc ne devrait bouger. Plusieurs interrogations demeurent pourtant sur l'architecture de la réforme. La TGAP sera-elle facturée sur la facture d'eau, sur les impôts locaux ou sur les impôts nationaux ? Qui gérera le compte spécial du Trésor : Bercy ou le ministère de l'environnement ? Autant de questions qui agitent encore les principaux partenaires.

Certains sont résolument hostiles au projet, même amendé, du ministère de l'environnement. Le président de l'Assemblée des chambres d'agriculture, Jean-François Hervieu, l'a dit nettement, jeudi 10 décembre, au ministre de l'agriculture, Jean Glavany.

« C'est un hold-up de l'Etat sur le magot des agences de bassin ! Quelle garantie avons-nous que l'Etat utilisera l'argent des taxes pour l'eau ? », s'insurge, pour sa part, Brice Lalonde, président du groupe eau de l'Association des maires de France (AMF) et ancien ministre de l'environnement. Les élus communistes y sont également opposés. Le syndicat national de l'environnement CFDT dénonce, lui, *« un projet anti-social »* visant à *« instaurer une fiscalité indirecte sur l'eau potable »* payée *« à 80 % par l'eau domestique »*. Quant aux grands distributeurs d'eau, ils regrettent que la réforme soit plus fiscale qu'environnementale, et ne simplifie pas un système trop inégalitaire.

« Nous ne disposions pas des outils fiscaux et législatifs permettant d'assurer une qualité de l'eau répondant aux attentes des usagers comme l'exige la Commission européenne », estime à l'inverse, Roland Carraz, député RCV de la Côte-d'Or et président du groupe eau de l'Assemblée nationale. A ses yeux, la réforme pourrait constituer une première avancée. Le projet de loi devrait être discuté au Parlement en 1999.

Martine Orange et Sylvia Zappi

HORIZONS

DOCUMENT

Le Pen vu par les « mégrétistes »

Lors du « Journal de 20 heures » de TF 1, mercredi 9 décembre, M. Le Pen a fait état d'un document qui émane des proches de M. Mégret et prouve, selon lui, l'existence d'un complot au sein du FN. « Le Monde » s'est procuré ce texte « strictement personnel et confidentiel » destiné à servir d'argumentaire aux « mégrétistes ». Nous en publions de très larges extraits

Réflexions sur une purge annoncée et entamée...

Le terme de purge désigne en fait un des moyens au service d'une stratégie plus vaste et plus ancienne, la « démégrétisation » du Mouvement. Celle-ci correspondait jusqu'au printemps 1997 à une lutte interne plus ou moins sourde et épisodique, *notamment lors des nominations des nouveaux* secrétaires départementaux ou lors des commissions d'investiture. Un bras de fer ponctuel...

Depuis le X[e] congrès à Strasbourg en mars 1997, cette tentative de « démégrétisation » apparaît comme un objectif, une urgence et un commandement. Elle s'appuie sur des techniques et des comportements d'autant plus connus qu'ils sont employés quotidiennement contre le Front national lui-même par les autres partis politiques, le pouvoir, la presse ou même les voyous. L'utilisation de telles méthodes à l'intérieur même du Mouvement contre le délégué général discrédite et condamne leurs auteurs. Elle est toutefois symptomatique d'une dérive paranoïaque, d'une fermeture, d'un refus de l'avenir.

Le FN est victime de la désinformation, Bruno Mégret surtout

« J'ai appris cela [la candidature de Bruno Mégret pour la tête de liste aux européennes] *dans la presse et j'ai trouvé le procédé cavalier... »* Jean-Marie Le Pen, *France-Soir*, 5 novembre 1998. C'est faux !

*Le 6 juillet 1998, au matin, lors de la réunion du bureau exé*cutif, Le Pen annonce son intention de présenter son épouse comme tête de liste aux européennes au cas où serait confirmée son inéligibilité.

Sont présents : Bruno Mégret, Bruno Gollnisch, Jean-Pierre Reveau, Dominique Chaboche. Bruno Mégret est le seul à marquer sa désapprobation. Le Pen n'évoquera pas le sujet au bureau politique de l'après-midi.

Le 8 juillet 1998 : Bruno Mégret rencontre, à Montretout, le président pour lui expliquer les raisons de son désaccord et pour lui dire qu'il est volontaire, à toutes fins utiles, pour conduire la liste, mais qu'il ne pense pas opportun de parler des *investitures européennes avant de connaître la décision* de la cour d'appel de Versailles.

Jean-Marie Le Pen conteste évidemment son point de vue et énonce les avantages que présenterait la candidature de sa femme...

Après un long débat explicatif entre eux, franc et courtois, les deux hommes se quittent en se mettant d'accord pour ne pas brûler les étapes. Jean-Marie Le Pen, pour prendre le temps de la réflexion, ira même jusqu'à envisager de tenter un sondage parmi des électeurs pour tenir compte du sentiment de la « base »...

> *Le 4 novembre, le président informe le personnel qu'il ne tolérera dans les bureaux du siège du Front national aucun autre portrait que le sien*

Le 21 juillet 1998 : *Le Figaro* publie une interview de Jean-Marie Le Pen *[dans laquelle le président du FN déclare] : « Si on choisit quelqu'un d'autre qu'un membre de ma famille, beaucoup peuvent y prétendre dans notre parti. Ce serait un comble, en tout cas, que certains veuillent profiter des coups qui me sont portés pour se promouvoir dans le parti. »*

Cette réponse constitue une déloyauté par rapport à l'entretien du 8 juillet. Plus qu'allusive, elle n'est pas non plus un avertissement, elle est une accusation. Cela dit, Jean-Marie Le Pen en profite aussi pour (...) confirmer certains avantages de la candidature de sa femme et donc son intention d'y recourir.

Le 29 juillet 1998 : c'est le dernier bureau politique avant les grandes vacances... *Jean-Marie Le Pen ne dira rien sur le sujet.* Mais Bruno Mégret sait maintenant à quoi s'en tenir.

Première conclusion : Jean-Marie Le Pen s'arroge le droit d'attaquer ou de suspecter un autre dirigeant du Front national publiquement dans la presse. *Ce n'est pas la première fois que,* contrairement à la déontologie qu'il professe, Jean-Marie Le Pen menace ainsi Bruno Mégret : d'abord sur France 3, puis surtout à TF 1, le 8 février 1998, où il déclara à Michel Field, à propos de l'importance que prendrait Bruno Mégret à l'approche de la succession, que *« si tel était le cas un jour, je prendrais alors les mesure qui s'imposeraient »*... Menaces ahurissantes et que Bruno Mégret s'est toujours refusé à commenter (...).

Seconde conclusion : la désinformation s'appuie, on l'a vu, sur la mauvaise foi. Mais elle peut aussi être de la non-information, et une mise permanente devant le fait accompli. Et Jean-Marie Le Pen la pratiquera souvent envers le bureau politique, érigé pourtant en conseil d'administration depuis mars 1997. Ainsi, en ce qui concerne la candidature de Jany, les membres du BP ont découvert dans la presse, pour la première fois le 15 juin (...), l'intention de Jean-Marie Le Pen de présenter sa femme. Ils n'ont jamais été consultés sur le sujet, même lors du vote de confiance du BP, le 8 septembre dernier.

De la même façon, ils ont appris la nomination de Jean-Claude Martinez comme directeur de la campagne européenne dans la presse des 28 et 29 septembre, pendant qu'ils soutenaient le président à Versailles devant la cour d'appel à propos de l'affaire de Mantes-la-Jolie

Ces mêmes membres du BP apprendront, pour la plupart aussi, le 26 octobre, à quel poste de responsabilité Jean-Claude Martinez les a propulsés, sans aucune concertation préalable.

Le FN est victime de la diabolisation, Bruno Mégret surtout

Le principe est simple : à partir du mensonge précédent, il s'agit de faire passer Bruno Mégret au moins pour un diviseur, *au mieux pour un agent de l'ennemi. En effet, tout en faisant* oublier que c'est lui et Samuel Maréchal, son gendre, qui ont, les premiers, annoncé la candidature de Jany, Jean-Marie Le Pen veut intégrer l'effet d'annonce de la candidature Mégret *parmi les attaques actuellement subies par le Mouvement* (Mantes-la-Jolie, Munich, etc.).

A un complot juridico-médiatique qui assaille le Front national de l'extérieur vient s'ajouter un complot interne ourdi par les mêmes ennemis du Front national... Le discours de Toulon de Jean-Marie Le Pen est en cela un modèle d'amalgames :

« Les harcèlements fiscaux, les poursuites judiciaires, les injures, les diffamations, agressions, violences, les menaces, la diffamation d'Etat, la censure médiatique sous des formes multiples, totales ou féroces à l'égard de ceux, dont on sait la fermeté, mais qui peut être modulée et tentatrice à l'égard de ceux dont on espère que les ambitions, la lassitude ou le désaccord sont susceptibles d'affaiblir l'unité du mouvement.

» Vous l'avez vécu avec les quelques dissidences ou trahisons que nous avons connues. Leurs auteurs ont connu une notoriété fugace (...). Et je dénonce ici à l'avance l'influence que peut avoir, mais de façon insoupçonnée par les spectateurs ou les auditeurs, l'action des médias, surtout quand nous sommes nous-mêmes en cause, on répète ce qui a été dit sans se rendre compte que l'on se fait l'instrument de nos diffamateurs et de nos calomniateurs. On suggère, par exemple, que Jean-Marie Le Pen est définitivement inflexible, d'autres que lui plus malléables, plus polis, plus courtois, plus diplomates pourraient espérer d'eux l'indulgence de médias et, partant de là, leur réintégration dans le club des partis et une place dans la recomposition de la droite... Restons vigilants, parce que vous avez pu voir comment sont interprétées à notre détriment ou à notre avantage, les moindres discussions et les moindres divergences. Mise en scène de façon souvent impudique, cette tactique vise à troubler, à affaiblir la résolution de nos militants.

» Aussi faut-il clairement dissiper les ambiguïtés. Fondateur, président du Front national depuis vingt-cinq ans (...), je continuerai à assumer la plénitude de mes fonctions que votre confiance n'a cessé de confirmer. Il n'y a, en effet, et je le dis en toute amitié et en toute affection, il n'y a qu'un seul numéro, le numéro 1, élu à l'unanimité par le congrès.

» Alors j'annonce que je serai candidat en tête de la liste aux élections européennes. Si le complot politico-judiciaire monté contre moi à Mantes-la-Jolie devait aboutir à mon inéligibilité, c'est moi qui constituerais la liste des 87 candidats. (...) Enfin, si Dieu me prête vie, je serai candidat aux élections présidentielles de 2002, ou avant si le destin ou la justice devaient en décider autrement. »

Déjà accusé de profiter de la situation, Bruno Mégret est soupçonné de trahison et de sabotage ! Toute personne censée s'exprimer sur une longueur d'ondes différente de celle de Montretout encourrait le même opprobre... Et le président du Front national assène ses accusations les plus perfides dans un discours enrobé de moralisme et de sagesse ! Quelle mauvaise foi !

Mais cela ne suffit pas. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Et les vieilles frénésies haineuses groupusculaires reviennent. Florilège de quelques rumeurs : *« Mégret est franc-maçon »*, *« Mégret est sans doute pédé »*, *« Mégret est un agent du RPR »* (variante *« de Pasqua »* possible), *« Mégret est le protecteur des nazis »*, *« Mégret est soutenu par des lobbies financiers »*... Toutes ces rumeurs, souvent contradictoires, ont alimenté l'imagination des rares personnes qui se sont laissé prendre à ces bobards. Le vice-président Chaboche, Marie-France Stirbois et Martial Bild, entre autres, se sont spécialisés dans leur propagation.

Ajoutons à cela quelques moments d'hystérie : le 28 mars 1997, à la veille du congrès de Strasbourg, la secrétaire de Bruno *Gollnisch et son directeur de cabinet téléphonent aux* « amis » du comité central pour les mobiliser car *« Bruno Mégret prépare un putsch et Jean-Marie Le Pen est en danger »*.

Florilèges de quelques insultes publiques

« Mégret, c'est Kabila, il agit avec une précipitation d'adolescent. » Jean-Claude Martinez, *L'Evénement du jeudi*, 3 septembre 1998.

« Mégret, c'est un sous-Madelin, ce n'est qu'un courant de la droite. C'est autour de Mégret qu'il y a le plus de substrats intellectuels du racisme. » Christian Baeckeroot, *Le Figaro*, 6 novembre 1998.

« Les jeunes hommes qui entourent Mégret sont passés un peu vite de de la blédine de la licence en droit au désir des cabinets ministériels. » Jean-Claude Martinez, *Le Figaro*, 7 octobre 1998.

« Le FN comprend différentes sensibilités qui doivent trouver leur expression... On voit apparaître deux courants, l'un technocrate, froid, juppéiste (Mégret)*, et l'autre plus chaud... »* Jean-Claude Martinez, *Le Monde*, 16 juin 1997.

« Il y a des députés européens beaucoup plus compétents que Mégret. » En parlant de Martinez : *« Il a beaucoup d'idées neuves, ce qui vaut même mieux que pas d'idées ou toujours les mêmes idées... »* Jean-Marie Le Pen. *Le Parisien*, 19 octobre 1998.

Le FN est victime de l'exclusion, Bruno Mégret surtout

En 1995, Bruno Mégret propose à Jean-Marie Le Pen, à la faveur de la démission de Carl Lang du secrétariat général, de réunir enfin les deux services, secrétariat général et délégation générale, sous sa responsabilité. Une grande majorité de cadres et de fédérations appuie cette initiative. Jean-Marie Le Pen refuse.

En 1996, Bruno Mégret se propose pour prendre en main la déficiente fédération des Bouches-du-Rhône. Jean-Marie *Le Pen se méfie et refuse.* En 1997, Jean-Claude Martinez est nommé par Jean-Marie Le Pen pour diriger un gouvernement virtuel. Très peu de « mégrétistes » y seront associés.

Même chose en 1998 pour la constitution de l'équipe de campagne européenne sous l'égide de Martinez : quelques mégrétistes se voient confier des postes subalternes.

Le bureau exécutif devenu bureau du conseil d'administration est un club extrêmement fermé où le président n'a pas cherché à harmoniser d'autres sensibilités que la sienne (Le Pen, Mégret, Gollnisch, Lang, Chaboche, Lehideux, Reveau, Holeindre).

Le 4 novembre, à la demande de Martine Lehideux, Jean-Marie Le Pen envoie un fax à Jean-Yves Le Gallou pour lui demander d'annuler le meeting contre Amsterdam projeté le 25 novembre 1998 à Paris avec Bruno Mégret, au motif que cette activité n'avait pas été discutée par le comité de campagne.

Depuis quand Jean-Claude Martinez doit-il superviser les emplois du temps du délégué général ou du secrétaire général ?

Cette interdiction d'un meeting est sans précédent ! Il sera finalement maintenu à la condition que Jean-Marie Le Pen y fasse le discours de clôture ! Au cas où...

Enfin, ce même 4 novembre, le président informe le personnel qu'il ne tolérera dans les bureaux du Paquebot *[siège du FN à Saint-Cloud]* aucun autre portrait que le sien...

Le FN est victime de véritables guets-apens, Bruno Mégret aussi

En 1997, au lendemain des législatives, lors du BP du 2 juin, Jean-Claude Martinez propose que le BP se réunisse en séminaire pour réfléchir sur le positionnement et l'image de marque du Front national, surtout en matière d'immigration. Il s'agit d'ouvrir le débat, de l'élever si possible et de reléguer au placard, selon lui, les oripeaux du racisme et de l'antisémitisme. Loin de se sentir visé, le président donne son accord.

Rendez-vous est pris à Strasbourg les 15, 16 et 17 juillet. Roger Holeindre prépare pour l'occasion un long rapport sur l'assimilation et l'intégration. Le 16 juillet, ce ne fut ni l'une ni l'autre pour Bruno Mégret...

Au lieu de se féliciter des 15 % obtenus aux législatives et de la bonne organisation de la campagne malgré son caractère inopiné, Jean-Marie Le Pen donne la parole à Jean-Claude Martinez pour faire un véritable réquisitoire anti-Mégret, soutenu par Lehideux, Stirbois, Maréchal et Antony, mais heureusement désavoué par la majeure partie des membres du BP, étonnée du procédé. Jean-Marie Le Pen, ayant testé les facultés de résistance de Bruno Mégret, se contentera de compter les coups en silence.

Là encore, on a une juste appréciation des valeurs de loyauté du président.

Le FN est victime de trahisons, Bruno Mégret surtout

A ce séminaire de Strasbourg, Jean-Claude Martinez avouera que *« lui et d'autres de ses amis avaient tremblé à l'idée que Bruno Mégret puisse être élu député le 1[er] juin 1997 et qu'ils avaient été soulagés »* en apprenant sa défaite...

Ce sentiment « fraternel » est le même que celui qu'avaient éprouvé en février 1997 certains *« amis sincères »* en appréhendant la victoire de Vitrolles – mais un d'entre eux a poussé le vice jusqu'à venir sur place le soir du second tour pour hypocritement *« fêter la victoire »* (Stirbois). Eh oui ! Jean-Marie Le Pen, Dominique Chaboche, Bruno Gollnisch, Martine Lehideux, Marie-France Stirbois, Martial Bild, Samuel Maréchal, Jean-Claude Martinez, n'ont pas considéré cela comme un succès mais comme une catastrophe ! Bruno Mégret apportait pourtant au Front national une victoire éclatante et un nouvel espoir, une nouvelle motivation pour tous les militants. Qui, dans ces conditions, se soucie vraiment de l'intérêt du mouvement ? Comment peut-on trahir à ce point la confiance des militants.

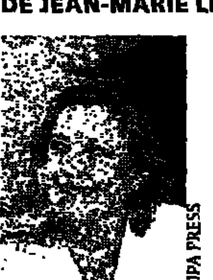
La peur de Jean-Marie Le Pen de voir Bruno Mégret élu député en juin 1997 le conduira jusqu'à ne pas se présenter lui-même aux législatives et ce pour la première fois ! C'est exactement depuis ce moment que le président n'est plus en phase avec le Mouvement. Prétextant le besoin de prendre de la hauteur et de ne pas se jeter dans une bataille perdue d'avance, il a quitté le commandement de celle-ci au risque de ne pas figurer parmi les députés FN en cas de succès inopiné. Cette stratégie, inspirée par Bruno Gollnisch, était uniquement motivée par l'obsession de contenir Bruno Mégret...

Le président préfère démissionner de son commandement. Il renonce à son implantation locale, pratique la fuite en avant et, de fait, mise sur la défaite ! C'est sans précédent car jamais le président n'avait manqué une élection législative, qui plus est quand elle représente un enjeu aussi majeur.

Ce comportement est donc double : en visant Bruno Mégret, Jean-Marie Le Pen nuit intégralement au Mouvement. Tout deux avaient subi par le passé d'autres manœuvres :

En 1993, sous le prétexte ahurissant que Tapie serait plus utile à l'Assemblée que battu, Jean-Marie Le Pen impose au bureau politique, contre l'avis virulent de Bruno Mégret, le maintien de notre candidat au 2[e] tour des élections législatives dans la circonscription de Gardanne, provoquant ainsi la division des voix à droite et la victoire de l'escroc favori de Mitterrand. Ce souhait de Le Pen traduisait en fait un accord réel et honteux, une entente contre nature, non seulement avec la gauche (*dont nous devenions alors à juste titre la « créature »*...) mais surtout avec un emblème de la corruption. (...)

PARTISANS DE JEAN-MARIE LE PEN



SIPA PRESS

Marine Le Pen, responsable juridique de l'état-major de campagne. Elle est une des plus proches conseillères de son père depuis qu'elle a quitté le barreau.



SIPA PRESS

Jean-Claude Martinez, directeur général de la campagne pour les européennes. Considéré par Jean-Marie Le Pen comme « le député européen le plus performant », il s'est distingué par des propos très hostiles à Bruno Mégret.



REUTERS

Martine Lehideux, vice-présidente du FN, a hérité de la fédération de Paris mais ne la contrôle pas.



SIPA PRESS

Samuel Maréchal, directeur national du FNJ. Le gendre du président du FN est l'inspirateur de la campagne pour les européennes et l'âme de la démégrétisation.

Autres mesures de coercition et autres manœuvres... dont le FN et Bruno Mégret sont les victimes

Le document évoque notamment « les menaces de sanctions ou d'exclusion », *les* « rumeurs de licenciements », *des* « fouilles de bureaux » *visant des proches de Bruno Mégret, ainsi que des* « rumeurs » *d'écoutes téléphoniques et de pose de micros. Le texte dénonce aussi des* « atteintes à la liberté d'expression ». *Cette note poursuit, en indiquant que Jean-Marie Le Pen oublie que :*

C'est lui qui a créé le malaise dans le mouvement en annonçant la candidature de sa femme : la candidature de Bruno Mégret est apparue aux militants non comme un défi mais comme une alternative.

C'est lui qui tombe dans le piège des médias : les médias veulent casser le Front national en dressant Jean-Marie Le Pen contre Bruno Mégret. La seule façon de faire échec à cela est au contraire de s'entendre. Or, si Bruno Mégret n'a jamais attaqué le président, Le Pen ne s'est pas privé d'insulter son délégué général, allant de l'humour douteux – « *moire consort de Vitrolles* » – en passant par « *Kabila* » par Martinez interposé, jusqu'aux allusions scandaleuses des interviews données au *Figaro* et à TF 1.

L'annonce de la candidature de Bruno Mégret fin août est la réponse faite à l'interview du *Figaro* de Le Pen. Ce dernier rompant l'accord tacite passé le 8 juillet, Bruno Mégret, en l'absence de toute décision du bureau politique, devait prendre position. Le fait de réitérer cette annonce fin octobre est sans doute irritant pour Le Pen. Mais cette répétition-là est plus admissible et compréhensible que d'autres devenues obsessionnelles comme le « *détail* »...

C'est lui, en imposant Jany, qui avait pris le risque de l'illégitimité. Certes, le bureau politique a voté la confiance au président le 8 septembre, mais c'est en espérant que la raison l'emporterait. Si Jean-Marie Le Pen avait persisté à présenter Jany sans soumettre cette candidature à un vote du bureau politique, c'est lui qui aurait aggravé la situation du mouvement.

Accuser Bruno Mégret de vouloir mettre Le Pen en minorité ne tient pas debout : le recours aux instances du Front national est un droit statutaire d'autant plus légitime que certains choix peuvent être incompris ou même funestes. Qui aurait empêché le président de tenir ses engagements de juillet et de procéder à un sondage sur le sujet ? Qui l'aurait empêché de consulter le conseil national ? Pourquoi a-t-il peur de son Mouvement ?

Le problème n'est donc pas de savoir si Bruno Mégret voulait mettre en minorité Jean-Marie Le Pen : la seule chose que le délégué général voulait, c'était se soumettre à une décision des instances du Mouvement, quelle qu'elle fût ! A cela, Jean-Marie Le Pen a répondu dans *France-Soir [« Je suis un monarque »].*

C'est lui qui s'enferre dans l'erreur. Pour ce qui est de la presse amie, saluons ces journalistes qui ne se laissent intimider ni par les tabous ni par les pressions. Jean-Marie Le Pen devrait tenir compte des courriers des lecteurs et des baromètres divers (abonnements, adhésions, etc.). Au lieu de cela, il vitupère, menace, soupçonne.

La constitution des nouvelles « équipes Le Pen »

Elle apparaît comme une visite autopromotionnelle du président pour les présidentielles de 2002, voire une inspection des fédérations. La nomination de Mme Stirbois à l'animation des fédérations pendant la campagne des européennes est aussi un « signe fort »... Mais qui sont ces gens compétents chargés de visiter les fédérations pour donner des conseils d'organisation ? Ils sont six : Jean-Claude Martinez, Marie-France Stirbois, Samuel Maréchal, Pierre Descaves, Jean-Michel Dubois, Martine Lehideux.

Ce sont les nouveaux gardiens du Temple :

Jean-Claude Martinez

Dix ans après son passage en Nouvelle-Calédonie, la fédération ressent encore les dégâts des divisions qu'il a créées... Après avoir été réclamé par la fédération des Pyrénées-Orientales pour succéder à Pierre Sergent, tous les militants de Perpignan reconnaissent aujourd'hui que c'était une erreur grave. Martinez y a semé la discorde et la désorganisation. Retourné dans l'Hérault depuis, il a constamment entretenu des luttes intestines, tant contre Alain Jamet que contre Jean-Claude Manifacier. Incapable d'autocritique et d'humilité, il s'est rendu impopulaire chez les militants (...). C'est un homme aussi culturellement brillant que moralement méprisable. C'est aussi le premier à avoir inauguré le principe impuni d'utiliser les médias pour humilier et attaquer des collègues du BP.

> *Bruno Mégret est désormais un traître, coupable de tous les maux, à la fois inspirateur satanique de l'alliance avec la droite – même si Le Pen et Gollnisch la revendiquent – et protecteur des thèses nazies*

Marie-France Stirbois

Unique député du Front national en 1990, elle a manqué le coche et aurait pu en tirer un crédit considérable. Battue en 1993, sa défaite s'explique par d'autres raisons que la sociologie politique. Elle est secrétaire départementale de l'Eure-et-Loir depuis 1988. Elle s'est révélée incapable de reconstituer et d'organiser une équipe à Dreux et une fédération pilote. Elle a moins d'adhérents que la Charente, le Tarn ou la Drôme. Elle n'existe sur le terrain qu'en période électorale. Elle a refusé, quand elle était député, de verser sa quote-part entière au siège alors qu'elle est à l'abri de tout problème financier depuis longtemps. Elle s'est rendue odieuse et ingrate envers les militants. Elle s'est révélée hystérique lors du dernier congrès et a excellé dans son art de jeter de l'huile sur le feu. Enfin, elle oublie aujourd'hui en quels termes elle traitait le président en 1989, 1990, 1993, 1994, etc. Ses menaces de scission, de démission, de conférences de presse ont été légion et Le Pen a toujours cédé à ses caprices et chantages.

Pierre Descaves

L'Oise est mal placée pour donner des leçons aux fédérations. Son secrétaire départemental est Michel Guiniot, bras droit de Descaves, qui, lui, est secrétaire régional de Picardie et conseiller général de l'Oise. Cette fédération est tombée à 58 % des renouvellements *[d'adhérents]* parce que des adhésions de complaisance avaient été faites avant le congrès. Guiniot s'est spécialisé dans le traquenard et l'éviction des gens qui lui font de l'ombre : le docteur Evrard, Jean-Michel Domage, etc. Il a réussi également à faire embaucher son fils au groupe Front national du conseil régional de Picardie, en spoliant la fédération de la Somme. En outre, il s'est également spécialisé dans le « vol » des cantons des autres candidats en place.

Samuel Maréchal

Le directeur du FNJ et gendre de Jean-Marie Le Pen dispose de huit permanents et d'un budget annuel supérieur au million de francs. Résultat : grosse promotion personnelle, mais au détriment de l'implantation du FN chez les jeunes (1 713 adhérents au 1er janvier 1998 !). Cet échec ne l'empêche pas de bénéficier des faveurs de son beau-père et d'entretenir avec les journalistes des relations suivies et complices. Par sa surenchère et ses calomnies, il porte une responsabilité écrasante dans la situation d'aujourd'hui.

Jean-Michel Dubois

Le symbole de la courtisanerie ! Carte de visite extensible, autant que l'influence dont il dispose à Montretout. Le Val-d'Oise dont il est le secrétaire départemental est tombé à 53 % de renouvellements, notamment à cause des quelque 400 adhésions bidons réalisées avant le congrès de 1997. (...)

Martine Lehideux

Vice-présidente et secrétaire départementale de Paris, son ancienneté et sa pugnacité la rendent très sympathique aux yeux des militants. Peu d'entre eux savent qu'elle sait, elle aussi, jeter de l'huile sur le feu, qu'elle adore aussi cumuler titres, honneurs et responsabilités sans respecter pour autant la parole donnée. Député européen, elle avait promis, en 1992, qu'en échange de la tête de liste aux régionales dans les Yvelines elle démissionnerait du conseil régional dans les trois mois pour faire monter Jacques Lecaillon. Cette promesse faite devant Jean-Marie Le Pen et Jean-Yves Le Gallou, entre autres, n'a jamais été tenue et elle a conservé son siège pendant les six années. Ce qui ne l'a pas empêchée de vouer aux gémonies le président quand celui-ci l'a placée aux européennes de 1994 en position non éligible : menaces de démission, chantage, insultes, etc. Mais elle a vite oublié ses actes et donne des leçons de fidélité aujourd'hui à qui veut l'entendre.

La méfiance à l'égard des élus locaux

Jean-Marie Le Pen a toujours détesté les élections locales, municipales ou cantonales. A ces dernières, il ne s'est jamais présenté. Aux municipales à Paris, il a toujours dit que s'il était élu, il ne s'occuperait jamais des problèmes locaux. Mais quand d'autres que lui viennent à être élus, il voit en eux des pouvoirs concurrents, des rivaux virtuels ou des structures incontrôlables.

Toute victoire, même isolée ou partielle, doit être la sienne. En 1988, il se refusa à féliciter sa filleule, Yann Piat, d'être le seul député du Front national. Il le fit à contrecœur avec Marie-France Stirbois deux ans plus tard. Il ignora superbement les victoires aux cantonales (Philippe Adam, etc.) et se méfie aujourd'hui des quatre maires de nos villes au sein desquelles il s'acharne à créer des contre-pouvoirs.

Cette attitude clanique est révélatrice de son refus de construire un grand parti de pouvoir. (...)

Conclusion

L'imposture et l'infamie. Le président, pour la première fois, se croit obligé d'utiliser contre l'un de ses collaborateurs et ses amis les mêmes méthodes abjectes employées par nos pires adversaires contre le Front national.

Bruno Mégret est désormais un traître, coupable de tous les maux, à la fois inspirateur satanique de l'alliance avec la droite (même si Le Pen et Gollnisch la revendiquent) et protecteur des thèses nazies... Etrange mélange contradictoire qui fait de lui un extrémiste infréquentable, mais suspect d'intelligence avec l'ennemi modéré ! ! !

Le symptôme de paranoïa s'étend au point de soupçonner Marie-Caroline Le Pen elle-même et Philippe Olivier d'avoir prémédité le traquenard de Mantes-la-Jolie !

Les derniers tabous. Le président se plaît à répéter que le Front national n'est pas un parti comme les autres et que son fonctionnement n'est pas « démocratique » (*« Le patron, c'est moi ! », « Je suis un monarque »*). (...) Le bureau politique est mis devant le fait accompli, le comité central est vidé de sa substance, les statuts sont « adaptés » ou transgressés allégrement.

En fait, le Front national est tour à tour ballotté entre oligarchie et népotisme, au détriment de l'appareil politique. Les fonctions militantes et hiérarchiques sont muselées.

La bunkérisation du président. Se sentant contesté, isolé, le président forme avec ses fidèles le dernier carré à la fois familial et courtisan. C'est là le vrai Front national canal alimentaire, car après lui le déluge...

Le verrouillage des derniers bastions et le gaspillage. Préparer une purge, répertorier les biens, les statuts, les SCI, les fichiers, placer les contrats d'embauche pour la famille, tout cela annonce la terre brûlée avant l'exode...

Mais il faut savoir bien vivre avant : aux adhérents et militants (et aux salariés), on répète à l'envi qu'il n'y a pas d'argent, qu'il faut faire des économies, qu'il faut augmenter les cotisations, etc. Dans le même temps, Jean-Claude Martinez tient toutes les réunions du pré-gouvernement dans les salons de l'Hôtel Crillon (location d'un salon de 50 places : 15 069 francs), sous prétexte que ce palace est presque en face du Palais-Bourbon. Ainsi, cette fine équipe joue aux ministres aux frais des adhérents (le président se fait même annoncer par un « aboyeur », un personnage étant déguisé en huissier pour la circonstance !).

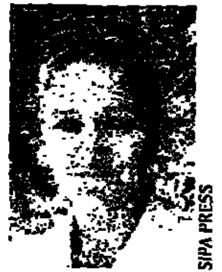
Alors que le Front national dispose d'un service de propagande et de maquettistes, le service de coordination de la campagne européenne du même Martinez préfère demander des devis (payants bien sûr !) à Publicis.

Quant au budget du FNJ, il dépasse annuellement ce que les fédérations obtiennent en cinq ou six ans. Pendant ce temps, le DPS n'a pas de budget et mendie auprès des fédérations ; le RE n'a rien pour les élections universitaires et certaines fédérations manquent encore cruellement de moyens, voire de locaux.

Enfin, les « équipes Le Pen » obtiennent tout l'argent de poche nécessaire : 100 000 francs pour commencer les tournées, en liquide, que l'on partage entre soi dans les locaux, devant les militant éberlués. Si chaque adhérent savait où vont les 260 francs versés parfois avec difficultés, ils seraient écœurés.

Le retour au « groupuscularisme ». La fermeture et l'enfermement du Front national dans la stratégie « jusqu'au-boutiste » de Maréchal témoignent de l'absence d'une stratégie d'expansion et d'influence. L'abandon des campagnes d'adhésion, les prises de position en faveur des extrémistes islamistes (Iran) marquent la « talibanisation » du Front national.

PARTISANS DE BRUNO MÉGRET


SIPA PRESS

Marie-Caroline Le Pen, gérante de la SERP (société qui édite des livres et des cassettes vidéo) et de National Vidéo. La mégrétiste de la famille, « liée à un des chefs de la sédition », selon l'expression de son père, réclame un congrès extraordinaire.


REUTERS

Jean-Yves Le Gallou, énarque, député européen, préside le groupe FN d'Ile-de-France. Membre du bureau politique, ce proche de Bruno Mégret est secrétaire national aux élections.


REUTERS

Serge Martinez, suspendu de ses fonctions après avoir lancé un appel en faveur d'un congrès extraordinaire. Ses « grandes qualités d'organisateur », vantées fin septembre par Bruno Gollnisch, sont aujourd'hui au service de Bruno Mégret.


SIPA PRESS

Yvan Blot, énarque, membre du bureau politique, préside le groupe FN au conseil régional d'Alsace. Mégrétiste, il est fondateur du Club de l'horloge.

La preuve du refus de gagner et du concept alimentaire des européennes, c'est d'avoir envisagé la candidature de sa femme dont il a minimisé sciemment les risques de discrédit pour privilégier et assurer à sa famille le contrôle du compte de campagne et les avantages financiers et matériels liés au mandat de député. Le nom de Le Pen n'est qu'un prétexte.

De surcroît, il veut empêcher à tout prix Bruno Mégret de tenter sa chance, car un bon score de Bruno Mégret en juin 1999 pourrait le priver de présidentielle en 2002 (soixante-quatorze ans)...

C'est aussi et surtout l'invraisemblable objectif de 20 %. C'est précisément parce qu'il est irréalisable dans ces conditions et qu'il le sait que Jean-Marie Le Pen maintient ce cap pour :

– attribuer à Bruno Mégret l'échec de la campagne ;

– justifier la scission et la purge qui s'ensuivrait à moins qu'elle n'arrive avant...

– expliquer l'absence d'objectifs futurs de conquête du pouvoir et son départ en catimini (*« Après 2002, c'est foutu. »* Chaboche).

Ces 20 % sont la preuve absolue de la planification lepéniste de l'échec et du sacrifice de l'intérêt du Front national au profit des intérêts personnels et familiaux du président. Au demeurant, ces 20 % disqualifient toute autre tentative plus réaliste avant juin 1999 et ne peuvent que satisfaire les créanciers de Jean-Marie Le Pen...

Quand on met la barre aussi haut, c'est pour mieux passer dessous...

Après avoir permis au FN de progresser, Le Pen pervertit aujourd'hui son œuvre (qui est aussi et surtout celle des militants).

Ses rapports humains sont tous tributaires de l'argent, véritable obsession qui lui permet d'établir des dépendances financières ou « morales » sur son entourage. Les hommes et femmes de cet entourage, plus serviles que jamais, s'érigent en gardiens du Temple, en police politique pour préserver leurs acquis et sauver leur avenir. L'intérêt du FN n'a de sens à leurs yeux que s'il sert d'abord le leur « propre ». Pour asseoir leur légitimité, ils s'appuient sur la sempiternelle théorie du complot, tant pour diaboliser Bruno Mégret que pour maintenir et justifier la pression vindicative du président, devenu leur otage consentant.

Mais les militants voient le FN devenir une secte sclérosée, aux institutions paralysées ou monopolisées par un clan familial. Ont-ils vraiment tout enduré pour en arriver là ? Personne ne trahira jamais Le Pen car le président s'est déjà trahi lui-même.

D'ultimes questions se posent...

Pourquoi, après tout, Mégret n'a-t-il pas renoncé à s'opposer à la candidature de Jany Le Pen ? En quoi est-elle vraiment une mauvaise idée ?

– D'abord parce que Le Pen lui-même avait ouvert le débat puisque le bureau politique n'a jamais été consulté sur le sujet. C'était donc un droit d'être candidat à la candidature.

– Ensuite, la candidature de Jany Le Pen avait, dès le début, jeté un froid. L'intéressée, contrairement à d'autres épouses, n'était absolument pas consentante (ni peut-être consultée).

– Jany Le Pen, au contraire de Marie-Caroline Le Pen, de Catherine Mégret ou de Cendrine Le Chevallier, n'a jamais été du FN. Elle n'en était même pas adhérente avant que Samuel Maréchal ne l'inscrive avec une date d'adhésion truquée...

– Il ne s'agissait pas d'une élection locale mais d'une élection nationale avec des responsabilités considérables pour la tête de liste.

– Le Pen prétend qu'elle n'aurait été qu'un porte-drapeau et qu'il serait resté le porte-parole invité sur les plateaux de télévision. Comment peut-on croire à une telle mansuétude de la part des journalistes ? Jany Le Pen aurait été invitée à s'exprimer face aux autres têtes de liste. Totalement inexpérimentée et incompétente en politique, nous aurions été à la catastrophe.

– Le népotisme est également criant puisque deux personnes de la famille Le Pen seront en position éligible (Le Pen et son gendre). Le choix de Jany aurait accentué cet effet.

– Son tempérament, son attitude, son niveau de vie, tout en faisait une candidate bourgeoise coupée de notre électorat le plus populaire. A cela se sont ajoutées quelques interviews maladroites. (...)

Tout cela, le président le savait mais préférait faire encourir tous ces risques au FN plutôt que renoncer à l'orgueil, au pouvoir et au contrôle des finances.

Bruno Mégret a donc présenté sa candidature (sans jamais y croire vraiment) pour contrebalancer au moins un effet d'annonce désinvolte et funeste pour le Mouvement. Son ancienne position de deuxième de liste en 1994 le prédisposait à cela mais il est également et sans doute le candidat qui aurait assuré la meilleure progression aux dépens de Pasqua, de Villiers ou du RPR-UDF. Cet avantage pouvant être aussi une circonstance aggravante aux yeux de Le Pen...

Pourquoi Mégret n'a-t-il pas révélé son entretien du 8 juillet avec le président ?

Pour ne pas avoir à accuser publiquement Le Pen de déloyauté et de mensonge, ce qui aurait gravement nui aux rapports internes.

Maintenant que Le Pen est sûr de conduire la liste, pourquoi la crise interne ne se calme-t-elle pas ? Parce que les problèmes ne sont pas résolus pour autant :

– Jean-Claude Martinez reste directeur de la campagne alors qu'il s'est livré à de scandaleuses insultes dans les médias.

– Le Pen reste sous l'influence d'un entourage déterminé à provoquer une scission.

– Le Pen tombe dans le piège des médias en s'attaquant à Mégret. C'est lui qui crée la division.

– Les services du Mouvement sont dévitalisés par des structures parallèles coûteuses.

– Les fédérations et les militants sont supplantés financièrement par un système népotique scandaleux.

– Ce système et d'autres abus font courir au FN des risques énormes en violation totale avec notre principe de « *tête haute et mains propres* ».

Et l'avenir ?

Même si certains devaient être victimes d'une forme de chasse aux sorcières, l'avenir appartient d'abord aux cadres et aux militants qui ont fait le FN, pourvu qu'ils restent tant qu'il le faudra et qu'ils sachent s'exprimer, s'organiser, travailler et rester solidaires pour préparer l'inévitable changement. Le président pouvait sortir en beauté après un parcours politique hors du commun, et rester notre président d'honneur après un prochain congrès.

Le FN et Le Pen ne poursuivent peut-être plus les mêmes buts. C'est clair, c'est une profession de foi pour l'avenir à moins que les événements ne se précipitent pour en faire le présent, bientôt.

Quelle concurrence sur le marché de l'électricité ?

par Philippe Delelis et François Essig

LE projet de loi de transposition de la *« directive électricité »*, adopté en conseil des ministres le 9 décembre, montre dans quel état d'esprit les pouvoirs publics souhaitent appliquer le nouveau droit communautaire : avec une grande prudence. Défense du consommateur ou promotion du producteur national EDF, conception élargie du *« service public de l'électricité »* et *« planification à long terme »*, larges pouvoirs maintenus au ministre de l'énergie dans la continuité de la loi fondamentale de 1946 : bien des questions de principe sont abordées dans ce texte.

Le projet de loi limite l'ouverture du marché au seuil minimum de la directive. Au départ, seuls les très grands consommateurs industriels achetant plus de 40 GWh par an sur le site de consommation seront concernés (450 environ). Est-ce réaliste ? Au même moment, le marché sera totalement ouvert, ou presque, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans les pays nordiques, et ouvert à un taux supérieur au minimum de la directive en Espagne, en Autriche, et au Benelux. On peut anticiper la réaction des industriels qui, en-dessous de ce seuil, ne pourront bénéficier de la baisse des prix favorisant *« les plus gros »*... et leurs concurrents dans les pays où la libéralisation sera totale ou très large. Il y a, à notre avis, fort à parier que le seuil d'ouverture sera plus rapidement abaissé qu'on ne l'a laissé penser. La réalité de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité se joue en grande partie sur la désignation du gestionnaire du réseau de transport (GRT) qui est chargé de l'exploitation, de l'entretien et éventuellement du développement du réseau et qui peut jouer auprès de l'Etat un rôle d'influence sur la détermination des capacités de production.

La meilleure manière de respecter l'esprit de la directive serait de confier le réseau de transport à une entité distincte de l'établissement public national de production, de poser des cloisons étanches entre le GRT et EDF et d'instaurer des sanctions pénales significatives pour la violation des règles de confidentialité.

Ecartant les avis du Conseil de la concurrence, et même de M. Dumont, parlementaire en mission, le projet de loi confie à la seule EDF la responsabilité du GRT. La disposition qui prévoit que le *« service gestionnaire du réseau public de transport est indépendant, sur le plan de la gestion, des autres activités d'Electricité de France »* paraît bien fragile au regard des risques de conflits d'intérêt qui ne manqueront pas de surgir.

Reste aussi le problème essentiel de la tarification du transport qui relèverait, d'après le projet de loi, d'une réglementation d'Etat, par exception à la liberté des prix et de la concurrence. Les *« clients éligibles »* seront sûrement attentifs à cette tarification et à l'égalité de traitement dans le respect de la directive européenne.

Quelle sera l'autorité de régulation ? Nous sommes là au cœur d'un débat entre les partisans d'un marché ouvert et concurrentiel et les défenseurs du service public de l'électricité et de la responsabilité de l'Etat dans la régulation du secteur énergétique.

Si l'on avait voulu donner à EDF une plus grande liberté d'action, il aurait fallu transformer l'établissement public en société nationale, susceptible d'être un jour privatisée

Classique dans nos démocraties industrielles, la formule de l'autorité administrative indépendante répond bien à l'exigence de légitimité reconnue par les opérateurs, dans un secteur où les investissements lourds appellent des durées d'amortissement longues. La Commission de régulation de l'électricité prévue dans le projet de loi a beaucoup progressé depuis le texte initialement diffusé, qui prévoyait un simple service administratif. Si ses pouvoirs restent intacts au terme de la discussion parlementaire, elle pourrait effectivement assumer sa mission de régulation. Dans le cas contraire, les opérateurs s'en remettraient directement au Conseil de la concurrence.

La définition du service public de l'électricité reste extrêmement large et sans équivalent européen. Les obligations de service public seraient financées par un fonds alimenté par l'ensemble des acteurs (en clair par les consommateurs), solution *a priori* transparente qui met en évidence les coûts du service public indépendamment du coût de fourniture de l'électricité.

Les opérateurs seront soucieux de la régularité des missions de service public recensées, du niveau des prélèvements envisagés, ainsi que de la répartition de ceux-ci entre les différents intervenants sur le marché. Là aussi, la Commission de régulation de l'électricité aura à prouver son indépendance très rapidement.

Quel régime social pour l'industrie électrique ? Le sujet est délicat sur le plan politique et social. Nous limiterons notre réflexion à l'aspect juridique. Le projet de loi étend aux nouveaux entrants dans l'industrie électrique le statut national des agents d'EDF. Cette disposition est dérogatoire au droit commun. Autant un statut national est justifié dans une situation de monopole, autant la formule de la convention collective négociée répond mieux à l'organisation d'un marché libre et ouvert à la concurrence. Il est possible que les opérateurs soutiennent devant les autorités européennes qu'il s'agit là d'une entrave, voire d'une barrière à l'entrée sur le marché non compatible avec les textes communautaires. En effet, l'extension du statut des agents d'EDF à des entreprises privées entraînera pour elles un surcoût sensible qu'elles ne pourront financer par aucune rente.

L'élargissement de l'offre d'EDF pose le problème délicat du statut d'établissement public d'EDF. Par définition, un établissement public a une spécialité. Si l'on avait voulu donner à EDF une plus grande liberté d'action, il aurait fallu transformer l'établissement public en société nationale. Mais qui dit société nationale, dit société susceptible d'être un jour privatisée.

En comparaison de l'avant-projet initialement diffusé, le gouvernement a considérablement élargi la notion de spécialité pour mettre EDF en position d'égalité avec ses concurrents sur le marché des clients éligibles. Même s'il est prévu que ces activités doivent être exercées par des filiales, les questions de l'opérateur dominant et du financement de la diversification se poseront inéluctablement. La réaction vive des secteurs industriels concernés donne déjà une idée des conflits prévisibles.

En confiant à l'établissement public d'EDF des missions d'organisation effective du marché, le projet de loi laisse le sentiment, pour les juristes, de mettre EDF en position de juge et partie. Le texte ne choisit pas entre EDF-administration et EDF-entreprise.

L'existence d'un gestionnaire du réseau plus indépendant d'EDF et une concurrence moins « administrée » permettraient à l'entreprise nationale de se concentrer sur sa première priorité aujourd'hui, la mutation d'une culture de l'usager à une culture du client, pour renforcer une force de frappe commerciale qui viendra compléter la haute compétence technologique qui lui est unanimement reconnue.

Comme France Télécom, EDF n'a rien à craindre d'un marché vraiment ouvert. L'économie française non plus.

Philippe Delelis *est avocat (cabinet Thomas & Associés).*
François Essig *est consultant (cabinet Deloitte & Touche).*

Cinéma : quand il n'y aura plus rien à voir

par René Cleitman et Robert Guédiguian

DANS le domaine qui est le nôtre, celui du cinéma, la circulation des films européens en Europe a régressé depuis que cette dernière existe comme libre marché. Pendant la même période, la circulation des films américains a considérablement augmenté. Pour une raison très simple : un film de cinéma coûte cher. Avant de le faire circuler, il faut le fabriquer et, pour le fabriquer, il faut le financer.

Les films américains sont d'abord financés par le grand marché américain et peuvent ensuite circuler et faire des recettes complémentaires, de plus en plus importantes, sur le marché international. Les films européens sont d'abord des films nationaux, parce que ce sont des œuvres créées dans des langues nationales par des artistes qui ont à cœur de représenter le monde dans lequel ils vivent et de refléter leurs propres cultures. Les marchés nationaux étant trop petits pour financer les cinémas nationaux, et l'Europe n'ayant jamais envisagé d'aide importante au financement des films, cette responsabilité de l'aide au cinéma a toujours été laissée à la libre initiative de chaque pays de l'Union. Les aides nationales n'ont pas suffi dans la plupart des pays, à l'exception de la France, à créer un cinéma capable de conquérir le marché européen. La circulation n'a profité qu'au cinéma américain. D'où la régression.

Qu'aucune politique européenne d'aide à la production n'ait jamais été envisagée et que tout ce poids repose sur les Etats est un sujet de préoccupation pour l'avenir de la création cinématographique en Europe.

En voulant aider la télévision, l'Europe va mettre en danger le cinéma

L'Europe s'est par contre, depuis longtemps, préoccupée de libéraliser le champ de la communication et en particulier de la télévision afin de promouvoir son développement. C'est pourquoi il existe une directive : « Télévision sans frontières », alors qu'il n'en n'existe pas pour le cinéma. Mais voilà qu'en voulant aider la télévision l'Europe va mettre en danger le cinéma.

Une nouvelle rédaction de la directive « Télévision sans frontières » qui entre en application le 1er janvier prochain risque, en effet, de bouleverser, et, en France, de détruire, les systèmes d'aide au cinéma. La directive prévoit que, désormais, les Etats ne pourront plus intervenir pour réguler la « chronologie des médias », c'est-à-dire l'ordre de passage des films à la télévision après leur sortie dans les salles de cinéma. Or le système français de financement des films repose en grande partie sur cette régulation de la chronologie. La France a su préserver son cinéma devant l'explosion audiovisuelle (qui a presque tué le cinéma italien) en limitant la diffusion des films sur le petit écran et en contraignant les grands opérateurs de télévision à consacrer une part de leur chiffre d'affaires à l'achat et à la coproduction de films. En échange, ces mêmes opérateurs ont la possibilité de diffuser ces acquisitions dans des délais plus courts que les diffuseurs qui n'ont pas les mêmes obligations. D'où l'importance de la chronologie.

Cette réglementation a donné des résultats positifs. Les grandes chaînes de télévision publiques et privées, en clair ou en crypté contribuent chaque année à l'existence de plus de 130 films. Ce financement, lié à la réglementation sur la chronologie, joue un rôle fondamental dans la création cinématographique. La France peut s'enorgueillir d'avoir le deuxième cinéma du monde. Elle doit cette position enviée à une volonté politique, jamais démentie jusqu'ici, d'aide à la création. Culturelle exception dans un monde de plus en plus dominé par les valeurs de la seule rentabilité.

Aujourd'hui, Canal Plus a le droit de diffuser des films en crypté un an après leur sortie en salles. En échange, la chaîne à péage doit consacrer 12 % de son chiffre d'affaires à l'achat de films français et européens. Cela représente près de 1 milliard de francs.

Les chaînes en clair, en échange de la possibilité de diffuser les films deux ans après leur sortie en salles, ont l'obligation de consacrer 3 % de leur chiffre d'affaires à la coproduction de films français et européens. Cela représente aujourd'hui près de 500 millions de francs.

Les télévisions qui bénéficient de ces priorités sont fortement incitées à intervenir très tôt dans le processus de production des films. Les chaînes thématiques ont également des obligations envers le cinéma, mais plus faibles et reposant sur des chiffres d'affaires très bas en raison du prix modique des abonnements et de la dispersion de l'audience à mesure que le nombre de chaînes augmente. Elles ne pourront pas avant longtemps représenter mieux qu'une recette complémentaire à l'exploitation des films.

Les laisser se placer au même rang que les opérateurs qui sont capables de financer les films, sans qu'elles aient les mêmes obligations (et les mêmes moyens), représenterait un grave danger pour la création. Il faut absolument que la priorité soit préservée et renforcée pour les chaînes qui contribuent au financement. Si l'on accepte la dérégulation, si l'on permet par exemple aux nombreuses petites chaînes thématiques qui foisonneront de plus en plus grâce au numérique de diffuser les films dans la même période que les opérateurs engagés massivement dans le financement du cinéma, on voit bien qu'on détruira l'incitation à investir et qu'on mettra ainsi à bas le système qui permet au cinéma d'exister.

La directive prévoit que c'est aux *« parties »* de s'entendre désormais directement, c'est-à-dire d'un côté les professionnels du cinéma, de l'autre, les groupes de télévision, y compris la télévision publique, détenteurs aussi des chaînes thématiques. Priorité au contrat privé sur le contrat social ! Bon courage pour les plus faibles !

Le chiffre d'affaires total du cinéma français représente à peine un cinquième du chiffre d'affaires d'un seul des grands opérateurs de la télévision. Les groupes audiovisuels sont engagés aujourd'hui dans une lutte de prééminence, dans un combat de géants dans lequel le cinéma risque d'être broyé. Pour les créateurs, une discussion d'égal à égal avec les groupes, c'est la discussion du pot de terre avec le pot de fer.

Les professionnels seuls ne font pas le poids pour résister aux différents appétits des groupes de télévision de plus en plus puissants La directive les livre pieds et poings liés à leurs interlocuteurs. La perspective, à terme, sera un abaissement des moyens de la création. Qu'est-ce qui empêcherait demain un diffuseur de passer un film à la télévision en même temps que sa sortie en salles, voir même avant ? Le producteur en quête de financement ?

Malgré le redressement spectaculaire de la fréquentation, les salles de cinéma et les grands groupes de distribution ne contribuent pratiquement plus à la production des films français et européens. Ils ont arrêté de le faire au milieu des années 80 lorsque l'explosion de la télévision a fait baisser les entrées en salles. Ils n'ont pas repris depuis l'embellie, choisissant de se rabattre sur des accords préférentiels avec les majors américaines. On peut regretter que le sort du cinéma soit ainsi lié à la télévision, mais c'est un fait et il est donc légitime de s'inquiéter des conséquences d'une directive qui met en cause ce qui constitue aujourd'hui le socle financier de la production cinématographique.

Les pouvoirs publics pourraient être tentés de profiter des dispositions de la directive pour jouer les Ponce Pilate, en laissant la directive s'appliquer à la lettre, d'autant que la Commission européenne se fait pressante. Les professionnels du cinéma, qui ont contribué d'une manière décisive à abattre l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), auraient ainsi remporté une victoire à la Pyrrhus. Il serait paradoxal qu'un gouvernement de gauche accepte ainsi, sans broncher, l'introduction de pratiques ultralibérales dans le domaine de la culture.

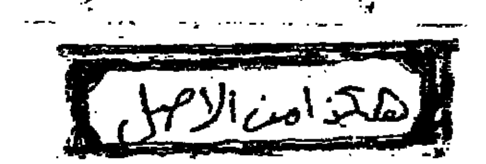
Les pouvoirs publics peuvent intervenir. Ils le peuvent, car les obligations d'investissement qu'ils ont toujours le droit d'imposer aux chaînes publiques et privées peuvent être assorties de conditions sur l'organisation de la diffusion. Ils le peuvent aussi, car ils ont la possibilité en tant qu'autorité de tutelle de demander au service public de donner l'exemple du respect de la chronologie (et de faire cesser, à l'occasion de la loi sur l'audiovisuel public, la confusion résultant de la participation de France Télévision au tour de table d'un bouquet numérique privé). Ils le peuvent, enfin, parce qu'ils ont les moyens d'épauler les créateurs en exerçant un puissant contrepoids dans les discussions qui doivent s'ouvrir. Ils le peuvent et ils le doivent.

Les réalisateurs, les scénaristes, les acteurs, les producteurs, les distributeurs indépendants, les techniciens et les représentants des artistes réunis dans le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC) demandent aux pouvoirs publics d'intervenir dans cette négociation aux enjeux culturels majeurs. Ils le doivent parce qu'il serait dommage que la France perde son rôle phare dans l'Europe du cinéma. Sa diversité, son originalité, sa richesse créative font du cinéma français une exception et un espoir pour tous les cinéastes européens. Préserver la création, c'est aussi garantir la pluralité et la démocratie : les obligations des diffuseurs, en renforçant leur identité culturelle, les protègent eux-mêmes contre les appétits standardisés de plus gros qu'eux.

Il est facile de laisser faire, de se laisser aller aux mirages du développement exclusif de la communication, de penser que tout converge, qu'il faut que tout soit fluide, que tout circule harmonieusement par les vertus de la technologie. La création, c'est-à-dire le moment fragile du projet et des moyens pour le mettre en œuvre, risque simplement d'être oubliée.

Tout circulera, mais il n'y aura plus rien à voir.

René Cleitman *est producteur (Hachette Première & Cie).*
Robert Guédiguian *est cinéaste.*
Ils sont coprésidents du BLOC.



De la difficulté de vivre ensemble

UN VISITEUR arrive en enfer. Il aperçoit une table abondamment chargée de mets délicieux mais paradoxalement entourée de convives affamés et décharnés. Il s'étonne. *« Ils n'ont pas d'articulation au coude qui leur permettrait de porter cette nourriture jusqu'à leur bouche »*, lui explique-t-on. Il se rend ensuite au paradis, où il découvre une table aussi bien pourvue, mais autour de laquelle les invités sont cette fois prospères et bien portants. *« Ils ont donc une articulation au coude qui fonctionne parfaitement ? »*, demande-t-il. *« Pas du tout. Ils ne peuvent pas davantage plier le bras mais ils se tendent la nourriture les uns aux autres »*, lui répond-on. Cette histoire hassidique résume à merveille l'esprit du 37e colloque des intellectuels juifs de langue française qui s'est tenu du 5 au 7 décembre à Paris sur le thème « Comment vivre ensemble ? ».

Et tout d'abord, comment vivre ensemble entre juifs français ? Régine Azria, chargée de recherche au CNRS, estime qu'il y a eu trois périodes essentielles, le *« vivre-ensemble prémoderne »* de communautés restant à l'écart par la force des choses, puis l'époque des Lumières et de l'émancipation, marquée par l'ouverture à la société civile et politique française, et enfin le *« vivre ensemble de la modernité désenchantée »*, qui *« relève d'un choix personnel et librement consenti »*. Cette liberté a une conséquence : de nos jours, le vivre ensemble juif n'est plus le fait de tous les juifs.

LES SEEKERS

Régine Azria propose la typologie suivante pour l'époque contemporaine : il y a les professionnels (rabbins, chantres, abatteurs rituels, professeurs de Talmud, travailleurs sociaux), les fidèles (fréquentant régulièrement les synagogues et clients de magasins cacher), les militants *« qui s'investissent dans une forme d'engagement juif, donnent de leur temps, de leur compétence, de leur cœur, voire de leur argent (mais le don seul ne suffit pas pour faire un militant) à la cause juive »*, les consommateurs, qui se contentent d'avoir recours, à l'occasion, aux organismes juifs (par exemple pour envoyer leurs enfants dans une colonie de vacances) et enfin, catégorie la plus récemment apparue et peut-être la plus caractéristique du mode de vie moderne, les *seekers*, les *« juifs en recherche »*. Ces derniers sont moins en quête du judaïsme que d'eux-mêmes. *« Lorsqu'on est lassé d'avoir trop longtemps butiné ici et là, du côté du politique, des spiritualités orientales ou autres, des paradis artificiels, lorsqu'on a fait son plein de désillusions et de désenchantement quant à ce vaste supermarché des biens du salut qu'est notre époque, qu'on est en recherche de sens ou d'identité et qu'on se tourne enfin vers ses origines juives, par intérêt autant que par curiosité, on commence par faire le tour des cercles, des clubs, des associations juives. »*

MILITANTS DE DEMAIN

Les uns trouvent, les autres non. De nombreuses associations sont nées, ces dernières années, pour répondre à cette demande quelque peu vagabonde, où le narcissisme tient une grande part. Ces *seekers* sont peut-être cependant les fidèles ou les militants de demain...

Il n'a jamais été autant question de pluralisme et de tolérance, constate également l'historienne Nelly Hansson. Mais l'envers du décor est une angoisse diffuse face à l'assimilation dans une société désormais totalement ouverte. A cette situation nouvelle, certaines institutions juives réagissent par des attitudes qui auraient été impensables dans la période de reconstruction physique et intellectuelle du judaïsme français qui a été celle de l'immédiat après-guerre. C'est ainsi que des organismes créés spécifiquement pour s'occuper des enfants juifs orphelins, malades ou sans ressources, et qui n'ont plus beaucoup de raisons d'être, orientent leurs activités vers les enfants des quartiers « sensibles », qu'ils soient juifs ou non.

Il n'est pas facile non plus de vivre ensemble entre juifs... en Israël, explique Ilan Greilsammer, professeur à l'université Bar Ilan. Un demi-siècle après sa naissance, l'Etat d'Israël voit se polariser deux tendances contradictoires. Il y a d'un côté environ un quart de la population qui se veut de plus en plus religieux et nationaliste, partisan d'un *« ethnocentrisme sans universalisme »*. Et de l'autre, la majorité des Israéliens, qui souhaiteraient qu'Israël devienne, selon la formule consacrée, *« un pays commes les autres »*. Parmi ces derniers, on en trouve même qui banalisent la Shoah, désormais présentée comme un des génocides de l'histoire universelle, au même titre que celui des Indiens d'Amérique ou des Arméniens en Turquie.

C'est pourtant le caractère unique de la Shoah qui a été le fil directeur de plusieurs interventions lors de ce Colloque des intellectuels juifs de langue française. Le philosophe Jacques Derrida a ainsi lié à cet événement fondateur ce qu'il a appelé *« la théâtralisation mondiale de l'aveu et du repentir »*. On assiste en effet, depuis plusieurs années, à des *« scènes de réexamen des crimes passés »* qui sont *« sans précédent dans l'histoire de l'humanité »* : Willy Brandt agenouillé devant le monument aux victimes du ghetto de Varsovie, l'acte de repentance de l'Eglise de France, la déclaration de Jacques Chirac, lors de l'anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', sur *« l'irréparable »* commis par la France, mais aussi les regrets, exprimés par le président Clinton, au nom des Etats-Unis, à propos de l'esclavage, la semi-contrition officielle du Japon à l'égard de la Chine, et jusqu'à l'annonce par le Vatican d'un réexamen de l'histoire de l'Inquisition.

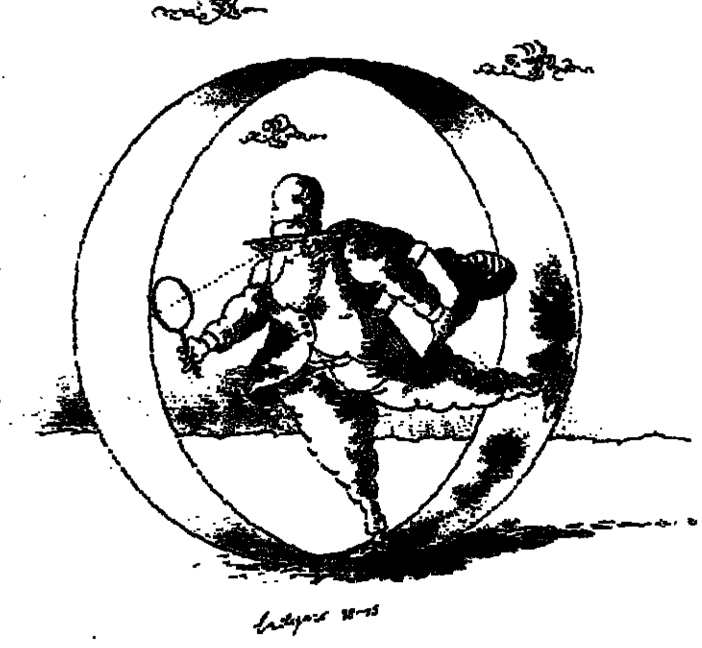
Tout cela découle, selon Jacques Derrida, de la Shoah et de ce *« progrès irréversible »* qu'a été la définition du concept de *« crime contre l'humanité »* par le tribunal international de Nuremberg, première *« juridiction universelle »*. La levée de l'immunité du général Pinochet par les Lords britanniques va dans le même sens et constitue un *« signal considérable »*.

Les deux phénomènes marquants de l'époque contemporaine sont la globalisation de l'économie et l'universalisation des droits de l'homme, constate également Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à l'université Paris-I. *« Nous commençons, depuis cinquante ans, à nous penser comme humanité »*, a-t-elle affirmé à propos de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le texte de 1948 (*« Tous les être humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »*) n'énonce pas un fait mais proclame un idéal, a fait remarquer Jean Halperin, organisateur du colloque. En ce sens, il peut être lu aussi comme un rappel du messianisme juif.

Dominique Dhombres

Philosophie *par Calligaro*

Les entreprises face aux droits de l'homme

Suite de la première page

La mobilisation des consommateurs donne désormais à réfléchir aux entreprises. Le cas Nike fait peur. Le chiffre d'affaires de l'entreprise d'articles de sport a baissé cette année aux Etats-Unis, après une hausse de 39 % l'année précédente. Cette inversion de tendance est due pour partie – l'entreprise le reconnaît – à une campagne de presse de grande ampleur dénonçant les conditions de travail dans certains pays asiatiques et latino-américains. La position de leader de Nike en fait une cible facile. Mais elle n'est pas la seule confrontée à ce genre de problèmes.

Certaines sociétés prennent désormais les devants en adoptant des principes sociaux : Levis, Reebok, Wal-Mart... aux Etats-Unis, C & A, Auchan, Marks & Spencer, Ikea, entre autres, en Europe. A l'origine de cette démarche, une collaboration avec des associations locales. Ainsi Promodès a annoncé, le 20 novembre, le jour anniversaire de la convention sur les droits de l'enfant, son *« soutien »* à la norme SA 8000, une certification sociale imaginée par le Council on Economic Priorities (CEP), un regroupement d'associations américaines.

SA 8000 n'est pas la seule initiative. The Aparel Industry Partnership poursuit le même objectif. Cette cellule de réflexion, créée par Bill Clinton en 1996, regroupe entreprises, syndicats, organisations religieuses et non gouvernementales. Ce groupe a abouti, en avril 1997, à un code de conduite sociale type, mais semble avoir des difficultés pour que toutes les parties s'engagent, preuve de la complexité du débat. L'Allemagne mène également une réflexion : *« Syndicats, entreprises et organisations non gouvernementales se réunissent pour parler de labels sociaux »*, précise Peter Kocks, coordinateur du projet et travaillant pour GTZ, une agence gouvernementale. Des initiatives existent en France, principalement *via* le collectif d'associations Ethique sur l'étiquette. Face au marché prometteur de la certification sociale, les cabinets d'audit financier comme Ernst & Young ou Pricewaterhouse Coopers proposent maintenant d'auditer socialement les entreprises.

Devant cet activisme tous azimuts, le BIT tire la sonnette d'alarme. Dans un rapport publié en novembre, il souligne que les 215 codes sociaux d'entreprises qu'il a étudiés sont très incomplets : moins de la moitié portent sur le travail des enfants, un quart seulement interdisent le travail forcé et 15 % font référence à la liberté syndicale. *« Toutes ces initiatives comportent un nombre important d'ambiguïtés »*, affirme Michel Hansenne, directeur général du Bureau international du travail (BIT), le secrétariat de l'OIT. *« Rien ne garantit leur pérennité. Nous ne sommes pas non plus à l'abri des manipulations. »* Aucun de ces dispositifs ne semble, pour l'instant, « garantir le contrôle de ces normes », précise M. Hansenne. Dans le cas de la norme SA 8000, deux entreprises européennes, SGS-ICS et Det Norske Veritas, connues pour leur activité de contrôle qualité, ont été accréditées par le CEP : ils peuvent auditer, puis contrôler les entreprises, dans tous les pays du monde.

SCOLARISER LES ENFANTS

Ce contrôle apparaît partiel. Les spécialistes qui étudient le problème du travail des enfants soulignent, par exemple, la nécessité d'un contrôle, sur place, par des intervenants locaux, résidant dans le pays. Ainsi, l'International Program for the Elimination of Children Labour (IPEC), programme lancé en 1992 par le BIT, fait travailler en partenariat les fabricants locaux, le gouvernement, les syndicats. Cette coopération débouche sur la mise en place d'une cellule locale : constituée de quelques personnes, elle visite à l'improviste tous les sites où il y a possibilité de travail des enfants et mène ensuite une action pour les scolariser. Les normes créées posent un autre problème : celui de leur légitimité. Alice Tepper Marlin, présidente du CEP, insiste sur le fait que la norme SA 8000 est *« fondée sur les conventions établies par l'Organisation internationale du travail »*.

Cela implique que des entreprises locales se dotent de règles sociales plus avancées que la législation en vigueur dans le pays. Est-ce réaliste ? Cette kyrielle d'initiatives témoigne en tout cas d'un intérêt croissant des citoyens consommateurs désireux de contrer certains effets pervers de la mondialisation. Mais, assure Michel Hansenne, *« aucune initiative actuelle ne peut se prévaloir d'avoir reçu l'appui de l'OIT »*. Un député européen britannique, de son côté, vient de rédiger une proposition de résolution sur *« un code de conduite pour les entreprises opérant dans le pays en développement »*. Elle sera débattue en janvier 1999.

N'est-il pas temps, pour canaliser et rendre crédibles des initiatives, a priori pleines de bonnes intentions, qu'une autorité internationale de régulation se mette rapidement en place ?

Laure Belot

RECTIFICATIF

Répression des défenseurs des droits de l'homme

Ce sont les données rassemblées par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) – et non par Human Rights Watch comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos éditions du 8 décembre – qui nous ont permis de construire l'infographie représentant l'intensité de la répression qui s'abat sur les militants des droits de l'homme dans les différents pays. La FIDH effectue sur ce sujet, depuis deux ans, un travail unique de recensement et d'alerte, au sein de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme qu'elle a créé avec l'Organisation mondiale contre la torture.

PRÉCISIONS

La CIA au Chili

Les documents déclassifiés de la CIA relatant les interventions américaines au Chili entre 1970 et 1973 (*Le Monde* du 11 décembre) ont été traduits par Sylvette Gleize.

Football

A la suite de l'entretien accordé par Patrick Proisy, président du RC Strasbourg (*Le Monde* daté 22 et 23 novembre), l'Union des clubs professionnels de football (UCPF) tient à apporter les précisions suivantes : l'UCPF a bien abordé avec le ministère de la jeunesse et des sports le problème de la taxation des droits audiovisuels pour s'en émouvoir. Les clubs français étant déjà les plus taxés d'Europe, une telle disposition irait totalement à contre-sens et mettrait gravement en péril leur avenir. En revanche, l'UCPF n'a pas saisi Marie-George Buffet de la question de la propriété des droits TV fixée par la loi aux organisateurs des compétitions. La vraie question qui se pose est une meilleure concertation entre les différentes parties prenantes du football professionnel pour aider la Ligue nationale de football à améliorer le dispositif de couverture audiovisuelle des compétitions et optimiser ainsi les recettes des clubs pour leur assurer les conditions d'une réelle compétitivité avec leurs principaux concurrents européens.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientele abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La fin du mythe FN

QUELLE que doive être l'issue de l'affrontement entre Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret, il est d'ores et déjà acquis que le Front national tel qu'on le connaît – et tel qu'on le subit – depuis quinze ans n'y survivra pas. Comme tous les partis totalitaires, le Front national ne peut supporter sans dommage la destruction du mythe dont il se nourrit : celui d'une formation unanime, s'identifiant sans contradiction interne à une idée et à un « peuple », dont elle incarnerait l'essence et assurerait le salut. Le conflit des deux rivaux traduit, de ce point de vue, la victoire du principe de réalité, dont le document interne que nous publions *(lire pages 12 et 13)*, rédigé par des proches de M. Mégret, donne une illustration parfaite.

Qu'est-ce que le Front national ? La lecture de ce texte permet de répondre : un parti comme les autres par les conflits d'intérêts et d'ambitions qu'il abrite, mais qui s'en distingue radicalement par l'absence, dans ses rangs, non seulement de vie démocratique, mais surtout de tout véritable débat d'orientation politique. Dans un parti démocratique, la volonté de parvenir au pouvoir, ou d'y participer, ou d'influer sur ceux qui l'exercent, est un facteur de régulation des appétits. Rien de tel au FN : se projetant, par définition, hors de l'espace démocratique, un tel mouvement est le champ clos de rivalités individuelles, arbitrées par le seul principe de la suprématie du chef. La vision familiale ou clanique de son parti, que M. Le Pen expose sans vergogne, n'est pas, comme tente de le faire croire M. Mégret, une donnée accidentelle, liée au comportement du président du FN. Elle est à la base même de l'identité d'une telle formation.

M. Mégret le sait si bien qu'il tente de faire jouer à son profit la même dialectique. La personnalisation insistante du document répond à celle de l'agression lepéniste, dont il a pour objet d'établir, d'analyser et de dénoncer la malfaisance. Il s'agit d'inviter le parti à reconnaître son vrai chef en lieu et place de celui qui serait devenu, avec les années, un usurpateur. S'il en était besoin, ce texte suffirait à prouver que l'ex-délégué général n'est pas entré en dissidence par rapport au Front national, à la différence de ceux qui, dans le passé, s'en sont séparés par une rupture idéologique et morale. Le clan lepéniste l'ayant obligé à se découvrir, M. Mégret est lancé dans une entreprise de scission, ce qui n'a rien à voir. Dans une logique totalitaire, celui qui « scissionne » se prétend toujours plus « pur » que son adversaire.

Avant les péripéties à venir de la crise du FN, sa décomposition symbolique est déjà un événement majeur de la fin de cette décennie. L'extrême droite – ses militants, ses cadres, l'électorat qu'elle a soudé – ne disparaît certes pas, mais le mirage qu'elle avait réussi à installer au cœur de l'« exception française » commence à se dissiper. Pour tous ceux qui ne s'y étaient jamais laissé prendre, c'est une bonne nouvelle.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La conviction de Churchill

DANS le discours qu'il a prononcé hier à la Chambre des communes, M. Winston Churchill, en qui certains se plaisent à voir un fauteur de guerre, n'a pas seulement déclaré qu'il fallait tenter d'en finir avec la guerre froide et de conclure un accord avec l'URSS : il a donné lecture d'une lettre qu'il adressa à Staline le 29 avril 1945 pour le mettre en garde contre une rupture possible entre l'Est et l'Ouest.

Si l'on pense que cette lettre fut écrite avant la capitulation de l'Allemagne, on conviendra que le premier ministre britannique d'alors faisait preuve d'une intuition singulière. C'est l'attitude soviétique à l'égard des nations aujourd'hui derrière le rideau de fer qui suscitait déjà ses craintes, et lui faisait prévoir, en ces termes, la coupure de l'Europe et du monde qui devait survenir dans les années suivantes.

Commentant ses propres paroles, qui datent de près de quatre ans, il ajoutait hier : *« C'était mon vœu le plus cher et ma conviction que la coopération effective des trois puissances aurait pu ouvrir un âge d'or, un âge de productivité et de paix, d'élévation intellectuelle et morale. »*

Si la France ne figure pas parmi ces trois puissances (celles de Yalta et de Potsdam), ce n'est pas à dire que M. Churchill ne lui réserve pas un grand rôle dans l'édification de la paix. Reprenant ce qu'il avait déclaré maintes fois : *« Que la France*, a-t-il dit, *elle qui a le plus souffert, prenne la tête du mouvement qui ramènera le peuple allemand dans la famille européenne. »*

(12-13 décembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

DISPARITION

■ **ARCHIE MOORE**, boxeur américain, ancien champion du monde des mi-lourds, est mort à San Diego (Californie), mercredi 9 décembre, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Avec 141 KO infligés à ses adversaires, Archie Moore détient un record qui semble désormais inacessible, de même que celui de sa longévité : il a cessé de combattre en 1963, à l'âge de quarante-neuf ans, après vingt-sept années de ring. A son palmarès, 228 combats dont 194 victoires pour 26 défaites et 8 nuls. Né Archibald Lee Wright le 13 décembre 1913 dans le Mississippi, il avait fait ses débuts chez les poids moyens en 1935, puis opté pour les mi-lourds, en 1945, catégorie dont il devint le champion du monde en 1952, à l'âge de trente-neuf ans, grâce à une victoire sur Joey Maxim. Indiscuté dans sa catégorie avant que le titre ne lui soit retiré en 1963, *Archie Moore n'a jamais pu réussir chez les lourds*, où Rocky Marciano (1955), Floyd Patterson (1956), puis Cassius Clay (1962) – tous trois déclarés vainqueurs par KO – l'ont successivement privé de la ceinture mondiale.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 9 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Gendarmerie.** Est promu général de brigade le colonel **Paul Dilasser.**

● **Terre.** Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division **Christian Piquemal, Maurice Quadri, Jean Guinard et Bernard Friedrich.**

● **Armement.** Sont nommés : contrôleur général des armées en mission extraordinaire, l'ingénieur général hors classe **Jean Le Gad** ; directeur des ressources humaines, l'ingénieur général de deuxième classe **Alain Roche.**

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 9 décembre sont publiés :

● **Prisons** : un décret modifiant le code de procédure pénale et relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

● **Accord international** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Salvador portant suppression de l'obligation de visa de court séjour pour les ressortissants des deux Etats, sous forme d'échange de notes, signées à San Salvador le 26 juin 1998.

● **Permis de conduire** : un décret modifiant certaines dispositions du code de la route relatives au permis de conduire.

● **Agriculture** : deux décrets relatifs à la mise en œuvre d'une mesure de préretraite, d'une part pour les agriculteurs en difficulté et d'autre part dans les départements d'outre-mer.

● **Fonction publique** : un décret relatif à la protection sociale des fonctionnaires et des agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

● **Régions** : *un avis relatif à la parution, à la Documentation française, de l'ouvrage Les Régions européennes et la France dans la perspective Agenda 2000* (248 pages, 194 francs).

Au *Journal officiel* du jeudi 10 décembre sont publiés :

● **Emploi** : un décret modificatif relatif aux contrats initiative-emploi ; un décret modificatif relatif aux contrats emploi-solidarité ; un décret relatif aux contrats emploi-consolidé ; un décret prorogeant une prime de création d'emplois dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

● **Elections** : *un décret modifiant le code électoral, et relatif à l'exercice* par les citoyens de l'Union européenne résidant en France, autres que les ressortissants français, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales.

● **Air France** : un décret autorisant le transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'Etat au capital de la société Air France.

● **Conseil constitutionnel** : une décision rejetant la requête d'André Delattre (PS), tendant à l'annulation de l'élection de Franck Dhersin comme député (DL) de la 13e circonscription du Nord, les 20 et 27 septembre.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sarah et Valentin
sont heureux d'annoncer la naissance de

Benjamin.

Sylvie BENARD
et **Francis TERQUEM,**
104, rue de Bayeux,
14000 Caen.
1, rue du Maréchal-Harispe,
75007 Paris.

Laura MASSIS
et **Michaël DRAÏ**
ont le plaisir d'annoncer « le plus haut et le plus fort possible » tant ils sont fiers... la naissance de

Emma,

le 8 décembre 1998, à 20 h 45.

« La maman et le bébé se portent bien. »

... Merci Prisca..

Anniversaires de naissance

– Les grands événements arrivent sur des pattes de Colombe.

Ma Colombe, notre Doudoux

Julie.

Te voici à dix-huit années lumière.

Dany et Roland Houver.

– 12 décembre 1980.
12 décembre 1998.

Dix-huit ans !
Joyeux anniversaire.

Pauline-Marie.

Il fallait bien que le Monde le sache.

Mamie et la famille **CARREL-VASSEUR.**

Mariages

Anne LÉRIS
Guimbretière
et Djallal MALTI

se marient aujourd'hui en Corse.

16, rue Charlemagne,
75004 Paris.
A Signoria,
villa 21,
20000 Porticcio.

Décès

– Les Anciens du Mouvement de Résistance Combat
ont la tristesse de faire part du décès de leur camarade

Jacqueline BERNARD,

survenu le 10 décembre 1998.

– Jean-Pierre et Nicole Berry,
ses enfants,
Hugues et Cécile Berry,
Charles Berry,
ses petits-enfants,
Alexandre et Caroline,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean BERTRAND,
médecin honoraire
des hôpitaux de Rouen,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 6 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Bois-Lévêque (Seine-Maritime).

100, impasse Rollon,
76230 Bois-Guillaume.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Les familles Houpillart, Borello, Grunenwald Petit,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-*petits-enfants*,
ont la douleur de faire part du décès de

Gisèle HOUPILLART,
née **BERLINE,**

survenu le 6 décembre 1998, à Saint-Raphaël.

Ses obsèques ont été célébrées le 9 décembre dans l'intimité.

Ils rappellent à votre souvenir

Jean HOUPILLART,

décédé le 16 novembre 1993.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. André LONGUÉPÉE
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

survenu en son domicile, le 8 décembre 1998.

De la part de

Mme André Longuépée,

Richard et Paule Longuépée,
Antoine Longuépée,
Agnès Longuépée
et Jean-Daniel Chaland de Saint-Martin,
ses *enfants*,

Hélène et Ludovic Debiée,
Laure, Arnaud et Camille Chandèze-*Longuépée*,
ses petits-enfants,

M. et Mme Robert Valarcher,
Mme Gérard Pic,
M. et Mme Jean-Pierre Hayoz,
M. et Mme Jacques Franquet,
Mlle Jacqueline Pic,
M. Michel Pic
et Anne-Marie Le Maner,
ses sœurs, belles-sœurs
et beaux-frères,
Leurs enfants et petits-enfants,

La bénédiction religieuse, suivie de l'inhumation, sera donnée le samedi 12 décembre, à 11 heures, en l'église d'Appelles (*Gironde*).

« Le Goulard »,
33220 Saint-André-et-Appelles.

– Mme Luce Maurer,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Gérard MAURER,
professeur honoraire de géographie
à l'université de Poitiers,

le 6 décembre 1998, à l'âge de soixante-quatorze ans.

L'incinération a eu lieu le 9 décembre, au crématorium de Poitiers.

30, rue de Montvinard,
86340 Nouaillé-Maupertuis.

– Ses collègues et amis du Centre Urbama (CNRS-université de Tours)
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Gérard MAURER,
professeur honoraire
à l'université de Poitiers,
membre fondateur du laboratoire,

survenu le 6 décembre 1998, dans sa soixante-quinzième année.

– Vineuil (Loir-et-Cher).

Mme Paule Moreau,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond MOREAU,

survenu le 9 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 12 décembre, à 10 h 30, en l'église de Vineuil.

Condoléances sur registre.

– Mme Jacques Mundler,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques MUNDLER,
pasteur de l'Eglise réformée de France,

dans la paix, le 7 décembre 1998, à l'âge de soixante-dix-huit ans, à *Poet-Saint-Auban (Drôme)*.

« Celui qui vient à ma suite
ne marchera pas dans les ténèbres,
il aura la lumière qui conduit à la vie. »
Jean, VIII, 12.

Claude QUANTIN

a été rappelée à Dieu, le 9 décembre 1998.

De la part de :
Pierre Quantin,
son époux,
Benoît et Sophie Quantin,
Laurence et Faïz Wasseq,
Agnès *Quantin*,
Béatrice et François-Xavier Royet,
ses enfants,
Matthieu, Alexis,
Eléonore, Dorothée,
Blundine et Charles-André,
ses petits-enfants,
Françoise et Daniel Courtot,
sa sœur et son beau-frère.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 décembre, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame de Versailles.

13, rue de la Paroisse,
78000 Versailles.

– Les collaborateurs de la revue d'architecture *Le Carré bleu*
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Tyyne SAASTAMOISEN-SCHIMMERLING,
cofondatrice de la revue.

Anniversaires de décès

– Le 12 décembre 1988, *partait* pour l'Orient éternel mon mari, mon F∴,

Georges GOUSSEAU.

Je n'oublie pas. Et je forme le souhait *que ses F∴F∴ se souviennent* aussi et pensent à ma solitude.

S∴ Janine Gousseau.

– Olga, Marie, *Anne et Igor*
rappellent *le souvenir de leurs parents et* grands-parents,

Georges
ROSENSCHILD-PAULIN
(† 3 janvier 1962),
Hélène ROSENSCHILD-PAULIN
(*† 12 décembre 1984*).

Nous gardons leur mémoire.

– Il y a six ans, disparaissait

Mardochée SAMOUN.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Conférences

A l'occasion de l'AG annuelle, l'association
L'ENFANT ET SON DROIT (E²SD)
vous invite à venir écouter son conférencier,
Denis SEZNEC : « La justice et l'erreur »,
et à participer au débat
sur la politique familiale.
SAMEDI 12 DÉCEMBRE dès 16 h 30
91, boulevard de l'*Hôpital, Paris-13e*
Amphi B du CHU Pitié-Salpêtrière

Soutenances de thèse

– *Mlle Pascale Bonnamour* a soutenu le 5 décembre 1998, à Paris-8e, sa thèse de doctorat sur les journalistes russes entre 1985 et 1998. Le jury, composé de MM. les professeurs Ferro, Buhks, Rieffel, Radvany et Frioux, lui a décerné le grade de docteur avec la mention Très Honorable.

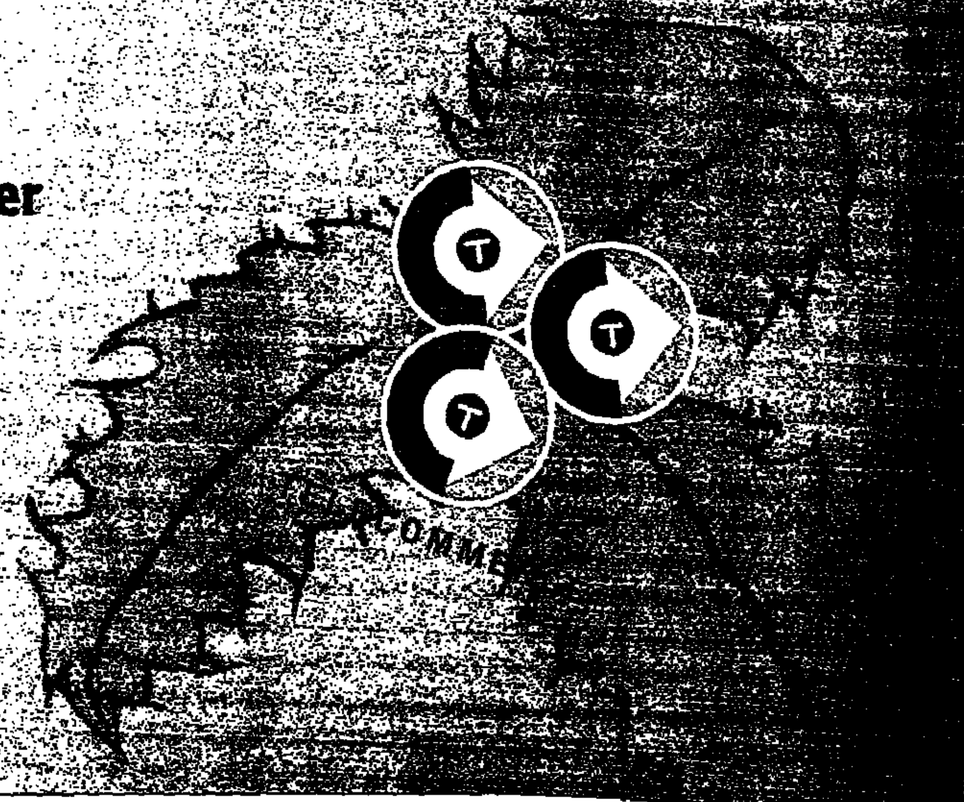
Félicitations. Sa famille et ses amis.

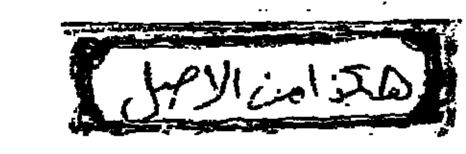
Concerts

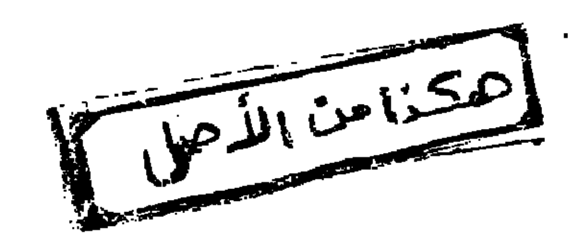
– Le chœur du Marais propose un concert, le jeudi 17 décembre 1998, à 20 h 45, en l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux, rue des Blancs-Manteaux, Paris-4e. Gabrieli, Monteverdi, Schütz. Dir. : Y. Müller. Prix : 100 francs, 80 francs, 60 francs. Fnac ou tél. : *01-43-87-35-14 ou sur place.*

– Fête de Hanoucca. Le dimanche 13 décembre 1998, à 16 heures, concert du Five O'Clock Jazz Group de Jacques Benhamou. Buffet et allumage de la première bougie. PAF.

Sous l'égide de *L'Arche*, le mensuel du judaïsme français. A l'espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e.







STRATÉGIE L'observation des concurrents et des évolutions de marchés, la protection de leurs actifs sont une nécessité pour les PME, vivier d'idées et d'emplois en France. Peu d'entre elles sont familiarisées à ces pratiques, dites d'intelligence économique. Celles-ci sont répandues aux Etats-Unis et au Japon. ● LES PME les plus avancées dans cette démarche, comme AlphaC, Bobet, ou Sensorex, sont donc confrontées à une forte concurrence internationale. ● EN FRANCE, seize régions proposent des formations, financées principalement par l'Etat et les chambres de commerce, pour sensibiliser les PME. La direction de la surveillance du territoire (DST) offre aussi ses services. ● L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL achève une enquête mondiale sur le *« rôle des gouvernements dans la veille »* des PME. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Québec ont chacun imaginé des dispositifs d'aide aux PME.

Les petites entreprises « aux aguets » pour survivre

Les PME françaises ont du mal à s'extraire du quotidien pour mettre en place des pratiques de veille économique, très répandues aux Etats-Unis et au Japon. Un dispositif de sensibilisation se met en place en France. La réflexion des Etats est internationale

« NOUS SOMMES leader mondial, alors tout le monde veut nous bouffer ! » Philippe Gallay, gérant de TSL, expose avec clarté son problème. Son entreprise de 25 personnes, située à Alex, un village de Haute-Savoie, est le numéro un mondial des raquettes à neige, devant l'américain Tubbs. Sur un marché en forte croissance depuis quatre ans, la position de cette PME est convoitée : *« Nous avons récemment reçu la visite d'une entreprise française qui se présentait comme un client potentiel,* raconte-t-il. *Grâce à notre activité de veille, nous savions que cette société voulait développer le même produit que nous. Nous avons reçu son représentant dans la cuisine ! »*

M. Gallay est une exception : il fait partie d'un nombre restreint de dirigeants de PME intéressés par une action dite d'« intelligence économique ». Derrière cette pratique, encore marginale et quelque peu sulfureuse en France, mais largement répandue aux Etats-Unis et au Japon, se cache une nouvelle façon de gérer l'information dans l'entreprise. Sa finalité ? Comprendre, puis saisir toutes les occasions sur les marchés, observer les concurrents pour gagner des contrats ou... ne pas en perdre.

TSL a mis en place deux types d'actions. Tout d'abord l'acquisition systématique d'informations : deux personnes dépouillent la presse spécialisée et surfent sur Internet, puis diffusent ces données dans l'entreprise. Les produits concurrents sont systématiquement désossés *« pour en comprendre les innovations »*. Deuxième axe : la protection de l'entreprise. *« Nous étions tellement fiers de nous que nous parlions trop »*, avoue son dirigeant. Il a demandé à ses collaborateurs d'être discrets, *« même au bistrot »*. Le site industriel d'injection plastique en projet sera *« beaucoup mieux protégé, avec un sas à l'entrée »*. L'entreprise *« envisage même de ne plus publier ses comptes »*, quitte à payer une amende en France, car ses principaux concurrents, américains, n'en ont pas l'obligation.

TSL vient de suivre, comme 24 autres PME, trois demi-journées de sensibilisation gratuites, prodiguées par l'Agence régionale d'information scientifique et technique (Arist) de Rhône-Alpes, une émanation de la chambre de commerce et de l'industrie (CCI). Au menu, un mini-diagnostic personnalisé des *« pratiques de veille »* de la PME, puis *« une séance de sensibilisation pour combler les points faibles »*, précise Sylviane Descharmes, responsable du projet. Seize régions françaises proposent aujourd'hui des programmes plus ou moins similaires, financés principalement par l'Etat et les CCI.

Les PME françaises, qui génèrent 42 % du chiffre d'affaires de l'industrie, ne sont pas en avance. *« Nous voulons les pousser à mieux analyser la stratégie de leurs concurrents »*, précise Philippe Clerc, directeur de l'intelligence économique à l'assemblée des CCI. Quelques centaines de petites entreprises, sur les 2 millions existant en France, ont été sensibilisées individuellement.

De nombreux freins subsistent. *« Les gérants de PME ont du mal à s'extraire du quotidien pour définir une stratégie »*, précise Alain Noël, de l'Arist de Bretagne. *« La majorité des PME n'est pas encore prête à payer pour avoir de l'information »*, ajoute Pascal Jacques-Gustave, consultant et coauteur du livre *Les PME face au défi de l'intelligence économique* (Editions Dunod).

> Comprendre, puis saisir toutes les occasions sur les marchés, observer les concurrents

Les exemples concrets de veille sont encore rares et souvent liés au profil du dirigeant *(voir ci-dessous)*. Logiquement, les PME les plus avancées sont celles qui sont confrontées à une concurrence internationale. C'est le cas de Sensorex (80 salariés), entreprise d'instruments de mesure de haute technologie qui travaille, entre autres, pour l'aéronautique. Jean-Claude Lammens, son directeur général, leader européen sur son marché, déclare *« avoir besoin de savoir à l'avance quel système va choisir Airbus, afin de proposer un modèle compatible »*. *« Tous mes salariés doivent être aux aguets »*, ajoute-t-il. Depuis dix-huit mois, les ingénieurs doivent remplir des *« rapports d'étonnement, pour retranscrire tout ce qu'ils apprennent à l'extérieur »*.

C'est par le compte rendu d'un de ses commerciaux que Marc Saubry-Bobet, PDG de Bobet SA, une PME fabriquant des textiles enduits en Seine-Maritime, a récemment appris *« qu'une société lançait un vêtement de protection contre le feu »* qui concurrence directement son produit leader en France.

Ces PME soulignent l'importance d'un état d'esprit de veille, préalable à tout équipement technique. Elles sont souvent adeptes du système D. *« Je peux difficilement dégager le temps d'une personne pour s'occuper de récolter et traiter l'information »*, avoue Eric Dullin, gérant d'Ortems, une entreprise de logiciels de 70 personnes, présente en France et aux Etats-Unis. *« Mes commerciaux remplissent des fiches sur les concurrents, nous sommes abonnés à des études d'analystes »*, précise-t-il, mais *« c'est moi qui doit gérer tout cela »*.

La majorité des PME ont des moyens d'information limités. D'où le rôle actuel de l'Etat. *« La réflexion n'est pas uniquement française »*, précise Philippe Baumard, professeur de gestion et coauteur de *Compétitivité et systèmes d'information* (Editions Interédition). L'université de Montréal achève, pour le ministère de l'industrie québécois, une enquête mondiale sur *« le rôle des gouvernements dans la veille »* des PME. Elle souligne la diversité des tentatives. Les Etats-Unis privilégient des *business information centers*, qui dispensent de l'information. La Grande-Bretagne a mis en place des centres de conseils appelés *business links*. Le Québec teste l'installation de quatorze réseaux de *« veille concurrentielle »*, où des fonctionnaires jouent le rôle d'animateurs de réseaux de PME pour le partage d'informations.

« Chaque pays a des initiatives intéressantes, mais nous n'avons pas trouvé un pays dont la pratique fait référence », précise cependant Pierrette Bergeron, professeur et coauteur du rapport. Les Etats semblent en prendre conscience : l'intelligence économique est désormais un passage obligé pour que les PME maintiennent leur compétitivité.

Laure Belot

Les actions de la DST

La Direction de la surveillance du territoire (DST) s'intéresse de près à la protection des PME françaises. *« Pour une entreprise, savoir protéger ses actifs économiques fait intégralement partie d'une démarche d'intelligence économique »*, prêche Isabelle Rolland, commissaire de police : *« Les PME doivent adopter un état d'esprit sécurité. »* La DST propose des séances de sensibilisation gratuites. Les messages à l'intention des PME sont clairs. *« Sans investissements, l'entreprise peut déjà se protéger : en insistant pour que les collaborateurs ne parlent pas trop de leur entreprise à l'extérieur, dans les taxis, les trains, les avions... »*

La DST préconise aussi que toutes les sollicitations extérieures pour des questionnaires téléphoniques, des études... soient *« centralisées par une seule personne »*. Près de 800 conférences par an sont organisées par ce service du ministère de l'intérieur, qui propose des prestations de conseil personnalisé à plus de 2 000 PME.

PROFILS

LES PIONNIERS DE LA VEILLE

Philippe Contal est désormais un chantre de l'intelligence économique. En 1990, ce PDG s'est rendu compte qu'il *« perdait son temps. Je collectais de l'information que je n'arrivais pas à gérer. Je voulais mieux cibler mes actions de développement et suivre mes clients »*. Il décide alors de mettre en place dans AlphaC, son entreprise de 400 personnes, une démarche d'intelligence économique. L'entreprise, dont le siège est situé à Vermondans, en Franche-Comté, regroupe cinq petites sociétés réparties dans la région et spécialisées dans des domaines différents de sous-traitance mécanique. Pour leur donner une unité, il installe un réseau Intranet, baptisé Adrénalyne. Parallèlement, il crée un poste à mi-temps de *« responsable de l'intelligence économique »* pris en charge par sa femme, Christine.

Des robots scrutent quotidiennement 300 sites internet stratégiques (clients, fournisseurs, presse, syndicats professionnels...) et envoient des alertes à Christine Contal, qui les trie et les diffuse aux responsables. *Via* Adrénalyne, une plate-forme d'échanges est organisée, *« mais le partage de l'information est difficile »*, reconnaît M. Contal. Selon lui, les bénéfices d'une telle démarche sont multiples. *« Je suis la situation asiatique bien mieux que d'autres concurrents. »*

Persuadé de l'importance des réseaux de PME, ce dirigeant a créé un forum sur Internet pour inviter les autres responsables de veille à échanger des idées et des pratiques. Mais, pragmatique, il reconnaît *« que beaucoup de personnes veulent prendre de l'information sans en donner »*.

Dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), qui regroupe plus de 750 PME, en majorité de sous-traitance automobile, un réseau d'entreprises prend, lui, de l'ampleur. Jean-Louis Lauront, dans son Observatoire statistique de la sous-traitance (OSST), financé pour partie par l'Etat, la région et les communes, propose gratuitement aux sociétés de la vallée un *« bulletin d'alerte »* sur les marchés en croissance. 44 PME – elles n'étaient qu'une vingtaine l'an dernier – ont accepté de payer une adhésion pour un service de veille. M. Lauront, en « super-veilleur », visite Salons (une quinzaine par an) et sites Internet pour le compte de ses adhérents. Il étudie les dossiers des analystes spécialisés puis communique à ces 44 PME ces informations sur un document appelé « Vu pour vous ».

Début septembre, un club de veille s'est constitué pour échanger les meilleurs savoir-faire et les outils. Dix entreprises y ont déjà adhéré.

L. Be.

Le dollar est pénalisé par la baisse du pétrole et par les anticipations d'un euro fort

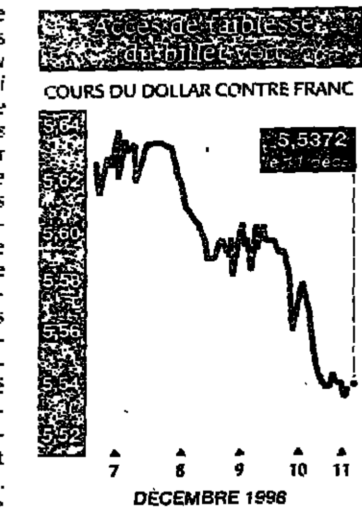
Le billet vert a perdu dix centimes en deux jours

La monnaie américaine est tombée, vendredi matin 11 décembre, jusqu'à 5,5350 francs. Affaibli par les incertitudes politiques aux Etats-Unis, le billet vert est par ailleurs pénalisé par le recul des cours des matières premières, notamment du pétrole, et par les prévisions d'un euro fort. Les banques centrales asiatiques pourraient convertir en euro une partie des réserves en dollars qu'elles détiennent.

LA FIN DE L'ANNÉE s'annonce morose sur les marchés financiers internationaux. La Bourse de New York a terminé la séance du jeudi 10 décembre en vive baisse (1,86 %). Vendredi 11 décembre, les places asiatiques ont à leur tour nettement reculé : à Tokyo, l'indice Nikkei a abandonné 2,72 %, tandis qu'à mi-séance, à Hongkong, l'indice Hanseng s'inscrivait en baisse de 3,6 %. Francfort, première Bourse européenne à ouvrir, se repliait de 2,04 %, vendredi, lors des premières cotations. Le mouvement le plus spectaculaire a toutefois été enregistré sur le marché des changes, où le dollar a brusquement décroché vis-à-vis des devises européennes. Le billet vert cotait, vendredi matin, 5,5350 francs, soit une perte de 6 centimes en vingt-quatre heures et de 10 centimes en quarante-huit heures.

Plusieurs éléments se conjuguent pour expliquer l'accès de faiblesse de la monnaie américaine. Le premier tient au climat d'incertitude politique aux Etats-Unis lié à l'éventuel déclenchement d'une procédure de destitution du président Bill Clinton (lire page 32). Le deuxième se trouve dans la baisse continue du prix des matières premières, pour l'essentiel libellées en billets verts. A New York, sur le marché à terme, le prix du baril de brut de référence (light sweet crude), livraison janvier, a cédé 44 centièmes, jeudi, pour tomber à 10,72 dollars, soit son plus bas niveau depuis plus de douze ans.

Les opérateurs, enfin, sont de plus en plus nombreux à penser que l'euro pourrait connaître, à ses débuts, une très grande vigueur. Dans un entretien accordé, lundi,



Le billet vert a perdu 10 centimes en deux jours et il se rapproche de la barre des 5,50 francs.

au quotidien financier britannique *Financial Times*, le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg a, pour la première fois, mis en garde contre les risques d'un euro surévalué. Jusqu'à présent, les dirigeants monétaires avaient plutôt l'habitude de se réjouir de la force de la monnaie unique. « *En l'état actuel, je n'exclus pas que l'euro soit une monnaie forte*, a expliqué M. Duisenberg, [mais] *nous ne voulons pas que le taux de change mine inutilement la compétitivité de l'Euroland avec le reste du monde.* »

Les craintes d'une envolée de l'euro sont liées à la restructuration attendue des portefeuilles internationaux, avec des transferts d'actifs en dollars vers des actifs en euros. La nouvelle devise européenne pourrait rapidement concurrencer le dollar en tant que monnaie de réserve. Aujourd'hui, les avoirs de change des banques centrales sont constitués à hauteur de 61 % en dollars, contre 14 % seulement en deutschemarks.

La restructuration des réserves concernerait en premier lieu les instituts d'émission asiatiques. Jeudi, un conseiller économique du gouvernement chinois a affirmé que le tiers des avoirs en devises de la banque centrale (évalués à 150 milliards de dollars) seront libellés en euros d'ici trois ans.

La chute du dollar est une mauvaise nouvelle supplémentaire pour des économies européennes où les signes d'essoufflement se multiplient : selon les économistes, une baisse de 10 % du billet vert coûte entre 0,3 et 0,5 point de croissance à l'économie française. En France, plus personne – pas même le gouvernement – ne semble croire que le produit intérieur brut progressera de 2,7 % en 1999, comme le prévoit la loi de finances. Ce chiffre apparaît désormais comme une « *cible* », pour reprendre l'expression utilisée par le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, et non plus comme une véritable prévision.

RISQUE DÉFLATIONNISTE ?

Les experts les plus pessimistes vont même jusqu'à évoquer un scénario de déflation : l'indice des prix à la consommation est resté stable en novembre et s'inscrit en hausse de 0,2 % à 0,3 % sur un an, soit son plus bas niveau depuis 1957. Le risque serait que la baisse des prix industriels oblige les entreprises à réduire leurs coûts, donc à contracter les salaires et les effectifs. La psychose déflationniste, qui s'appuie sur la situation observée en Asie – notamment au Japon, en Chine et à Hongkong, où le recul des prix s'accompagne d'une baisse de la consommation et des salaires – favorise la détente des taux d'intérêt. En France, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans est tombé, mercredi 9 décembre, à un nouveau plancher historique de 3,85 %.

Même si les experts ne croient pas, en majorité, au scénario catastrophe d'une déflation dans les pays occidentaux, le ralentissement économique mondial est suffisant pour inquiéter les opérateurs boursiers. La dernière enquête de conjoncture menée par la Réserve fédérale des Etats-Unis, en relevant une contraction des activités exportatrices et un fléchissement des ventes au détail, a démontré que la croissance américaine se trouve directement menacée. Le risque financier majeur, dans ce contexte, se trouve plus que jamais dans un brusque décrochage de Wall Street.

Pierre-Antoine Delhommais

Baisse des taux en Angleterre

Avec une semaine de retard sur les banques centrales de la zone euro, la Banque d'Angleterre a annoncé, jeudi 10 décembre, un assouplissement de sa politique monétaire, en invoquant les signes croissants de ralentissement économique. Son taux de base a été abaissé d'un demi-point, à 6,25 %, soit son niveau le plus bas depuis mai 1997.

« *Le comité de politique monétaire a jugé que les risques de baisse concernant la croissance et l'inflation étaient plus grands et a donc décidé de réduire ses taux d'un demi-point pour maintenir les prévisions d'inflation dans l'objectif de 2.5 % en glissement annuel* », a précisé la Banque d'Angleterre dans un communiqué. La Confédération de l'industrie britannique (CBI) prévoit une croissance limitée à 0,7 % en 1999 au Royaume-Uni, après 2,7 % en 1998.

Les financiers des salles de marchés craignent pour leurs postes

IL NE FAIT pas bon travailler dans une salle de marché. Surtout si elle est installée à Londres, à New York ou en Asie ou si l'on est spécialiste des marchés émergents. « *A New York ou à Londres, les réductions de coûts tournent au bain de sang : c'est un signe de bonne gestion et de dynamisme que d'annoncer qu'on coupe 5 % à 10 % des effectifs* », constate le patron d'une petite banque française, qui préconise des méthodes plus discrètes. « *Il y a eu un arrêt brutal des recrutements partout depuis le mois d'octobre, sauf pour quelques besoins très ponctuels* », confirme Bertrand Richard, du cabinet de conseil en recrutement Korn Ferry International.

Les restructurations les plus drastiques ont été annoncées par les banques américaines. Merrill Lynch a décidé de supprimer 3 400 postes à travers le monde. « *Pour cet établissement, qui a connu une croissance très rapide, notamment en Europe – Merrill Lynch a racheté Smith New Court et Mercury Asset Management –, le revers des marchés financiers est une bonne occasion de faire des ajustements, qui auraient été inacceptables en toute autre circonstance* », constate un de ses concurrents. JP Morgan se séparera de 5 % de ses effectifs d'ici à la fin de l'année, soit 700 personnes, et a annoncé mercredi 9 décembre une provision de quelque 100 millions de dollars (560 millions de francs) avant impôt au quatrième trimestre pour couvrir ce programme de réduction de coûts. La banque a indiqué que ses résultats financiers seront plus faibles que ceux des trois mois précédents. Quant au rachat de Bankers Trust par la Deutsche Bank, il entraînera 5 500 suppressions de postes, essentiellement à New York et à Londres. Morgan Stanley Dean Witter, en revanche, table encore sur une croissance de ses effectifs, en Europe notamment, malgré la suppression d'une dizaine de postes dans les activités de taux à Londres.

PRESTIGE MOINDRE

L'annonce d'un redimensionnement des activités va souvent de pair avec la révélation de pertes. Les banques américaines, à l'exception de Goldman Sachs, qui n'est pas cotée en Bourse, ont été très transparentes dans la présentation de leurs résultats au troisième trimestre de 1998. Beaucoup d'européennes hésitent à être aussi claires. Les Britanniques et Suisses ont fait un effort. Pour les autres, les analystes font des calculs de coin de table : une étude de la banque Schroders estime ainsi que la Société générale a perdu plusieurs milliards de francs sur les marchés émergents et obligataires au troisième trimestre. Mais les établissements concernés continuent à afficher des chiffres d'activité et de performance globaux et, somme toute, rassurants. Ils n'évoquent que des corrections marginales du périmètre de leurs activités.

Paribas a supprimé une cinquantaine de postes dans son département « *actions* », soit 7 % des effectifs, essentiellement en Asie. Dans un établissement plus petit, la Compagnie parisienne de réescompte (CPR), on reconnaît pudiquement que « *les périodes où les résultats sont moins bons donnent une bonne occasion d'être plus sélectif sur les collaborateurs en fonction de leur efficacité* »... Si cela ne se traduit pas nécessairement par des « *charrettes* », les bonus – la partie variable de la rémunération des traders – s'en ressentent très nettement.

Certains opérateurs sont réaffectés à des postes jugés moins prestigieux. Le signal du départ est alors clair. C'est une méthode très fréquemment utilisée. Les équipes de la Société générale s'attendaient ainsi, fin novembre, à la suppression d'une cinquantaine de postes à Londres. La banque n'en a finalement annoncé que que 27, limités aux activités de taux fixe. Elle avait toutefois déjà décidé 18 suppressions de postes à Londres et Moscou dans ses activités sur pays émergents. Mardi 8 décembre, elle a levé le voile sur une restructuration de ses implantations en Asie avec une contraction de 124 postes à Hongkong et Singapour : il s'agit plus, a-t-elle précisé, de remédier au « *manque de rentabilité de ses opérations de banque commerciale traditionnelle hors de France où le retour sur fonds propres est insuffisant* » que de frapper les salles de marché.

La place de Paris est moins violemment touchée que Londres ou New York, mais les activités de banques de gros y sont moins développées. « *Il y a toujours un décalage de six mois entre Londres et Paris, mais on peut craindre que le marché français ne redémarre lui aussi que six mois après les autres. En attendant, c'est le bon moment pour faire revenir à Paris des gens partis à Londres* », constate M. Richard. Tous les jeunes opérateurs de marché, envoyés outre-Manche avec un contrat britannique (et pas un contrat d'expatrié), prennent conscience qu'ils peuvent être remerciés du jour au lendemain. Mais la plupart ne regrettent pas leur choix : ils acceptent les revers et la brutalité d'un métier qui permet de gagner beaucoup d'argent, avant même d'avoir trente ans.

Sophie Fay

Ultime négociation pour les 35 heures dans la banque

Vendredi 11 décembre, à 14 h 30, devait démarrer la dernière séance de négociation sur les 35 heures entre l'Association française des banques (AFB) et les syndicats. Trois d'entre eux (FO, CFDT et CGT) appelaient à la grève le jour même.

Le président de l'AFB, Michel Freyche, a prévenu qu'il n'y aurait pas « *de nouvelles propositions après cette réunion* », quelques changements pouvant avoir lieu en cours de séance. Cette réunion n'était pas forcément celle de la signature : les syndicats peuvent se donner un temps de réflexion. Quelques heures avant la négociation, l'issue paraissait très incertaine. Les syndicats étaient partagés et ne jugeaient pas les avances de l'AFB suffisantes. Le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, a fait savoir qu'il souhaitait fortement voir aboutir les négociations.

De nouveaux européens rejoignent Lagardère dans les activités spatiales

L'accord avec DASA et Alenia est proche

JOURNÉE mouvementée pour Lagardère. L'homme d'affaires français a dû démentir, jeudi 10 décembre, une rumeur, annonçant la cession des activités satellites de son groupe à Alcatel, qui avait agité la Bourse ce même jour. Et cela alors que les dernières évaluations sont en cours avant le mariage de sa filiale Matra Hautes Technologies avec le groupe public Aerospatiale, dont le groupe Lagardère sera l'actionnaire de référence après sa privatisation (*Le Monde* du 10 décembre 1998).

« *Nous sommes au contraire en train de développer nos activités lanceurs et satellites afin de constituer un grand pôle spécialisé dans les activités de l'espace civil et militaire* », explique-t-on au siège du groupe Lagardère. Le jour même, des responsables du groupe ont confirmé la fusion prochaine des activités satellites de Matra Marconi Space (MMS), filiale de Lagardère (51 %) et du britannique GEC (49 %) avec celles de l'italien Alenia Aerospazio et de l'allemand DaimlerChrysler Aerospace (DASA). Ce mariage à trois devrait être officiellement annoncé dans les prochains jours : « *La semaine prochaine, ou peut-être celle d'après* », espère-t-on chez Lagardère.

Le nouvel ensemble deviendra le numéro trois mondial des satellites, avec plus de 18 milliards de francs de chiffre d'affaires, derrière les américains Lockheed-Martin et Hughes. Il ravira le leadersphip européen à son concurrent français Alcatel Space (filiale à 51 % d'Alcatel et à 49 % de Thomson CSF), né le 30 juin 1998 du rapprochement des activités satellites d'Aerospatiale et d'Alcatel, principal actionnaire privé de Thomson-CSF.

L'aboutissement de cette négociation n'est qu'une étape d'un processus entamé il y a dix-huit mois, avec l'annonce du projet de rapprochement entre MMS et DASA. Retardée par de difficiles négociations techniques et financières, ainsi que par la fusion de Daimler avec le groupe automobile américain Chrysler, cette alliance à deux est sur le point d'aboutir. De son côté, l'italien Alenia avait annoncé, début octobre, être entré dans des « *négociations finales* » avec MMS.

14 000 PERSONNES

Après le mariage entre Aerospatiale et Matra, dont les modalités devraient être connues avant la fin de l'année, MMS et ses alliés se rapprocheront de la branche spatiale d'Aerospatiale pour donner naissance à un ensemble employant 14 000 personnes et pesant 23,1 milliards de francs de chiffre d'affaires. Ce nouvel apport élargira les activités de MMS aux lanceurs, dont il est actuellement absent.

Répliquant à l'annonce du mariage entre MMS, DASA et Alenia, Alcatel a affirmé, jeudi, que l'Etat français s'était engagé à « *conforter le rôle éminent d'Alcatel Space dans le domaine spatial militaire* ». Les deux groupes français seront bientôt en concurrence pour répondre à un appel d'offres sur un projet de satellites de télécommunication militaire destiné à remplacer l'actuel système Syracuse, dont Alcatel est maître d'œuvre.

Hélène Risser

L'alliance entre Dentsu et Leo Burnett devrait être bouclée fin mars

CE SERA un mariage de printemps. Si le géant japonais de la communication, Dentsu, a annoncé, mercredi 9 décembre, « *entamer* » des négociations en vue d'un rapprochement avec le leader de la publicité aux Etats-Unis, Leo Burnett (*Le Monde* du 10 décembre), les bases de cette alliance internationale ont déjà été concrétisées par un accord de principe signé le 24 novembre.

Les deux entreprises ne fusionneront pas. Dentsu prévoit d'acquérir dans un premier temps 10 % du capital du groupe Leo Burnett. Cette première prise de participation, dont le prix n'a pas été révélé, pourra ensuite être augmentée sans pouvoir dépasser 20 % du capital du groupe américain. De son côté, Leo Burnett, qui souffre d'un manque crucial de capitaux, n'entrera pas, a priori, au capital du Japonais.

Pour autant, Leo Burnett refuse de se voir comme un représentant de Dentsu aux Etats-Unis, même si son nouvel allié est deux fois plus gros et plus puissant que lui (81 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1997 pour la seule branche publicitaire). Dentsu, qui contrôle le marché de la publicité au Japon, détient des parts dans les agences de presse Kyodo News Service et Jiji Presse et possède aussi de nombreuses chaînes de télévision.

« MULTI-MARQUES »

Cet accord permettra aux clients de Dentsu de bénéficier du réseau de Leo Burnett pour développer leur communication à l'extérieur du Japon, dont le marché est en récession. Chaque réseau aurait vocation à poursuivre son propre développement. « *Nous voulons construire un groupe multi-marques et continuer à utiliser les trois agences que nous avons à New York, Los Angeles et Santa Monica* », confirme-t-on chez Dentsu.

Les premières discussions ont démarré il y a trois ans à Tokyo « *parce que nous partageons là-bas certains clients historiques comme Procter & Gamble, Philip Morris, Coca-Cola ou Walt Disney*, explique le porte-parole de Leo Burnett. *Puis, en 1997, Dentsu nous a approché aux Etats-Unis, plus formellement.* » Leo Burnett, qui cherchait depuis plus d'un an de nouvelles sources de financement sans abandonner son indépendance, a fini par se laisser convaincre par la puissance financière du conglomérat nippon.

Florence Amalou

هكذا من الأصل

« Midi libre » envisage son développement par la Bourse

Annoncée par son nouveau PDG, José Frèches, cette perspective dépend de l'évolution du rapport de forces au sein du capital, entre Hachette et le groupe de Pierre Fabre, dont les ambitions et la stratégie dans les médias du sud de la Loire demeurent énigmatiques

DEUX MOIS après la prise de pouvoir de José Frèches à *Midi libre*, la situation reste confuse. Le discours dynamique du nouveau PDG a séduit l'entreprise, qui entrevoit des perspectives de développement, après l'échec de la nouvelle formule en juillet 1997. Le mystère demeure sur l'avenir de son actionnariat, entre le groupe Hachette Filipacchi Médias et Pierre Fabre, qui, depuis plusieurs années, tisse un groupe de médias au sud de la Loire. La stratégie repose sur deux hommes, Pierre-Yves Revol pour le pôle radio et, plus récemment, José Frèches.

Le nouveau PDG de *Midi libre* a déclaré, mercredi 9 décembre à Radio-France Hérault, qu'il envisageait de faire entrer le groupe en Bourse, une fois que le redressement serait effectué et pas avant l'an 2000. Il s'agit d'*« assurer son indépendance »*, et d'ouvrir l'actionnariat aux salariés. *« Il est indispensable que les salariés soient actionnaires pour qu'un journal reste libre et indépendant »*, a-t-il ajouté. Une entrée en Bourse – inédite pour un quotidien français – est aussi le moyen de permettre à des actionnaires minoritaires de se retirer dans de bonnes conditions, sans déséquilibrer le capital.

Au pouvoir avec 1 % du capital, M. Frèches compte sur de bonnes relations sociales dans l'entreprise pour tracer sa route au milieu des grands groupes, et notamment d'Hachette, qui souhaite augmenter sa participation au-delà de 8 %. Les relations avec la filiale de Lagardère ne sont pas excellentes. José Frèches ne semble pas prêt à faire entrer, pour l'instant, Jean-Pierre Millet, PDG de *La Provence*, au conseil d'administration de la société commanditée, Gemili. Le groupe Hachette aurait refusé de s'engager à le prévenir, s'il était sollicité pour racheter des actions.

« L'HOMME DE PERSONNE »

M. Frèches se heurte à l'hostilité de l'ancien PDG, Claude Bujon, et de sa famille, qui n'exclut pas de vendre ses actions et celles de ses alliés, ce qui représente environ un quart du capital. Enfin, Havas (10 %) est prêt à vendre au plus offrant, mais attend que la situation s'éclaircisse.

M. Frèches a encore expliqué qu'il n'était *« l'homme de personne »*. Il affirme avoir lui-même acquis sa part – entre 4 et 5 millions de francs – en empruntant. Si son lieutenant a agi de sa propre initiative, l'ombre de Pierre Fabre, qui a donné son aval à l'opération, plane sur Montpellier. Souvent présenté comme *« l'actionnaire de référence »* de *Midi libre*, il détient 10 % du journal, mais serait prêt à monter à 15 %. José Frèches, s'il n'exerce pas de rôle opérationnel aux Laboratoires, en reste administrateur-directeur général. Il est salarié du groupe Fabre, tout en étant à plein temps PDG de *Midi libre*.

Homme puissant et secret, le PDG des laboratoires pharmaceutiques qui portent son nom sait cultiver le mystère sur ses intentions. Il sait aussi ménager l'échiquier politique, de la gauche à l'extrême droite. L'idée d'entrer en Bourse ne lui ressemble pas. Ce patron septuagénaire préfère la discrétion de la ville de Castres aux rumeurs des marchés financiers. Depuis plusieurs années, il est attiré par l'univers des médias. Ses prises de participation dans la presse (*Midi libre*, *L'Eveil de la Haute-Loire*) sont des opérations personnelles. En revanche, Sud Communication, qui a été utilisée pour le rachat de Sud Radio et de RMC, est une filiale des Laboratoires Fabre.

L'activité principale de Pierre Fabre dans la communication reste la radio. Une diversification entreprise par Pierre-Yves Revol : ce passionné de rugby, ancien attaché parlementaire, a conduit, en 1987, le rachat de Sud Radio et a négocié, au printemps, celui du groupe RMC, en alliance avec NRJ et *La Dépêche du Midi*. Le plan social de RMC a fait partir plus de la moitié des 256 personnes que comptait l'entreprise. Le siège parisien, qui devrait déménager, n'abritera plus que 8 journalistes. Quant aux salariés de Monaco, ils ne sont plus qu'une centaine.

« Nous avons passé trois mois à régler le problème social. Aujourd'hui, nous faisons un travail en profondeur sur le produit et cela devrait apparaître sur l'antenne à partir du début de l'année », explique M. Revol, PDG de RMC. La nouvelle stratégie part d'un constat : 92 % des auditeurs se trouvent au sud de la Loire, et sont vieillissants. Les premières pistes de réflexion portent sur la programmation musicale, le nom de la station, la recherche de nouveaux animateurs et une information plus régionale.

« Pierre Fabre est un développeur, pas un financier, explique M. Revol. *Sa principale motivation est le développement d'activités dans la région. »* De Castres, berceau de sa famille, à Monaco, siège de RMC, Pierre Fabre tisse sa toile dans les médias du sud de la Loire, en passant par Toulouse, siège de Sud Radio et de son allié *La Dépêche du Midi*. Pierre Fabre entretient de bonnes relations avec le journal de Jean-Michel Baylet – qui couvre notamment Castres. On lui prête souvent l'intention de vouloir reprendre *La Dépêche*. Sa présence dans *Midi libre* et *L'Indépendant* lui donne du poids des Pyrénées à l'Aveyron, sans oublier la Haute-Loire (*L'Eveil de la Haute-Loire*).

« J'entends prouver qu'on peut construire un grand groupe de presse régional indépendant », explique de son côté José Frèches, comme en écho de son patron. Il annonce le lancement d'un hebdomadaire à Nîmes, au printemps, mais ne compte pas se limiter à *Midi libre*, si la fragilité de son actionnariat le lui permet.

Françoise Chirot et Alain Salles

L'entrée de Rossel dans « La Voix du Nord » entérinée

Le conseil de surveillance de *La Voix du Nord* a donné son accord, jeudi 10 décembre, à la vente de 4 240 actions à Rossel, soit 38 % du capital. Cette réunion est intervenue deux mois après l'annonce de l'entrée du groupe belge – dont le groupe Hersant détient 40 % – à Lille (*Le Monde* du 30 septembre). Ces titres appartenaient à 78 porteurs proches de Jacques Ménard, qui s'était opposé au président du directoire, Jean-Louis Prévost. Le conseil de surveillance a approuvé un accord de partenariat, dans lequel Rossel s'engage à conserver les cadres, le management et les filiales de *La Voix du Nord*. Un nouveau conseil est prévu la semaine prochaine. – *(Corresp.)*

Cyrille du Peloux quitte la direction de TPS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de Télévision par satellite (TPS), Cyrille du Peloux, a annoncé, jeudi 10 décembre, son départ de la direction du bouquet de programmes, fin janvier 1999, pour la direction générale du groupe Bull. *« Un beau poste, où il y a un défi à relever »*, précise M. du Peloux. *« Il y retrouvera Guy de Panafieu* [PDG de Bull], *son ancien mentor de la Lyonnaise des eaux »*, remarque un hiérarque de TF 1.

TPS perd un des principaux artisans de son succès. Le bouquet a été porté sur les fonts baptismaux par Patrick Le Lay, PDG de TF 1, et Jean-Pierre Elkabbach, alors PDG de France Télévision. Après la démission de ce dernier, TPS a été mené par un duo de choc, Le Lay-du Peloux : 175 000 abonnés étaient attendus fin 1997 ; ils seront plus de 320 000.

Le succès s'accompagne de tensions. Actionnaire historique mais indécis de TPS, la CLT-UFA d'Albert Frère choisit en février de reclasser ses parts (20 %) auprès de Suez-Lyonnaise (10 %) et de M 6 (15 %). Un choc pour Patrick Le Lay. Faute de moyens, le patron de TF 1 et de TPS n'a pu prendre que 25 % du capital à la création du bouquet. Le retrait de M. Frère aurait pu être l'occasion pour TF 1 de devenir le premier actionnaire.

M. Le Lay n'y a pas renoncé. La mise en chantier par TF 1 d'une chaine destinée aux 15-34 ans, concurrente directe de M 6, fait partie de cette stratégie. Un projet condamné par la direction de M 6, dont l'opposition rend parfois houleux le conseil d'administration de TPS.

M. du Peloux précise que son départ n'est pas dû à *« ces relations d'actionnariat parfois compliquées »* et *« ne fragilise en rien TPS, bien installé dans le succès »*. Le bouquet devrait rassembler 620 000 abonnés à la fin de cette année ; il aura recruté autant que CanalSatellite. Pour assurer son avenir, il devra pacifier ses actionnaires, mission dont Gérard Mestrallet, patron de Suez-Lyonnaise, *« détient la clef »*, constate M. du Peloux.

Guy Dutheil

La Grande-Bretagne va interdire la publicité pour le tabac

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE va proposer une loi qui accélérera l'interdiction de la publicité pour le tabac en affichage et dans la presse, a déclaré, jeudi 10 décembre au Parlement, le secrétaire d'Etat à la santé, Frank Dobson. Celle-ci devrait disparaître avant un an. La publicité pour les cigarettes est déjà interdite à la télévision et à la radio. Le parrainage des événements sportifs par les cigarettiers devrait également cesser en 2003, seule la Formule 1 bénéficiant d'un délai supplémentaire de trois ans pour se mettre en conformité avec la loi.

Les trois plus gros fabricants, qui ont dépensé plus de 570 millions de francs en 1997 pour promouvoir leurs produits sur le marché anglais – Gallaher, Imperial et Rothmans –, s'activent pour contrer cette nouvelle restriction, qui vise à se mettre en conformité avec la directive européenne : selon eux, 1 500 emplois dans le secteur de la communication seraient menacés dans toute l'Europe, dont 970 emplois directs en Grande-Bretagne.

DÉPÊCHES

■ **SATELLITES : la Société européenne des satellites (SES), opérateur d'Astra, a annoncé, jeudi 10 décembre, une prise de participation de 34,13 % dans le capital d'AsiaSat. Astra versera 331 millions de dollars (environ 1,8 milliard de francs) à Cable and Wireless et Hutchison Whampoa Ltd, pour acquérir 49,5 % et 50 % des droits de vote de Bowendale, holding de contrôle (68,95 %) de l'opérateur de satellites. Avec trois engins en orbite et un quatrième prévu pour 1999, AsiaSat couvre les deux tiers de la population mondiale.**

■ **AUDIOVISUEL : un préavis de grève a été déposé à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) par les syndicats CGT et CFDT pour le 16 décembre.** Votée jeudi 10 décembre à l'issue d'une rencontre avec la direction, cette action est destinée à réclamer *« un véritable projet d'entreprise »* et à protester *« contre une méthode brutale de management »*.

■ **PRESSE : aucune des éditions du *Progrès* de Lyon n'est parue,** vendredi 11 décembre, à la suite d'une grève des rotativistes, qui réclament une augmentation de salaire de 15 %. Ce mouvement a empêché également l'impression de *Lyon-Figaro*, supplément lyonnais du quotidien national. – *(Corresp. rég.)*

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **COCA-COLA : le numéro un mondial des boissons sans alcool** va racheter au numéro trois Cadbury-Schweppes l'ensemble de ses marques de soft drinks (Schweppes, Dr Pepper, Canada Dry...) hors des Etats-Unis, de la France et de l'Afrique du Sud, pour plus de 10 milliards de francs.

● **SHELL : Mark Moody-Stuart, président du groupe anglo-néerlandais présentera,** lundi 14 décembre, son plan de réorganisation, et la simplification des structures de direction pour les rendre plus réactives. Philip Watt prendra la direction de l'exploration production, et Paul Skinner le raffinage-distribution.

● **BÂTIMENT : après huit années** de suppressions d'emplois, ce secteur prévoit 2,9 % de croissance l'an prochain et entre 8 000 et 10 000 créations d'emplois.

● **VALEO : l'équipementier automobile a été reconnu coupable**, jeudi, à Saint-Lô (Manche) de « *faute inexcusable* » aux dépens d'un ancien salarié de 64 ans atteint d'un cancer de la plèvre dû à l'amiante.

● **CHRISTIAN DIOR : 80 % des 1 600 salariés de l'usine de parfums** de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) auraient participé, jeudi, à la première grève touchant l'entreprise-phare du groupe LVMH, selon la CFDT.

SERVICES

● **SNCF : le trafic ferroviaire connaissait une nette amélioration**, vendredi matin, après la reprise du travail décidée jeudi 10 décembre par les contrôleurs d'une majorité des régions. La circulation des trains express régionaux était normale, sauf autour de Bordeaux, Chambéry, Clermont-Ferrand, Nantes, Rouen et Toulouse, où un retour à la normale est prévu dans l'après-midi.

● **AÉROPORT DE STRASBOURG :** les pompiers de l'aéroport international de Strasbourg, en grève depuis lundi (*Le Monde* du 11 décembre), ont repris le travail jeudi 10 décembre à 15 heures.

● **CMA/CGM : la Cour d'appel de Versailles** a rendu, jeudi, un arrêt qui autorise la poursuite du processus de fusion des deux armements maritimes. Elle infirme un jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 4 novembre qui avait suspendu des opérations qui donnent lieu à une « guerre juridique » très vive entre le patron du groupe CMA-CGM, Jacques Saadé, et son frère Johnny, actionnaire minoritaire.

● **WORLDCOM-MCI : l'opérateur téléphonique américain** s'apprête à annoncer 3 750 suppressions d'emplois sur un total de 75 000, selon le *Wall Street Journal* du 10 décembre.

● **VRANKEN : Paul-François Vranken, PDG du sixième groupe français de champagne**, rachète le célèbre restaurant parisien Lucas-Carton au brasseur japonais Asahi. Il en détiendra 34 % aux côtés du chef du restaurant Alain Senderens.

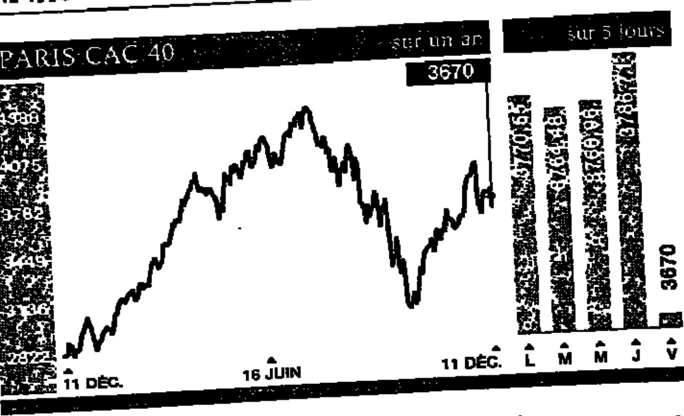
[illegible]

● **CRÉDIT LYONNAIS : la banque publique** demandera, lors de son assemblée générale mixte du 28 décembre, l'autorisation de mettre en œuvre un plan de rachat d'actions et de ses certificats d'investissement portant au maximum sur 10 % du capital.

● **SAKURA BANK : la banque japonaise à réseau national** a indiqué, vendredi, être en négociation avec la Deutsche Bank pour mettre en place une collaboration au Japon.

● **AETNA : l'assureur américain** a annoncé, jeudi, un accord avec Prudential pour le rachat de Prudential HeathCare, sa filiale de couverture de soins médicaux, pour 1 milliard de dollars. Cette acquisition fera de Aetna le premier prestataire d'assurance médicale aux Etats-Unis avec environ 22,4 millions d'assurés.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse



Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 11/12	Var. % 10/12	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	−2,05	22,38
- SBF 120	[illegible]	−1,90	21,08
- SBF 250	[illegible]	−1,89	20,51
- SECOND MAR.	[illegible]	−0,42	7,32
- MIDCAC	[illegible]	−1,26	0,66
LONDRES FT100	[illegible]	−1,49	8,58
AMSTERDAM AEI	[illegible]	−1,75	17,49
BRUXELLES BEL	[illegible]	−0,79	34,02
FRANCFORT D30	[illegible]	−2,06	7
MADRID IBEX35	[illegible]	−1,83	28,11
MILAN MIB30	[illegible]	−1,71	26,62
SUISSE SMI	[illegible]	−1,30	5,53
STOXX 666	258,13	−1,88	---
EURO STOXX 326	273,42	−1,88	---
STOXX 50	3050,81	−2,17	---
EURO STOXX 50	3041,61	−2,09	---

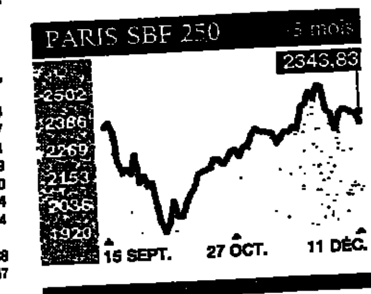
Monde	Cours 10/12	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	−0,21	13,92
- SP 500	[illegible]	0,18	21,96
- NASDAQ	[illegible]	0,77	30,57
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	---	---
JOHANNESBURG	[illegible]	1,15	−19,50
MEXICO BOLSA	[illegible]	0,39	−34,07
SANTIAGO IPSA	[illegible]	---	---
SAO PAULO BOU.	[illegible]	---	---
TORONTO FSE I.	[illegible]	---	---

ASIE 10h15	11/12	10/12	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	3,37	0,42
HONGKONG H.	[illegible]	−0,44	−3,80
SÉOUL	[illegible]	8,15	55,10
SINGAPOUR ST.	1439,86	1,07	−4,50
SYDNEY ALL O.	2763,20	0,48	5,61
TOKYO NIKKEI	14807,80	−0,83	−2,96

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses	Cours 10/12	Var. % 09/12	Var. % 31/12
CREDIT LYONNA	[illegible]	+6,38	+91,88
NORDON (NY)	[illegible]	+5,25	+21,75
CASTORAMA DUB.	[illegible]	+4,39	+69,04
GR.ZANNIER (L	[illegible]	+4,31	−9,83
ROYAL CANIN	[illegible]	+3,75	+21,23
LVMH MOET HEN.	[illegible]	+3,68	+6,90
CHARGEURS	[illegible]	+3,52	−18,33
ERAMET	[illegible]	+3,49	−25,87
SCOR	[illegible]	+2,67	+19,67
FIVES-LILLE	[illegible]	+2,62	+29,23

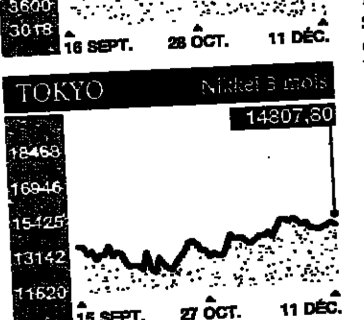
Baisses	Cours 10/12	Var. % 09/12	Var. % 31/12
S.E.B.	[illegible]	−8,97	−43,03
ALCATEL	[illegible]	−7,25	−13,07
CLUB MEDITERR.	[illegible]	−5,49	−3,31
CFF.(FERRAILL	[illegible]	−4,78	+2,89
COFLEXIP	[illegible]	−4,56	−43,80
SKIS ROSSIGNO.	[illegible]	−4,16	−25,04
INTERBAIL	[illegible]	−4,10	−0,74
ALSTOM	[illegible]	−3,84	---
KLEPIERRE	[illegible]	−3,66	+38,88
SPIR COMMUNIC.	[illegible]	−3,53	−22,67



NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9009,19

LONDRES FT100 3 mois — 5576,10

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4546,97



LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en repli de 2,12 %, à 3667,35 points à la mi-séance, vendredi 11 décembre. Les baisses de Wall Street et Tokyo ainsi que la faiblesse du dollar (à 5,54 francs) ont pesé sur la tendance. Les valeurs pétrolières Elf Aquitaine (−5 %), Total (−2,4 %) et Esso (−2,2 %) ont été lourdement pénalisées par la chute des cours du pétrole. Après le lancement d'une offre d'Axa-UAP sur 1,5 % du capital de Royal Belge, l'assureur français cédait 4,7 %. Le titre Alcatel (−3 %) a poursuivi sa baisse dans le sillage de son concurrent suédois Ericsson. Après l'annonce, par le président de la Fédération française du bâtiment, d'une croissance anticipée de 2,9 % de l'activité de ce secteur en 1999, Saint-Gobain a gagné 2,5 %. Rhodia a gagné 2,1 % sur des spéculations de rapprochement avec Clariant dans le cadre de la fusion de leurs maisons mères, Rhône-Poulenc et Hoechst.

FRANCFORT

DANS LE SILLAGE des clôtures de New York et Tokyo, l'indice Dax de la Bourse de Francfort a ouvert en baisse de 1,66 % à 4 573,22 points, vendredi 11 décembre. Le quotidien britannique *Daily Mail* a fait état de rumeurs de fusion entre le constructeur américain Ford et BMW, qui a gagné 1,4 %.

LONDRES

EN DÉPIT de la baisse d'un demi-point du taux de base de la Banque d'Angleterre, l'indice FT 100 de la Bourse de Londres a perdu 0,16 %, à 5 660,3 points, jeudi 10 décembre. Visiblement, le marché attendait cette baisse des taux, qui était déjà intégrée dans les cours. Une fois réalisée, elle a donc donné lieu à des prises de bénéfice. Après l'annonce de sa fusion avec Astra, le titre du groupe pharmaceutique Zeneca s'est replié de 4,4 %.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a cédé 2,72 %, à 14 405,64 points, vendredi 11 décembre, sous l'effet de la baisse de Wall Street et de la déception suscitée par l'annonce du plan de baisse d'impôts du gouvernement.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a terminé en repli de 1,86 %, à 8 841,58 points, jeudi 10 décembre. Le regain de tension en Irak, avec l'envoi de nouveaux bombardiers américains dans le Golfe, et les audiences en vue d'une éventuelle procédure de destitution du président Clinton ont pesé sur la tendance. L'annonce, par le groupe suédois Ericsson, de résultats décevants a affaibli l'ensemble des valeurs technologiques, notamment Intel (−3,8 %), IBM (−2,7 %), Yahoo (−2,6 %), Sun Microsystems (−2,5 %) et Microsoft (−1,5 %).

Valeur du jour : Alcatel victime de l'effet Ericsson

L'ACTION Alcatel s'est inscrite parmi les plus fortes baisses du marché, jeudi 11 décembre. Cette fois, les résultats d'Alcatel ne sont pas en cause. Le 17 septembre dernier, l'annonce par Serge Tchuruk, le président du groupe de télécommunication, d'« *une performance opérationnelle ralentie par un contexte défavorable* » en raison de la baisse des commandes en Europe et de la crise asiatique et russe, avait provoqué une chute spectaculaire de 38 % du titre en une seule séance. Cette nouvelle avait entraîné le recul des actions d'autres sociétés européennes du secteur. Jeudi, ce sont les déclarations de Sven-Christer Nilsson, le président d'Ericsson, qui ont jeté un froid sur les marchés.

Devant un parterre d'analystes, M. Nilsson a indiqué que son groupe afficherait des résultats et un chiffre d'affaires en 1998 inférieurs de 15 % à 20 % aux attentes du marché. « *Mes estimations sont basées sur l'impact continu de la crise financière qui a des répercussions sur la demande, notamment dans le domaine des réseaux publics, et affecte nos ventes et nos revenus* », a t-il précisé. Il a souligné que le glissement de la demande vers des modèles à bas prix, sur lesquels la marge est réduite, a pesé sur le résutat opérationnel du groupe. M. Nilsson a d'autre part averti que cette baisse de l'activité conduira « *à de substantielles baisses d'effectifs* », qui pourraient concerner 10 000 personnes, soit 10 % du personnel. La sanction des investisseurs a été immédiate. A la Bourse de Stockholm, l'action du géant suédois des télécommunications a plongé de 16 %, précipitant la chute de celles d'autres sociétés du secteur, comme Nokia.

Action Alcatel — en francs à Paris — 665 le 10 déc. — 1 600, 1 400, 1 200, 1 000, 800, 600, 400, 200 — J F M A M J J A S O N D — 1998

Mais c'est l'action Alcatel qui a été la plus durement affectée. Jeudi, elle a accusé la deuxième plus forte baisse du marché du règlement mensuel de la Bourse de Paris, avec un recul de 7,3 %, à 665 francs. Cette réaction n'est pas surprenante. Les analystes s'appuient sur les prévisions de résultats des sociétés du secteur pour évaluer une entreprise. Toutefois, le groupe de Serge Tchuruk a tenu à confirmer « *qu'il n'y [avait] pas de changement par rapport aux dernières tendances annoncées par le groupe* ».

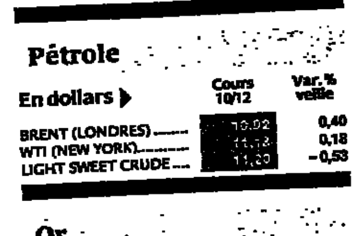
« *La réaction du marché me paraît exagérée* », juge Caroline Lamy, de la société de Bourse Ferri. Les malheurs d'Ericsson ne devraient pas remettre en cause le redressement d'Alcatel en Bourse. En deux mois, le titre a gagné près de 50 %, mais le cours de l'action a été divisé par deux depuis son plus haut du 15 juillet. Alcatel semble avoir retrouvé une partie de son attrait aux yeux des investisseurs étrangers.

Joël Morio

Matières premières

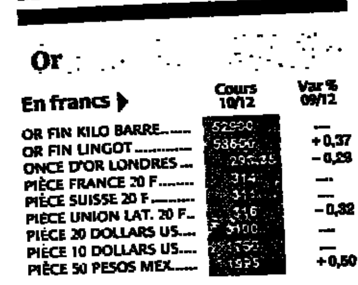
En dollars	Cours 10/12	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1520,5	−0,23
ALUMINIUM 3 MOIS	1271,5	−0,04
PLOMB 3 MOIS	454,5	−0,60
ETAIN 3 MOIS	5320	—
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,30
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	0,47
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,79	−0,83
PLATINE A TERME	[illegible]	−0,28
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	252	—
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	—
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	−0,18
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−0,40
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1424	0,07
CAFÉ (LONDRES)	1370	−1,22
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—

Pétrole



En dollars	Cours 10/12	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,02	0,40
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,18
LIGHT SWEET CRUDE	11,20	−0,53

Or



En francs	Cours 10/12	Var % 09/12
OR FIN KILO BARRE	52900	—
OR FIN LINGOT	53650	+0,37
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	−0,28
PIÈCE FRANCE 20 F	314	—
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	—
PIÈCE UNION LAT. 20 F	316	−0,32
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	—
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	—
PIÈCE 50 PESOS MEX	1995	+0,50

MONNAIES

● **Dollar :** la devise américaine était stabilisée à 117,02 yens, 1,6505 mark et 5,5360 francs en début de journée, vendredi 11 décembre, après avoir à nouveau baissé la veille et durant la nuit à Tokyo. Ce repli du billet vert s'inscrit dans le sillage de celui de la Bourse de New York. « *Les niveaux actuels du yen ne sont pas anormaux* », a déclaré le gouverneur de la Banque du Japon, Masaru Hayami, ajoutant qu'il y a peu de chances pour qu'une baisse des taux se produise dans un avenir proche.

● **Livre sterling :** en dépit de la décision de la Banque d'Angleterre de baisser son taux de base d'un demi-point, la livre sterling s'est ressaisie face au billet vert et s'échangeait à 1,6710 dollar, vendredi 11 écembre. Face aux devises de la zone euro, la devise britannique a au contraire continué à légèrement se déprécier. Elle s'inscrivait, vendredi matin, à 9,2490 francs.

Cours de change

11/12 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,57	6,58	9,27	4,13	2,98	4,74	0,34	3,35	....
DM	1,65	1,96	2,76	1,24	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1537,75	1943,60	2733,23	1226,32	878,98	1391,93	....	990,33	295,28
YEN (100)	117,59	139,57	198,49	88,08	63,12	....	7,18	71,12	21,22
FLORIN	1,86	2,21	3,11	1,40	....	1,58	0,11	1,13	0,34
FR. S	1,34	1,58	2,23	....	0,72	1,14	0,08	0,81	0,24
LIVRE	0,60	0,71	....	0,45	0,32	0,51	0,04	0,36	0,11
ECU	0,84	....	1,41	0,63	0,45	0,72	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,19	1,67	0,75	0,54	0,85	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,07	3,85	4,96
ALLEMAGNE	[illegible]	3,30	3,80	4,64
GDE-BRETAG.	[illegible]	6,16	4,52	4,39
ITALIE	[illegible]	3,33	3,97	4,86
JAPON	[illegible]	0,13	1,19	...
ETATS-UNIS	[illegible]	4,42	4,55	4,98
SUISSE	[illegible]	1,28	2,19	3,70
PAYS-BAS	[illegible]	3,68	3,90	4,68

Marché des changes

Devises 17h35	Cours BDF 10/12	Achat 10/12	Vente 10/12
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,34	3,94
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,28	5,89
FINLANDE (100)	[illegible]	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	8,82	9,67
GRÈCE (100)	[illegible]	1,76	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,90	8,74
ITALIE (1000)	[illegible]	3,13	3,63
JAPON (100)	[illegible]	4,53	4,88
NORVÈGE (100)	[illegible]	69,30	78,30
PAYS-BAS (100)	[illegible]	---	---
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,95	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	63	73
SUISSE (100)	[illegible]	396	420

Matif

Cours 12h30	Volume 11/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	112,81	112,56
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,72	96,70

TAUX

● **France :** vendredi 11 décembre, le Matif a ouvert une nouvelle fois en hausse. Vers 9 heures, le contrat notionnel, qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat, gagnait 16 centièmes, à 112,72 points. Le rendement de l'OAT à dix ans s'inscrivait à 3,86 %.

● **Suisse :** la Banque nationale suisse a abaissé son taux directeur, vendredi 11 décembre. Le taux Lombard a été fixé à 2,75 %, soit 0,125 point de moins par rapport au taux précédent.

● **Etats-Unis :** le marché obligataire a continué d'être bien orienté jeudi 10 décembre. Le rendement de l'obligation à 30 ans, qui évolue à l'inverse du prix, s'affichait à 4,95 %, contre 4,96 % la veille. Pour la troisième séance consécutive, le rendement de l'obligation à 30 ans s'est maintenu en dessous des 5 %. Les investisseurs continuent à se replier sur le marché obligataire, jugé plus sûr, alors que la Bourse américaine reste incertaine.

ÉCONOMIE

Révision en baisse de la croissance mondiale

LE FONDS monétaire international (FMI) va réviser à la baisse sa prévision de croissance mondiale pour 1999, lors de la parution d'un prochain rapport sur « Les perspectives de l'économie mondiale », le 21 décembre, a indiqué Stanley Fischer, directeur général adjoint de l'institution. « *La révision à la baisse ne sera pas énorme* », a-t-il toutefois précisé lors d'une conférence à Washington, jeudi 11 décembre.
Selon les dernières prévisions du FMI, datant de septembre, le produit intérieur brut mondial (PIB) devrait croître de 2,5 % en 1999. Mais la persistance de la crise asiatique, la chute des cours du pétrole, et la baisse du dollar pèsent sur l'économie mondiale.
En France, le ministre de finances, Dominique Strauss-Kahn, a répété qu'il conservait « *comme cible* » une croissance de 2,7 % en 1999 en France, ajoutant que la baisse des taux en Europe va apporter 0,2 point de croissance en plus en 1999 et en 2000.

■ **PÉTROLE : le baril de brut de référence** (light sweet crude) échéance janvier a cédé 44 cents pour tomber à 10,72 dollars, jeudi à New York, son plus bas niveau depuis plus de douze ans. A Londres, le brent s'affichait à 9,82 dollars le baril, contre 9,98 dollars la veille.

■ **JAPON : le gouverneur de la Banque du Japon, Masaru Hayami**, s'est dit satisfait, vendredi, du niveau actuel du yen face au dollar. Le dollar est tombé dans la matinée à ses plus bas niveaux depuis un mois sur le marché des changes de Tokyo, en revenant sous la barre des 117 yens. *(Lire p. 18.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : la Banque d'Angleterre** a baissé de 0,5 point, à 6,25 %, son taux directeur, en expliquant cette diminution par les signes croissants de ralentissement économique

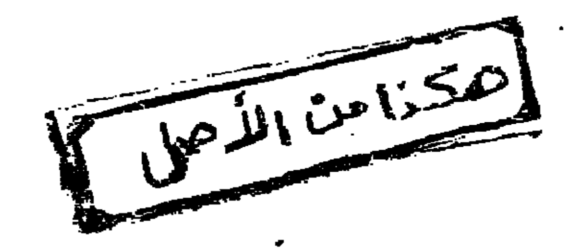
■ **ITALIE : la croissance de l'économie italienne** atteindrait 1,3 % en 1998 et 1,9 % en 1999, selon la Confindustria, fédération du patronat italien, qui a revu à la baisse, jeudi, ses prévisions. Le gouvernement italien prévoit toujours 2,5 % de croissance en 1999.

■ **ALLEMAGNE : l'excédent commercial en octobre** est estimé à 12,6 milliards de deuschemarks, contre un solde positif de 9,9 milliards en octobre 1997, a indiqué l'Office des statistiques. Sur les dix premiers mois de l'année, l'excédent commercial s'élève à 113,1 milliards de deuschemarks, contre 93,2 milliards sur les dix premiers mois de 1997.

■ **CHINE : les exportations chinoises**, qui ont atteint 15,1 milliards de dollars, ont diminué de 9,7 % en novembre par rapport à 1997, rapporte, vendredi, le quotidien *China Securities*. Sur les onze premiers mois de 1998, les ventes de la Chine à l'étranger représentent 163,9 milliards de dollars, progressant de 0,2 %, alors qu'elles avaient augmenté de 20,9 % en 1997.

■ **RUSSIE : le gouvernement russe** a adopté, jeudi, son projet de budget pour 1999. Le déficit s'élèverait à 101,5 milliards de roubles (environ 5,14 milliards de dollars) soit environ 2,5 % du PIB qui devrait atteindre environ 4 000 milliards de roubles (200 milliards de dollars), a indiqué le ministre des finances Mikhaïl Zadornov lors d'une conférence de presse.

■ **AMÉRIQUE LATINE : le Nicaragua et le Honduras**, frappés par le cyclone Mitch, ont obtenu la suspension des remboursements de leurs dettes bilatérales pendant trois ans auprès du Club de Paris. Les Etats-Unis ont décidé aussi l'effacement partiel des dettes bilatérales avec ces deux pays.



ÉCONOMIE

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−1,79 %
CAC 40 : 3679,97

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	960	965	+ 0,52	1000
Cr.Lyonnais(TP) Ly	914	911	− 0,32	1000
Renault (T.P.)	2637	2615	− 0,83	1000
Saint Gobain(T.P.)	1140	1146	+ 0,52	1000
Thomson S.A (T.P)	944	945	+ 0,10	1000
Accor	1183	1138	− 3,80	100
AGF	330	325,10	− 1,48	30
Air Liquide	994	974	− 2,01	20
Alcatel	665	652	− 1,95	40
Alstom	120,20	117	− 2,66	40
Altran Techno. #	1300	1249	− 3,92	10
Atos CA	1251	1217	− 2,71	10
Axa	703	678	− 3,55	60
Bail Investis	810	813	+ 0,37	100
Bazar Hot. Ville	751	749	− 0,26	50
Bertrand Faure	398	395	− 0,75	5
BIC	315	308,30	− 2,12	25
BIS	530	505	− 4,71	20
B.N.P.	440	431,50	− 1,93	25
Bollore Techno	1085	1076	− 0,82	50
Bongrain	2395	2373	− 0,91	50
Bouygues	1165	1147	− 1,54	50
Bouygues Offs	129,30	126	− 2,55	10
Bull#	44,45	43,04	− 3,14	18
Canal +	1368	1351	− 1,24	20
Cap Gemini	831	826	− 0,84	40
Carbone Lorraine	282	272	− 3,54	10
Carrefour	4110	4130	+ 0,48	180
Casino Guichard	554	556	+ 0,36	10
Casino Guich.ADP	348,70	343,50	− 1,49	10
Castorama Dub.(Li)	1234	1213	− 1,70	25
C.C.F.	480,10	479,50	− 0,12	25
Cegid (Ly)	1087	1081	− 0,55	25
Cerus Europ.Reun	41,80	41,50	− 0,71	40
CFF.(Ferrailles)	219	215,50	− 1,59	50
CGIP	279	271	− 2,86	10
Chargeurs	294	285,60	− 2,85	100
Christian Dalloz	445	440,10	− 1,70	10
Christian Dior	588	569	− 3,23	52
CIC -actions A	470	464,10	− 1,25	100
Ciments Francais	320	310	− 3,12	25
Clarins	412,70	404	− 2,10	50
Club Mediterranee	404	403	− 0,24	25
CNP Assurances	172,50	168,50	− 2,31	25
Coflexip	375	363,38	− 3,12	30
Colas	1208	1191	− 1,40	40
Comptoir Entrep.	12,50	12,40	− 0,80	10
Comptoirs Mod.	3600	3601	+ 0,02	100
CPR	249	240	− 3,61	50
Cred.Fon.France	91	90	− 1,09	100
Credit Lyonnais CI	200	199,80	− 0,10	60
CS Signaux(CSEE)	430	412	− 4,18	100
Damart	4670	4672	+ 0,04	50
Danone	1600	1592	− 0,50	10
Dassault-Aviation	1900	1880	− 1,05	50
Dassault Systemes	240	237	− 1,25	5
De Dietrich	272,50	274,10	+ 0,58	25
Deveaux(Ly)#	720	716	− 0,55	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	65	65	—	100
Dexia France	845	826	− 2,24	100
DMC (Dollfus Mi)	65,50	66	+ 0,76	75
Dynaction	168	163	− 2,97	25
Ecia	760	747	− 1,71	25
Eiffage	480	462,30	− 3,68	50
Elf Aquitaine	680	639	− 6,02	50
Eramet	169	163	− 3,55	20
Eridania Beghin	951	913	− 3,99	65
Essilor Intl	2131	2125	− 0,28	20
Essilor Intl.ADP	1904	1911	+ 0,36	20
Esso	492,60	481	− 2,35	50
Eurafrance	3635	3540	− 2,61	200
Euro Disney	7,25	7,15	− 1,37	5
Europe 1	1295	1315	+ 1,54	100
Eurotunnel	6,95	6,85	− 1,43	—
Fimalac SA	650	646	− 0,61	140
Finextel	125	121,20	− 3,04	100
Fives-Lille	473	460	− 2,74	50
France Telecom	399	397,20	− 0,45	25
Fromageries Bel	4525	4525	—	50
Galeries Lafayette	6300	6200	− 1,58	100
Gascogne	447,80	434	− 3,08	80
Gaumont #	349	346	− 0,85	50
Gaz et Eaux	273	271	− 0,73	5
Geophysique	328	322	− 1,82	10
G.F.C.	667	664	− 0,44	100
GrandVision	102,90	101,20	− 1,65	10
Groupe Andre S.A.	700	695	− 0,71	50
Groupe GTM	559	556	− 0,53	50
Groupe Partouche #	422	423	+ 0,23	91
Gpe Valfond act.R#	341	338,50	− 0,73	100
Gr.Zannier (Ly) #	121	119,30	− 1,40	10
Guilbert	745	750	+ 0,67	10
Guyenne Gascogne	2380	2351	− 1,21	100
Hachette Fili.Med.	1176	1188	+ 1,02	20
Havas Advertising	905	878	− 2,98	50
Imetal	540	530	− 1,85	80
Immeubl.France	481	465	− 3,32	50
Infogrames Enter.	375,90	365	− 2,89	20
Ingenico	161	160	− 0,62	10
Interbail	140	140	—	100
Intertechnique	1600	1580	− 1,25	100
ISIS	365	361	− 1,09	50
Jean Lefebvre	513	501	− 2,33	50
Klepierre	525	525	—	50
Labinal	1229	1196	− 2,68	100
Lafarge	507	512	+ 0,98	25
Lagardere	226,10	220,10	− 2,65	40
Lapeyre	417	413	− 0,95	10
Lebon (Cie)	228	223	− 2,19	50
Legrand	1450	1422	− 1,93	10
Legrand ADP	877	851	− 2,96	10
Legris indust.	233	233,50	+ 0,21	20
Locindus	800	805	+ 0,62	150
L'Oreal	3684	3620	− 1,73	10
LVMH Moet Hen.	1068	1048	− 1,87	10
Marine Wendel	932	899	− 3,54	100
Metaleurop	25,70	24,50	− 4,66	25
Michelin	228,50	223	− 2,40	12
Montupet SA	212	198,10	− 6,55	10
Moulinex	89,50	88,50	− 1,11	10
Natexis	333	337,80	+ 1,44	100
Norbert Dentres.#	186,80	185	− 0,96	10
Nord-Est	176,20	176,10	− 0,05	50
Nordon (Ny)	487	487,50	+ 0,10	70
NRJ #	984	976	− 0,81	10
Olipar	49,35	45,10	− 8,61	60
Paribas	478,50	471,20	− 1,52	100
Pathe	1275	1275	—	100
Pechiney Act Ord A	186	183	− 1,61	100
Pernod-Ricard	363,60	355,30	− 2,28	20
Peugeot	855	835	− 2,33	35
Pinault-Print.Red.	988	966	− 2,22	20
Plastic Omn.(Ly)	469	456	− 2,77	20
Primagaz	540	535	− 0,92	10
Promodes	3716	3713	− 0,08	20
Publicis #	977	956	− 2,14	25
Remy Cointreau	94,10	92,75	− 1,43	10
Renault	246,90	238	− 3,60	25
Rexel	517	510	− 1,35	5
Rhodia	80,20	80,95	+ 0,93	100
Rhone Poulenc A	287	286	− 0,34	25
Rochefortaise Com.	645	640	− 0,77	10
Rochette (La)	16	16	—	10
Royal Canin	354	341,20	− 3,61	20
Rue Imperiale (Ly)	6290	6120	− 2,70	200
Sade (Ny)	220,10	220,10	—	100
Sagem SA	3710	3720	+ 0,26	50
Saint-Gobain	747	737	− 1,33	100
Salvepar (Ny)	472	466	− 1,27	50
Sanofi	939	930	− 0,95	25
Sauplquet (Ns)	390	381	− 2,30	50
Schneider SA	329	319,20	− 2,97	50
SCOR	345	343,50	− 0,43	25
S.E.B.	477,90	467,50	− 2,17	20
Sefimeg CA	370	368,10	− 0,51	100
SEITA	370	361	− 2,43	50
Selectibanque	71,10	70,20	− 1,26	100
SFIM	470	467	− 0,63	160
SGE	259,10	259,50	+ 0,15	85
Sidel	439	429,10	− 2,25	15
Silic CA	1058	1031	− 2,55	100
Simco	505	508	+ 0,59	100
S.I.T.A	1320	1305	− 1,13	50
Skis Rossignol	80,50	78	− 3,10	25
Soc.Fonc.Lyon.#	870	860	− 1,14	50
Societe Generale	851	843	− 0,94	30
Sodexho Alliance	1118	1095	− 2,05	100
Sogeparc (Fin)	495	496	+ 0,20	50
Sommer-Allibert	152	149,70	− 1,51	5
Sophia	240	240	—	75
Spir Communic. #	292,30	290,90	− 0,47	20
Strafor Facom	340	325,60	− 4,23	25
Suez Lyon.des Eaux	1095	1078	− 1,37	60
Synthelabo	1208	1192	− 1,32	10
Technip	439,50	430,10	− 2,13	20
Thomson-CSF	220,30	224	+ 1,67	20
Total	580	564	− 2,75	50
UIF	560	560	—	100
Unibail	780	780	—	100
Union Assur.Fdal	728	718	− 1,37	10
Usinor	61,30	60,35	− 1,54	20
Valeo	442	431,60	− 2,35	20
Vallourec	208,60	204,90	− 1,77	100
Via Banque	191	182,90	− 4,24	100
Zodiac ex.dt divid	1156	1169	+ 1,12	10
Vivendi	1341	1319	− 1,64	100
Worms (ex.Someal)	84,10	83,60	− 0,59	10
Elf Gabon	755	740	− 1,98	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
Allianz AG	1842	1800	− 2,28	5
ABN Amro Hol.#	109,90	109	− 0,81	1
Adecco S.A.	2453	2415	− 1,54	10
Adidas-Salomon AG #	540	534	− 1,11	5
American Express	531	542	+ 2,07	—
Amvescap Act ord	36,55	40	+ 3,76	—
Anglo American #	162,50	156,10	− 3,93	—
Anglogold Ltd #	225	225,40	+ 0,17	—
Amgold #	218	218	—	1
A.T.T. #	397,10	391	− 1,53	1
Arjo Wiggins App.	10,30	10,15	− 1,45	—
Banco Santander #	106,10	102,80	− 3,11	115
Barrick Gold #	102,50	108,40	+ 5,75	—
B.A.S.F. #	201	197,10	− 1,94	—
Bayer #	217	216,10	− 0,41	—
Crown Cork ord.#	168,40	165	− 2,01	5
Crown Cork PF CV#	157	155	− 1,27	41
DaimlerChrysler	521	498	− 4,41	—
De Beers #	74,50	71,40	− 4,16	—
Deutsche Bank #	316,50	310	− 2,05	—
Diageo PLC #	61,30	60	− 2,12	—
Dresdner Bank	234,10	230	− 1,75	—
Driefontein #	26,20	25,50	− 2,67	—
Du Pont Nemours #	298,90	291,30	− 2,54	—
Eastman Kodak #	414	394	− 4,83	2
East Rand #	1,08	1,08	—	1
Echo Bay Mines #	11,40	11,15	− 2,19	—
Electrolux #	90,90	88	− 3,19	5
Equant N.V.	335	321	− 4,17	—
Ericsson #	140	129	− 7,85	2
Ford Motor #	303	—	—	1
Gencor act.regr.	9	9	—	—
General Elect. #	501	491,10	− 1,97	—
General Motors #	365,20	362	− 0,31	1
Harmony Gold #	25,70	25,50	− 0,77	—
Hitachi #	33,85	33,05	− 2,36	50
Hoechst #	217,10	217,20	+ 0,04	—
I.B.M #	937	910	− 2,88	—
I.C.I #	54	52,40	− 2,96	1
Ito Yokado #	361	356,30	− 1,30	50
Kingfisher plc #	54,95	54,50	− 0,81	—
Matsushita #	99	96,65	− 2,37	50
Mc Donald's #	383	372	− 2,87	—
Merck and Co #	835	803	− 3,83	—
Mitsubishi Corp.#	35	34,20	− 2,28	50
Mobil Corporat.#	495	483,50	− 2,32	1
Morgan J.P. #	570	564	− 1,05	2
Nestle SA Nom. #	11390	11170	− 1,93	10
Nipp. MeatPacker #	81,30	—	—	50
Nokia A	588	576	− 2,04	2
Norsk Hydro #	171	165,40	− 3,27	20
Petrofina #	2635	2520	− 4,36	—
Philip Morris #	293	287,20	− 1,97	—
Philips N.V #	378	365	− 3,43	10
Placer Dome Inc #	76,90	81,15	+ 5,52	—
Procter Gamble	474,80	466,90	− 1,66	—
Quilvest	319	318	− 0,31	—
Randfontein #	14,50	13,80	− 4,82	—
Rio Tinto PLC #	62,50	60,90	− 2,56	—
Royal Dutch #	258	255,10	− 1,12	1
Sega Enterprises	135,30	131	− 3,17	50
Schlumberger #	236,60	240,50	+ 1,64	—
Shell Transport #	32,90	31,85	− 3,19	—
Siemens #	345	342,80	− 0,63	5
Sony Corp. #	413,30	405,70	− 1,83	50
STmicroelectronics	430,20	410,10	− 4,67	13
Sumitomo Bank #	64,90	62	− 4,46	50
T.D.K #	462,70	453,40	− 2	50
Telefonica #	256,10	251,60	− 1,75	500
Toshiba #	32,85	31,25	− 4,87	50
Unilever #	429,10	426	− 0,72	1
United Technol. #	590	579	− 1,86	5
Volkswagen A.G #	423	408	− 3,54	—
Yamanouchi #	176,30	171,60	− 2,66	50
Zambia Copper	8,75	8,50	− 2,85	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 : ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 11 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	7,836 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	103,65	2,934
CEPME 9% 92-06 TSR	132,25	4,340
CFD 9,7% 90-03 CB	123,38	8,345 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	126,40	7,281
CFF 10,25%90-01CB#	113,70	7,351
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,21	4,925 ↓
CNA 9% 4/92-07	—	5,573 o
CRH 8,6% 92/94-03	118,30	4,085 ↓
CRH 8,5% 10/87-88#	101,07	6,660
EDF 8,5% 88-89 CA#	105,50	7,163 o
EDF 8,6% 92-04#	124,29	5,914
Finansder 9%91-06#	134,50	8,493 o
Finansd.8,6%92-02#	114,82	7,610
Floral 9,75% 90-99#	103,58	3,873 o
OAT TMB 87/99 CA#	100,02	3,106 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	101,96	4,563 o
OAT 8,50% 92/30 CA#	106,33	6,125 ↓
OAT 85/00 TRA CA#	101,85	1,249
OAT 10%5/85-00 CA#	109,11	5,562 d
OAT 89-01 TME CA#	100,20	3,560
OAT 10% 90-01 ecu	—	8,027
OAT 7,5%7/86-01CA#	110,40	2,959
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	6,427
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,72	0,489
OAT 8,50% 89-19 #	154,70	1,211
OAT 8,50%92-23 CA#	157,75	3,473 o
SNCF 8,8% 87-94CA	104,50	7,843 o
Suez Lyon.Eaux 90	1100	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	27,05	27,05
Baccarat (Ny)	651	660
Bains C.Monaco	819	808
Bque Transatlantl. ◆	260	260
Bidermann Intl ◆	110	110
Champex (Ny) ◆	36	36
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2600	2600
Continental Ass.Ly	600	600
Darblay ◆	529	529
Didot Bottin	890	850
Eaux Bassin Vichy ◆	1961	1961
Electr.Madagascar	124	125
Elect.Strasbourg	731	722
Ent.Mag. Paris	2000	2000
Fichet Bauche	45,50	45,55
Fidei ◆	63,30	63,30
Finalens ◆	251	251
F.I.P.P. ◆	201	201
Francarep	287	287
From. Paul-Renard ◆	1150	1150
Generali Fce Assur	1955	1965
Gevelot ◆	580	580
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	205
G.T.I (Transport)	411	415
Immobail	250	249
Immobanque	677	677
Lucia	85	85
Monoprix	591	590
MLPC International ◆	465	465
Mors	5,15	5,50
M.R.M. (Ly)	299	298,90
Navigation (Nle) ◆	99	99
ONA 100 DH ◆	584	584
Optorg	365	370,10
Exa.Clairefont(Ny)	680	651
Paris Orleans	330	330
Promodes (Ci)	2400	2360
PSB Industries Ly	551	550
Raynal Roquel.SAP ◆	370	370
Rougier #	265	271
Saga	275	275
S.I.P.H.	160	152
Sofragi ◆	5000	5000
Taittinger	3965	4000
Tour Eiffel	465	465
Vermandoise Sucr. ◆	5600	5600
Vicat	520	506
Caves Roquefort ◆	1855	1855
Finaxa	507	505
Gaillard (M) ◆	1679	1679
Gd Moul.Strasbourg ◆	1649	1649
Hotel Lutetia	550	550
Hotels Deauville ◆	969	969
L.Boullet (Ly) ◆	420	420
Lloyd Continental ◆	13900	13900
Maussiere Forest	45,40	46
Moncey Financiere ◆	3300	3300
Part-Dieu Fin (Ly) ◆	122,50	122,50
Poliet	550	549
Sabeton (Ly) ◆	771	771
Samse (Ly)	1195	1196
Sechilienne (Ly) ◆	1419	1419
Sucr.Pithiviers	2650	2650

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 11 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	36,95	36,30
AFE #	694	646
Aigle #	502	490
Albert S.A (Ns) ◆	77	62,75
Arkopharma #	430	415
Assystem #	125	121,60
Bque Picardie (Li) ◆	905	905
Bque Tarneaud (B) #	399	400
Bque Vernes ◆	123	123
Beneteau CB#	827	833
S.I.M.P. ◆	156	150
Bécon (Ly) #	443	445
Boiset (Ly) #	343	343
Bail S.A.	298	297
C.E.E # ◆	180	180
Change Bourse (M)	180,70	180,70
CNIM CA#	223,60	223,50
Codetour	381	381,10
Conflandey #	244,90	235
C.A. Hte Normandie	344	341
C.A. Paris IDF	915	924
C.A.Ille & Vilaine	312	312
C.A.Loire Atl.# Ns	317	316
C.A.Pas de Calais	565	565
C.A.du Nord#(Li)	515	515
C.A. Oise CCI	395	394,10
C.A. Somme CCI	330	320
C.A.Toulouse (B)	463,50	463
Groupe J.C.Darmon	380	380
Devernois (Ly)	330,20	330
Ducros Serv.Rapide ◆	50	50
Emin-Leydier (Ly)#	255	244,80
Europ.Extinc.(Ly)	358	335
Expand s.a	299	299
Factorem	840	840
Faiveley #	172	170
Finacor	23	23
Finatis	990	990
Assur.Bq.Populaire	628	625
Gautier France	373	369
Gel 2000 ◆	7,40	6,75
GEODIS #	369	371,70
GFI Industries #	174	180
Girodet (Ly) # ◆	10,40	11,40
GLM S.A.	140,60	145
Gpe Guillin # Ly	140	140
Kindy #	105	102,90
Guerbet S.A	125	125
Hermes intl	420	416
Hurel Dubois	670	670
ICBT Groupe	107	106,50
I.C.C. #	174,50	178
ICOM Informatique	170	184,90
Idianova Particip. ◆	96	96
Int. Computer #	50	51
IPBM	48,95	46
M6-Metropole TV	978	975
Manitou #	754	760
Manutan	390	383
Marie Brizard	478	460
Maxi-Livres/Profr	40	40
Mecelec (Ly)	78,30	74,50
MGI Coutier #	295	295
Monneret Jouets Ly#	82	82,05
Naf-Naf #	70	75
NSC Gpe (Ny)	680	667
Onet #	720	730
Paul Predault	135	130,10
P.C.W. 19	—	
Petit Boy #	90,20	89,90
Phyto-Lierac #	206,50	205,50
Pochet	576	580
Poujoulat Ets (Ns)	111	112
Radiall #	529	520
Robertet #	860	860
Rouleau-Guichard ◆	220	220
Securidev #	68,50	69
Smoby (Ly) #	396,10	396,10
Sofco (Ly) ◆	9	9
Sofibus	339,90	339,90
Sopra #	1934	1905
Steph.Kelian # ◆	103	103
Sylea	295	290
Teisseire-France	141	139,90
TF1	953	955
Thermador Gpe. #	320	325
Transiciel #	609	602
Trouvay Cauvin #	80,10	80
Unilog	2500	2470
Union Fin.France	652	649
Viel et Cie #	124,50	121,10
Vilmor.Clause Cie#	587	570
Virbac	425	415

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 11 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	21,60	22,90
Belvédère	301	300
BVRP	299,30	277
Chemunex	6,75	6,70
Duran Duboi	399	385
Eurofins scientific	437,20	436
FDM Pharma n. ◆	18	18
Genset	465,70	463,20
Guyanor action B	4,10	4,10
Infonie	171	171
Joliez-Regol ◆	58	58
La Cie Group	96,70	94
Olitec	701	705
Omnicom	618	610
Picogiga	120	120
R2I Santé	326,50	326,50
Serp Recyclage	800	775

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 11 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	26	26
Europe Finance Ind. ◆	700	700
Cibox-LCI ◆	209	209
CTT-SCETA ◆	460	460
Sté lecteurs du Monde ◆	167,20	167,20
Troc de l'Ile ◆	110,50	110,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demande; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 10 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa) ◆	163,11	155,34
Agipi Actions (Axa) ◆	147,93	140,89
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	924177	924177
Natio Court Terme	14821	14821
Natio Court Terme 2	402513	402513
Natio Epargne	2284,30	2261,58
Natio Ep. Croissance	3852,61	3777,07
Natio Ep. Patrimoine	162,58	159,39
Natio Epargne Retraite	190,56	186,82
Natio Epargne Trésor	12075,02	12050,92
Natio Euro Valeurs	1285,55	1260,67
Natio Euro Oblig.	1144,10	1132,77
Natio Euro Opport.	1224,34	1200,33
Natio Euro Perspect.	2056,91	2016,58
Natio Immobilier	1695,62	1662,37
Natio Inter	1172,03	1149,06
Natio Monétaire C	5652,05	5652,05
Natio Monétaire D	5202,51	5202,51
Natio Oblig. LT	244,84	240,04
Natio Oblig. MT C	946,54	937,17
Natio Oblig. MT D	914,86	905,80
Natio Opportunités	221,74	217,39
Natio Placement C	81878,64	81878,64
Natio Placement D	76934,65	76934,65
Natio Revenus	1153,33	1141,91
Natio Sécurité	11500,22	11500,22
Natio Valeurs	1694,85	1661,62
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Monecam	96640,97	96640,97
Oblig. ttes caté.	304,74	300,33
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1047,98	1027,43
Nord Sud Dévelop. C ◆	2656,79	2651,49
Nord Sud Dévelop. D ◆	2379,54	2374,79
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	332,86	326,33
Patrimoine Retraite D	315,13	308,95
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20554,47	20554,47
Mutual. dépôts Sicav C	20486,48	20466,01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	360,38	353,31
Écur. Capitalisation C	276,97	276,97
Écur. Expansion C	87124,02	87124,02
Écur. Géovaleurs C	4173,39	4091,56
Écur. Investis. D PEA	288,15	282,50
Éc. Monét.C/10 30/11/98	1350,78	1350,78
Éc. Monet.D/10 30/11/98	1218,59	1218,59
Écur. Trésorerie C	331,42	331,42
Écur. Trésorerie D	310,75	310,75
Écur. Trimestriel D	2101,47	2101,47
Éparcourt-Sicav D	198,66	198,66
Géoptim C	14665,93	14449,24
Géoptim D	13129,69	12935,66
Horizon C	2770,53	2716,21
Prévoyance Écur. D	108,16	108,16
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)		
Amplia	124735,71	124735,71
Atout Amérique	214,19	208,97
Atout Asie	82,58	80,57
Atout France Europe	1068,67	1042,80
Atout France Monde	263,38	256,96
Atout Futur C	1041,97	1016,56
Atout Futur D	970,62	946,95
Coeurs	2150,75	2114,80
Dièze	2661,55	2617,06
Elicash	992834,76	992834,76
Eurodyn	3205,04	3126,87
Indicia ◆	2205,73	2156,95
Indocam Convert. C	15965,62	15500,60
Indocam Convert. D	14615	14189,32
Indocam Europe Nouv. ◆	10259,96	9963,13
Indocam Hor. Eur. C	1282,95	1245,58
Indocam Hor. Eur. D	1210,70	1175,44
Indocam Multi Oblig.	989,92	961,09
Indocam Orient C ◆	175,73	167,76
Indocam Orient D ◆	157,88	150,72
Indocam UniJapon	877,62	837,82
Indocam Str. 5-7 C	2156,67	2120,62
Indocam Str. 5-7 D	1542,86	1517,07
Moné.J C	12387,37	12387,37
Moné.J D	11734,83	11734,83
Oblifutur C	627,67	617,18
Oblifutur D	578,50	568,83
Oraction	1156,83	1138,61
Revenu-Vert	1223,61	1203,16
Sévéa ◆	123,21	120,20
Synthésis	21749,60	21365,03
Univers Actions	289,70	282,68
Uni Associations	122,13	122,13
Uni-Foncier	1836,38	1791,59
Uni-Régions	1909,15	1862,59
Univar C	321,06	321,06
Univar D	301,01	301,01
Univers-Obligations	277,01	272,38
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m ◆	16795,41	16466,09
Indocam Val. Restr. ◆	16423,97	15945,60
Optalis Dynamiq. C ◆	117,45	115,15
Optalis Dynamiq. D ◆	116,28	114
Optalis Équilib. C ◆	115,76	113,49
Optalis Equilib. D ◆	112,81	110,60
Optalis Expansion C ◆	107,57	105,46
Optalis Expansion D ◆	107,57	105,46
Optalis Sérénité C ◆	110,44	108,27
Optalis Sérénité D ◆	105,50	103,43
Pacte Sol. Logem. ◆	526,13	520,92
Pacte Vert T. Monde ◆	538,57	533,24
CIC BANQUES		
Francic	183,05	177,70
Francic Pierre	175,22	171,09
Europe Régions	258,04	250,52
CIC PARIS		
Associc	1145,39	1145,39
Cicamonde	172,84	167,81
Converticic	480,90	473,79
Ecocic	1949,97	1893,17
Mensuelcic	10091,98	9992,06
Oblicic Mondial	4259,13	4196,19
Oblicic Régions	1269,67	1250,91
Rentacic	168,09	165,61
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Euro Solidarité	1509,94	1494,99
Lion 20000 C	17773,75	17773,75
Lion 20000 D	16211,61	16211,61
Lion-Associations C	11795,61	11795,61
Lion-Associations D	11178,70	11178,70
Lion Court Terme C	27580,42	27580,42
Lion Court Terme D	24298,64	24298,64
LionPlus C	1799,97	1764,68
LionPlus D	1648,81	1616,48
Lion Trésor	2704,19	2677,42
Oblilion	2447,36	2423,13
Sicav 5000	921,78	903,71
Slivafrance	1554,33	1523,85
Slivam	661,51	648,54
Slivarente	275,44	270,04
Slivinter	908,73	890,91
Trilion	5315,64	5247,62
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2860,71	2804,62
CM Option Dynamique	170,43	165,87
CM Option Equilibre	322,84	315,74
C.M. Mid. Act. Fr.	164,42	160,02
C.M. Oblig. Court.T	980,74	980,74
C.M. France Actions	187,60	182,58
Créd. Mut. Jour	23826,05	23826,03
C.M. Monde Actions	1849,65	1800,18
C.M. Epargne Oblig.	2089,32	2045,45
C.M. Oblig. Quatre	1135,12	1112,86
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	116,46	114,20
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	419,41	401,35
Saint-Honoré Capital ◆	22847,10	22181,65
St-Honoré March. Emer. ◆	346,96	332,02
St-Honoré Pacifique ◆	514,52	492,36
St-Honoré Vie Santé ◆	2123,55	2052,11
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1897,06	1897,06
Stratégie Ind.Europe	1148,23	1104,07
Stratégie Rendement	2228,18	2158,04
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	133,10	129,85
Amplitude Amérique D	132,72	129,46
Amplitude Europe C	203,96	198,99
Amplitude Europe D	200,01	195,13
Amplitude Monde C	1182,82	1153,97
Amplitude Monde D	1106,06	1079,08
Amplitude Pacifique C	86,96	84,84
Amplitude Pacifique D	86,26	84,16
Élanciel France D PEA	242,55	236,65
Élanciel Euro D PEA	605,41	590,64
Émerg.Euro Poste D PEA	178,19	173,84
Géobilys C	744,72	733,71
Géobilys D	696,95	686,65
Intensys C	124,85	124,66
Intensys D	114,66	114,69
Kaleis Dynamisme C	1312,91	1287,17
Kaleis Équilibre C	1217,56	1193,69
Kaleis Sérénité C	1145,06	1135,32
Latitude C	154,20	154,20
Latitude D	136,92	136,92
Oblitys D	693,10	682,86
Plénitude D PEA	256,20	249,95
Poste Gestion C	15521,83	15521,83
Poste Gestion D	14931,90	14931,90
Poste Première	42309,02	42309,02
Poste Première 1 an	252954,40	[illegible]
Poste Première 2-3	54546,43	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5373,29	[illegible]
Thésora C	1107,16	[illegible]
Thésora D	968,57	[illegible]
Tresorys C	[illegible]	[illegible]
Solstice D	[illegible]	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39502,99	39502,99
Actimonétaire D	30467,19	30467,19
Cadence 1 D	1094,02	1083,19
Cadence 2 D	1081,11	1070,41
Cadence 3 D	1069,56	1055,97
Capimonétaire C	424,80	424,35
Capimonétaire D	374,01	373,64
Sogeoblig C/D	689,98	683,75
Interoblig C	334,95	331,60
Intersélection France D	441,82	433,16
Sélect Défensif C	1177,61	1157,36
Sélect Dynamique C	1336,49	1309
Sélect Equilibre 2	956,43	949,46
Sélect PEA 3	925,60	909,68
Sogepea Europe	1345,97	1322,42
SG France opport. C	2444,97	2397,05
SG France opport. D	2314,44	2269,06
Sogenfrance C	2622,92	2571,49
Sogenfrance D	2361,29	2334,60
Sogepargne D	307,45	304,39
Soginter C	331,13	324,64

SYMBOLES
◆ cours du jour; ◆ cours précédent.

TECHNOLOGIE L'Association française de la télématique multimédia (Aftel) a rendu publique, vendredi 11 décembre, son analyse annuelle de la situation de la France vis-à-vis d'Internet. ● LE RETARD, minimisé au cours des deux dernières années, est désormais souligné : la vitesse de progression du nombre d'ordinateurs français connectés au réseau mondial ne permet pas de combler l'écart avec les pays voisins. ● LE NOMBRE D'INTERNAUTES a néanmoins frôlé les 3 millions en mai, presque trois fois l'effectif enregistré en 1997, tandis que le nombre d'entreprises dotées d'une adresse Internet progresse de 175 %. ● QUATRE PROPOSITIONS sont faites par l'Aftel pour favoriser le développement d'Internet et du commerce électronique en France, dont le lancement d'un programme de recherche et développement de l'Internet de nouvelle génération.

La France progresse sur Internet, mais sans rattraper son retard

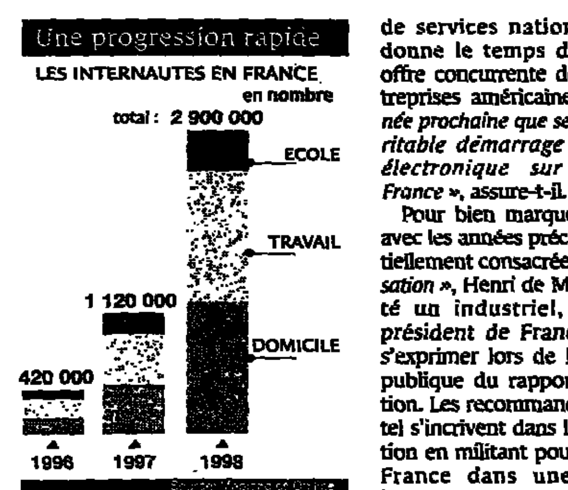
Le nombre d'ordinateurs français connectés à la Toile a progressé de 66 % entre 1997 et 1998, selon le rapport annuel de l'Association française de la télématique multimédia (Aftel). Cela ne suffit pas pour rattraper l'Allemagne et le Royaume-Uni

OPTIMISTE dans ses rapports de 1996 et 1997 sur le rattrapage du retard de la France sur Internet, l'Association française de la télématique multimédia (Aftel) laisse poindre une inquiétude cette année. Dans l'édition 1999 de son rapport, qu'elle devait rendre public vendredi 11 décembre, l'association indique que *« la France suit le rythme mais ne rattrape pas son retard »*.

De fait, la progression du nombre d'ordinateurs français connectés à Internet a atteint 66 % entre juillet 1997 et juillet 1998. Mais, dans le même temps, l'Allemagne progressait de 45 % et le Royaume-Uni de 55 %. De quoi laisser quasi intact un écart qui met la France à près de trois longueurs de ces deux pays avec 600 000 ordinateurs connectés, contre 1,4 million en Allemagne et 1,6 million au Royaume-Uni. *« Même s'il convient de ne pas dramatiser,* [cette situation] *doit conduire les acteurs publics et privés à rechercher les moyens d'accélérer le rattrapage »*, précise le rapport.

En matière de noms de domaine, la situation se révèle plus favorable. Tandis que la croissance du nombre de ces adresses Internet – utilisées essentiellement par des entreprises ou des associations – a atteint 126 % en Europe entre 1997 et 1998, la France affiche un taux de progression de 175 %, près de deux fois supérieur à celui de la Grande-Bretagne (95 %). Par ailleurs, le nombre d'utilisateurs français d'Internet a presque triplé en un an, pour atteindre les 2,9 millions de personnes en mai 1998. L'Aftel note que cela représente la connexion au réseau mondial de 2,4 % des foyers français.

« Nous entrons dans ce monde comme les Américains il y a trois ans », constate Henri de Maublanc, président de l'Aftel. *« Le retard de la France se comblera mécaniquement lorsque la croissance des pays en avance ralentira »*, ajoute-t-il. Pour lui, ce délai constitue même une aubaine pour les fournisseurs de services nationaux, à qui il donne le temps d'élaborer une offre concurrente de celle des entreprises américaines. *« C'est l'année prochaine que se produira le véritable démarrage du commerce électronique sur Internet en France »*, assure-t-il.



Pour bien marquer une rupture avec les années précédentes, essentiellement consacrées à *« l'évangélisation »*, Henri de Maublanc a invité un industriel, Michel Bon, président de France Télécom, à s'exprimer lors de la présentation publique du rapport de l'association. Les recommandations de l'Aftel s'incrivent dans la même évolution en militant pour l'entrée de la France dans une phase plus concrète d'engagement sur le réseau mondial.

La première proposition d'action immédiate concerne le lancement d'un projet de recherche et développement sur l'Internet de nouvelle génération. *« Il faut faire des choses visibles »*, lance Henri de Maublanc, qui estime que la France est désormais *« crédible »*. Il est donc temps pour elle de s'impliquer davantage dans le développement technique du réseau et de renforcer sa présence dans les discussions internationales qui déterminent son évolution.

UNE TVA DISCRIMINANTE

Pour autant, l'Aftel ne se prive pas de demander à nouveau des mesures pour favoriser le développement d'Internet en France. L'application du crédit d'impôt-recherche aux dépenses des entreprises, et surtout des PME, dans ce domaine irait dans ce sens. De même, l'Aftel appelle à un renforcement du secteur de l'édition électronique grâce à un alignement de ses taux de TVA sur ceux de l'édition sur papier. Actuellement, l'ensemble des services en ligne supporte une TVA à 20,6 % alors que celle de la presse et de l'édition classique n'est que de 2,1 % ou 5,5 %. L'Aftel prône, plus largement, une amélioration des conditions de développement du commerce électronique par la création d'un environnement de confiance.

A titre plus personnel, Henri de Maublanc s'inquiète des risques de concentration *« des contenants »* dans les mains d'un faible nombre d'acteurs. Et il craint que les opérateurs de réseaux n'en viennent à exercer leur pouvoir sur le contenu. La solution passerait par une *« régulation des contenants »* qui devrait être prise en charge par des structures telles que l'Autorité de régulation des télécommunications. En effet, souligne M. de Maublanc, *« l'intérêt du public n'est pas garanti par la constitution de monopoles »*.

Michel Alberganti

Le Palm Pilot, l'agenda électronique un peu trop « passe-partout »

ÉTONNANTE, la découverte revendiquée par Ricco Zuschlag. Alors qu'il testait OmniRemote, un logiciel américain qui permet de transformer le Palm Pilot, un agenda électronique de poche sans clavier, en télécommande universelle, ce journaliste de l'édition danoise du magazine *PC World* est parvenu à ouvrir sa propre voiture.

La dernière version du Palm Pilot est équipé d'un émetteur-récepteur à infrarouges destiné, en principe, à échanger des informations avec d'autres appareils équipés du même dispositif. Cela lui permettant de capter les codes d'une télécommande de télévision, *« j'ai pensé qu'il pourrait faire de même avec ma clef d'ouverture à distance »*, explique Ricco Zuschlag. Après avoir intercepté le faisceau émis par la clef de sa Peugeot 406 modèle 1998, le journaliste curieux a ouvert la voiture en un tournemain. Il a renouvelé l'expérience sur une Clio de 1994. *« Mon assureur considère que ma voiture est inviolable. Si un vol sans effraction était commis, je n'aurais droit à aucun remboursement »*, s'inquiète-t-il.

LA MÉTHODE A UNE FAILLE

Pacific Neotek, l'éditeur du logiciel, ne souhaite pas s'étendre sur le sujet. *« Il existe depuis une dizaine d'années des télécommandes universelles pour les téléviseurs,* constate Charlie Payne, l'un des responsables de l'entreprise. *Je ne comprends pas ce qu'il y a de particulier avec le Pilot. »* Il se dit prêt, néanmoins, à collaborer avec les constructeurs automobiles s'ils le souhaitent. Charlie Payne ne croit toutefois pas que son programme puisse présenter le moindre risque. *« La distance nécessaire pour capturer les informations avec le Pilot est trop faible pour permettre de récupérer un code à l'insu du propriétaire. »* Il omet de préciser que, si la portée du Pilot se limite à moins de 3 mètres, Pacific Neotek commercialise un module d'amplification qui la porte à 4 mètres.

Chez Peugeot, on se dit *« surpris »*. On précise qu'un transpondeur intégré au véhicule empêche tout démarrage si la clef n'a pas été introduite suffisamment rapidement dans le tableau de bord. Au Centre national de prévention et de protection (CNPP), un organisme qui teste les systèmes de sécurité, on n'est pas étonné par la découverte de Ricco Zuschlag. *« Il existe de nombreuses techniques d'ouverture des voitures, à commencer par les télécommandes universelles,* explique un ingénieur. *Nous avons même réussi dans le passé à ouvrir une voiture à l'aide d'une montre équipée d'un système infrarouge. »*

Aujourd'hui, la plupart des astuces ont été déjouées. *« Une directive européenne impose l'usage de systèmes à code variable,* souligne l'ingénieur du CNPP. *La clef et le récepteur du véhicule sont programmés pour changer de code à chaque usage, de manière à éviter l'emploi de télécommandes universelles. »* Mais, à en croire les spécialistes, il y a une faille dans la méthode, imposée par la nécessité de prévoir un mauvais dialogue entre la clef et le récepteur de la voiture. Ce dernier est en mesure de prévoir plusieurs codes d'avance pour éviter d'immobiliser le véhicule lorsque la clef a été manipulée hors de sa portée, par un enfant par exemple. C'est probablement cette faille qui a permis au journaliste danois d'ouvrir sa voiture avec le Pilot. Pourtant, un code déjà utilisé est, en principe, éliminé de la mémoire du capteur placé à l'intérieur du véhicule, ce qui interdit *de facto* une copie de la clef.

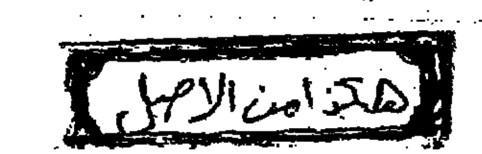
Afin d'éliminer tout problème, les constructeurs généralisent, sur les véhicules récents, l'usage de fréquences radio impossibles à générer avec des appareils à infrarouges. Chez Renault, les voitures commercialisées en 1998 sont équipées d'un tel système, à l'exception des Clio et des Twingo, qui le seront dans quelques mois. Chez Peugeot, le dispositif est progressivement mis en place, d'abord dans le haut de gamme. Toute la gamme devrait en être équipée d'ici un an et demi.

Denis Delbecq

Un succès fulgurant

Entre mars 1996, date de son lancement, et octobre 1998, 2 millions de Palm Pilot ont été vendus dans le monde. Une réussite d'autant plus étonnante que cet organiseur de poche ne paye pas de mine : écran monochrome peu lisible, fonctions limitées et prix élevé (entre 2 000 et 3 000 francs). L'engouement qu'il suscite s'explique par les originalités qu'il cache : légèreté, accès immédiat aux informations (agenda, répertoire téléphonique, notes, etc.) et, surtout, une connexion très facile à un ordinateur de bureau. La pression sur un seul bouton permet une mise à jour dans les deux sens du contenu du PC et de celui du Palm Pilot. Ce dernier devient ainsi un instrument de transport de l'information plutôt que de saisie, laquelle, malgré un système astucieux d'écriture manuelle et un clavier virtuel, reste laborieuse.





La guerre des cabas

Fonctionnellement correct, le « porté main » s'impose comme le succès de la saison, idéal pour transporter tout son bureau avec soi, et le reste

« POUR les femmes qui savent où elles vont. » A Paris, pont de l'Alma, l'affiche illustrée d'un sac bleu de la Cordonnerie Anglaise parade au-dessus du souterrain où Lady Di trouva la mort. On n'évite pas les gaffes. Si les vols à la tire ne cessent de baisser, jamais le sac à main n'a autant paradé. Du catalogue de Conran aux campagnes publicitaires de Tanner Krolle, qui le montrent passé aux rayons X avec un revolver à l'intérieur. Dans les vitrines des boutiques de prêt-à-porter, où il s'expose comme le seul complice toléré des souples et sombres armures de l'hiver. Chez les chausseurs comme Tod's, où le Eighty, reconnaissable à son clouté, le Shopping et le Presse sont devenus, après le mocassin à picots, des produit phares.

Selon l'Association italienne des manufactures de cuir, qui relève une baisse générale des ventes pour le premier semestre 1998, les sacs à main demeurent les produits les plus demandés, malgré une augmentation des prix de 8,5 %. Détrôné par le Nylon au début des années 90, le cuir connaît un regain d'intérêt, auquel auront contribué les triomphes de la décennie comme le Lady Dior à motif cannage – 100 000 exemplaires vendus dès 1995, son année de naissance –, qui a détrôné sur son propre terrain le Chanel à bandoulière dorée lancé en 1955 par Mademoiselle. Mais après avoir trompé la besace frangée avec la cartouchière et le sac à dos, les ex-sherpas du tertiaire optent pour le cabas, version sophistiquée du sac à commissions de la ménagère vendu chez les marchands de couleur.

SACS « ÉVOLUTIONNAIRES »

Des marques comme Just Campaign avaient donné le ton, à l'aube de la décennie, sans oublier la pionnière, Peggy Huyn Kinh, avec son sac « poireau pomme de terre », dit MC2004, lancé en 1988 chez Céline. *« Je l'ai anobli avec des beaux œillets et du box »*, précise Peggy Huyn Kinh. Le voici version grande largeur, ligne « Roseau » mate ou satinée chez Longchamp, « city bag » chez Vuitton, où les modèles Houston en veau vernis Monogram (5 600 francs) et Venice en toile damier ébène (3 350 francs) font partie des meilleures ventes de la saison.

Chez Hermès, la folie continue : le Birkin exige entre six et huit mois de délais, sans oublier le Kelly, dont les commandes sont prises à partir de mars 1999 seulement (à partir de 15 850 francs en veau guilliver, format 28 centimètres). Le phénomène s'étend à toutes les gammes de prix et dépasse les frontières. Isabelle Guyon, créatrice des sacs chez Longchamp, explique : *« Il y a dix ans, les Italiennes préféraient les grands volumes, le Japon aimait les petits formats, les très petits sacs, les Etats-Unis adoraient la bandoulière et la France restait fidèle au sac de dame classique. Aujourd'hui, tout s'est estompé. Deux grandes tendances dominent : le cabas main et la besace portée à l'épaule. »*

L'une après l'autre, les maisons retrouvent la matière d'un patrimoine, à la redécouverte de leurs signes de reconnaissance respectifs, tweed écossais chez Burberrys, ou poney imprimé blason de Céline du début des années 70 et remis au goût du jour par Michael Kors, le nouveau directeur artistique. Mieux, les griffes de couture françaises, conscientes d'avoir bradé leur image à travers une politique de contrats de licences mise en place depuis les années 70, investissent enfin dans la création.

Avec cent boutiques ouvertes depuis 1988, l'Italienne Muccia Prada – « The Bag Lady » comme l'a surnommée l'hebdomadaire anglais *The Observer* – a largement ouvert la voie. Les lignes se renouvellent en douceur et les maroquiniers marquent des points, de Lamarthe à Longchamp, qui fête avec panache son cinquantenaire en agrandissant de 4 500 mètres carrés son usine de Segré, ouverte un an plus tôt pour répondre aux besoins croissants de la marque. En marge des grosses structures encombrées par leur hiérarchie et la peur de la différence, des jeunes marques se développent. Peggy Huyn Kinh, qui signe avec succès des collections pour Cartier et Dunhill, a ouvert sa propre boutique au cœur du « triangle d'or ». Parmi ses derniers-nés, un sac plat *« comme un sac en papier »*, mais en « croco passe-muraille », vendu, l'air de rien, dans une boîte à foulard.

Voici venue l'ère des sacs intelligents, non seulement logeables, mais transformables, pliables (« Y's saccs » de Yohji Yamamoto), « évolutionnaires », comme le Herbag d'Hermès en toile officier et cuir à bride en version noire pour l'été 99. Pour les créateurs de sacs, l'affaire se complique. *« Il faut décrypter les envies fonctionnelles et ludiques des femmes »*, affirme Isabelle Guyon chez Longchamp, où les poches se multiplient, pour le portable, les crayons, les cosmétiques... Le sac compagnon devient le fer de lance chez Lancel, où Iliane Iannarelli, directrice du marketing, explique : *« Celui dans lequel on peut à la fois ranger ses biberons et dossiers. »*

Laurence Benaïm

L'affaire est dans...

Le mou et le rigide célèbrent leurs noces consensuelles. Chez Lamarthe, le « noir » et le « café » représentent à eux seuls 75 % des ventes. Selon le supplément du *Financial Times* « How to Spend It ? » de décembre, *« nous sommes dans l'ère du pull de cachemire noir, à un moment où le trop voyant est considéré comme vulgaire, et comme la négation de l'élégance »*. Le sac, antre secret de vingt-quatre heures de la vie d'une femme, s'apparente à un refuge, une « niche », disent les stratèges du marketing. Chez Gucci, la maroquinerie représente 57 % du chiffre d'affaires (autour de 3 milliards de francs), quand le prêt-à-porter assure juste 10 % des ventes. L'arrivée de Tom Ford, directeur de la création au sein du groupe depuis 1994, a contribué à faire du sac à main un nouveau culte moderne, soumis à un incroyable jeu de codes retravaillés (l'anse en bambou de 1947), sur le logo réduit à une initiale de métal, ou, comme chez Prada, à cinq lettres discrètement pressées à chaud sur le cuir glacé.

Sac plat en toile Monogram, Louis Vuitton.

D.R.

FRÉDÉRIC DUMAS

Herbag, le dernier-né d'Hermès.

Cabas zippé Stella, Lamarthe.

Sac en porc velours, Yves Saint Laurent.

Le sac du cinquantenaire de Longchamp, en crocodile doublé d'agneau.

D.R.

Sacs de nuit

MINI-CABAS en vison tressé (Christian Lacroix) ou réticule en dentelle d'argent massif perlée de cristal (Daniel Swarovski) : cet hiver, les sacs du soir se donnent en spectacle. Plus qu'un contenant, le sac devient un bijou, qui raconte une histoire. *« On s'éloigne des modèles de cuir à bandoulière aux volumes traditionnels. La tendance est à la sophistication baroque de petites boites et de bourses perlées, lamées, dans des soies brochées ou des velours froissés »*, constate Emmanuelle Sentis, acheteuse de la maroquinerie du Bon Marché. Le leader mondial de la taille des pierres de cristal Swarovski en a fait une parure scintillante spéciale soirée disco ou week-end à Acapulco. Une goutte d'eau dans l'activité de ce fabricant autrichien qui taille plus de 60 000 pierres par jour et fournit aussi bien les maisons de couture que les utilisateurs de disques abrasifs.

Dans leur boutique-boudoir de la rue d'Hauteville, Isabelle Puech et Benoît Jamin ont créé un univers où se mélangent niches garnies de velours carmin, paravent syrien et canapé défoncé tout droit sorti d'un roman d'Agatha Christie. *« Nous aimons les sacs moelleux et généreux, l'antithèse du minimalisme ambiant. Nous pensons plus à leur allure, la façon de les porter, qu'à leur fonction »*, explique ce couple de trente et un ans, réuni depuis 1989 sous la marque Jamin Puech.

« Le sac, c'est l'accessoire du voyage et c'est aussi un objet intime et sécurisant », ajoutent ces voyageurs insatiables. Pour l'hiver, ils ont revisité la série « Les Mystères de l'Ouest » avec Saloon, une sacoche de cowboy pailletée, Gloria en satin perlé ou Miguelito Loveless garni de poils hirsutes rouges et incrusté de tissu pour imiter des impacts de balle. Avec 40 000 pièces distribuées en 1998 – 60 % en Angleterre et au Japon – on est loin des débuts hésitants sur le thème des « Grands-mères à la chasse », mêlant travaux au crochet et poignées en dents de vache. De la même génération, 31 Février a fêté son dixième anniversaire autour de créations délirantes comme Cathédrale en cuivre rosé et cabochons aigue-marine ou poisson habillé de python et de plumes d'autruche.

Les aumônières se balancent entre le monde de l'enfance et l'Orient sublimé, comme les modèles de Babe, jeune marque prisée par les lolitas de Hongkong, brodés de poissons chinois sur une mer de paillettes azur ou de figures puisées chez Gauguin. A la tête d'un atelier de broderies de 300 personnes à New Delhi – qui fournit aussi bien Narciso Rodriguez que Versace –, la créatrice du Punjab Nina Gill vient d'ouvrir une boutique d'accessoires à Paris. Loin du sac ergonomique 2005 de Chanel, les bourses et les fermoirs métalliques s'inspirent des années 20 et donnent une nonchalance colorée aux panoplies grises de la saison.

Anne-Laure Quilleriet

Guide

● **Cendrillon.** Sac en velours rebrodé de paillettes à motif cachemire, 1 400 F, Jamin Puech. 61, rue d'Hauteville, 75010 Paris, tél. : 01-40-22-08-32. Pochettes, filets de pierres et bourses du soir chez Nina Gill, 17, rue Saint-Florentin 75008 Paris, tél. : 01-42-86-04-29 ou Swarovski, 7, rue Royale 75008 Paris, tél. : 01-40-17-07-40.

● **Carnet de bal.** Aumônière brodée de fleurs en perles de verre, 1 125 F, Frank et Fils, 80, rue de Passy 75016 Paris, tél. : 01-44-14-38-00. Bourse pailletée en velours bleu nuit, 69 F, Monoprix.

● **Réticule.** Rebrodé de perles et à fermoir métallique, 1 200 F, Christiana au Bon Marché, 22, rue de Sèvres 75007 Paris, Tél. : 01-44-39-80-00. Sacs Babe, de 375 F à 2 175 F (à partir de la fin janvier), tél. : 01-43-40-51-00.

● **Jetable.** Sac en kit Un jour un sac, poignées de 125 à 890 F, et sac en papier jetable en neuf couleurs, 160 F les deux, François Rénier pour Old England, 12, boulevard des Capucines, 75009 Paris, tél. : 01-47-42-81-99. Jetlag, sac démontable et transformable à deux pochons et bride, 5 700 F, Herbag d'Hermès, 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris, tél. : 01-40-17-47-17.

● **Shopping.** Cabas en cuir souple chocolat, 995 F, Furla, 29, rue du Dragon 75006 Paris, tél. : 01-40-49-06-44. Sac Stella en cuir glacé et Nylon, 990 F, Lancel, 8, place de l'Opéra 75009 Paris, tél. : 01-47-42-37-29. Cabas Stella à compartiments, 1 250 F, Lamarthe, tél. : 01-42-61-59-40. Cabas Raphia en cuir vachette, 990 F, Longchamp, tél. : 01-42-60-00-00. Panthère, sac cabas à motifs panthère, croco ou python, YSL accessoires, 4 100 F, 32, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris, tél. : 01-42-65-01-15. Cabas Eighty en satin incrusté de picots métalliques, 2 400 F, Tod's, 50, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-42-66-66-65.

● **Siglé.** Sac à anses Houston en cuir Monogram vernis, 5 600 F, Louis Vuitton, 101, avenue des Champs-Elysées 75008 Paris, tél. : 01-53-57-24-00. Sac en cuir glacé noir et anse réversible dans la toile rouge et verte de Gucci, 3 650 F, 2, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-44-94-14-70.

● **Sur mesure.** En galuchat (peau de raie) ou en queue de castor, un sac sur mesure réalisé par Serge Amoruso, de 2 000 à 7 000 F, 39, rue du Roi-de-Sicile, 75004 Paris, tél. : 01-48-04-97-97.

● **Remise à neuf.** Nettoyage avec imperméabilisation, 150 F, et changement des anses à l'identique à partir de 280 F à la cordonnerie Vaneau, 44, rue Vaneau 75007 Paris, tél. : 01-42-22-06-94.

Une étape est franchie dans la maîtrise du clonage des mammifères adultes

En parvenant à créer huit veaux à partir de quelques cellules prélevées sur une seule vache, un groupe de chercheurs japonais bouleverse les perspectives industrielles et relance les interrogations éthiques quant à la banalisation de cette technique

Après Dolly, Polly, Charlie, Marguerite et les autres, des chercheurs japonais du Laboratoire de reproduction animale (université *Kinki, Nakajami, Nara*) ont à leur tour créé par clonage huit veaux. Selon le professur Axel Kahn (Institut Cochin de génétique moléculaire, Paris), *« la technique mise en œuvre par cette équipe s'inspire grandement de celle mise au point au Roslin Institute par Wilmut et Campbell, et qui avait permis la naissance de Dolly »*. Pour cette expérience, des cellules provenant soit du tissu ovarien, soit de l'oviducte (équivalent chez la vache *des trompes* de Fallope chez la femme), ont été prélevées sur un animal adulte. Les cellules ainsi clonées ont été cultivées *in vitro* et dix embryons ont pu être implantés dans l'utérus de cinq vaches porteuses. Huit ont pu se développer. Cette méthode pourrait trouver une place importante dans la production de mammifères dont le patrimoine génétique a été artificiellement modifié et dans le lait desquels on trouve des molécules utilisables en thérapeutique humaine.

MOINS de deux ans après l'annonce de la création de Dolly à *partir du clonage* d'une cellule de brebis adulte, une équipe de chercheurs japonais révèle avoir franchi une étape majeure dans la maitrise de ce procédé chez les mammifères. Sur deux pages du prochain numéro de l'hebdomadaire américain *Science* (daté du 11 décembre), ils expliquent, simplement comment, *pour les bovins, ils ont réussi* à améliorer dans des proportions étonnantes, la technique du clonage mise au point par les créateurs de Dolly.

Cela *apparaît comme* une preuve de la banalisation de ce nouvel outil de la maîtrise de la reproduction des mammifères. Un outil qui ne représente pas, aux yeux de ceux qui le peaufinent, un saut conceptuel, pas plus qu'un danger potentiel pour l'espèce humaine. Dirigé par M. Yoko Kato (*Laboratoire de reproduction animale*, université Kinki, Nakajami, Nara), l'équipe japonaise explique comment elle est parvenue à la création de huit veaux clonés. Inscrivant son travail dans la lignée des clonages par transfert de noyaux cellulaires réussis il y a plusieurs dizaines d'années chez les amphibiens et, beaucoup plus récemment, chez les ovins, les souris et les bovins, les auteurs de la publication de *Science* décrivent dans le détail leur méthode.

« La technique mise en œuvre par cette équipe s'inspire grandement de celle mise au point au Roslin Institute par Wilmut et Campbell, et qui avait permis la naissance de Dolly, explique le professeur Axel Kahn (Institut Cochin de génétique moléculaire, Paris). *Il s'agit, au départ, de cellules prélevées sur un animal adulte, mises en culture puis placées dans un milieu nutritif appauvri, ce qui les met en phase de quiescence. On provoque ensuite un choc électrique sur ces cellules.* » Et c'est ce « choc », parfaitement codifié, qui provoque une « activation de l'"œuf" », *phénomène qui autorise* alors le clonage par transfert d'un noyau cellulaire dans ces ovocytes préalablement énucléés. Les cellules, prélevées sur un animal adulte, provenaient soit du tissu ovarien, soit de l'oviducte (équivalent chez la vache des trompes de Fallope *chez la femme*).

> « Son taux de succès en ferait une grande méthode alternative à la procréation pour la sélection et la production d'embryons bovins »

Les cellules ainsi clonées ont été cultivées in vitro jusqu'au stade blastocyste et dix embryons ont pu être implantés dans l'utérus de cinq vaches porteuses. Huit ont pu se *développer jusqu'à donner* des veaux qui sont les répliques génétiques de la vache adulte initiale. Quatre de ces veaux sont morts lors du vêlage ou peu après, victimes de facteurs dits « environnementaux » (pneumonie et accidents lors de la mise bas). Mais les chercheurs estiment que ces quatre décès ne doivent pas être perçus comme une conséquence du clonage.

« Rapporté aux transferts de noyaux adultes ce taux est de 30 %, soit pratiquement le même qu'avec la technique, aujourd'hui classique, de fécondation in vitro », souligne le professeur Kahn. Mais, à titre de comparaison, il avait fallu 277 tentatives de transfert nucléaire pour parvenir à créer Dolly ce qui avait alors fait dire à certains qu'il n'y avait aucun risque, à court terme, de banalisation de cette technique et de son usage dans l'espèce humaine.

Cette efficacité résulte plus du type des cellules prélevées chez l'animal adulte que des modalités techniques du procédé. Les cellules ovariennes et tubulaires ont en effet pour caractéristique d'être en division continue, ce qui permet sans doute de faciliter leur mise en culture et les micromanipulations des transferts *nucléaires*. Les chercheurs japonais expliquent qu'ils cherchent à mettre au point une technique permettant, en routine, de cloner dans l'espèce bovine les meilleurs producteurs de lait et de viande. *Le procédé publié dans Science* ne vaut, pour l'heure, que pour des animaux femelles dans la mesure où les cellules adultes doivent être prélevées sur une vache.

« Si la mortalité observée dans cette expérience était maîtrisée – et même si elle devait rester à 50 % –, l'extrême facilité du clonage animal et son taux de succès en ferait une grande méthode alternative à la procréation pour la sélection et la production d'embryons bovins », estime le professeur Kahn. Il est clair aussi que cette méthode pourrait trouver une place importante dans la production de mammifères dont le patrimoine génétique a été artificiellement modifié et dans le lait desquels on trouve des molécules utilisables en thérapeutique humaine.

Il semble que plusieurs équipes japonaises travaillant dans ce domaine ont déjà réussi de nouvelles et spectaculaires avancées. Le professeur R. Michael Roberts spécialiste de physiologie animale à l'université du Missouri et responsable scientifique auprès du gouvernement américain qui vient d'effectuer un voyage au Japon explique ainsi avoir vu un animal présenté comme le clone d'un taureau d'exception créé à partir de cellules prélevées sur l'oreille de ce dernier. Ce travail n'a pas encore été publié. D'autres scientifiques américains spécialisés dans la recherche sur le clonage prévoient que plus de cinquante bovins clones d'animaux adultes auront vu le jour avant la fin de l'année.

Des résultats a priori importants sont également attendus en France. Hasard ou non, on ne peut manquer d'observer que cette banalisation de la technique du clonage chez les mammifères coïncide avec la condamnation solennelle par l'ONU de sa mise en œuvre dans l'espèce humaine dans le cadre de la Déclaration sur le génome humain et les droits de l'homme.

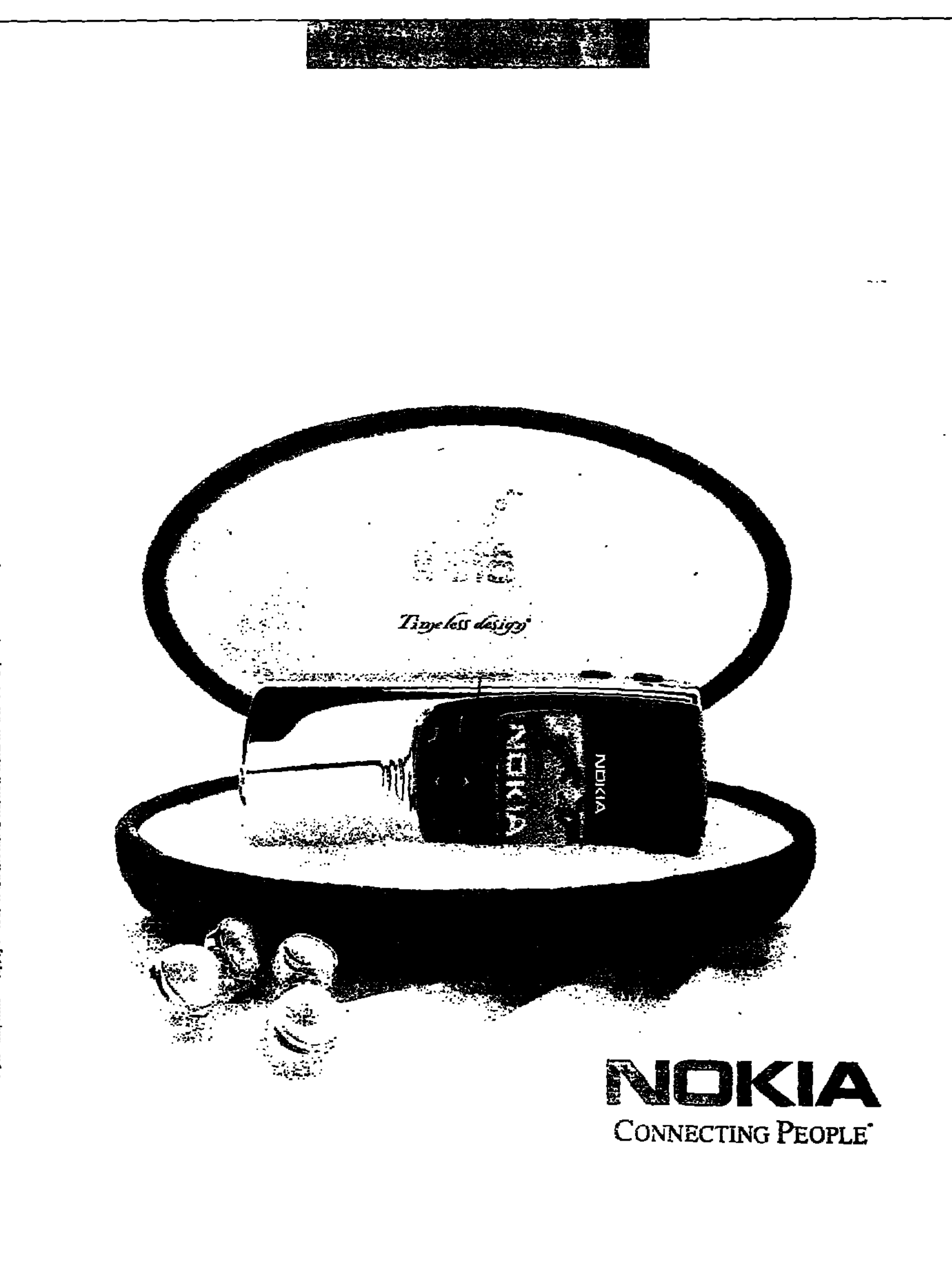
Jean-Yves Nau

Dolly, George, Charlie, Marguerite et les autres

En moins de deux ans, le champ d'application de la technique du clonage par transfert de noyaux de cellules adultes n'a cessé de s'élargir. Cette technique fait suite aux premiers succès obtenus, au début des années 80, notamment par des chercheurs français de l'Institut nat'onal de la recherche agronomique (INRA), de clonage de bovins et d'ovins à partir de la section mécanique d'embryons au premier stade de leur développement. Il y eut ensuite les premiers succès de création d'ovins par transfert d'un noyau prélevé sur une cellule fœtale.

En février 1997, après la création de Dolly, ses « pères » écossais avaient souligné l'importance de la duplication d'animaux transgéniques « humanisés ». En juillet 1997, ils annonçaient la création de Polly, première brebis clonée porteuse, au sein de son génome, d'un gène humain. En janvier, c'étaient George et Charlie, deux veaux nés aux Etats-Unis.

En mars, lors du dernier Salon de l'agriculture, l'INRA présentait Marguerite, première génisse obtenue en France à partir du clonage d'une cellule musculaire prélevée sur un fœtus de 60 jours. En juillet, le docteur Ryuzo Yanigachi (université de Hawaï) confirmait la création réussie par clonage de souris et, mieux encore, de clones de souris clonées. La première avait été baptisée Cumulina.





Little Foot, un nouvel hominidé de plus de 3 millions d'années

LE CRÂNE *et la presque totalité* du squelette d'un hominidé vieux de plus de 3 millions d'années ont été mis au jour à Sterkfontein, non loin de Johannesburg, dans les sédiments d'un puits aujourd'hui comblé, où ils étaient tombés. Ce fossile appartient selon son découvreur, Ron Clarke, un paléoanthropologue britannique de l'université de Witwatersrand, au genre *Australopithecus. Il en serait* l'un des exemplaires les mieux conservés et l'un des plus vieux connus.

Une aubaine pour les chercheurs, qui ont eu beaucoup de chance. Sans un peu de curiosité, ils auraient pu passer à côté du sujet. Heureusement, Ron Clarke a eu la bonne idée, *en mai 1997, de fouiller* dans une boîte où étaient stockés de vieux restes de 1980 classés « singes ». Et là miracle, quatre os s'assemblent à l'articulation d'un pied gauche mis au *jour en septembre 1994* dans une *pièce dédiée aux « divers »*. La légende de Little Foot est née. Dans le même temps, de nouveaux restes de cet hominidé sont retrouvés dans de vieux stocks étiquetés « antilopes ». *Il n'en faut pas plus aux* chercheurs *pour aller fouiner dans* le puits et découvrir un fémur et une partie du squelette en juillet et, en septembre, le reste du squelette.

Aujourd'hui, Little Foot est une vedette, âgée *« de 3,22 à 3,58 millions d'années »*, ce qui en ferait le contemporain des plus vieux hominidés découverts à plusieurs milliers de kilomètres de là en Afrique de l'Est. En particulier de Lucy, 3,2 millions d'années, mise au jour en 1974 en Ethiopie dans la vallée de l'Omo par Maurice Taieb, Donald Johanson et Yves Coppens. Mais aussi de l'*Australopithecus anamensis*, un vieillard de 4,2 millions d'années, dont des restes ont été découverts au Kenya entre 1962 et 1995 par Meave Leakey (*Le Monde du 18 août 1995*) *et qui*, bien *que plus ancien que Lucy, était*, semble-t-il, doté d'articulations plus humaines qu'elle.

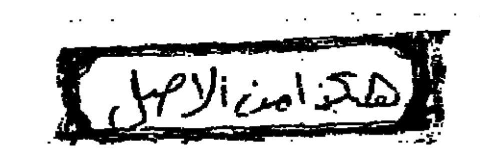
Pour Ron Clarke et le paléoanthropologue sud-africain Philip Tobias, *grand découvreur d'hominidés*, l'extraordinaire conservation de ce squelette dont l'essentiel est encore prisonnier des sédiments – il faudra au moins un an pour arracher à sa *gangue tous* les restes de ce géant d'1,22 mètre – devrait permettre de jeter une nouvelle lumière sur la posture de ces hominidés, la façon dont ils se déplaçaient (bipédie ou non), sur leur *comportement* (grimpaient-ils encore dans les arbres ?) et leurs habitudes alimentaires.

GROS ORTEIL PRÉHENSIBLE

Toutes choses *qui n'ont pu être* menées avec précision avec les précédents restes d'hominidés trouvés en Afrique. Le squelette de Lucy, par exemple, n'est complet qu'à 40 %, et le crâne, pièce essentielle, est manquant.

D'après les premières analyses, les os du pied et la forme de la cheville fossilisée de Little Foot semblent de nature humaine et invitent à penser *que « notre homme »* pouvait marcher debout. Mais, à l'opposé, il apparaît que le fossile sud-africain possède aussi un gros orteil, relativement préhensible, qui s'apparenterait à ceux des chimpanzés. De là à affirmer que Ron Clarke *a découvert* le *maillon manquant* de la longue chaîne qui mène aux ancêtres communs de l'homme et du singe, il y a un pas que le paléoanthropologue britannique se garde bien de franchir. Il estime, plus modestement, qu'il apporte avec ce magnifique squelette, *rebaptisé depuis peu* StW 573, une nouvelle pièce au grand puzzle de l'histoire de l'humanité.

Jean-François Augereau



Douceur et pluie

SAMEDI, une perturbation atlantique va traverser la France. Elle apporte des précipitations et beaucoup de douceur. Le vent de sud-ouest soufflera fort en Manche. Les régions méditerranéennes seront moins touchées grâce aux hautes pressions situées sur l'Espagne.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera gris et pluvieux toute la journée. Quelques éclaircies perceront sur les pays de Loire l'après-midi. Le vent de sud-ouest soufflera fort à 80-90 km/h. Il fera de 13 à 15 degrés.

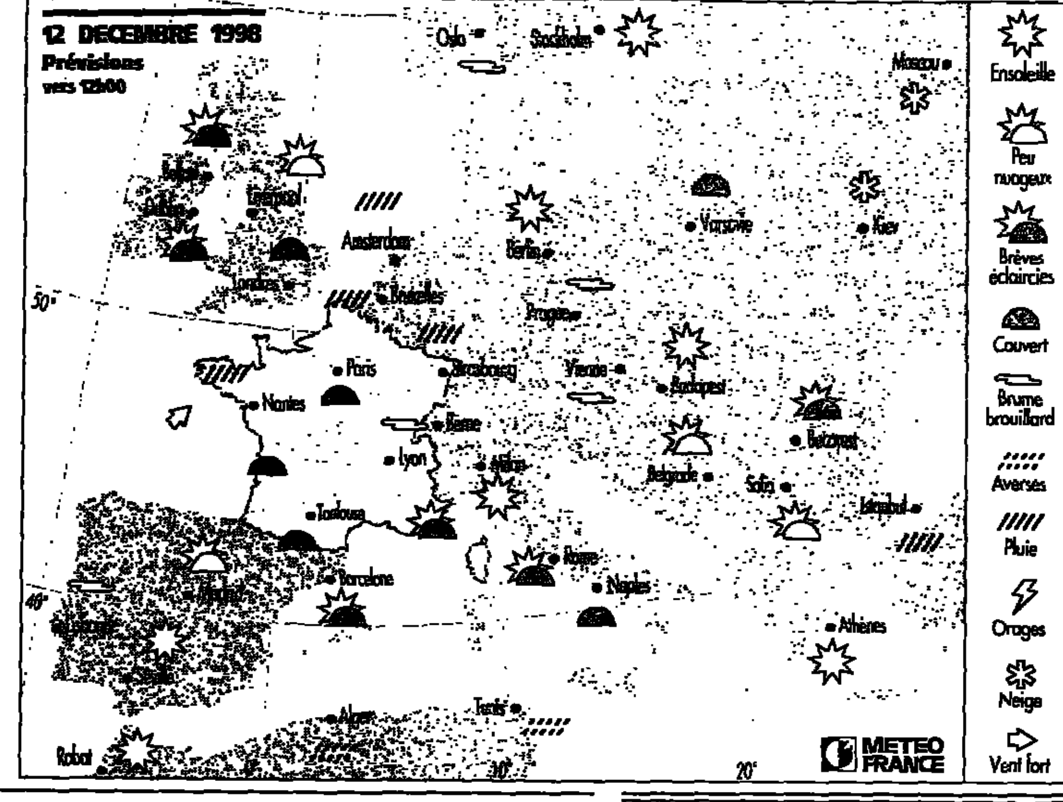
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Douceur, grisaille et pluie seront au programme de la journée. Le vent de sud-ouest atteindra les 90 km/h en rafales en Manche. Il fera de 12 à 14 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille et les brouillards matinaux seront vite remplacés par la pluie. Le thermomètre variera entre 1 et 4 degrés le matin et 8 à 12 l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps sera gris et humide avec des petites pluies. Quelques trouées de ciel bleu perceront l'après-midi. Il fera jusqu'à 16 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera gris et faiblement pluvieux. Il neigera un peu sur les Alpes au-dessus de 1 800 mètres. Il fera de 13 à 14 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Après quelques averses sur la Corse dans la matinée, le ciel restera le plus souvent très nuageux. Il y aura de petites pluies sur les Pyrénées-Orientales et l'Aude. Il fera de 12 à 15 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 12 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/30 S	KIEV	-13/-9 *	VENISE	1/5 N	LE CAIRE	11/19 N
				POINTE-A-PIT.	24/28 P	LISBONNE	11/17 C	VIENNE	-8/-4 C	MARRAKECH	8/22 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/27 N	LIVERPOOL	8/14 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/27 S
				EUROPE		LONDRES	9/15 C	BRASILIA	17/28 S	PRETORIA	17/26 S
				AMSTERDAM	5/12 P	LUXEMBOURG	3/8 P	BUENOS AIR.	19/31 N	RABAT	10/20 S
FRANCE métropole		NANCY	1/6 P	ATHENES	10/14 S	MADRID	4/15 S	CARACAS	23/29 S	TUNIS	10/16 P
AJACCIO	3/14 N	NANTES	8/14 C	BARCELONE	10/17 N	MILAN	-1/6 S	CHICAGO	-1/7 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	9/17 C	NICE	6/13 N	BELFAST	5/7 N	MOSCOU	-14/-7 *	LIMA	18/23 N	BANGKOK	20/28 C
BORDEAUX	9/16 C	PARIS	6/13 C	BELGRADE	-6/-4 S	MUNICH	-7/0 *	LOS ANGELES	11/18 S	BOMBAY	21/33 N
BOURGES	5/13 C	PAU	7/15 C	BERLIN	-10/2 S	NAPLES	6/14 C	MEXICO	11/20 N	DJAKARTA	26/31 C
BREST	9/13 P	PERPIGNAN	9/15 C	BERNE	-2/5 C	OSLO	-5/-3 C	MONTREAL	-3/2 C	DUBAI	17/30 S
CAEN	7/12 P	RENNES	8/14 C	BRUXELLES	5/13 P	PALMA DE M.	8/18 S	NEW YORK	3/9 C	HANOI	12/19 S
CHERBOURG	8/12 P	ST-ETIENNE	1/11 C	BUCAREST	-13/-7 N	PRAGUE	-11/1 C	SAN FRANCIS.	8/14 N	HONGKONG	13/19 C
CLERMONT-F.	3/11 C	STRASBOURG	0/6 P	BUDAPEST	-10/-7 S	ROME	4/12 N	SANTIAGO/CHI	11/26 S	JERUSALEM	11/21 S
DIJON	0/5 P	TOULOUSE	5/14 C	COPENHAGUE	-6/1 S	SEVILLE	10/20 S	TORONTO	-2/4 N	NEW DEHLI	13/25 S
GRENOBLE	-1/8 C	TOURS	6/13 C	DUBLIN	4/9 N	SOFIA	-9/-4 S	WASHINGTON	-2/9 C	PEKIN	-4/8 S
LILLE	5/11 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	3/7 P	ST-PETERSB.	-7/-6 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-5/5 S
LIMOGES	5/11 C	CAYENNE	24/32 S	GENEVE	1/6 C	STOCKHOLM	-5/-1 S	ALGER	10/18 P	SINGAPOUR	27/30 P
LYON	0/6 C	FORT-DE-FR.	24/28 P	HELSINKI	-6/-4 C	TENERIFE	12/16 S	DAKAR	21/27 N	SYDNEY	21/28 S
MARSEILLE	1/11 N	NOUMEA	23/26 C	ISTANBUL	3/5 P	VARSOVIE	-12/-8 C	KINSHASA	23/29 P	TOKYO	5/8 S

Situation le 11 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 13 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Leader du tourisme fluvial avec 476 bateaux, Crown Blue Line (tél. : 04-68-94-52-72), présent en France, aux Pays-Bas, en Irlande et bientôt en Allemagne, ouvre une nouvelle base en Bourgogne. Située à Verdun-sur-le-Doubs, elle permettra de remonter le Doubs vers Besançon (40 heures), de redescendre sur la Saône sud vers Thoissey (32 heures) ou d'emprunter la Seille jusqu'à Louhans (30 heures). En aller simple, on pourra rallier Fontenoy-le-Château (221 km, 33 écluses, 40 heures de navigation). A noter la fermeture de la base de Tonnerre, les plaisanciers ayant toujours un large éventail de parcours au départ de Decize et de Tannay.

■ **MAROC.** Extension du réseau Mercure avec, en janvier 1999, l'ouverture de trois nouveaux hôtels à Casablanca (138 chambres), Tanger (138 chambres) et Agadir (320 chambres).

ASTRONOMIE

Le renforcement des vents solaires promet de belles aurores polaires

ARISTOTE les décrivait comme *« des déchirures du ciel nocturne derrière lesquelles on voit des flammes »*, Galilée leur a donné leur nom et les astronomes continuent à les scruter pour découvrir les secrets de la composition de la haute atmosphère et de ses interactions avec le vent solaire. Mais, pour le commun des mortels, ces filaments bleu-vert ou jaunes, ces draperies rougeâtres qui s'étirent dans le ciel nocturne des hautes latitudes sont avant tout un extraordinaire spectacle. Bonne nouvelle pour les voyageurs septentrionaux, les aurores polaires – boréales dans l'hémisphère Nord, australes au Sud – devraient connaître cet hiver un renforcement de leur intensité.

C'est la faute au Soleil, qui va entrer, d'ici l'an 2000, dans un maximum d'activité. Or les aurores polaires résultent de l'interaction du champ magnétique terrestre avec le vent solaire, ce plasma, mélange ténu de particules électriquement chargées, qui s'échappe par bouffées de notre étoile. Les lueurs colorées émises dans la haute atmosphère – entre 80 et 1 000 kilomètres d'altitude – sont issues d'un phénomène identique aux émissions colorées produites dans un tube de télévision : un faisceau d'électrons frappe l'écran, le faisant briller selon trois couleurs en fonction des composants chimiques (les photophores) qui recouvrent l'écran. De même, les émissions lumineuses aurorales proviennent de la désexcitation de composants de la haute atmosphère frappés par des particules solaires – essentiellement des électrons – qui tombent en pluie dans l'atmosphère, en suivant les lignes du champ magnétique terrestre.

La couleur de l'aurore dépend du type de gaz atmosphérique modifié, de son état électrique (ionisé ou neutre) et de l'énergie de la particule qui l'a frappé. L'oxygène de grande altitude est la source de lueurs rouges, tandis que plus bas dans l'atmosphère, il est à l'origine de brillantes variations jaunes et vertes, les plus communes. L'azote neutre brille en rouge mais, lorsqu'il est ionisé, il miroite en bleu. L'hydrogène prend aussi sa part dans ce feu d'artifice.

Une fontaine à plasma dans l'ionosphère

Le 24 septembre, les contemplateurs de ciel du grand Nord ont pu admirer une superbe aurore. Le satellite américain Polar a profité du spectacle, mais dans une fenêtre invisible à l'œil humain. Grâce à sa caméra à ultraviolets, il a observé un violent coup de vent solaire, qui a créé une énorme fontaine de gaz éjectant des particules ionosphériques dans le vide spatial.

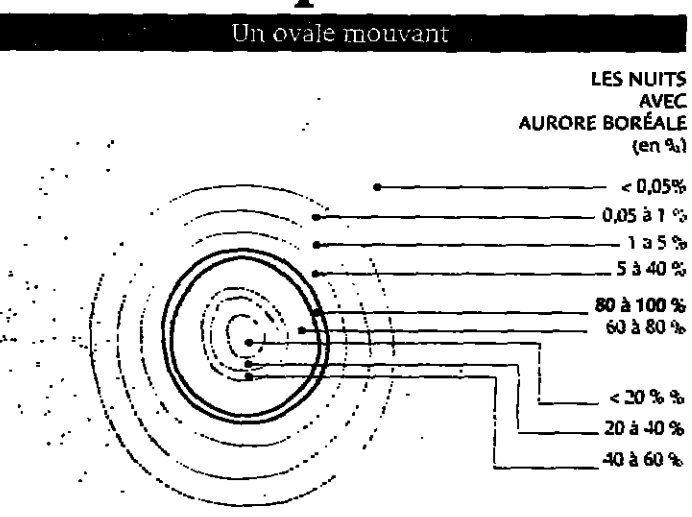
Ce phénomène, décrit le 8 décembre lors de la réunion d'automne de l'Union géophysique américaine à San Francisco (Californie), semble confirmer l'hypothèse selon laquelle les particules emprisonnées dans la traînée magnétique de la Terre ne proviennent pas des vents solaires mais sont arrachées à l'atmosphère. L'impact du vent solaire n'en est pas moins impressionnant. Les orages magnétiques qui s'ensuivent (jusqu'à 200 gigawatts le 24 septembre) sont capables d'éroder les pipe-lines et de faire sauter lignes électriques et réseaux de télécommunications. Leur énergie est directement déduite de l'intensité des aurores boréales qui les accompagnent.

Pourra-t-on observer ces phénomènes sous nos latitudes ? On en a vu à Bombay (10° N) le 4 février 1872, et à Mexico (30° N) en 1957 et en 1958. Mais le phénomène est imprévisible, et il faudrait s'éloigner des villes et de la pollution de l'éclairage électrique. Les chasseurs les plus avisés font route vers le nord, mais s'arrêtent avant le pôle. Les aurores sont en effet plus concentrées le long d'ovales autour d'une latitude magnétique de 69 °.

Les Américains ont trouvé leur bonheur à Fairbanks, en Alaska, et les Européens à Tromsö, en Norvège. *« Là-bas, il y en a tous les jours,* assure Dominique Fontaine, du Centre d'étude des environnements terrestres et planétaires, *à condition qu'il n'y ait pas de nuages. »* On y a installé des sondeurs ionosphériques, des paraboles de plus de 30 mètres de diamètre et une très grande antenne de 40 mètres de haut par 120 mètres de long. Mais ces grande oreilles n'ont pas permis de percer tous les secrets de ces « lumières du Nord ». Le maximum solaire annoncé permettra peut-être d'en dévoiler quelques-uns.

Hervé Morin

Un ovale mouvant



La zone où les aurores boréales sont les plus fréquentes, voire permanentes, se situe vers 69° de latitude Nord. Ces ovales se contractent en période de minimum solaire, mais ils s'étendront plus au sud les mois prochains, lorsque l'activité de notre étoile s'intensifiera.

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE • mardi 15 décembre 1998 • (à Paris)

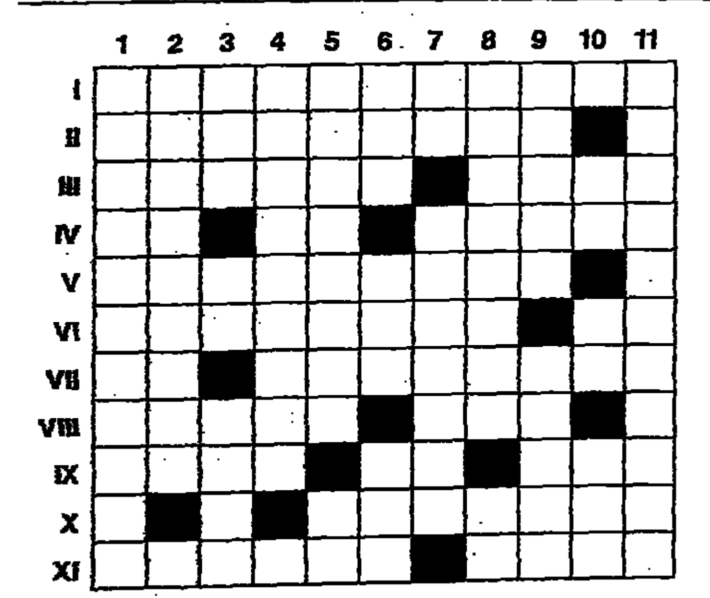


Infographie : Le Monde

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98296

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Sur scènes et en haut des affiches. – II. Point dangereusement fort. – III. Bien ordinaire quand il va avec tout. Engagement en cas de défaillance. – IV. En bière. Romains. N'a rien d'original. – V. En bonne santé. – VI. Penche à droite quel que soit son caractère. Conjonction. – VII. Note. Doublerai les fonds. – VIII. Petit bâtiment. Organisation européenne. – IX. Sauva les pénates de l'incendie de Troie. Le prix du silence. Affluent du Danube. – X. Remonte le courant pour frayer. – XI. Délicate chez le peintre, moins chez le rugbyman. Mécènes italiens.

VERTICALEMENT

1. Capable de repartir à tout moment. – 2. Passage à table pour repartir en forme. – 3. Fleur bleue. En liasse. A peine visible. – 4. Pratique l'ouverture. – 5. Mouvement régressif. Pour appeler. – 6. Pour tout faire sauter. Sorties de l'aquarium. Lancée par le raider. – 7. La moitié de huit. Fait le détail. – 8. Tirées mécaniquement. Prend l'eau de partout. – 9. Périodique. Assurent la sécurité routière. – 10. Bout d'aluminium. Voyelles. Compositeur et pianiste disparu. – 11. Fait un choix.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98295

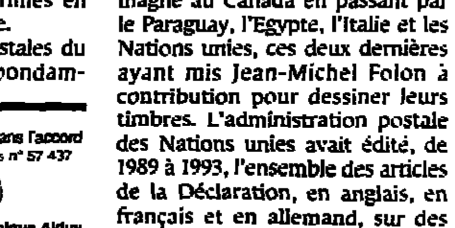
HORIZONTALEMENT

I. Motivations. – II. Oligocène. – III. Nenni. Talc. – IV. Tite-Live. Ur. – V. DCA. En. Gama. – VI. Eu. Attirail. – VII. Planté. Ni. – VIII. Itinérantes. – IX. Ee. Dut (DUT). Ue. – X. Tuf. Air. Use. – XI. Ereintantes.

VERTICALEMENT

1. Mont-de-piété. – 2. Oléiculteur. – 3. Tinta. Al. Fe. – 4. Igné. Anne. – 5. Voilette. An. – 6. Ac. Interdit. – 7. Te. Aura. – 8. Intégrant. – 9. OEA. Aa. Ut. – 10. Lumineuse. – 11. Sacralisées.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Droits de l'homme

LA POSTE célèbre le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme par la mise en vente générale, vendredi 11 décembre, de deux timbres à 3 F. L'un d'entre eux symbolise la diversité de la race humaine, le second reproduit les portraits de René Cassin (qui figure déjà sur un timbre paru en 1983) et Eleonor Roosevelt, ainsi qu'une vue du Palais de Chaillot, où la Déclaration fut proclamée le 10 décembre 1948. Des timbres étaient parus en 1978 et 1988 à l'occasion des 30e et 40e anniversaires, tandis que le Palais de Chaillot est le sujet de deux timbres parus en septembre 1948.

Les timbres, au format vertical 36,85 × 48 mm, traditionnel de la série artistique, mis en page par Aurélie Baras, sont imprimés en offset en feuilles de trente.



Les administrations postales du monde entier fêtent abondamment cet anniversaire, de l'Allemagne au Canada en passant par le Paraguay, l'Egypte, l'Italie et les Nations unies, ces deux dernières ayant mis Jean-Michel Folon à contribution pour dessiner leurs timbres. L'administration postale des Nations unies avait édité, de 1989 à 1993, l'ensemble des articles de la Déclaration, en anglais, en français et en allemand, sur des vignettes attenantes à des timbres-poste.

P. J.

EN FILIGRANE

■ **Courrier du Père Noël.** On peut écrire au Père Noël ou passer par Internet (http://www.laposte.fr) : conformément à une tradition vieille d'une trentaine d'années, La Poste achemine alors la lettre jusqu'au Service client courrier (SCC) basé à Libourne (Gironde). Là, le Père Noël de La Poste répond gratuitement à tout courrier adressé avant le 20 décembre par l'envoi d'une des deux cartes postales réalisées spécialement pour cette opération, dans une enveloppe timbrée à ses couleurs.

■ **Ventes.** La vente sur offres Cérès (Paris, tél. : 01-42-33-31-91) clôturée le 22 décembre disperse près de 5 000 lots. On notera tout particulièrement un 20 c noir *Cérès* sur lettre oblitérée du 1er janvier 1849 (prix de départ 40 000 F) et une belle sélection de variétés dont une paire interpanneau du carnet *Croix-Rouge* émis en 1971, sans la Croix-Rouge (95 000 F).

Les 12, 15 et 16 décembre, les ventes aux enchères Willy Balasse (rue du Midi 45a, 1000 Bruxelles, Belgique. Tél. : 513-29-521 verront la dispersion de plus de 1 500 lots avec de bonnes rubriques Belgique, Allemagne (anciens Etats, zeppelins), des faux de Sperati (dont France nos 1, 2, 5, 6, 18) et une collection de faux de Grande-Bretagne et colonies.

ARTS DU CIRQUE Jusqu'au 16 décembre, le festival Au rayon burlesque réunit à Lille, sous deux chapiteaux, des troupes de cirque où l'on retrouve l'art du clown, un personnage que l'on a pu croire disparu. ● FORMÉS par les écoles de cirque – celle de Châlons-en-Champagne ou l'école Fratellini – ou par des écoles de théâtre, de jeunes artistes s'intéressent pourtant à ce personnage qui, dans la tradition, était souvent réservé à d'anciens acrobates. Ils recherchent un univers *esthétique contemporain*. Des femmes, et même une troupe entièrement féminine, comme Le Cirque de Barbarie, contribuent aussi à renouveler le genre, à la suite d'Annie Fratellini, qui fut l'une des premières femmes clowns. ● VALÉRIE FRATELLINI, la fille d'Annie, perpétue la tradition en délivrant un enseignement de cirque, tout en estimant que l'art du clown ne s'apprend pas.

Le clown est mort, vive le clown !

La disparition des grands cirques a fait craindre celle de l'art des Auguste, remisé au rang des accessoires. Une nouvelle génération, jeune et quelquefois féminine, relève le gant et régénère cet indispensable personnage

LE CLOWN est mort. Le clown des vieux cirques, cet acrobate ou fildefériste devenu trop âgé pour continuer ses prouesses, a rejoint les étoiles. « *Dans la tradition du cirque, les jeunes sont à l'exploit (au fil, au trapèze, à l'équilibre). Les vieux n'en sont plus capables, ils deviennent clowns, expression d'une maturité, d'une sagesse* », observe Jacques Lecoq, fondateur d'une Ecole internationale de théâtre. Avec la faillite des grands cirques, ce personnage mûr – parfois un artiste usé, pas très drôle – a presque disparu. « *Le clown, c'est la denrée la plus rare aujourd'hui* », estime le directeur du cirque suisse Knie, l'un des meilleurs en Europe.

A peine enterré, voici qu'il renaît : le public le demande ; de jeunes acteurs se parent du nez rouge ; des écoles de cirque le réhabilitent. Le grand chapiteau est complet tous les soirs pour les spectacles d'Au rayon burlesque, rendez-vous annuel proposé par les clowns de la compagnie du Prato, à Lille. L'amour des spectateurs ne se dément pas. Le cirque est la première sortie à un spectacle vivant : 87 % des Français adultes y sont allés au moins une fois dans leur vie, selon une enquête du département des études et de la prospective du ministère de la culture. Interrogés sur les ingrédients jugés indispensables pour un spectacle de cirque, les Français placent en tête les voltigeurs et trapézistes (91 %), puis aussitôt les clowns (85 %), loin devant les animaux.

Apprendre, lire, voir

● **Ecoles.** Ecole supérieure des arts du cirque, 1, rue du Cirque, 51000, Châlons-en-Champagne.
Tél. : 03-26-21-12-43.
Ecole nationale du cirque Annie-Fratellini, 2, rue de la Clôture, 75019 Paris.
Tél. : 01-48-45-58-11.
● **A lire.** *Le Cirque contemporain, la piste et la scène*, clair, précis, luxueusement illustré, vient de paraître dans la collection « Théâtre aujourd'hui », du Centre national de documentation pédagogique. 160 p., 215 F, diffusion Les Editions théâtrales, tél. : 01-43-38-44-20.
● **Internet.** On trouve désormais sur le Net tous ces noms qui sont depuis toujours synonymes de spectacle : Gruss (Alexis et Arlette), Pinder ou Bouglione... Chacun d'entre eux, avec plus ou moins de bonheur, présente aux internautes le programme de ses prochaines tournées, les grands événements de leur histoire, souvent accompagnés de photos prises durant les répétions avec les principaux acteurs de la piste aux étoiles. Un site répertorie l'ensemble des pages Web consacrées au cirque à travers l'Europe, avec les adresses des écoles.
– Le répertoire de sites consacrés au cirque :
perso.infonie.fr/vh.ds/cirque/liens.htm
– Le site du cirque Oposito et de l'Ethiopia Circus :
www.lefourneau.com/oposito.

LA JEUNESSE, « UN ENCOMBREMENT »

« *Devenir clown, c'est un rêve d'enfance, une passion* », confie Damien Bouvet, qui vient de créer *Papa clown*. Comme bien des clowns de la nouvelle génération, il a fait des études de théâtre, au Conservatoire de Lyon, et joué dans des pièces. Il a observé les comiques du cinéma muet – Buster Keaton, Laurel et Hardy – ou les danseurs de buto japonais. « *Je ne me sens pas encore clown, je fais une recherche* », dit-il, persuadé que la jeunesse, en ce domaine, est un « *encombrement* ». « *Les clowns sont beaucoup plus intéressants quand ils acquièrent cette noblesse de la maturité : ils possèdent et la douceur de l'enfance et le privilège de l'âge.* » Sur scène, Damien Bouvet se métamorphose constamment – en enfant, en mère, en ours –, renouant avec le cocasse et l'étrange qui font le charme du cirque.

Sur les traces d'Annie Fratellini, quelques femmes enfilent le nez rouge que les hommes étaient seuls à porter, contribuant à renouveler le genre. Le Cirque de Barbarie, de Barbara Vieille, entièrement féminin, a été l'un des premiers à imposer ses images grotesques, ses personnages démesurés, caustiques. Roseline Guinet, clownesse de la compagnie Les Nouveaux-Nez, promène magistralement son personnage de Madame Françoise, midinette attachante, jongleuse et musicienne. Au rayon burlesque, on peut découvrir une débutante, Emma Clown ; formée à l'école de Jacques Lecoq, Emma – de son vrai nom Meriem Menant – est étrangère au monde du cirque : « *Je n'aime pas les caravanes, les chapiteaux. Je trouve plus dur de jouer sur une piste que dans un théâtre.* »







FRÉDÉRIC MEI

Gilles Defacque, fondateur du festival Au rayon burlesque.

Après la disparition des vieux cirques, en l'absence de maîtres incontestés, les écoles jouent un rôle majeur dans la transmission de cet art. Peut-on apprendre à être clown ? Non, répondent les partisans du cirque traditionnel, comme la famille Fratellini. Oui, rétorquent les artisans du rapprochement avec le théâtre et la danse. A l'école de théâtre Jacques Lecoq, les études commencent par le travail du masque et se terminent par celui du clown. « *La recherche de son clown, c'est d'abord la recherche de son propre dérisoire* », estime le directeur. Dans son livre *Le Corps poétique* (Actes Sud), il précise : « *Je place volontairement ce travail en fin de parcours, car le clown demande une expérience personnelle forte.* »

L'Ecole supérieure des arts du cirque de Châlons-en-Champagne, la plus sélective en France, est le tremplin du nouveau cirque. Dans un rapport de juin 1988, le Conseil économique et social déplore que des pratiques traditionnelles (arts clownesques et équestres) y soient délaissées. « *C'est vrai que notre concours d'entrée privilégie l'acrobatie (coefficient 4), la danse et le jeu d'acteur (coefficients 2), ce qui élimine des jeunes un peu moins bons dans ces domaines, mais doués pour d'autres* », explique Bernard Turin, directeur du centre de Châlons. Il réfléchit à la création d'une filière dédiée aux arts clownesques. « *En janvier ou février, je vais rassembler des personnes compétentes avec lesquelles s'interroger sur le clown de demain.* »

ÉVITER LES RÉFÉRENCES

Monstrueux ou trivial, puissant ou bizarre, l'art du clown relève en partie d'une technique – la démarche, le maquillage – et d'un répertoire de numéros classiques. Le travail du corps est au fondement même du clown, roi des inversions entre le haut et le bas, l'envers et l'endroit, entre les chaussures excessivement grandes et le chapeau infiniment petit.

Pour Gilles Defacque, clown fondateur d'Au rayon burlesque, son art est, comme la poésie, « *une forme contraignante, qui rend possible une totale liberté* ». Né dans une salle de bal-catch-théâtre-cinéma, il est sensible aux origines populaires du cirque, à ses parentés avec le music-hall ou le cabaret. Il se méfie d'un enseignement qui conduirait à des normes étroites : « *Le risque, c'est que certaines formes deviennent la référence du nouveau cirque.* » Enseignant à l'école de Rosny-sous-Bois, où les élèves se préparent au concours d'entrée à Châlons, il plaide pour des approches diversifiées. Dans un monde du cirque divisé par les querelles d'école entre « anciens » et « nouveaux », son festival Au rayon burlesque réunit des jeunes artistes formés dans les différents courants, à la recherche de leur style propre.

Catherine Bédarida

A Lille, en décembre, un festival de jeunes troupes

AU RAYON BURLESQUE, 15e Festival du Prato. Tous les jours *Sans marchandises*, de la compagnie Convoi exceptionnel. Le 11 décembre, *Papa Clown*, de Damien Bouvet ; le 12, *Le Président Tricard s'adresse à la nation*, du Kakophonic Micro Théâtre ; le 16, *Le Prato fait son cirque...*
LE PRATO, 6, allée de la Filature, Lille. Tél.: 03-20-52-71-24. Jusqu'au 16 décembre. De 20 F à 100 F.

LILLE
de notre envoyée spéciale

Un petit chapiteau pimpant illumine le quartier de Moulins, à Lille. Autour, les quatre caravanes, les vieilles Mercedes et les camions de Convoi exceptionnel stationnent dans la neige. A quelques centaines de mètres, un plus grand chapiteau accueille les autres spectacles du festival Au rayon burlesque. Moulins est le fief de la compagnie du Prato, les clowns à l'origine de la manifestation. C'est aussi un entrelacs de filatures et d'usines désaffectées, de maisons abandonnées, de façades murées. La mairie de Lille a commencé sa réhabilitation. Une ancienne filature abrite désormais une université. Une autre accueille une bibliothèque publique ainsi que les bureaux et la salle du Prato.

La compagnie Convoi exceptionnel se situe à la marge de la tradition et du nouveau cirque. Ses membres, formés à l'école de Châlons-en-Champagne ou chez Fratellini, recherchent une facture, un univers esthétique contemporain. Ils sont rémunérés à la recette et non à coups de subventions. Mais, comme les anciens, cette jeune compagnie créée en 1997 a pris le risque d'acheter un (petit) chapiteau et d'aller jouer sur les routes.

FINESSE ET TENDRESSE, OU ULTRA-ÉNERGIE

Sans marchandises, leur spectacle présenté à Lille, est une création tout en finesse et en tendresse, à l'image des sauts comiques de la clown voltigeuse aux élastiques. Les cinq artistes enchaînent leurs prouesses – jongiage poétique, portées acrobatiques, danse de corde –, sur une musique *live* de cuivres, influencée par le souffle tsigane. Très proches de la piste, les spectateurs sont comme englobés dans cette bulle fantastique.

Avec sa nouvelle création, *Papa Clown*, Damien Bouvet se place sur une piste ronde, matérialisée par un tapis. Petits trains, poupée Barbie, castelet... son univers est chargé d'objets hétéroclites qui ont en commun d'évoquer l'enfance. Si son spectacle ne semblait, ces derniers jours, pas tout à fait rodé, il émeut pourtant, avec sa profusion de mondes imaginaires.

Leur spectacle de fin d'études à l'école de Châlons, *Le Cri du caméléon*, mis en scène par le chorégraphe Joseph Nadj, a connu un immense succès : cette douzaine d'élèves ont créé la compagnie Anomalie, dont le spectacle *33 Tours de piste* a été invité à Lille. Il montre ce dont ils ne veulent pas : peu de prouesses ; une scène frontale plutôt qu'une piste ronde... Encore marqués par l'esthétique de Nadj, ces jeunes ultra-énergiques, bons danseurs et musiciens, semblent à la recherche de leur propre langage.

C. Ba

Valérie Fratellini, fille et mémoire d'Annie

PORTRAIT

Ecuyère, elle transmet aussi l'art hérité d'une longue lignée de saltimbanques

À LA LISIÈRE du parc de La Villette, coincée entre le périphérique, les voies ferrées et le boulevard extérieur, l'Ecole nationale du cirque Annie-Fratellini est un fragment du monde des saltimbanques échoué dans la jungle parisienne. Un chapiteau, des camions, une petite caravane-cantine : un je-ne-sais-quoi d'éternel... Valérie Fratellini, descendante d'une lignée prestigieuse de clowns, enseigne le trapèze. Pendant vingt ans, elle a joué le clown blanc, en duo avec sa mère, Annie Fratellini, disparue en juillet 1997, qui fut l'une des premières femmes clowns. Le grand-père d'Annie Fratellini, Paul, formait un célèbre trio de clowns avec ses frères : après avoir débuté en Russie, les trois Fratellini ont tenu le haut du pavé à Paris jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

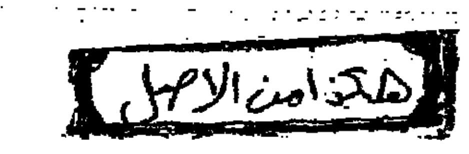
« *Ma mère m'a enseigné le courage. Je monte des chapiteaux, je conduis des camions, je m'occupe de mes chevaux* », explique Valérie Fratellini, qui se dit « *dresseuse-écuyère* ». Mère de deux filles, enceinte d'une troisième, elle rayonne comme une toute jeune femme, avec ses cheveux bruns courts et son regard gai. Deux mois avant l'accouchement, elle répète ses prouesses à cheval, sans la moindre hésitation. Avec son mari, Gilles Audejean, elle crée un spectacle de cirque équestre, *Saudade*, dans lequel elle apparaît entre autres en clown. Mais, « *depuis la mort d'Annie, j'ai beaucoup de mal à être clown, sans elle* », confie-t-elle.

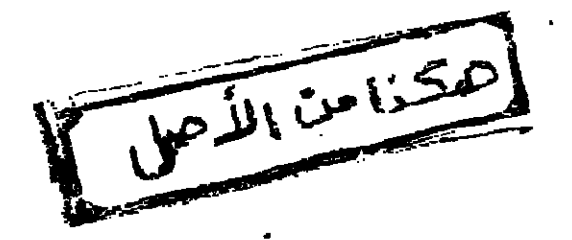
« C'EST SOI, C'EST UN INDIVIDU »

Le cursus de l'école ne comprend pas de cours obligatoire en art clownesque. Il privilégie la base du cirque : acrobatie, trapèze, jonglage, voltige... « *Je peux enseigner la technique du trapèze mais, pour le clown, il n'y a pas de technique à apprendre. Le clown, c'est soi, c'est une âme, c'est un individu. Dans le cours facultatif d'art clownesque, je parle aux élèves de l'histoire des grands cirques, je projette des diapositives, je leur lis les écrits d'Annie.* » Elle estime qu'aujourd'hui « *il n'y a plus de grands clowns parce qu'il n'y a plus de grands cirques* ». Pourtant, d'ici deux ans, dans le cadre d'une réforme pédagogique de l'école, Valérie Fratellini envisage de créer un atelier destiné aux élèves de l'école qui, en fin de cursus, aimeraient approfondir le travail de ce personnage qui n'a cessé d'identifier un art noble et ancien, le cirque.

C. Ba

★ ***Saudade*, spectacle de cirque équestre de Gilles Audejean, Valérie Fratellini et Christophe Sigognault à l'Ecole du cirque Annie-Fratellini, 2, rue de la Clôture, Paris 19e. Les 8 et 9 janvier à 20 h 30. Tél. : 01-48-45-58-11.**





Les interprétations libres de Hans Zender

Quatorze CD pour apprécier la sensibilité du chef et celle de l'Orchestre de la Radio de Sarrebruck

PARIS CONNAÎT surtout Hans Zender pour ses interprétations de la musique du XXe siècle. Or, cet Allemand né en 1936 a également pratiqué le grand répertoire dans les conditions exceptionnelles (quinze jours de répétition pour préparer un seul concert !) offertes par la radio sarroise.

Si cette *Hans Zender Edition* intéresse en premier lieu par la personnalité d'un chef de la trempe d'Ernest Bour ou de Michael Gielen, elle permet aussi d'apprécier le rayonnement particulier de l'Orchestre de la Radio de Sarrebruck, qui, aux dires de Zender, demeure un exemple quasi unique (avec celui du Südwestfunk de Baden-Baden) de formation radiophonique n'ayant pas cédé à une logique de concert commerciale. Les documents retenus (captations en studio effectuées les veilles de concert ou enregistrements publics) s'étendent sur un quart de siècle, mais couvrent principalement les treize années (1971-1984) pendant lesquelles Zender occupa le poste de directeur musical.

Ils reflètent, bien sûr, l'engagement de Zender – lui-même compositeur représenté ici par plusieurs oeuvres – en faveur de certains de ses pairs qui étaient loin de faire l'unanimité (Helmut Lachenmann, Giacinto Scelsi), mais révèlent aussi un abord des maîtres du passé qui ne sacrifie pas à la recherche de la modernité. Mozart, *« le plus difficile à interpréter »* selon Zender, devient alors l'artisan d'une musique extrêmement nervurée, toute de chair et de sang. Beethoven, illustré par deux symphonies (la *Première* et la *Sixième*) très homogènes et un *Concerto pour violon* élégamment tracé (joué par Henryk Szeryng en 1982), indique bien que Zender sait parfaitement saisir le temps musical spécifique à chaque créateur. Mais c'est surtout Schumann, à travers une *4e Symphonie* certes pas toujours exempte d'impuretés instrumentales, qui favorise la perception du style de Zender, coulé, presque improvisé, survolant les barres de mesure avec aisance sans tomber dans le vague.


THIERRY MARTINOT

Hans Zender.

ASSEMBLAGE PROGRESSIF

Une semblable sensation de liberté se dégage des parcours mahlériens. Ceux de la *9e Symphonie* et de *Das Knaben Wunderhorn* (en 1979, avec Brigitte Fassbaender et Dietrich Fischer-Dieskau) présentent une séduction coloriste vraiment inhabituelle. Le « Rondo » de la *Neuvième* sonne presque comme du Schoenberg ! Les *Cinq Pièces op. 16* de Schoenberg, un des sommets de cette monumentale édition, n'ont en revanche aucun accent mahlérien. Cependant, elles ne sont pas non plus servies comme des objets d'expérimentation avant-gardiste et s'apparentent à d'immenses tableaux près d'imploser dans leurs cadres délibérément miniaturisés. Zender excelle dans les musiques qui relèvent de la notion d'assemblage progressif.

Des Messiaen délicats (dont le deuxième livre des *Poèmes pour Mi*) et des Debussy frémissants (*Images* et *Jeux* plus que *La Mer*), de même qu'un Boulez de référence (*Rituel - In memoriam Bruno Maderna* enregistré le mois suivant la création) témoignent d'une sensibilité libérée des tendances nationales. D'ailleurs, c'est un Américain, Morton Feldman, qui suscita le plus d'investissement de la part de Zender. Avec quatre pièces d'importance écrites au cours des années 70 (*Flute and Orchestra*, *Cello and Orchestra*, *Oboe and Orchestra*, *Piano and Orchestra*), le coffret consacré à ce minimaliste inquiet est extrêmement précieux. Tout comme la monographie réalisée pour Bernd Aloïs Zimmermann, peut-être LE disque à détacher de cet ensemble s'il fallait ne s'en procurer qu'un. Pour la qualité prismatique du *Concerto pour violoncelle en forme de « pas de trois »* (avec en soliste Siegfried Palm, son dédicataire), pour la mouvance spatiale des *Antiennes* pour alto et vingt-cinq instrumentistes, pour la granulation lumineuse de l'*Impromptu* varésien et du visionnaire *Photoptosis*.

Exemplaire sur le plan éditorial (la notice propose un entretien très instructif avec Zender), cette somme éclaire donc un pan de l'histoire de l'interprétation. On rêve d'un équivalent, de ce côté-ci du Rhin, qui s'attacherait par exemple à l'ère Janowski de l'Orchestre philharmonique de Radio-France...

Pierre Gervasoni

★ Edition Hans Zender, 14 CD vendus séparément, CPO 999 473-2 à 999 486-2, distribués par disques Concord.

SÉLECTION DISQUES

ELVIS PRESLEY
Memories,
The 68 Comeback Special

Diffusé le 3 décembre 1968 sur la chaîne de télévision américaine NBC, le *Comeback Special* a rétabli, pour un temps trop court, l'aura, la force d'Elvis Presley. Les images de ce show télévisé ont parcouru l'Amérique, donc le monde : Elvis, chemise noire pour *Jailhouse Rock*, le rock du bagne, avec des prisonniers en ombres chinoises ; en blanc devant les lettres lumineuses de son prénom ; crooner sublime dans *Can't Help Falling in Love* ; en costume paillettes ; moulé dans le cuir, blouson et pantalon, avec ses anciens musiciens, dont DJ Fontana et Scotty Moore pour quelques minutes flamboyantes. Un double CD rassemble les répétitions, des inédits et les deux parties du show (« debout » avec choristes et décors, « assis », pas pour longtemps, dans son retour aux sources). C'est du grand rock et de la grande romance. Elvis remet les pendules à l'heure, avec fierté, avant de bientôt s'abîmer dans le clinquant de Las Vegas. Là, le passé, le présent et un futur sans suite se conjuguent sur *Trouble Man*, *Heartbreak Hotel* ou *That's All Right*. *Sylvain Siclier*

★ 2 CD RCA Records 07863 67612 2. Distribué par BMG.

PAUL MISRAKI
Musiques originales de films

Mort cet automne, Paul Misraki était l'auteur de chansons célèbres qui firent notamment les grandes heures de l'orchestre de Ray Ventura. Après un passage dans les studios de Hollywood, il fut aussi un prolixe compositeur de musiques de films. La promenade organisée en quatre volumes dans l'univers élégant de Paul Misraki rafraîchit la mémoire collective, à commencer par la bande originale de *Et Dieu créa la femme* – la transe de Brigitte Bardot sur une musique afro-cubaine (volume I). Paul Misraki a beaucoup composé pour la nouvelle vague (*Alphaville*, de Jean-Luc Godard, *A double tour* de Claude Chabrol, *Le Doulos*, de Jean-Pierre Melville, tout cela dans le volume II). *Montparnasse 19*, de Jacques Becker, *La fièvre monte à El Pao* de Luis Buñuel (volume IV) complètent l'oeuvre. *Véronique Mortaigne*

★ 1 CD Larghetto Music 952402. Distribué par Pomme Music.

BURHAN OCAL
Classical Ensemble of Istanbul

Après un album épatant consacré au répertoire tsigane de Turquie des XVIIIe et XIXe siècles (*Sultan's Secret Door*/Network), Burhan Öçal, percussionniste, chanteur, compositeur et leader (*darbouka*, *bendir* et voix) du Classical Ensemble of Istanbul (avec Arif Erdebil, *nay* ; Göksel Baktagir, *kanoun* ; Osman Yurdal Tekcan, *oud* ; Selim Güler, *kemançe*), remonte à nouveau le temps, pour s'intéresser à la musique savante turque. Un langage raffiné et riche de nuances, dont l'identité ne cessa d'évoluer, surtout depuis le XVIe siècle, époque à partir de laquelle Istanbul attire tous les artistes de l'Empire ottoman et devient le berceau d'un syncrétisme musical accompli. Conçu comme une longue suite instrumentale et vocale, cet album est un voyage apaisant et voluptueux à travers les siècles. Il enchaîne pièces sacrées ou profanes, poèmes, et *makams* (modes) dans une parfaite harmonie. *Patrick Labesse*

★ 1 CD L'Empreinte digitale ED 13093. Distribué par Harmonia Mundi.

CAETANO VELOSO
Prenda minha

Un disque de concert se réduit souvent à une version live du dernier album studio, agrémentée de quelques succès. Le Brésilien Caetano Veloso ne boit pas de cette eau-là. *Prenda Minha* a été enregistré du 10 au 13 septembre au Metropolitan de Rio de Janeiro, lors de récitals nourris par un vrai travail de création musicale : si les chansons sont puisées dans le répertoire du chanteur (du Caetano Veloso, du Jorge Ben, Chico Buarque, Tom Jobim, des thèmes traditionnels), et recoupent une carrière où se côtoient les joies du carnaval (*Eclipse Oculto*, *A Luz de Tieta*, *Vida Boa*) et les langueurs du sentiment amoureux (*Esse Cara*, *Drao*, de Gilberto Gil, à la guitare seule), les arrangements, les styles ont été soigneusement recomposés par le chef d'orchestre, le violoncelliste Jacques Morelenbaum, et le directeur artistique, Max Pierre. *Livro*, l'album paru au début de l'année, était une intelligente tentative de marier les percussions de la samba-reggae bahianaise et les arrangements romantiques des cordes et cuivres de la bossa nova. Le collage n'avait pas toujours pris. Débarrassé des violons, musclé par des percussions folles, *Prenda Minha* démontre aujourd'hui la pertinence de cette démarche. On entendra ici une exceptionnelle version de *Meditaçao* (Jobim/Mendoça). *V. Mo.*

★ 1 CD PolyGram/Verve 538583-2.

DÉPÊCHES

■ **Deux nouvelles entrées dans les quarante premiers du classement des meilleures ventes d'albums SNEP-IFOP/Tite-Live :** *Liaisons dangereuses* de Doc Gynéco (5e rang) et *Symphonique*, de Serge Lama (38e). Plus loin (72e), on trouve *Yitzak Rabin* du reggaeman ivoirien Alpha Blondy, qui prend la place de *You've Come a Long Way Baby* du DJ anglais Fatboy Slim. *1, 2, 3 Soleils*, l'album de Taha, Faudel et Khaled se tient bien à la 6e place. Johnny au Stade de France est 3e.

■ **Les versions intégrale et courte de *Notre-Dame-de-Paris*,** la comédie musicale signée Richard Cocciante et Luc Plamondon, réunissent les suffrages des acheteurs, confirmant ainsi le large succès de cette interprétation du roman de Victor Hugo. La variété des artistes sur un même disque semble séduire : pour la bonne cause (la lutte contre le sida), nombreux ont été les acheteurs de l'album collectif *Ensemble*, classé premier au Top albums.

Huit heures de musique à Bercy pour fêter les droits de l'homme

Amnesty International a réuni dix artistes et groupes pour un concert-marathon

Ils étaient six stars en 1988 (avec Sting et Michel Jonasz), ils sont dix en 1998 pour un concert célébrant, dans la ville où elle a été signée, le cinquantenaire de la Déclaration des droits de l'homme. Devant un parterre plutôt sage, c'est le dalaï-lama qui a eu les honneurs de l'applaudimètre avant que Page and Plant puis Radiohead ne transforment le Palais omnisports de Bercy en une vaste piste de danse.

AMNESTY INTERNATIONAL CONCERT. Avec Bruce Springsteen, Tracy Chapman, Kassav, Peter Gabriel, Shania Twain, Alanis Morissette, Page and Plant, Radiohead, Youssou N'Dour, Asian Dub Foundation. Palais omnisports de Paris-Bercy, le 10 décembre.

A l'extérieur du Palais omnisports de Paris-Bercy, des slogans sur des affiches demandent des comptes à Augusto Pinochet. A l'intérieur, le vaisseau parisien se remplit progressivement à l'heure de la sortie des bureaux. Quatre stars montent sur scène et entament l'hymne de la nation rasta, devenu celui d'Amnesty International, *Get Up, Stand Up*, de Bob Marley. Il y a dix ans, Bruce Springsteen, Tracy Chapman, Youssou N'Dour et Peter Gabriel reprenaient déjà ce titre sur cette même scène, lors d'une tournée en faveur de l'organisation pour la défense des droits de l'homme.

Amnesty s'est associée à l'entreprise de cosmétiques The Body Shop, dont le partenariat est parfois un peu trop visible. A chaque spectateur sont distribuées cinq fiches concernant chacune un prisonnier politique. Il lui est demandé d'utiliser, encore et toujours, son stylo pour *« scier des barreaux »*. Au-dessus de la scène, suspendue comme une épée de Damoclès, une guitare ceinturée de barbelés rappelle que l'arbitraire n'est jamais loin et peut frapper n'importe qui. Entre chaque passage d'artiste, des spots énoncent les articles de la *déclaration de 1948*.

Les stars jouent bénévolement et les reproches classiques qui leur sont adressés – profiter de la cause pour promouvoir leurs derniers albums – ne sont pas de mise : aucune ne vante ses produits. A l'applaudimètre, elles se font d'ailleurs toutes battre par le dalaï-lama. L'apparition de l'âme du peuple tibétain fait se lever le public comme un seul homme. L'accueil de Bercy n'est pas celui de l'Elysée.

Ce sont les anciens qui ouvrent le bal. Il y a dix ans, Bruce Springsteen clôturait en fanfare, avec l'E Street Band, le concert parisien. Invité de dernière minute (la chanteuse belge Axelle Red s'est, elle, décommandée), le « boss » a rappelé avec sa guitare sèche et une chanson, *The Ghost of Tom Joad*, que le respect des droits de l'homme concerne aussi les nations les plus nanties. Ce fut le sanglot de l'Américain blanc, avant la complainte de la femme noire américaine, Tracy Chapman.

BRASSAGE DES GENRES

En conviant le groupe de zouk Kassav, Amnesty a sans doute tenu compte d'un reproche formulé dans le passé, celui de faire la part belle essentiellement aux musiciens anglo-saxons. Maître de cérémonie en tant que plus ancien militant d'Amnesty, Peter Gabriel a veillé au brassage des genres en invitant le clavier de la formation antillaise et le Sénégalais Youssou N'Dour à reprendre un de ses titres de bravoure, *In Your Eyes*. Le « boeuf » aura été trop rare pendant ce concert, sans doute à cause d'un plateau trop copieux.

Deux prestations plus décevantes (les Canadiennes Shania Twain et Alanis Morissette) ont précédé les sets explosifs de deux groupes anglais. Page and Plant, rescapés de Led Zeppelin, ont provoqué les premiers débordements chez un public jusqu'alors plutôt sage. Leurs cadets de Radiohead ont offert le show le plus intense, le plus long aussi, leur unique concert européen de l'année.

Youssou N'Dour aura hélas fait les frais du retard accumulé par le concert. Il est presque 1 heure du matin lorque l'oiseau de Dakar invite Tracy Chapman, Jocelyne Beroard (de Kassav) et Peter Gabriel à le rejoindre pour *Seven Seconds*. Vingt minutes plus tard, le collectif anglo-indo-pakistanais Asian Dub Foundation ferme la marche dans une salle aux trois quarts vide. Ceux qui sont restés ne se plaignent pas : ils ont Bercy à eux seuls pour danser. Pour les plus téméraires, le concert pour les droits de l'homme s'est transformé en marathon de huit heures.

Bruno Lesprit

SORTIR

PARIS

Fabrice Dugied
Marquer son territoire. Dans un monde normatif, une épreuve quotidienne qui tourne vite au bras de fer. Fabrice Dugied fait claquer cette revendication avec rage dans chacune de ses *créations*. Hystéro-foutraque, *A Incandescence* ne fait pas *exception. Une femme pulvérise* du déodorant sur son passage. *Sillage à la menthe : qui aime, me* sniffe. Une autre arrose le plateau de sable tandis qu'un homme se poudre les pieds de bleu et imprime le sol. A chacun, sa trace, sa bulle ! Pour soi, contre l'autre, question de survie, de résistance. C'est si bon d'être comme une bille dans son trou pour s'abandonner à sa transe. Qui s'obsède sur sa diagonale, qui sur son pas de patinage. Oubliée la technique de la belle danse. Corps en folie pour chorégraphie limite. Avec une maligne jubilation, Fabrice Dugied casse les codes et les convenances. Une manière d'exorcisme parfois un brin systématique.
Regard du Cygne, 210, rue de Belleville, 20e. Jusqu'au 13 décembre à 20 h 30, vendredi 11, à 14 h 30, dimanche 13, à 17 heures. Tél. : 01-43 58-55-93. De 50 F à 70 F.

Hubert-Félix Thiéfaine
Chanteur au profil médiatique discret mais bénéficiant d'un public fidèle depuis vingt ans, Hubert-Félix Thiéfaine, cinquante ans, natif de Dôle (Jura), se produit dans la plus vaste des salles parisiennes. Secret et hostile aux contraintes, il a néanmoins le souci de ne pas être réduit à l'image d'un chanteur un peu marginal, alors qu'il est titulaire de douze albums n'ayant jamais flanché sous la barre des 100 000 ventes. Une rétrospective de ses chansons livrées dans le style organique qui lui est propre vient de paraître (*78-98*, chez Masq/Sony Music), ainsi qu'un nouveau disque, *Le bonheur de la tentation* (Tristar/Sony Music).
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, 9e. Mº Porte-de-Bercy. Le 11, à 20 h 30. Tél. : 01-44-68-44-68. 193 F. En tournée : le 14 décembre, à Rennes (Le Liberté), le 15, à Orléans (Zénith), le 16, au Mans (Antarès), le 17, à Châteaudun (Espace André-Malraux), le 18, à Rezé-lès-Nantes (la Trocardière), le 19, à la Rochelle (Parc expo)... Le 15 mars, à l'Olympia.

Sophia Domancich
Seule au piano, Sophia Domancich. La pianiste qui se partage entre son trio et sa place, très libre dans l'ONJ de Didier Levallet, a pris l'habitude de protéger ses mains dès les premiers froids. Des mains qui sur le clavier jouent une musique en suspension, délicate et puissante, qui sait se faire rêveuse et poétique autant qu'elle est grondante et habitée.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 11, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 60 F.

Droits de l'homme
A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Centre Pompidou, l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) et le Parlement des écrivains organisent une rencontre internationale au cours de laquelle des personnalités commenteront à tour de rôle l'un des trente articles de la Déclaration. Jacques Derrida et Wole Soyinka concluront cette rencontre.
Tipi, rue Saint-Martin, sur la piazza du Centre Pompidou. Mº Rambuteau. Le 12 décembre, de 16 heures à 22 heures. Tél. : 01-44-78-12-33. Entrée libre.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A la place du coeur
de Robert Guédiguian (France, 1 h 53).
Halloween, 20 ans après, il revient (*)
de Steve Miner (Etats-Unis, 1 h 31).
Julie est amoureuse
de Vincent Dietschy (France, 2 h 06).
Kirikou et la sorcière
dessin animé de Michel Ocelot (France-Belgique-Luxembourg, 1 h 10).
Love is The Devil (*)
de John Maybury Etats-Unis, 1 h 30).
Massoud l'Afghan
de Christophe de Ponfilly, (France, 1 h 30).
La Mère Christain
de Myriam Boyer (France, 1 h 30).
Les Misérables
de Bille August (Etats-Unis, 2 h 09).
Mookie
d'Hervé Palud (France, 1 h 27).
Le New Yorker
de Benoît Graffin (France, 1 h 15).
Perdus dans l'espace
de Stephen Hopkins (Etats-Unis, 1 h 54).
Trois Anglaises en campagne
de David Leland (Grande-Bretagne, 1 h 50).
Velvet Goldmine
de Todd Haynes (Grande-Bretagne, 2 h).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

Certains l'aiment chaud
de Billy Wilder.
Américain, 1959, *noir et blanc* (1 h 40).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).
Les Contrebandiers de Moonfleet
de Fritz Lang.
Américain, 1955, copie neuve (1 h 23).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 +).
L'Homme de l'Ouest
d'Anthony Mann.
Américain, 1958 (1 h 36).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30)
Sept Ans de réflexion
de Billy Wilder.
Américain, 1956 (1 h 45).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Solistes de l'Ensemble Intercontemporain
Francesconi : *Animus*. Donato : *Annam*. Maresz : *Maetallics*. Racot : *Exultitudes*. Ona : *Galena, création*. Daniel Kientzy (saxophone).
Ircam, 1, place Igor-Stravinsky, 4e. Mº Rambuteau. Le 11, à 20 heures. Tél. : 01-44-78-48-16. 90 F.

Emmanuelle Huynh Thành Loan
Tout contre.
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. Le 11, à 20 heures. Tél. : 01-53-45-17-00. De 70 F à 100 F.

Compagnie Montalvo-Hervieu
Paradis.
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. Le 11, à 21 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. De 40 F à 100 F.

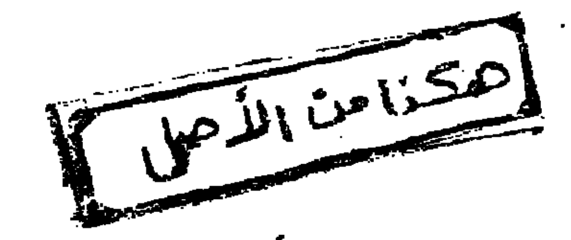
Compagnie Enfin le jour
Richard Cayre. Thirry Escarmant : *Tout va bien.*
Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, 20e. Mº Ménilmontant. Le 11, à 20 h 30. Tél. : 01-43-66-01-34. 120 F.

Pigalle
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. Le 11, à 20 h 30. Tél. : 01-69-43-03-03. De 40 F à 80 F.

Bernadette Rolin
Ailleurs, 13, rue Jean-Beausire, 4e. Mº Bastille. Le 11, à 20 h 30. Tél. : 01-44-59-82-82.

Quatuor Felicia et Liro Rantala
Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, 5e. Mº Maubert-Mutualité, Cardinal-Lemoine. Le 12, à 19 heures. Tél. : 01-40-51-89-09. 40 F.

Nuit d'Egypte
Massy (91). Centre culturel Paul-Baillart, 5, allée du Québec. Le 11, à

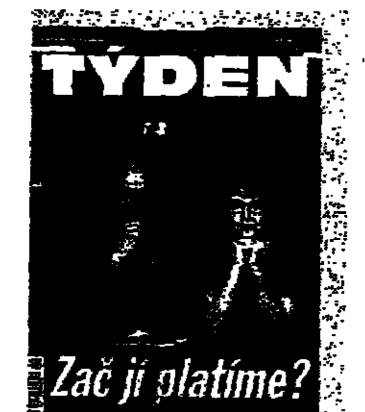


La fin de l'ostracisme à l'égard du PC en Bohême

Neuf ans après la « révolution de velours », les communistes tchèques ne sont plus des pestiférés. L'hebdomadaire praguois « Tyden » estime que les difficultés économiques actuelles expliquent ce changement

AU DÉBUT des années 1990, personne n'aurait donné cher de l'avenir du Parti communiste tchèque (KSCM), le seul de tout l'ex-bloc soviétique – hormis la Russie – à conserver son appellation et ne pas être devenu social-démocrate. A la fin de la décennie, tout le monde doit reconnaître son erreur : le KSCM est loin d'avoir connu le sort des dinosaures, même si ses rangs ont fondu (de un million de membres à 140 000) et que l'âge du communiste moyen est de soixante-deux ans. Au contraire, son installation dans le paysage politique tend à se renforcer, comme l'ont confirmé les élections, législatives en juin, et municipales et sénatoriales le mois dernier. Le KSCM dispose désormais, grâce à ses 11 % de voix, de 24 députés sur 200 contre 22 dans la chambre sortante et de quatre sénateurs contre deux auparavant, ainsi que plus de 2 000 maires, adjoints et conseillers municipaux.

Cette « bonne santé » du KSCM, explique le sociologue Jan Hartl dans l'hebdomadaire *Tyden*, *« est la conséquence des erreurs de la transformation qui engendre les difficultés économiques et sociales actuelles. Au début de la décennie, les communistes avaient le sentiment d'une défaite historique. Le parti libéral du premier ministre Vaclav Klaus se portait bien, les réformes n'étaient pas douloureuses. Beaucoup d'électeurs communistes refusaient de s'engager et n'allaient pas voter. La situation a changé »*.



La force non négligeable du KSCM, utile pour le gouvernement social-démocrate minoritaire de Milos Zeman, a ramené le Parti sur le devant de la scène après neuf ans d'« isolement ».

Chose inimaginable il y a encore quelques mois, le KSCM participe à de nombreuses coalitions dans des mairies et de plus en plus de députés envisagent de collaborer avec les communistes. Selon *Tyden*, *« le président Vaclav Havel a probablement contribué à lever l'interdit sur les communistes en n'excluant pas, pour la première fois depuis 1989, de rencontrer des responsables du KSCM »*. Pour certains sociaux-démocrates qui souhaitent « légaliser » la collaboration avec le Parti communiste, il est temps d'en finir avec l'ostracisme qu'ils s'étaient eux-mêmes imposé en 1995, au plus fort de l'anticommunisme ambiant.

Selon M. Hartl, le KSCM indispose finalement peu de gens parce que *« la société est imprégnée de bolchévisme »*. D'après ses sondages, *« un adulte sur quatre a été, au moins un moment, membre du Parti communiste »*. Pour les élites, les chiffres sont encore plus éloquents : *« Près de 50 % des capitaines d'industrie et près d'un directeur sur deux d'une institution publique a eu sa carte. »* Dans la police et l'armée, 77 % des hauts gradés sont d'anciens communistes et ils représentent 36 % de la classe politique.

Toutefois, si les communistes ne sont plus diabolisés, le communisme n'a d'attrait que pour 11,5 % des Tchèques, par ailleurs majoritairement mécontents de la situation actuelle. Les dirigeants du Parti, qui rompt par touches successives avec son passé – en condamnant les crimes des années 1950 et en réhabilitant le « printemps de Prague » de 1968 – sont conscients de la pérennité de leur mauvaise image. Aussi misent-ils sur le travail parlementaire du groupe communiste pour convaincre les électeurs de leur bonne foi. Ils ont déjà impressionné leurs collègues en proposant le plus grand nombre de projets de lois dont une refonte du code du travail que les gouvernements de droite successifs n'ont pas été capables de présenter.

Martin Plichta

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ L'Europe est un marché commun. Elle possède une monnaie commune. A-t-elle pour autant une volonté et une vision politiques communes ? Rien n'est moins sûr. Et c'est cela même que les Quinze vont devoir laborieusement vérifier au cours du sommet qui les réunit aujourd'hui à Vienne mais aussi, et surtout, pendant les premiers mois de l'année prochaine lors même que l'Allemagne présidera les destinées de l'Union.
La difficile discussion de l'Agenda 2000, c'est-à-dire le débat sur la programmation financière et budgétaire de l'Union européenne durant les six premières années du troisième millénaire n'est pas qu'affaire de gros sous. Son enjeu est éminemment politique : les Quinze seront-ils ou non capables de dépasser leurs intérêts étroitement et égoïstement nationaux au profit d'un projet politique européen ambitieux ?

THE FINANCIAL TIMES

■ Les lignes de combat sont dessinées pour un nouvel affrontement au sein de l'Union européenne à propos de l'argent, qui paye quoi, et comment celui-ci est dépensé. C'est une bonne question parce qu'elle va au cœur de ce que l'Union devrait faire. Elle est également source de divisions profondes, car elle menace de dresser les pays du nord contre ceux du sud, ceux qui payent le plus contre ceux qui dépensent le plus.
Au sommet européen de Vienne d'aujourd'hui, les divergences paraissent trop grandes pour pouvoir être comblées. L'ennui est que loin d'être trop radicaux, les plans proposés sont probablement trop prudents pour permettre de poser les fondations d'un accord durable.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ Qu'est-ce qui distingue, au fond, les mégrétistes des fidèles de Jean-Marie Le Pen ? Schématiquement, le fondateur du Front national incarne une nostalgie française, une vision largement fantasmée d'un âge d'or à retrouver, d'une grandeur de baroud, une furieuse hostilité à l'époque.
A l'inverse, les mégrétistes, qui ont largué les amarres avec le passéisme, le terroir et l'Algérie française, se veulent des extrémistes post-modernes. Leur idéologie, poussant à ses limites le cynisme libéral, ne s'encombre pas de la rétrospection et ne partage pas l'obsession du passé qui soustend les discours du président du FN. Ils sont les inventeurs d'une extrême droite plus policée, moins sentimentale, moins « héroïque ». Une technocratie glacée, dure aux faibles. Ils veulent gouverner et non pas tempêter.

SUR LA TOILE

GRÈVE DE L'INTERNET

■ Plusieurs associations d'internautes français ont lancé un mot d'ordre de *« grève de l'Internet »* (boycott des connexions et fermeture de sites Web) pour le dimanche 13 décembre. Ils entendent protester contre le tarif élevé des communications locales de France Télécom, qui représentent l'essentiel des coûts de connexion pour les utilisateurs connectés par modem. Le mouvement s'est inspiré d'actions similaires menées dans plusieurs pays européens. Il est soutenu par une douzaine d'associations de défense des consommateurs. Une grève similaire est organisée en Grande-Bretagne le même jour.
altern.org/greveft
www.ft-strike.org
www.multimania.com/scout
adim.citeweb.net
Grande-Bretagne : *www.ukgn.net/cyberstrike/index.html*

DROITS DE L'HOMME

■ La cérémonie en l'honneur de l'organisation de défense des droits de l'homme Witness, qui aura lieu à Paris le vendredi 11 décembre à partir de 19 h 30 en présence de Peter Gabriel, sera diffusée en direct sur Internet.
witness.reset.com

www.usdoj.gov/crt/voting/clarify3.htm

Selon une rumeur née sur Internet, les Noirs américains ne pourraient plus voter après 2007

DEPUIS quelques mois, une rumeur circule aux Etats-Unis, notamment dans les quartiers noirs des grandes villes. Les détails varient, mais le message est toujours le même : la loi électorale de 1965, qui garantit le droit de vote des Noirs, arrive à expiration en 2007. Dès lors, les Noirs américains ne pourront tout simplement plus voter. L'information est totalement fausse, mais de nombreux leaders de la communauté noire se disent préoccupés par cette affaire : le simple fait que de nombreux Noirs puissent croire à une telle fable prouve à quel point ils se sentent en marge de la société américaine, *« vulnérables et précaires »*.

Après enquête, le département fédéral de la justice, ainsi que plusieurs journalistes américains, découvrent que la rumeur est née sur Internet. Tout est parti d'un courrier électronique anonyme de quelques lignes envoyé à des milliers d'internautes, qui, à leur tour, l'ont réexpédié à de nouveaux correspondants, créant un effet « boule-de-neige » incontrôlable.



Bientôt, les canaux de dialogue et les groupes de discussion sont touchés. On voit apparaître des forums exclusivement dédiés à l'affaire, où des juristes amateurs donnent des interprétations fantaisistes de la loi de 1965, allant jusqu'à imaginer que le droit de vote des Noirs ne pourra être maintenu que si trente-huit Etats sur cinquante-deux donnent leur accord... Puis, des sites Web « Droit de vote » sont créés par de jeunes internautes noirs, qui appellent leurs frères de race à se mobiliser.

Alarmé par l'ampleur de l'affaire, le département de la justice a décidé de riposter sur le même terrain, en affichant sur son site web une « clarification » : *« Le droit de vote des Afro-Américains est garanti par (...) la Constitution et par la loi de 1965. Ces garanties sont permanentes, elles n'expirent pas. »* Puis il explique la raison probable de la méprise : *« La loi (...) fut promulguée alors que dans certaines régions du Sud, les Noirs ne pouvaient pas voter... Pour mettre fin à cette situation, elle contenait des clauses spéciales imposant des mesures d'exception dans certaines zones pour une durée limitée. Ces mesures exceptionnelles (...) ont été reconduites en 1970, en 1975 et en 1982. Elles expireront en 2007, à moins qu'elles ne soient à nouveau prolongées. »*

Pourtant, bien que cette mise au point ait été largement relayée sur les sites des grands médias, tous constatent, impuissants, que la rumeur ne veut pas mourir.

Yves Eudes

EN VUE

■ A peine **Cami-Joe**, la fille de **Joseph Stanley Faulder** qui attend depuis vingt et un ans dans un couloir de la mort au Texas, avait-elle confié : *« Qu'on le tue, ou que sa peine soit commuée. S'il y avait un nouveau sursis, cela prolongerait le fait de devoir revivre ça chaque année »*, que la Cour suprême des Etats-Unis accordait au condamné son neuvième sursis.

■ La commission judiciaire de la Chambre des représentants a visionné, jeudi 10 décembre, un témoignage inédit de **Bill Clinton** dans l'affaire **Paula Jones**, pour mieux cerner ce que le président entend par *« relations sexuelles »*.

■ **Vicky Brown**, directrice du Madame Tussaud's de Sydney, a cousu solidement la braguette du président **Clinton** harcelée par les visiteurs du musée de cire.

■ Jeudi 10 décembre, à l'enterrement du sculpteur **César**, « compressionniste » officiel, un inconnu distribuait, au nom d'un collectif, Y-a-bon l'art, des tracts dénonçant les *« compressions sociales dirigées contre les artistes »*.

■ Le Conseil économique et social d'Ile-de-France rapporte qu'un groupe de *« personnes à mobilité réduite »* venant de Combs-la-Ville pour se rendre à la Défense avait passé, le 22 octobre 1997, six heures dans le métro sans trouver d'issue. Toujours poussant vers le nord – aux stations Gare de Lyon, Châtelet, Gare du Nord les ascenseurs étaient en panne –, les handicapés se sont finalement retrouvés, à la nuit tombée, en gare de Saint-Denis, où aucun train n'existait pour les ramener chez eux.

■ Le conseil municipal de Craiova, ville roumaine en rase campagne, à l'écart des fleuves et de la mer, vient d'imposer une taxe de 1 471 000 lei (800 francs) par an aux propriétaires de yachts et de bateaux. *« Je n'ai jamais vu ici la moindre embarcation »*, s'étonne le maire **Constantin Bulucea**, absent lors de la délibération.

■ Dimanche 6 décembre, une Egyptienne de vingt-quatre ans a été hospitalisée dans un état grave après avoir avalé de l'insecticide : sa mère lui avait interdit de porter un jean.

■ La police égyptienne recherche une américaine, **Pamela Columbus**, venue à Guizeh, le 24 novembre, prier devant les pyramides pour se charger d'une énergie qui devait la propulser dans une autre planète, disparue depuis sans laisser de trace.

■ Jeudi 10 décembre, apprend-on auprès des gendarmes de Condom, une biche égarée dans les rues de la cité gersoise, affolée, bondissante, a disparu après avoir heurté d'un sabot la vitrine de Noël d'une boucherie.

Christian Colombani

Nos enfants nous maudiront...

par Alain Rollat

BIEN SÛR, il y a de quoi vomir. Bien sûr, ces images sont horribles. Bien sûr, ce rapport audiovisuel d'Amnesty International n'est pas conseillé aux âmes sensibles. Comment n'aurait-on pas la nausée devant ces lynchages, ces exécutions, ces décapitations, ces charniers, ces atrocités en tout genre filmées, souvent à la sauvette, par des caméras clandestines, chancelantes ? On comprend donc, bien sûr, que La Cinquième, par égard pour les jeunes téléspectateurs, ait pris la précaution de prévenir les parents avant de diffuser, jeudi après-midi, cette rétrospective annuelle des atteintes aux droits de l'homme à travers le monde : *« Accord parental souhaitable. »* Bien sûr !

Mais pourvu que nos enfants n'en aient pas tenu compte ! *« Je me souviens, quand j'étais jeune*, écrivait l'autre jour quelqu'un au médiateur de France 2, à propos des images dites "insoutenables", *mes parents censuraient toutes les images et tous les sujets considérés trop violents. Cela a eu pour effet pervers que je découvre seul cette violence, sans décodage ni explications. Et ma désillusion a été grande. Il faut que les gens qui critiquent ces diffusions cessent de penser et de vouloir faire croire aux autres que nous vivons à Disneyworld... »* Si ces images n'existaient pas, si elles n'étaient pas jetées à la face du monde, chaque année, par ces caméras cachées, la Déclaration universelle des droits de l'homme ne serait bientôt plus qu'un papier à emballer nos utopies.

Pourvu, aussi, que nos enfants n'aient pas raté la suite, ce remarquable document intitulé « L'homme surveillé ». Pourvu qu'ils aient bien noté l'autre avertissement, signé Jacques Fauvet : *« Si les traces informatiques que nous laissons aujourd'hui avaient pu être exploitées sous l'Occupation, la Résistance aurait été brisée. »* Car toutes les caméras planquées ne se valent pas, toutes les puces électroniques ne veulent pas notre bonheur. Celles qui protègent aujourd'hui nos cocons individuels et collectifs se retourneront contre nous. Elles sont déjà partout. Nous sommes déjà victimes de non-assistance à citoyens en voie d'asservissement. S'il nous restait un brin de jugeote nous porterions plainte, sur-le-champ, tous ensemble, contre nos gouvernants qui violent déjà, à notre insu, l'article 12 de ladite Déclaration universelle selon lequel *« nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile... »*, etc. Le pire est que nous prêtons notre propre concours à notre mise en casier. Nos enfants nous maudiront le jour où ils ne pourront même plus se cacher pour revendiquer le droit à l'anonymat.



VENDREDI 11 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

22.30 **Les Dents de la mer** ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1975, 120 min). TSR
22.50 **Affreux, sales et méchants** ■■ Ettore Scola (Italie, 1976, 115 min). Cinétoile
22.50 **Meurtre mystérieux à Manhattan** ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). Cinéstar 1
0.15 **Colonel Blimp** ■■ Michael Powell et Emeric Pressburger (GB, 1943, v.o., 160 min). Arte
0.40 **Chambre avec vue** ■■ James Ivory (Grande-Bretagne, 1985, v.o., 115 min). France 2
1.10 **L'Homme au masque de cire** ■■ André De Toth (Etats-Unis, 1953, 90 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Sami Bouajila, Emma Sjoberg, Faceless, Michel Houellebecq. Canal +
19.00 Tracks. Arte
19.00 De l'actualité à l'Histoire. Juger les dictateurs. Histoire
19.10 Le Rendez-vous. Invité : Nicolas Sarkosy. LCI
20.00 Envoyé spécial, les années 90. URSS à la dérive. Tatoo pour plaire. Invités : Marie Mendras, André Rauch. Histoire
20.05 C'est la vie. Le bonheur est au foyer. TSR
20.55 Plein les yeux. TF 1
20.55 Thalassa. Jeux de mer. France 3
21.00 Le Grand Journal. LCI
22.00 Faut pas rêver. Niger : Les salines du désert. France : Le train des pèlerins. Brésil : Le cirque Barque. Invité : Stéphane Freiss. France 3
23.00 Bouillon de culture. De Cadet-Rousselle à Johnny : une balade en chansons. Invités : Claude Duneton, Jean-Marie Périer, Martin Pénet, Françoise Le Golvan, Marie Nimier, Marc Lambron, Maxime Leforestier, Philippe Meyer. France 2
23.15 Sans aucun doute. Les agressions. Invitée : Marlène Jobert. TF 1
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. On l'appelait la Vénus hottentote. France 3

DOCUMENTAIRES

19.40 Fats Waller. Planète
20.15 Palettes. Stefano Di Giovanni, dit Sassetta. Le retable en morceaux, 1437-1444. Arte
20.20 Global Family VIII. Les guêpes architectes de Kyushu. Odyssée
20.35 Preuves à l'appui. [6/6]. Faire parler les morts. Planète
20.45 Méditerranée. [10/12]. Mirage. Histoire
20.50 Louvre, le temps d'un musée. Odyssée
21.25 Pour l'amour des crocodiles. [2/10]. Planète
21.45 Conférences de presse. 31 janvier 1964 [2/3]. Histoire
21.45 La Jungle de verre. La ville labyrinthe. Odyssée
22.10 Peuple Makah, le passé retrouvé. Planète
22.10 La Nuit Star Trek. La Science de Star Trek. Canal Jimmy
23.00 Grand format. Daguerréotypes. Agnès Varda. Arte
23.05 Léonard évincé. Planète
23.30 La Vie de Fjordland. Planète
0.35 La Case de l'Oncle Doc. Reich, la guerre des services. France 3

SPORTS EN DIRECT

20.00 Snooker. Masters d'Allemagne. Première demi-finale. Eurosport
20.00 Handball. Championnat d'Europe féminin. Norvège - Russie. AB Sport
20.30 Football. D1 : Strasbourg - Nantes. Canal +

MUSIQUE

21.00 Betty Carter. Nice 1998. Muzzik
21.30 Betty Carter. Montréal 1982. Muzzik
22.00 La Bohème. Opéra de Puccini. Mise en scène. Lorenzo Mariani. Par l'Orchestre et les Chœurs du théâtre lyrique de Cagliari, dir. Steven Mercurio. Paris Première
22.05 Friedrich Gulda. Œuvres pour piano, de Frédéric Chopin. Mezzo
22.30 Septeto Habanero. Angoulême 1998. Muzzik
0.15 Richard Strauss. *Till l'espiègle*. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel. Mezzo
0.20 Le Live du vendredi. Massive Attack. M 6

VARIÉTÉS

22.30 Tapis rouge. Céline Dion et Jean-Jacques Goldman. TV 5

TÉLÉFILMS

20.30 Les Complices. Serge Moati. Festival
20.45 Minuit. Walter Salles et Daniela Thomas. Arte
20.50 Le Fléau. Mick Garris [2/4]. Série Club
20.50 Double vie. Larry Elikann. TSR
21.50 Ma première nuit. Miguel Albaladejo (v.o.). Arte
22.10 Nos jolies colonies de vacances. Stéphane Kurc. Festival

SÉRIES

19.20 Equalizer. Sorti de l'ombre. 13ème Rue
19.25 Chérie, j'ai rétréci les gosses. Tu as neuf vies. Disney Channel
20.00 Quoi de neuf docteur ? TMC
20.10 Happy Days. Deuxième lune de miel. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Cadavres au placard. 13ème Rue
20.00 La Nuit Star Trek. 20.35 *Star Trek Voyager*. Episode pilote (v.o.). 23.15 *Star Trek Classic*. The Cage (v.o.). 0.10 *Star Trek Classic*. Où l'homme dépasse l'homme (v.o.). 1.05 *Star Trek Animated*. Yesteryears (v.o.). 1.30 *Star Trek, la nouvelle génération*. A Quiel (v.o.). 2.20 *Star Trek, Deep Space Nine*. Dax (v.o.). Canal Jimmy
20.50 David Lansky. Hongkong sur Seine. M 6
20.55 Au cœur de la loi. En vert et contre tous. France 2
20.55 Soirée sitcom. *Cybill*. Dans tes rêves Cybill ! ; *Clueless*. Le joint ; *Susan !* Problème de voiture ; *Murphy Brown*. Jim et la brunette ; *Une fille à scandales*. 8 1/2 (v.o.). Téva
20.55 Hercule Poirot. Un, deux, trois. TMC
23.00 Molière. [1 et 2/5]. Histoire
23.20 Buffy contre les vampires. Œufs surprises. M 6

NOTRE CHOIX

● **20.00 Canal Jimmy**
La Nuit Star Trek

Alors que la course aux étoiles fait rage entre l'URSS et les Etats-Unis, le capitaine James Tiberius Kirk (William Shatner) lance, le 8 septembre 1966 sur la chaîne américaine NBC, l'*USS Enterprise* à la découverte de nouveaux mondes. Pendant trois années, cette quête sidérale en soixante-dix-neuf épisodes, initiée par Gene Roddenberry et renforcée, les deux premières saisons, par de grands écrivains de SF américains (Richard Matheson, Robert Bloch, Theodore Sturgeon, Norman Spinrad, etc.), va entraîner les téléspectateurs « *avec hardiesse là où jamais personne n'est allé* ». Si le succès de « Star Trek » est long à se dessiner – un téléfilm pilote, sans William Shatner, *The Cage* (1965), inédit et diffusé ce soir, n'a rencontré qu'une indifférence polie –, il est bien au rendez-vous. Le public et les « Trekkies », ces fans très actifs qui vont multiplier activités et conventions, en redemandent. En 1973, une production animée en vingt-deux épisodes sert de relais à *Star Trek, the Motion Picture* (1979), premier film d'une suite de longs métrages, et à trois séries – « The Next Generation » (1987), « Deep Space Nine » (1993), toutes les deux en cours de diffusion sur Canal Jimmy, et « Voyager » (1995), dont le pilote est programmé ce soir – qui, en dignes rejetons, affichent le même souci de qualité et de crédibilité. Pour compléter cette galactique soirée, le documentaire *La Science de Star Trek* s'intéresse à la manière dont cette œuvre a pu influencer et influence encore notre technologie : en 1992, le docteur Mae Jamison, dont « Star Trek » a suscité la vocation, s'envole à bord de la navette *Endeavour*. Sa mission accomplie, elle rejoindra l'équipe de *The Next Generation*. La boucle est bouclée ! – *T. N.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 **Exclusif.**
19.05 **Le Bigdil.**
20.00 **Journal. Météo.**
20.55 **Plein les yeux.**
23.15 **Sans aucun doute.** Les agressions.
1.05 **TF 1 nuit, Météo.**
1.15 **Indo Live.**

FRANCE 2

18.50 **Friends.**
19.15 **1 000 enfants vers l'an 2000.**
19.20 **Qui est qui ?**
19.50 **L'Euro.**
19.55 et 0.20 **Au nom du sport.**
19.56 **Météo, Journal, Météo.**
20.55 **Au cœur de la loi.** En vert et contre tous. La sentence.
23.00 **Bouillon de culture.** De Cadet-Rousselle à Johnny : une balade en chansons.
0.20 **Journal, Météo.**
0.35 **Ciné-club.** Cycle nostalgie britannique.
0.40 **Chambre avec vue** ■■ Film. James Ivory (v.o.).

FRANCE 3

18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**
18.52 **L'Euro, mode d'emploi.**
18.55 **Le 19-20 de l'information, Météo.**
20.05 **Le Kouij de 20 heures.**
20.35 **Tout le sport.**
20.55 **Thalassa.** Jeux de mer.
22.00 **Faut pas rêver.**
23.05 **Météo, Soir 3.**
23.30 **Les Dossiers de l'Histoire.** On l'appelait la Vénus hottentote.
0.20 **Libre court.** *M'sieurs dames.*
0.35 **La Case de l'Oncle Doc.** Les Secrets de la guerre secrète.

CANAL +

▶ **En clair jusqu'à 20.30**
18.30 **Nulle part ailleurs.**
20.15 **Football.** Championnat de D 1. Strasbourg - Nantes ; 20.30 Coup d'envoi.
22.35 **Le Fan** ■ Film. Tony Scott.
0.30 **Football.** Championnat de D 1. Rennes - Montpellier.

ARTE

19.00 **Tracks.**
19.45 **Météo, Arte info.**
20.15 **Palettes, Stefano Di Giovanni, dit Sassetta.** Le retable en morceaux, 1437-1444.
20.45 **Minuit.** Téléfilm. Walter Salles et Daniela Thomas.
21.50 **Ma première nuit.** Téléfilm. Miguel Albaladejo (v.o.).
22.55 **Contre l'oubli.** Raul Rivero (Cuba).
23.00 **Grand format.** Daguerréotypes. Film documentaire. Agnès Varda.
0.15 **Colonel Blimp** ■■ Film. Michael Powell et Emeric Pressburger (v.o.).

M 6

19.00 **FX, effets spéciaux, la série.**
19.54 **Le Six Minutes, Météo.**
20.10 **Notre belle famille.**
20.35 **La Famille Touvabien.**
20.40 **Décrochage info, Politiquement rock.**
20.50 **David Lansky.** Hongkong sur Seine.
22.25 **Au-delà du réel, l'aventure continue.** L'éclaireur.
23.20 **Buffy contre les vampires.** Œufs surprises.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 **Agora.** Spécial Objets d'Histoire.
21.00 **Black and Blue.** Louis Amstrong, le magnifique.
22.10 **Fiction.** *Le Grand Will*, de Bernard Turpin.
23.00 **Nuits magnétiques.** [5/5].

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert franco-allemand.** Œuvres de Debussy, Paderewski, Haydn, Janacek.
22.30 **Musique pluriel.** Œuvres de Watson, Carter.
23.07 **Jazz-club.**

RADIO-CLASSIQUE

20.15 **Les Soirées.** Œuvres de Schubert. 20.40 Diderot et la musique. Œuvres de Rameau, Tartini, Philidor, C.P.E Bach, Bach, Hasse, Pergolèse.
23.00 **Hary Janos.** Opéra de Kodaly. Interprété par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra d'Etat de Hongrie, dir. Ferencsik.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.15 **Salomé** ■■ William Dieterle (Etats-Unis, 1953, 105 min). Cinétoile
20.35 **Dangereusement vôtre** ■■ John Glen (Grande-Bretagne, 1985, 130 min). TSR
23.00 **L'Enigme du Chicago Express** ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 80 min). Ciné Classics
0.40 **La Vie de château** ■■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1965, N., 90 min). Cinétoile
0.45 **Les Chaussons rouges** ■■ Michael Powell et Emeric Pressburger (GB, 1947, v.o., 135 min). Arte
1.40 **Le Troisième Homme** ■■■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : le mouvement des chômeurs. Invité : Robert Castel. LCI

MAGAZINES

13.45 Savoir plus santé. Le sein dans tous ses états. France 2
14.30 Le Magazine de l'Histoire. Le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme ouvre ses portes à Paris. Invités : Maurice Sartre, Pierre Birnbaum, Pierre Vidal-Naquet, Jean Laloum, Annette Wieviorka. Histoire
16.30 De l'actualité à l'Histoire. Juger les dictateurs. Histoire
17.30 Envoyé spécial, les années 90. URSS à la dérive. Tatoo pour plaire. Invités : Marie Mendras, André Rauch. Histoire
19.00 T.V. +. Portrait croisé de Roselyne Bachelot et Christine Boutin. Canal +
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 12 décembre 1948 - 1948, l'année des droits de l'homme. Invitée : Danielle Mitterrand. Arte
20.00 Thalassa. Un phare au bout du monde. TV 5
20.40 Le Club. Robert Guédiguian. Ciné Classics
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Yves Le Maner, André Sellier, Frédéric Monier, Dominique Veillon. Histoire
21.00 Faut pas rêver. Chine : L'étoffe des lamas. France : La péniche aux abeilles. Sénégal : La lutte sénégalaise. Invité : Jacques Perrin. TV 5
21.40 Metropolis. Klaus Michael Grüber. Susanne Wenger. Robert Ciulli sur la route de la soie. Vienne, ville culturelle. Jack Lang. Arte
22.30 Strip-tease. L'avoine et l'oseille. Bronzez catho. Ramdam pour ramdam. Paraboles. France 3
22.55 T'as pas une idée ? Invité : Pierre Lescure. Canal Jimmy
23.00 Tout le monde en parle. France 2
0.10 Saturnales. Nuit techno. France 3

DOCUMENTAIRES

17.20 Louvre, le temps d'un musée. Odyssée
18.05 Planète océan. Grands fonds. La Cinquième
18.15 Sur la piste des élans. Odyssée
18.25 Nucléaire soviétique, le silence rompu. Planète
19.00 Le Temps des cathédrales. [2/9]. La quête de Dieu. Odyssée
19.35 Les Grandes Batailles du passé. [5/26]. La bataille de Grunwald-Tannenberg 1410. Planète
19.50 Mémoires d'ex. [2/3]. Suicide au comité central. Odyssée
20.00 Passions d'enfants. Niam, le jali de la Kora. Canal J
20.05 Le Temps des vendanges. [5/8]. France 3
20.35 Planète animal. Les royaumes de l'ours russe : Les déserts rouges. TMC
20.35 L'Hôtel en folie. [2/3]. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Méditerranée. Arte
20.55 La Firme. [2/2]. Les richesses royales. Odyssée
21.30 Planète Terre. L'Ouest américain [6/8] : La fièvre de l'or [2/2]. TMC
21.35 La Quête du futur. La médecine de demain. Planète
21.55 American Supermarket. Business is Business. Folle Amérique. Canal Jimmy
22.00 Jazz Collection. Fats Waller. [2/12]. Planète
22.00 Marx Brothers. [1/2]. Côté cour, côté jardin. Ciné Classics
22.10 Le Fleuve Jaune. Le delta du fleuve Jaune. Odyssée
23.00 Preuves à l'appui. [6/6]. Faire parler les morts. Planète
23.00 Les Empereurs romains. [2/6]. Auguste (31 avant J-C, 14 après J-C). Histoire
23.30 Arctique. [9/13]. Le chant du beluga. Odyssée
23.45 Music Planet. Marilyn Manson. Arte
23.50 Pour l'amour des crocodiles. [2/10]. Planète
0.00 Corpus Christi. [6/12]. Roi des Juifs. Histoire
0.50 La Saga de la F1. [2/2]. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

14.00 Handball. Ligue des champions. Montpellier - Zagreb. Canal +
15.00 Luge. Coupe du monde. A Sigulda (Lettonie). Eurosport
15.30 Rugby. Coupe d'Europe. Stade Français-CASG-Pontypridd. France 2
17.00 Natation. Championnats d'Europe. Eurosport
17.55 Football. D2 : Saint-Etienne - Troyes. Eurosport
18.00 Handball. Championnat d'Europe. Espagne - Danemark. AB Sport
20.40 Basket-ball. Pro A : Limoges - Chalon. Eurosport

MUSIQUE

17.30 Le Trio Wanderer interprète. Œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Dvorak. Mezzo
18.00 McCoy Tyner & The Latin All Stars. Jazz à Vienne 1998. Muzzik
19.25 Tchaïkovski Festival. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou. Muzzik
20.00 Richard Strauss. *Till l'espiègle*. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel. Mezzo
20.30 Curlew River. Opéra de Britten. Mise en scène. Yoshi Oïda. Par l'Orchestre de l'Académie européenne, dir. David Stern. Mezzo
21.00 Les Opéras imaginaires. Courts métrages d'animation. Muzzik
21.50 Sonate pour violoncelle et piano, de Benjamin Britten. Avec Hüseyn Sermet, piano ; Xavier Phillips, violoncelle. Mezzo
21.55 L'Orchestre. Œuvres de Schubert, Mozart, Rossini, Ravel, Chopin, Albinoni. Chorégraphie de Pat Birch. Muzzik
22.10 Maria Callas. Hambourg 1959. Airs de Spontini, Verdi, Rossini, Bellini. Par l'Orchestre du NDR de Hambourg, dir. Nicola Rescigno. Mezzo
23.15 Leos Janácek. *Sinfonietta*. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rafael Kubelik. Mezzo
23.35 Madonna. Sydney 1993. Paris Première

THÉÂTRE

18.50 Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Alfred de Musset. Mise en scène. L.-D. de Lencquesaing. Festival
20.55 La Mamma. Comédie d'André Roussin. Mise en scène. Stéphane Hillel. France 2

TÉLÉFILMS

20.30 Les Misérables. Robert Hossein [1 et 2/2]. Festival
20.45 Bouvard et Pécuchet. J.-D. Verhaeghe [1/2]. Ciné Cinémas
22.40 Minuit. Walter Salles et Daniela Thomas (v.o.). Arte
23.10 Le Visage du passé. Patrick Dromgoole. 13ème Rue
23.35 Le Silence de l'innocent. Mimi Leder. M 6

SÉRIES

17.30 Equalizer. Mickey Kostmayer est sur le gril. 13ème Rue
18.30 Molière. Histoire
18.35 Homicide. Le monde à l'envers. Série Club
19.45 La Vie à cinq. Le cœur partagé. Téva
20.35 H. Une belle maman. Canal +
20.40 New York Undercover. Les jeunes recrues. Un penchant pour le mal. 13ème Rue
20.50 Le Caméléon. Trou de mémoire. M 6
20.55 Shogun. [3 et 4/6]. Téva
20.55 Le Refuge. L'enfant qui dérange. France 3
20.55 Blague à part. Tonio. Canal +
21.00 Maximum Bob. Le détenu aime les orchidées (v.o.). Canal Jimmy
21.20 ▶ Spin City. Le puissant. Canal +
21.45 South Park. Jamais sans mon anus. Canal +
21.45 The Sentinel. Les braconniers. M 6
22.40 Profiler. Toutes les cinq minutes. M 6
0.00 Star Trek, Deep Space Nine. Dax. Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **13.45 France 2**
Le sein dans tous ses états

Symbole de la féminité et de la maternité, objet de désir et de fantasmes, le sein, thème de ce numéro de « Savoir plus santé », est aussi un organe vulnérable. En dépit des campagnes de dépistage et d'une meilleure surveillance, le cancer continue de faire de nombreuses victimes parmi les femmes. Invitée, parmi d'autres, de Martine Allain-Régnault et François de Closets, Laurence, atteinte d'un cancer à vingt-neuf ans, depuis lors porteuse d'une prothèse, explique avec beaucoup de cran comment elle a vécu l'ablation. Deux reportages abordent d'autres questions liées au sein, l'un sur les vertus de l'allaitement notamment pour les petits prématurés, l'autre sur les derniers progrès de la chirurgie esthétique. Les sujets sont commentés en plateau par deux spécialistes, le docteur Paul Atlan, gynécologue, et le professeur Henri Pujol, président de la Ligue nationale contre le cancer. – *S. Ke.*

● **0.10 France 3**
Saturnales

Avec cette « Nuit Techno », Fabien Raymond propose une nouvelle tentative de mise à plat du phénomène musical majeur de cette fin de siècle. Le premier documentaire, *Autopsie d'une musique*, vaut moins pour sa précision historique que pour les rapprochements suggérés entre le travail des DJ et celui des acousmaticiens, disciples du groupe de recherche musical de Pierre Schaeffer. Fuyant la toute-puissance de la mélodie obligatoire, les uns et les autres ont sculpté la matière sonore et creusé les potentiels de la répétition. La deuxième partie de cette émission propose d'explorer les réseaux d'un genre en voie de normalisation. Appuyé par de multiples témoignages, le « tout » techno explique comment un artisanat lié à l'autonomie et l'indépendance maximum de ses créateurs a pu fédérer une jeunesse et donner naissance à une culture qui pénètre l'ensemble des modes de vie. Dépassée par la spontanéité d'un mouvement qui s'est construit sans elle, l'industrie réussira-t-elle à s'adapter ? La techno survivra-t-elle aux OPA lancées par les milieux de la pub ou des jeux vidéo ? Les raves étant fort peu télégéniques, les Lo Fidelity Allstars, groupe anglais capable de réconcilier les transes de la *dance* et celles du rock, offriront un final œcuménique. – *S. D.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 **MacGyver.**
14.50 **Alerte à Malibu.**
15.45 **Flipper.**
16.35 **Dingue de toi.**
17.10 **Hercule.**
18.00 **Sous le soleil.**
19.00 **Melrose Place.**
19.50 **Bloc modes.**
20.00 **Journal, Météo.**
20.55 **Election de Miss France 1999.**
23.40 **Hollywood Night.** Sous le charme du mal. Téléfilm. Doug Campbell.
1.20 **Formule foot.**

FRANCE 2

13.45 **Savoir plus santé.**
14.35 **L'Euro.**
14.40 et 15.05 **Samedi sport.** 14.45 Tiercé. 15.30 Rugby. Coupe d'Europe. Stade français - Pontypridd. 17.15 Perpignan - Llanelli.
18.25 **R.G.**
19.45 **1 000 enfants vers l'an 2000.**
19.50 et 20.45 **Tirage du Loto.**
19.56 **Météo, Journal, Météo.**
20.55 **La Mamma.** Pièce d'André Roussin.
23.00 **Tout le monde en parle.**
0.35 **Journal, Météo.**
0.55 **Cobra.** Perdu dans l'espace.
1.40 **Bouillon de culture.** De Cadet-Rousselle à Johnny : une balade en chansons.

FRANCE 3

13.57 **Keno.**
14.05 **Le Magazine du cheval.**
14.35 **Les Pieds sur l'herbe.**
15.05 **Destination pêche.**
15.40 **Couleur pays.**
18.10 **Expression directe.**
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 et 1.45 **Un livre, un jour.**
18.55 **Le 19-20 de l'information, Météo.**
20.05 **Le Temps des vendanges.** [3/8].
20.35 **Tout le sport.**
20.55 **Le Refuge.** L'enfant qui dérange.
22.30 **Strip-tease.**
23.30 **Météo, L'Euro, mode d'emploi.**
23.40 **Soir 3.**
0.00 **Saturnales.** Journal des spectacles. 0.10 Nuit techno.

CANAL +

▶ **En clair jusqu'à 14.00**
13.30 **C'est ouvert le samedi.**
14.00 **Handball.** Montpellier - Zagreb.
15.35 **Football NFL.**
17.10 **Maguinnis, flic ou voyou.**
▶ **En clair jusqu'à 20.35**
17.55 **Décode pas Bunny.**
18.25 **Toonsylvania.**
18.50 **Flash infos.**
19.00 **T.V. +.**
19.59 **Jean-Luc et Faipassa.**
20.05 **Les Simpson.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.34 **Samedi comédie.** 20.34 H. Une belle maman. 20.55 Blague à part. Tonio. 21.20 ▶ Spin City. Le puissant. 21.45 South Park. Jamais sans mon anus.
22.10 **Jour de foot.**
23.00 **Smilla.** Film. Bille August.
0.55 **L'Enfer des zombies.** Film. Lucio Fulci.
2.30 **Vive la république !** Film. Eric Rochant.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 **Le Magazine Ciné.**
14.00 **Fête des bébés.**
14.30 **Le Journal de la santé.**
15.00 **Correspondance pour l'Europe.**
15.30 **Les Grandes Aventures du XXe siècle.**
15.55 **Sur les chemins du monde.**
16.00 ▶ **Athar.**
17.00 **Angkor, merveille cachée du Cambodge.**
17.30 **100 % question.**
18.05 **Planète océan.** Grands fonds.
19.00 **Histoire parallèle.** Semaine du 12 décembre 1948. 1948, l'année des droits de l'homme.
19.45 **Météo, Arte info.**
20.05 **Le Dessous des cartes.**
20.15 **Cruellement vôtre.** [4/6].
20.45 **L'Aventure humaine.** Méditerranée.
21.40 **Metropolis.** Klaus Michael Grüber. Susanne Wenger. Robert Ciulli sur la route de la soie. Vienne, ville culturelle. Jack Lang.
22.40 **Minuit.** Téléfilm. Walter Salles et Daniela Thomas (v.o.).
23.45 **Music Planet.** Marilyn Manson.
0.45 **Les Chaussons rouges** ■■ Film. Michael Powell et Emeric Pressburger (v.o.).

M 6

13.15 **Code Quantum.**
14.15 **La Belle et la Bête.**
15.10 **Fame L.A.**
16.10 **Raven.**
17.10 **Amicalement vôtre.**
18.10 **Bugs.**
19.10 **Turbo.**
19.45 **Warning.**
19.54 **Le Six Minutes, Météo.**
20.10 **Plus vite que la musique.**
20.40 **Ciné 6.**
20.45 **La Trilogie du samedi.** 20.50 Le Caméléon. Trou de mémoire. 21.45 The Sentinel. Les braconniers. 22.40 Profiler. Toutes les cinq minutes.
23.35 **Le Silence de l'innocent.** Téléfilm. Mimi Leder.
1.15 **Boulevard des clips.**

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 **Profession spectateur.**
20.00 **Fiction.** *Dali ou le rendez-vous des amis*, de Eric Léonard.
22.35 **Opus.** Le Brass Trio de François Thuillier ou souffles croisés.
0.05 **Le Gai Savoir.** Patrick Dandrey s'intéresse aux médecins chez Molière.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 **A l'Opéra.**
19.30 **Carmen.** Opéra de Bizet, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. David Robertson.
23.07 **Présentez la facture.** Invités : Pierre-Henri Xuereb, alto, Bernard Salin, luth. Autour de l'alto.

RADIO-CLASSIQUE

19.00 **Intermezzo.** Œuvres de Tchaïkovski, Prokofiev, Poulenc.
20.00 **Jan Vaclav Vorisek.** Concert. Prélude et fugue [illegible], de Bach ; [illegible] de Hummel, par le New Brunswick Chamber Orchestra ; Sonate op. 5 de J. Vorisek. Œuvres de Beethoven, Schubert, J. Vorisek.
22.00 **Da Capo.** Œuvres de R. Schumann, Brahms, Dvorak, Glazounov, Prokofiev.

Le Monde

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1998

Tête d'EPO

par Pierre Georges

À SON CORPS défendant, ou consentant, il est devenu l'homme dopé, l'homme-seringue, brocardé, caricaturé partout, moqué par les Guignols de l'info, avec cette fameuse formule *« à l'insu de mon plein gré »*, qui fait la joie des cours de récréation.

Richard Virenque sert de tête d'EPO comme il en est de Turc. Parce qu'il nie, contre toute raison, contre le témoignage de ses « soigneurs » et médecins, parce qu'il persiste dans un système de défense absurde qui consiste, avec son avocat, à réfuter la simple réalité au prétexte du fameux et rémanent *« complot médiatique »*, ce jeune homme se trouve aujourd'hui dans la situation d'un bouffon malgré lui, d'un « ravi » provençal emporté par une farce qui le dépasse.

Cela peut être drôle un moment. Hilarant parfois. Et très cruel au final. Richard Virenque, pas plus qu'un autre, ne saurait porter tout le dopage du monde, en coureur émissaire. Il y a laissé son image, sa situation, sa carrière et ses nerfs. Son frère le dit très déprimé et on le croit volontiers. Il a tout perdu, tombant de haut comme de vélo, idole des foules estivales aujourd'hui le nez dans le ridicule.

Après en avoir ri, comme les autres, on a presque envie de dire : *« stop ! »*. La bouffonnerie a assez duré. La farce est trop cruelle qui démolit désormais un homme et ramène le dopage à un simple spectacle de marionnettes. Richard Virenque ne mérite pas de payer pour les autres, tous les autres, tant est absolue la conviction que, s'il se dopa, ce ne fut pas, en tout cas, à *« l'insu de son milieu »*. Tous savaient, tous taisaient, tous niaient dans le monde du cyclisme.

Le dopage, doit-on le rappeler, est une drogue. En ce sens, sauf à refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres, les dopés, comme les drogués, sont bien plus des victimes que des coupables, des malades que des criminels. Richard Virenque comme les autres. S'ils sont accros, s'ils sont dopants-dépendants, ces coureurs cyclistes, comme d'autres sportifs, ce n'est pas par simple conduite anti sportive ou dérive individuelle, mais par la défaillance de tout un milieu, l'hypocrisie de tout un système. Culte de la performance, nécessité du spectacle, appât du gain : tout s'est mêlé et entremêlé pour que le dopage soit, pour que la loi du silence la mieux partagée du monde gouverne le cyclisme.

Or voici, quand tout le monde l'admet dans une grande urgence de repentance forcée et de déballages plus ou moins contraints, que Richard Virenque nie, persiste et signe ! Voici qu'à un « crime » présumé, le malheureux ajoute une faute évidente. Positif aux analyses, positif au détecteur de mensonges !

Il nie quand d'autres avouent, comme lâché par le peloton de l'actualité et par le peloton tout court. Il est seul dans la bordure. Est-ce une raison pour l'accabler davantage parce que, contre l'évidence même du dossier, des témoignages, des analyses, il a choisi le système de défense le plus antique, le plus têtu qui soit : « n'avouez jamais ! » ?

Richard Virenque n'est pas un criminel, ni un criminel imbécile. Il n'a tout simplement pas compris qu'il était une victime parmi d'autres victimes : les coureurs cyclistes. Il n'a pas compris que l'opinion publique,elle, l'avait déjà compris. Et déjà admis.

Ultime plaidoirie de la Maison Blanche pour tenter d'éviter l'« impeachment » de Bill Clinton

Le président serait prêt à reconnaître qu'il a « trompé la confiance » des Américains

« JE VEUX, au nom du président des Etats-Unis, adresser simplement une demande aux membres de la Chambre des représentants. Avant de voter et de destituer le président des Etats-Unis, lisez la défense du président, lisez les présentations des conseillers juridiques de la majorité (républicaine) *et de la minorité* (démocrate), *et laissez-vous guider par votre conscience, votre jugement, dans l'intérêt national. »* C'est en ces termes pressants que Gregory Craig, l'un des principaux conseillers juridiques de la Maison Blanche, a lancé un ultime appel, jeudi 10 décembre, aux membres de la commission des affaires judiciaires de la Chambre, qui devaient se prononcer, vendredi 11 ou samedi 12, sur les quatre articles constituant la procédure d'*impeachment*, laquelle peut, théoriquement, *aboutir à la destitution du chef de* l'exécutif.

Une telle conclusion est improbable, dans la mesure où il paraît exclu que les républicains puissent réunir une majorité des deux tiers au Sénat, mais, pour Bill Clinton, un vote d'*impeachment* de la seule Chambre des représentants – le débat s'ouvrira jeudi 17 décembre – constituerait un désaveu historique. La Maison Blanche a ainsi montré de visibles signes d'affolement ces derniers jours, allant jusqu'à proposer un compromis sous la forme d'un texte de censure extrêmement sévère pour M. Clinton.

Le président *« a trompé la confiance du peuple américain »*, avec des *« fausses déclarations sur sa conduite repréhensible avec une subalterne* [Monica Lewinsky] *»*. Il a *« pris à tort des mesures visant à retarder la découverte de la vérité. Personne n'est au-dessus des lois »*, ajoute ce texte, qui précise que M. Clinton, par sa conduite, *« s'est attiré et mérite pleinement la censure et la condamnation du peuple américain et du Congrès »*.

Mais la majorité républicaine de la Chambre des représentants reste apparemment intraitable : *« J'accuse le président William Jefferson Clinton d'entraves à la justice, de déclarations fausses et volontairement trompeuses sous serment, de subornation de témoins, d'abus de pouvoir, de faux témoignages et d'entraves à l'enquête du Congrès des Etats-Unis »*, a répliqué David Schippers, le conseiller juridique du Grand Old Party. Les républicains ont projeté, jeudi, devant les membres de la commission, l'enregistrement vidéo de la déposition de M. Clinton dans l'affaire Paula Jones [la jeune femme qui l'accusait de « harcèlement sexuel »], au cours de laquelle le président a menti sous serment en niant avoir eu des relations sexuelles avec Monica Lewinsky.

M. Clinton envisageait de téléphoner lui-même à une vingtaine d'élus républicains encore hésitants, voire de retarder son voyage à Jérusalem afin de pouvoir rallier davantage de soutiens. Cette brusque dramatisation de la crise politique et constitutionelle que connaît le pays a convaincu les Américains, jusque-là assez indifférents, que la situation est grave : pour la deuxième fois en cent trente ans [après Richard Nixon, pour cause de Watergate, en 1974], le Congrès des Etats-Unis s'apprête à se prononcer sur la destitution du président. – *(AFP, Reuters.)*

Les quatre points de la résolution

***Les quatre articles de la résolution d'impeachment* (qui se réfère à l'article 2, section 4, de la Constitution américaine, prévoyant que le président peut être « empêché » pour *« trahison, concussion, crime contre la chose publique ou délit grave »*) énoncent les accusations suivantes : 1) le président *« s'est parjuré et a fourni un témoignage faux et trompeur devant le Grand Jury »* ; 2) il s'est parjuré et a fourni un faux témoignage lors de sa déposition du 17 janvier dans le cadre de l'audition sur l'affaire Paula Jones ; 3) il a *« empêché, fait entrave et gêné l'administration de la justice »* et a fait en sorte de *« retarder, entraver, dissimuler des preuves et des témoignages »* ; 4) il a délibérément fait de fausses déclarations et trompé les membres de son cabinet.**

Le Seuil et Jacques Baynac poursuivent « L'Express »

LE JOURNALISTE Eric Conan et *L'Express* sont cités à comparaître, vendredi 11 décembre, devant le tribunal de Paris par les éditions du Seuil, leur PDG, Claude Cherki, et l'écrivain Jacques Baynac. Ce dernier, auteur des *Secrets de l'affaire Jean Moulin*, a été accusé, le 19 novembre, par l'hebdomadaire, d'admettre *« l'énorme mensonge faurissonien »*, c'est-à-dire le négationnisme de la Shoah. En commentant le droit de réponse de Jacques Baynac, dans *L'Express* du 26 novembre, Eric Conan a, selon le Seuil, refusé de reconnaître la gravité de ce soupçon. Affirmant qu'ils *« ont toujours combattu le négationnisme »*, le Seuil et son auteur ont décidé d'agir en justice. Deux pétitions de soutien à Jacques Baynac ont été rendues publiques. L'une, signée notamment par Daniel Cohn-Bendit, Stéphane Courtois, Didier Daeninckx, Marc Ferro, Pierre Milza, Edgar Morin, Daniel Pennac et Pierre Vidal-Naquet, rappelle que Jacques Baynac est *« le seul ennemi des négationnistes à avoir été physiquement agressé par eux en 1981 »*. L'autre, émanant du Seuil, parle, à propos des *« affirmations mensongères »* de *L'Express*, de *« détournement du droit de critique »*.

Les députés belges privent le Vlaams Blok de financement

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS de Belgique a adopté, jeudi 10 décembre, par 103 voix contre 13 et 21 abstentions, un projet de loi visant à priver de dotation publique les formations politiques se rendant coupables de propagande raciste ou xénophobe. Ce texte prévoit que le Conseil d'Etat peut supprimer le financement public d'un ou de partis utilisant une argumentation contraire aux principes des droits de l'homme définis dans la charte du Conseil de l'Europe. Ce texte vise essentiellement le Vlaams Blok, un parti flamand séparatiste et hostile aux immigrés, qui a obtenu, aux élections législatives de 1995, près de 12 % des suffrages flamands. Les députés Vlaams Blok, qui avaient mené une guérilla d'amendements pour empêcher l'adoption d'une loi pouvant les priver de 9 millions de francs français de subvention annuelle, espèrent que le Sénat rejettera ce texte. – *(Corresp.)*

L'UEFA réforme les Coupes européennes de football

L'UNION EUROPÉENNE DE FOOTBALL a adopté, jeudi 10 décembre, le projet de réforme des compétitions européennes de clubs, qui entrera en vigueur dès la saison 1999-2000. Il prévoit que la Ligue des champions se disputera désormais avec 32 équipes sur deux jours (mercredi et jeudi). Les pays bien classés à l'indice UEFA seront avantagés. Les troisièmes et quatrièmes des championnats d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, les troisièmes de France, des Pays-Bas et d'Angleterre, entreront au troisième tour de qualification. La nouvelle Coupe de l'UEFA (121 clubs), remplacera la Coupe des vainqueurs de coupe et la Coupe de l'UEFA. Elle se jouera le mardi par élimination directe. La France y aura trois représentants – le quatrième du championnat, le vainqueur de la Coupe de France et celui de la Coupe de la Ligue –, auxquels viendra s'ajouter le troisième du championnat après une éventuelle élimination lors des qualifications de la Ligue des champions.

Tirage du *Monde* daté vendredi 11 décembre 1998 : 525 262 exemplaires